LE PRÉSENT VOLUME EST LE HUITIÈME PARU
DANS LA SÉRIE DE CLASSIQUES INDIENS PUBLIÉE SOUS LE NOM DE
COLLECTION ÉMILE SENART
PAR L'*Institut de Civilisation Indienne de l'Université de Paris*
SOUS LE PATRONAGE DE LA *SOCIÉTÉ ASIATIQUE*
ET DE L'*ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ*

Les frais de publication du présent volume ont été assurés par le Centre National de la Recherche Scientifique et par l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres sur les arrérages de la Fondation Émile SENART.

Il a été tiré de cet ouvrage :

30 exemplaires sur papier pur fil numérotés de 1 à 30.

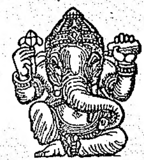
LES INSCRIPTIONS D'ASOKA

TRADUITES ET COMMENTÉES

PAR

JULES BLOCH
Professeur au Collège de France.

Ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, BOULEVARD RASPAIL
1950

La surveillance de l'impression du présent volume a été confiée à M. Alfred Foucher.

AVERTISSEMENT

Une nouvelle édition savante des inscriptions d'Asoka n'est pas nécessaire à l'heure où nous sommes. Les travailleurs informés trouvent toute la documentation utile et une interprétation aussi satisfaisante qu'il est possible chez Hultzsch ; les découvertes de Gavīmaṭh et d'Erraguḍi n'ont pas apporté d'éléments nouveaux importants. Par contre, une édition pédagogique portative peut rendre des services : mettre les étudiants philologues en état de consulter avec aisance et critique les travaux des spécialistes ; en même temps, rendre accessible aux historiens un document capital tout en les avertissant des obscurités qui subsistent : tel est le double objet de ce travail.

La commodité doit donc primer ici et avec elle la brièveté. On a renoncé à certains soucis généralement considérés comme primordiaux : tel, le recours à une bibliographie complète ; et surtout, ce dont l'absence peut paraître encore plus grave, l'exactitude textuelle parfaite. Sur ce dernier point quelques mots sont nécessaires.

Le texte fourni ici reproduit en principe celui de

Hultzsch. Mais ce minutieux épigraphiste devait respecter certaines imperfections de la graphie qui ne gênent pas le lecteur averti ; or ce serait compliquer inutilement la tâche des étudiants que de raffiner à ce point, non seulement là où Senart et Bühler ont donné l'exemple de lire ce qu'évidemment le texte avait comporté dans sa fraîcheur, mais d'autres fois aussi où c'est la concordance des recensions qui décide seule.

Voilà pour le choix des leçons. Mais j'ai risqué une innovation qui change l'aspect même du texte : j'ai rétabli dans la transcription de l'écriture « brāhmī » les consonnes doubles que l'original ne marque jamais. Nous n'avons aucune raison, dans une édition d'étude, de rester asservis à l'usage indigène, qui fausse le caractère linguistique du texte et par suite les comparaisons avec le pali et le sanskrit. Il est possible, probable même, que j'ai introduit quelques restitutions fausses ; peu nombreuses en tout cas j'espère : j'ai préféré en courir la chance, mon ambition étant d'abord de contribuer à accroître le nombre de ceux qui sauront déceler ces erreurs. Par contre j'ai respecté à la lettre la transcription de l'écriture araméo-indienne : la lecture en est spécialement difficile et les photographies encouragent peu à tenter de lire mieux que les grands déchiffreurs ; surtout, la valeur linguistique de la graphie y est souvent délicate à préciser et le restera tant que l'histoire des parlers de la région n'aura pas été tirée au clair. Il en résulte une disparate apparemment indéfendable : je demande qu'on me la pardonne ; au besoin, ces deux textes serviront comme témoins du système graphique indigène.

La traduction a été faite aussi proche que possible de l'original, en en respectant le caractère simple et fruste ; fruste, souvent même gauche, mais non naïf sans doute ; plutôt empreint de solennité officielle et peut-être de hiératisme ; qui sait par exemple si nombre de redites ne proviennent pas d'emprunts aux textes de l'ancien bouddhisme ? On a en tout cas retrouvé en certains passages l'écho du canon pali.

Le commentaire, dans sa partie linguistique, a pour principal objet de situer la langue d'Asoka par rapport au pali supposé quelque peu connu ; il a été allégé par l'introduction linguistique du début. Le commentaire historique est réduit à l'indispensable ; qui consultera le texte de ce point de vue aura nécessairement recours en même temps à d'autres ouvrages, et notamment au volume de La Vallée Poussin. Pour être bref, il fallait s'abstenir de discussions et même de références, et c'est ce que j'ai fait presque partout.

Non que j'aie eu la prétention de marcher seul ; bien au contraire. Qui le pourrait du reste en pareille matière, et ne serait-ce pas une sottise que de ne pas proclamer sa dette non seulement à l'égard des grands déchiffreurs et éditeurs, mais de bien d'autres encore : car il n'est guère d'indianiste qui n'ait apporté ou essayé d'apporter sa contribution. Je ferai mention spéciale du travail, modeste en apparence, de Woolner, dont l'objet était analogue au mien ; son index en particulier est unique et indis-

pensable. N'étaient la rareté, le prix et le format de son édition, le travail présent était peut-être assez inutile.

Qu'il me soit permis de remercier ici ceux qui m'ont aidé de leurs suggestions et corrections : MM. Filliozat, Renou, et surtout, inlassable, celui qui m'initia le premier aux études indiennes, M. Foucher.

Castres, août-septembre 1943.

BIBLIOGRAPHIE

On se borne ici à l'essentiel.

Ouvrages historiques.

V. Smith. — *Asoka*, Oxford, 2ᵉ éd., 1909 ; 3ᵉ éd., 1920. Quelques traductions à rectifier ; chronologie erronée.

E. Senart. — *Un roi de l'Inde au IIIᵉ siècle avant notre ère ; Açoka et le Bouddhisme*, dans *Revue des Deux Mondes*, mars 1889. Le seul exposé d'ensemble non technique existant en français.

B. M. Barua. — *Asoka and his inscriptions*. Calcutta, 1946.

Przyluski. — *La légende de l'empereur Açoka*. Paris, 1923.

P. Mus. — *Barabuḍur*, V, ix. Les fondements chtoniens du culte royal et le bouddhisme d'Açoka. *Bull. de l'École Française d'Extrême-Orient*, XXXIII, 2 (1933).

Cambridge History of India, vol. I (1922), chapitres xviii-xix-xx, par F. W. Thomas. Vicié par l'emploi de l'Arthaśāstra de Kauṭilya considéré comme contemporain d'Asoka. Voir aussi pour l'art de l'époque, le chapitre dû à J. Marshall, p. 618 s.

La Vallée-Poussin. — *L'Inde au temps des Mauryas* (Histoire du monde publiée par E. Cavaignac, VI, 1), Paris. 1930

R. Grousset. — *Les Empires* (Histoire Générale, X, 1). Paris, 1941, p. 32-50 ; carte p. 47.

L. Renou et J. Filliozat. — *L'Inde classique*, I, Paris, 1947, p. 159-161 et 214-221 ; carte p. 216.

A. Foucher. — *La vieille route de l'Inde*, Paris, 1943-1947, notamment chap. III, ii (les conquêtes iranienne et grecque), et V, iii (la propagande bouddhique).

Bibliographie bouddhique depuis 1928, directeurs, J. Przyluski, M. Lalou ; Paris, 1930 s.

Textes et commentaires.

L'édition standard est celle de E. Hultzsch, *The Inscriptions of Asoka*, Corpus Inscriptionum Indicarum I, new edition, Oxford, 1925. Introduction descriptive et historique ; tableau grammatical par groupe d'inscriptions. Chaque texte transcrit, traduit, annoté, accompagné d'excellentes photographies (pas de photos des ensembles ni des sites). Textes synoptiques. Index référant aux lignes des inscriptions. — La transcription est celle de l'*Epigraphia Indica* : *sh* pour *ṣ*, *ch* pour *c*, *chh* pour *ch*. En outre Hultzsch signale par *kṣ* une variante de *ch*, v. p. 56.

Malgré son excellence, cette édition ne rend pas inutile le recours aux éditions antérieures de Senart et de Bühler.

E. Senart. — *Les Inscriptions de Piyadasi*, Paris, I, 1881, II, 1886. Traduction anglaise, revue par l'auteur, de G. A. Grierson dans *Indian Antiquary* XVII-XXI. Compléments dans le *Journal Asiatique* de 1887 (Bhabra), 1888 (Shahb. Mans. et Girnar), 1892 (Mysore), 1916 (Maski), et dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions* de 1907 (Sarnath). Le déchiffrement a été dépassé sur beaucoup de points ; la partie qui concerne l'auteur et la langue des inscriptions conserve une grande valeur.

J. G. Bühler. — Éditions partielles, notamment dans *Epigraphia Indica* II, III, V et *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, vol. XXXVII à XLVIII. Importantes pour l'interprétation par rapprochement avec d'autres textes.

A. C. Woolner. — *Asoka text and glossary*, Panjab University Publications, Calcutta, 1924. Vol. I, texte (dispositif malcommode) et grammaire (tableau complet des formes, en prenant pour base le dialecte oriental) ; vol. II, index (discussion des sens ; très commode).

H. Lüders. — *Epigraphische Beiträge*, dans *Sitzunsber. des Kg. Pr. Akademie der Wissenschaften*, Berlin, 1913, p. 988 ; 1914, p. 831 et dans *Zeitschrift fur Indologie und Iranistik*, 1927, p. 25 ; réimprimés dans *Philologica Indica*, Göttingen, 1940. Interprétations nouvelles et observations importantes sur la langue.

O. Stein. — *Neuere Forschungen...* II, III dans *Archiv Orientálni*, V p. 246-269 et VI p. 15-49 (1933).

Sur Kopbal et Erragudi, v. p. 23 et 24.

La Langue.

Outre les travaux susmentionnés, il convient de citer :

K. F. Johansson. — *Der Dialekt der sogenannten Shahbazgarhi Redaktion der 14 Edikte des Königs Asoka*, 1892-1894.

Truman Michelson. — Articles dans *Indogermanische Forschungen*, XXVIII-XXIX, *American Journal of Philology*, XXX-XXXI, *Journal of the American Oriental Society*, XXX-XXXI.

R. L. Turner. — *The future-stem in Aśoka* dans *Bulletin of the school of Oriental Studies*, VI, 2, p. 529.

INTRODUCTION

I. L'Héritage d'Asoka. — II. L'Asoka légendaire. — III. Les inscriptions. — IV. Le contenu des inscriptions. — V. Conclusion.

I

Si l'on en croit Plutarque, Alexandre aurait reçu au Pendjab, donc en l'an 329, la visite d'un jeune général de l'Inde orientale, révolté contre son roi et en quête d'un appui ; l'impopularité de son maître, disait-il, était propre à faire débander aisément une armée que les témoignagnes s'accordaient à déclarer très nombreuse. Alexandre refusa : ou bien cela dépassait son programme de récupération de l'empire de Darius (tel que le suppose Foucher, *Vieille route de l'Inde*, p. 191), ou l'émeute de ses soldats l'en empêcha comme le veut la tradition, ou plus simplement il était intimidé par la puissance du roi des « Orientaux » (Prācya, Πράσιοι). Le général en question, Andracottos, ou plutôt Sandrakottos ou Sandrakuptos comme l'appellent d'autres historiens, a été identifié dès 1772 par de Guignes avec Candragupta, l'usurpateur qui selon les sources indiennes

renversa la dynastie des Nanda du Magadha (Bihar actuel) et fonda la dynastie des Maurya.

Dans les vingt-quatre ans de son règne, Candragupta réussit à étendre encore l'empire magadhien. Seleucus le trouve maître du Pendjab dont Alexandre avait voulu faire une satrapie grecque ; sa domination va jusqu'à la côte occidentale, puisqu'il fait construire un lac artificiel près de Girnar, dans la presqu'île du Kathiavar. « En 305, quand Seleucus, maître de Babylone et de la Syrie, arrive sur l'Indus pour recommencer Alexandre, il trouve devant lui au lieu des Taxile et des Porus, et des peuplades sans cohésion, un immense empire qui commande les deux deltas et va d'une mer à l'autre. Candragupta dispose de 600 000 fantassins, de 30 000 cavaliers, de 9 000 éléphants. Seleucus n'insista pas ; il consentit aux sacrifices nécessaires, rendit au Maurya les territoires en deçà de l'Indus... et conclut avec lui une alliance matrimoniale qui sans doute introduisit une princesse grecque dans le harem des Maurya. L'Inde débordait à l'Ouest sur l'Iran, passait au rang des grandes puissances du monde, poussait ses avant-gardes au contact de l'Asie hellénisée. On recherche ses faveurs. La Syrie a un ambassadeur permanent en résidence à Pāṭaliputra, promue capitale de l'empire Maurya : d'abord Mégasthène, puis sous le fils de Candragupta, Daimachus » (S. Lévi, *l'Inde civilisatrice*, p. 48).

Ce fils et successeur est connu de la chronique bouddhique sous le nom de Bindusāra ; Athénée l'appelle Amitrokhates, Strabon Amitrokhadôs : c'est

un titre, *amitra-ghāta* (ou *-khāda*) « tueur (ou dévoreur) des ennemis » : l'identification est assurée à la fois par son père et par son fils. Il semble avoir à son tour obéi à la loi qui fait de tout souverain indien un « ambitieux de conquête », *vijigīṣu,* pour employer le terme par lequel l'Arthaśāstra, le traité de la pratique royale attribué à Cāṇakya-Kauṭilya, le conseiller de Candragupta, désigne son « Prince ». Sans de nouvelles extensions territoriales, on s'expliquerait mal qu'Asoka ait hérité d'un empire comprenant l'Inde centrale et des portions lointaines de la péninsule deccanaise.

II

Les Grecs ne nous parlent pas du fils et successeur de Bindusāra, Asoka. Ce que l'Inde raconte de lui n'est autant dire qu'un tissu de légendes et de miracles, où disparaissent défigurés quelques incidents probables ou possibles. Donnons-en une idée.

Bindusāra avait seize femmes, cent un fils, dont l'aîné était Sumana selon les sources singhalaises, Susīma selon les sources sanskrites ; le plus jeune s'appelait Tissa. La mère de Tissa, devenue première reine grâce à un subterfuge, avait un autre fils dont la naissance n'avait été pour elle cause d'aucune douleur, d'où son nom d'Asoka (pali *soka,* sanskrit *śoka* « douleur »). Le roi déteste cet enfant dont le corps est rude au toucher, au point que la mère doit se sauver en l'emportant. Devenu grand, le roi

l'envoie réprimer une révolte au Pendjab, mais en lui donnant des moyens insuffisants; cependant, grâce à des appuis divins, Asoka gagne le cœur des populations et la révolte s'apaise sans combat. A la mort de Bindusāra, un oracle désigne malgré sa volonté Asoka comme son successeur.

Asoka, alors vice-roi d'Ujjayinī, accourt à Pāṭaliputra et débute par le massacre de quatre-vingt-dix-neuf de ses frères. Seul son cadet Tissa échappe. Cela, et d'autres forfaits non moins horrifiques, le font désigner sous le nom d'Asoka le Cruel, Caṇḍāsoka. Au moment de son sacre, soit quatre ans après sa prise de pouvoir, son neveu, un moine, le convertit au bouddhisme. Il chasse 60 000 brahmanes et prend au palais autant de moines qu'il entretient libéralement. Tel est le récit singhalais; celui des bouddhistes du Nord conserve à Asoka, même converti et devenu « Asoka de la Loi », Dharmāsoka, son caractère violent et cruel : par exemple, il fait démolir une prison, mais aussi tuer le bourreau.

Suit l'énumération des fondations de couvents, des érections de monuments faites sur son ordre; le récit du troisième Concile qu'il préside, des missions de propagande alors décidées. Les miracles ne manquent pas à cette histoire, ni les romans de type folklorique; tel celui de Kunāla que voici : la reine Asandhimittā, pieuse bouddhiste, étant morte, le roi déjà vieux épouse Tissarakkhitā, jeune, vaniteuse, infidèle : amoureuse de son beau-fils et repoussée par lui, elle lui fait attribuer, pour l'éloigner, le gouvernement de Taxile. Au départ, Asoka recommande à son fils

de toujours bien vérifier le sceau cachetant ses instructions qui aura reçu l'empreinte de ses dents. Or quelques temps après la reine réussit pendant le sommeil du roi à appliquer sur sa mâchoire la cire d'un ordre rédigé par elle-même pour le ministre de Kunāla : celui d'arracher les yeux du prince, de le mener à la montagne et de l'y abandonner. Respectueux de ce qu'il croit un ordre paternel, Kunāla se fait arracher les yeux par un paria et va parcourant le pays en mendiant. Parvenu à Pāṭaliputra, entré au palais royal, il chante, le roi reconnaît sa voix, et toute l'affaire élucidée, fait brûler vivante la marâtre et punit diversement ses complices. On peut souscrire au jugement de Kern : « Si nous ne connaissions Asoka que par les sources bouddhiques, du Nord et du Sud, nous devrions en conclure que c'était un souverain d'une insignifiance rare, remarquable seulement en tant qu'il était moitié monstre, moitié idiot. Ses coreligionnaires ne nous ont transmis de lui ni une bonne action, ni un sentiment élevé, ni une parole frappante. »

III

Or on ignorait tout du personnage qui nous occupe, lorsqu'en 1837, un fonctionnaire de l'administration civile à Bénarès, James Prinsep, déchiffra l'alphabet jusqu'alors inconnu et sut trouver le sens d'inscriptions gravées sur deux colonnes de grès rose, sises à Delhi et à Allahabad. Guidé par le

titre de *devānaṃpiya* « ami des dieux », Prinsep les avait d'abord attribuées à Tissa, roi de Ceylan allié d'Asoka, qui portait ce titre dans une source bouddhique. Sur ces entrefaites apparurent les inscriptions de la grotte de Nagarjuni, dues également à un *devānaṃpiya* mais qui donnait son nom : Dasalatha ; Prinsep reconnut en lui le petit-fils d'Asoka. Mais du même coup il se rendait compte que le titre en question ne suffisait pas à établir une identification ; *piyadassi* « au regard amical » lui parut alors être le nom propre : opinion qui explique encore le titre de l'édition de Senart, publiée cinquante ans plus tard. Or *piyadassi* était dans la chronique singhalaise associé au nom d'Asoka, ce qui confirmait l'identification. Il n'empêche que jusqu'en 1915, époque où l'on découvrit à Maski la seule inscription où Asoka donne son nom, elle restait conjecturale.

En 1838 Prinsep reconnaissait l'identité du contenu de deux des six séries d'édits sur rocher : celle de Girnar au Kathiawar et celle de Dhauli, sur la côte orientale de l'Inde. Depuis, les découvertes se sont succédées jusqu'à une époque toute récente ; et sans doute n'a-t-on pas fini de trouver de nouveaux exemplaires des édits déjà connus, peut-être même des textes nouveaux de ce souverain qui dit lui-même (édit XIV) avoir beaucoup dicté.

Nous voilà donc en possession de documents authentiques sur un roi dont la légende seule nous attestait la gloire sans vraiment la justifier. Il convient de dire quels sont ces documents et où ils se trouvent, avant de donner une idée de leur contenu.

Ils se présentent de deux façons : les uns sont gravés à même des rochers, les autres sur des colonnes de pierre, dont certaines avaient pu être dressées sans aucune épigraphe par des prédécesseurs d'Asoka ; ceci ressort des termes mêmes qu'il emploie, et du reste on a des exemples de colonnes isolées non inscrites. La répartition et le contenu des deux séries diffèrent, comme on va voir.

Les édits sur rocher se répartissent en plusieurs séries.

La plus importante est celle qui rassemble en un corps quatorze ordonnances de dates différentes, et dont la dernière sert de conclusion, correspondant à ce qu'en Europe nous mettrions en préface. On trouve les exemplaires de cette série dans les marches de l'empire d'Asoka.

A l'extrême Nord-Ouest, deux recensions. En premier lieu, celle sise à quelque 800 mètres du village de Shahbazgarhi, et à 3 kilomètres de Kapur da giri (district de Peshawer) sous le nom duquel elle fut d'abord connue. Elle est gravée sur deux faces d'un rocher situé sur les premières pentes d'une colline. La seconde a été gravée sur trois rochers séparés près de Mansehra (district de Hazara). Jadis la première se trouvait à la bifurcation de la grand-route d'Occident et d'un chemin conduisant à la Haute-Asie par la vallée du Svât (v. Foucher, *B. E. F. E. O.*, I, fig. 64 p. 349 et *Vieille route de l'Inde*, I, fig. 8, p. 39) ; la seconde est toujours au bord de la route la plus directe entre Taxila et le Cachemire. Ces deux inscriptions offrent deux

particularités: l'une, la mise en valeur spéciale de l'édit XII, qui dans le premier cas est sur un rocher isolé, et dans le second occupe une face spéciale du rocher. L'autre consiste en ce que ce sont les seules inscriptions d'Asoka écrites dans l'alphabet araméo-indien (unique exception : la signature du scribe à Brahmagiri, v. p. 24).

A 2 kilomètres et demi de Kalsi, à environ 25 kilomètres de Mussorie (Dehra Dun), dominant le confluent de la Jamna et de la Tons (v. E. Reclus, *Nouvelle Géographie univ.*, t. VIII, carte p. 157), un gros bloc erratique de quartz en tronçon de pyramide porte sur l'une de ses faces une inscription gravée sur une surface imparfaitement nivelée, de 1m, 50 de hauteur avec une longueur qui va de 1m, 60 environ en haut à 2m, 40 à la base. L'inscription se poursuit sur la face gauche. De l'autre côté, l'esquisse de « l'Eléphant suprême » *gajatama*. Cette inscription, comme toutes celles qui vont être énumérées maintenant, est écrite dans le caractère indigène, dénommé par les épigraphistes brāhmī (v. p. 87).

Voilà pour les frontières Nord-Ouest et Nord. Dans la péninsule du Kathiawar, à 1 kilomètre et demi de Junagarh, un bloc de granit presque hémisphérique, haut de plus de 3m, 50 et dont la base a près de 23 mètres de tour, marque l'entrée d'une gorge menant à la vallée qui entoure la montagne sacrée de Girnar. Là sont inscrits les quatorze édits d'Asoka, rangés en deux colonnes et séparés par des lignes droites, ce qui n'est pas la coutume; là se

voit aussi l'inscription sanskrite de Rudradāman qui révèle l'existence ancienne à cet endroit d'un lac artificiel construit par le vaiśya Puṣyamitra, gouverneur de Candragupta, et plus tard pourvu de conduites par le roi yavana — c'est-à-dire iranien — Tuṣāspha pour Aśoka le Maurya (édition *Epigraphia Indica*, VIII, p. 36 et suiv. ; traduction chez S. Lévi, *Inde civilisatrice*, p. 152); enfin une troisième inscription mentionne les réparations faites au même réservoir en 456 par le fils du gouverneur du Surāṣṭra sous Skandagupta, autre empereur magadhien (voir même ouvrage, p. 188).

Plus au Sud, proche l'ancien débarcadère de Sopara, qui fut un grand port maritime, on a en 1882 découvert un fragment de basalte où se lit un petit morceau de l'édit VIII.

Passons maintenant à la côte orientale. Dans l'ancien pays de Kalinga, un peu en arrière du delta de la Mahānadī, se trouve un autre couple d'inscriptions, où les édits XI, XII, XIII des autres recensions sont remplacés par deux édits spéciaux. La première est près de Dhauli, à 11 kilomètres au Sud de Bhuvaneswar (district de Puri) sur l'une de trois collines abruptes, d'aspect volcanique, isolées dans la plaine. Au dessus de l'inscription, sur une terrasse de 4 à 5 mètres de côté, surgit à même la roche l'avant-train d'un éléphant de 1 mètre de hauteur.

Plus au Sud, près de 30 kilomètres au Nord-Ouest de Ganjam, sur la rive Nord de la Rishikulya, au centre d'une ville forte en ruines, l'un des rochers de gneiss granitique hauts d'environ 35 mètres est

le mont Khepingala mentionné dans l'inscription dite de JAUGAḌA.

Sauf la variante signalée pour les deux dernières séries d'édits, le texte de toutes les inscriptions énumérées jusqu'ici est fondamentalement identique; elles ne diffèrent que par l'écriture et par la forme linguistique. L'unité est moins forte dans le groupe suivant, généralement connu sous l'appellation de « minor rock inscriptions. »

Il s'agit d'une proclamation assez brève faite par Asoka deux ans et demi après sa conversion. On en connaît dix exemplaires, trouvés au Rajpoutana, dans l'Inde centrale, au Sud de l'état du Nizam et jusqu'au Mysore.

Celle qui est le plus au Nord se trouve environ à 7 kilomètres Nord-Nord-Est de Jaipur (Jeypore) sur une table de pierre volcanique haute de 5 mètres proche BAIRAT, où des ruines anciennes attestent l'existence d'une ville.

L'inscription de RUPNATH est au pied des monts Kaimur, près d'un petit lac, le plus bas d'une série de trois bassins étagés et reliés par une cascade; elle est gravée sur la face supérieure d'un petit bloc de grès rouge de 1m, 35-0m, 30; elle a beaucoup souffert d'avoir servi de siège aux pèlerins depuis des siècles (car l'endroit est sacré) et aux marchands.

A 3 kilomètres de SAHASRAM (South Bihar), dans l'ancien Magadha, un des derniers éperons du Kaimur dominant la rive gauche du Son porte le monument d'un saint musulman, qui a peut-être succédé à un dieu hindou. Près du sommet, une grotte où l'on entre par une porte qui n'a que 1m, 20 de haut; l'inscription est à l'intérieur de la grotte.

Les autres exemplaires sont loin dans le Sud (Maski par exemple est à plus de 770 kilomètres de Rupnath), et assez proches ou très proches les uns des autres.

L'inscription de MASKI (états du Nizam, 75 kilomètres de Raichur) occupe la face intérieure d'un bloc de granit situé à l'entrée d'une caverne. La localité avait quelque importance, car Maski est mentionné dans plusieurs inscriptions médiévales. C'est cette inscription qui donne le nom d'Asoka.

A 85 kilomètres Sud-Ouest de Maski, à 35 kilomètres de Vijayanagar, s'étend une plaine d'où émergent quelques buttes rocheuses. Au pied de l'une d'elles est sis le village de KOPBAL; une autre porte à son sommet des dolmens; sur celle de PALKIGUNḌU, haute de 270 mètres, se lit parmi des inscriptions d'époques variées un court fragment d'Asoka, qui s'accorde avec le texte d'une inscription de huit lignes gravée au sommet d'un quatrième rocher, haut de 50 mètres et situé de l'autre côté de Kopbal : c'est le GAVĪMAṬH. Le texte de cette dernière inscription est très semblable à celui de Bairat, le plus septentrional de la série; il diffère à la fois, d'une part de Rupnath et de Sahasram, d'autre part du groupe de Siddāpura. Il a été édité par R. L. Turner (*The Gavīmaṭh and Pālkīguṇḍu inscriptions of Aśoka,* Hyderabad Archaeological Series, n° 10, 1932).

Enfin à 150 kilomètres Est de Kopbal, à moins

de 15 kilomètres de Gooty, au Sud du district de Karnul de la Présidence de Madras, on a découvert en 1929 à ERRAGUDI, sur le bord du bassin de la Tungabhadra, une série entière des Quatorze édits et en outre une version de l'édit de Rupnath-Sahasram; celle-ci seule a été éditée, en dernier par Barua, *Indian Historical Quarterly*, XIII, 1, March, 1937, p. 132; elle offre ce caractère curieux d'être partiellement écrite boustrophêdon.

Les autres recensions sont au Mysore, groupées autour du village de Siddāpura (district de Chitaldrug), à 125 kilomètres de Maski, à presque 195 kilomètres de Kopbal. Celle de BRAHMAGIRI est inscrite sur la face supérieure d'un bloc de gneiss; elle a donné un caractère magique à cette pierre, ce qui a eu pour conséquence des aspersions dont l'eau, avant de guérir hommes et bêtes, contribuait à effacer les caractères. La plus proche de SIDDAPURA se trouve à 1 800 mètres de la précédente, également sur la surface supérieure de la pierre; malgré la protection d'un gros rocher suspendu au-dessus, elle a souffert aussi. Il en est encore de même pour l'inscription sise à 5 kilomètres plus loin, près du temple de JAṬINGA-RAMEŚVARA. C'est à Brahmagiri que le texte se termine par une signature en écriture araméo-indienne.

Une inscription de type spécial, et d'un grand intérêt, est celle de BHABRA, que Hultzsch préfère appeler CALCUTTA-BAIRAT, parce qu'elle a été trouvée à 1 kilomètre et demi au Sud-Ouest de Bairat, et à 3 kilomètres et demi de l'inscription connue

sous le nom de ce village (voir plus haut), tandis que Bhabra, ou plutôt Bhabru, est à 25 kilomètres de là. Elle est gravée sur une table de granit gris, en haut d'une colline isolée couverte de ruines.

Enfin on attribue à Asoka trois courtes épigraphes situées au fond de grottes artificielles dans les monts BARABAR, à 25 kilomètres au Nord de Gaya; elles relatent le don fait de ces grottes aux ājīvika par un *lāja piyadassi*. Un peu plus loin à l'Est, dans les monts Nagarjuni, d'autres grottes ont été offertes aux mêmes religieux par *Dasalatha devānaṃpiya*, le petit-fils d'Asoka.

Passons maintenant aux édits sur piliers. Ces piliers sont des monolithes de grès rose provenant des environs de Bénarès (description *Cambridge History of India*, I, 619) et mesurant de 10 à 13 mètres de haut.

Ils ne contiennent pas tous les mêmes textes. Il y a d'abord une série de six édits rassemblés par Asoka la 26e année de son sacre; ces édits sont gravés sur six colonnes; mais l'une de ces colonnes, celle de DELHI-TOPRA, ajoute un septième édit fait lui-même de plusieurs morceaux. Les inscriptions sont généralement bien conservées, et les variantes des six premiers édits sont trés légères; c'est ce qui a permis de se contenter ici du texte de Delhi-Topra, exceptionnellement complété par celui des autres versions.

Ces colonnes se trouvent toutes dans la partie centrale de l'empire : Topra est à l'Ouest de la

Jamna, Lauriya et Araraj sont sur la rive orientale de la Gandak.

Deux sont actuellement à Delhi, où elles ont été transportées sur l'ordre du sultan Firoz-Shah (1351-1388). L'une provenait de Topra, dans la région montagneuse du district d'Ambala ; elle était connue plus anciennement sous le nom de Delhi-Siwalik. L'autre, des environs de Mīrathi (Meerut) au Nord-Est de Dehli.

Le groupe oriental comprend d'abord deux colonnes sises à 4 kilomètres l'une de l'autre près du village de Lauriya (district de Camparan, North Bihar) à 25 kilomètres Nord-Nord-Ouest de Betiya, donc non loin de la frontière du Népal. Pour les distinguer on leur donne les noms respectifs de Lauriya-Araraj d'après le nom d'un temple de Siva proche (anciennement dénommée Radhia) et de Lauriya-Nandangarh d'après un fort en ruines, dans un site riche en ruines et en antiquités (ancienne dénomination Mathia). Le premier est représenté sur un manuscrit népalais daté de 1015, v. A. Foucher, *Étude sur l'iconographie bouddhique de l'Inde*, p. 17, 55 ; la miniature est reproduite pl. I n° 5.

Dans le même district, à une cinquantaine de kilomètres Nord-Nord-Est des précédents, se trouve un troisième pilier, près du village de Rāmpurvā.

Vient enfin un pilier qui se trouve actuellement à Allahabad. Il porte non seulement une recension parallèle à celles qui viennent d'être signalées, mais deux autres édits d'Asoka, et en outre une inscription sanskrite de Samudragupta (milieu du IVe siècle avant J.-C.) et une de Jahangir, de 1605. Or, l'un des édits supplémentaires d'Asoka est adressé à ses fonctionnaires de Kosambi ; on en conclut que la colonne a été transportée de là à Allahabad comme deux autres avaient été transportées à Delhi ; on désigne donc sous le nom d'Allahabad-Kosam la recension des six édits qui s'y trouvent.

Par contre on désigne par des noms particuliers les deux autres inscriptions connues sous les noms d'Édit de la Reine et de Kosambi respectivement, en raison de leur contenu.

L'édit de la Reine est unique. Celui de Kosambi a deux parallèles connus. Le premier, à Sarnath dans la banlieue de Bénarès, près de l'endroit où était le parc aux gazelles d'Isipatana où le Bouddha prêcha son premier sermon ; parmi les motifs décoratifs du chapiteau se trouve la roue qui rappelle cet événement, et qui maintenant orne le drapeau de la République indienne. Les destinataires de l'édit semblent avoir été les fonctionnaires de Pāṭaliputra (Patna) qui est pourtant loin à l'Est. L'autre édit parallèle est à Sāñcī dans l'État de Bhopal, à l'entrée du célèbre stūpa ; il est fort mutilé.

Restent enfin, d'une part le pilier de Rummindei (anciennement dénommé Paderia) : Rummindei est le nom d'un temple qui perpétue le nom de Lumminī (en pali Lumbinī) mentionné dans l'inscription comme le lieu de naissance du Bouddha ; Paḍariya est le nom du village voisin. On est ici en

territoire népalais, à quelque 8 kilomètres Nord-Est de Dulha dans le district de Basti.

D'autre part, 20 kilomètres plus au Nord-Ouest, dans le Terai népalais, près du village de Nigliva, au bord d'un étang appelé Nigalī-Sāgar, une brève inscription relate l'agrandissement d'un stūpa exécuté sur l'ordre d'Asoka, et la visite qu'il a faite plus tard à cet endroit.

IV

Ce magnifique ensemble épigraphique confirme abondamment l'historicité d'un souverain qui n'était d'abord connu que par des traditions en grande partie légendaires. L'identité de Sandrakottos et Candragupta son grand-père est définitivement assurée. Les deux identifications s'accordent avec la date approximative obtenue par le synchronisme des rois méditerranéens mentionnés dans l'édit XIII, et qui est la fin de la première moitié du IIIe siècle avant J.-C.

On a essayé de préciser davantage cette date, ainsi que celles du règne dans son ensemble, en raccordant ces données avec les chronologies des Purāṇa brahmaniques et des livres du bouddhisme. Divers systèmes ont été proposés, dont le dernier en date, celui de M. Filliozat (*L'Inde classique*, I, § 407), place le sacre d'Asoka en 260 av. J,-C. De toute façon, les inscriptions d'Asoka sont le premier document authentique, signé et daté avec une relative précision, de toute l'histoire indienne.

Document fragmentaire à vrai dire ; il ne concerne que la propagande religieuse de l'empereur ; on aurait tort d'y chercher des données sur sa politique générale et sur la société de son temps ; ce qu'il contient de positif est difficile à interpréter, faute de concordances précises avec d'autres sources. En particulier, l'Arthaśāstra, qu'on a utilisé sous le prétexte qu'il est attribué à Cāṇakya-Kauṭilya, le conseiller de Candragupta, est un document précieux de la tradition brahmanique ; mais le texte dont nous disposons est certainement bien postérieur à l'époque supposée ; c'est par abus, et en vérité parce qu'on n'a rien d'autre sous la main, qu'on veut y chercher l'Inde des Maurya en particulier. Au reste même ainsi les concordances sont assez rares et peu caractéristiques. Sur Asoka nous ne pouvons interroger qu'Asoka lui-même.

Les édits d'Asoka sont des ordonnances d'inspiration bouddhique. Justifiant les mesures qu'il prend par sa conduite personnelle et par les principes qu'il adopte et recommande, elles participent à la fois de la confession et du sermon.

Quelques-unes de ces ordonnances et quelques-uns des faits mentionnés à leur propos sont datés par rapport au sacre, lequel a eu traditionnellement lieu quatre ans après la prise de pouvoir. Étant donné l'objet et le caractère des inscriptions, il est naturel que la première date qu'elles nous fournissent soit celle de la conversion du roi. En fait, ce n'est pas la conversion formelle, mais ce qui en a été l'occasion déterminante : de là cette confession magni-

fique de l'édit XIII, où Asoka décrit son repentir après avoir envahi le puissant royaume de Kaliṅga qui s'étendait du delta du Gange à celui de la Mahānadī ; document qui suffit à mettre son auteur hors de pair parmi les souverains de la terre, et qui reste unique, même après certains analogues tibétains et chinois, d'inspiration bouddhique également, mais où les mobiles intéressés transparaissent et qu'on peut soupçonner d'avoir en partie tourné au cliché [1].

Cette crise morale se place huit ans après le sacre. Deux ans plus tard il renonce aux tournées de plaisance et les remplace par les tournées de la Loi, où en même temps qu'il fait acte de pèlerin, il substitue à la chasse et à d'autres amusements l'aumône et la prédication. Il inaugure ainsi la série des réformes par lesquelles en regard ou à la

1. T'ai-tsong des T'ang, le protecteur de Hiuan-tsang, se repent dans un édit de 628, d'avoir tué de sa main plus de mille victimes, et fait faire des sacrifices expiatoires pour apaiser chez elles l'esprit de vengeance qui leur barrait le chemin de l'Illumination. Le même fonde en 630 sept temples sur les champs de bataille pour apaiser les âmes des soldats morts, ennemis compris.

Plus conforme à l'esprit d'Asoka est la déclaration (conservée sur un texte trouvé à Touen-houang et communiquée par M. Demiéville) du gouverneur tibétain de Koua-tcheou près Ngan-si, vers l'an 800. Il y fait contrition formelle de ses actes et demande son absolution par l'intermédiaire des moines chinois de Touen-houang : « Guerre sanglante : on y tranche la vie d'autrui, on y dévaste les villages ; les couvents sont démolis, les textes sacrés, les icones sont détruits... les gens de bien insultés et humiliés, la population soumise au bâton et au fouet... Tels sont les crimes qu'en son existence actuelle ou lors de nombreuses vies antérieures, il a commis, fait commettre ou approuvés. Dorénavant la série de ces crimes est pour toujours tranchée et jusqu'au bout de l'avenir il n'en commettra plus ».

place d'institutions ou de notions traditionnelles il en exalte et répand de nouvelles, inspirées par le *dhamma* (sanskrit *dharma*), mot traduit ici par « Loi », entendant par ce mot à la fois « loi » sans implication dominante juridique, et « religion » sans implication de dogme et de culte ; « ordre », qui correspond bien à la notion fondamentale héréditaire (cf. Masson-Oursel *J. As.*, 1922, I, 269), manque pour nous de résonance religieuse ; « moralité », qu'on a également employé, souffre du même défaut. Le *dhamma* d'Asoka n'est « la Bonne Loi » bouddhique, l'un des Trois Joyaux auxquels il déclare formellement sa foi dans l'édit de Bhabra, que dans la mesure où elle recommande les vertus essentielles enseignées aussi bien par le brahmanisme que par le bouddhisme : respect de la vie, celle des animaux incluse, obéissance aux parents, véracité, charité (III, IV, IX, XI, 7, minor II). Il n'est pas question des notions classiques et caractéristiques de la doctrine comme les Quatre vérités, la série des causes, le nirvāṇa ; même le salut n'est pas présenté comme la sortie du cercle des transmigrations ; qui observe la Règle gagnera ce monde-ci — c'est-à-dire sans doute une bonne renaissance — et l'autre, c'est-à-dire le ciel (*sagga*, skr. *svarga*).

Pour un peu, on pourrait prétendre qu'Asoka, né brahmaniste, l'est resté, et que son *dhamma* n'est que le *svadharma*, la règle qui s'impose à chacun d'après la caste où il est né ; enfin que le programme qu'Asoka se donne à lui-même est celui de tout souverain hindou ; on peut alléguer jusqu'à la tolérance

qu'il recommande et qu'il pratique (si les donations de grottes aux ājīvika sont bien de lui) et qui est de tradition (S. Lévi, *Mémorial*, p. 231). On l'a prétendu en fait ; ce qui est aller contre l'évidence, puisque l'inscription de Bhabra contient la formule même de la conversion et la mention de textes sacrés de la secte ; puisque d'autre part les édits du Terai népalais mentionnent le pèlerinage fait vingt ans après le sacre au lieu de naissance du dernier Bouddha et au monument du Bouddha qui l'avait précédé.

Il avait déjà fait un autre pèlerinage deux ans après la conquête du Kalinga, si du moins on entend par la *sambodhi* de l'édit XIII l'arbre sacré de Bodh-Gayā. Mais sa foi, ou plutôt son ardeur, a été progressive. La série de Rupnath et en particulier les recensions du Mysore nous avertissent, deux ans et demi après sa conversion, qu'il a été un adhérent sans zèle pendant une année. Le pèlerinage est un des signes de sa nouvelle ardeur. On ne sait s'il faut placer ici les interventions dans la vie de l'Église notifiées à Bhabra et à Sanci et les donations faites, sans doute sous son influence, par les siens (édit de la reine). En tout cas peu après commence la grande campagne de propagande annoncée par l'édit de Rupnath, à laquelle nous devons les deux séries d'édits sur rochers et sur piliers. Asoka suit donc, à l'échelle royale, l'exemple du saint bouddhique qui, son propre salut assuré, entreprend de faire celui de l'humanité.

De la 13ᵉ année à partir du sacre sont datés les

édits sur roc III et IV et avec eux sans doute implicitement les deux premiers ; moins importants en ce qu'ils ne font que rendre compte de l'activité personnelle du roi ; restriction aux massacres d'animaux pour la cuisine du palais, rappel des mesures déjà prises pour la santé et le bien-être des sujets et de leurs bêtes. L'édit III annonce l'organisation de tournées régulières à grands intervalles pour la propagande de la Loi en même temps que pour les affaires administratives. L'édit IV enregistre le succès présent de la propagande et la promesse de sa continuation dans l'avenir.

Peut-être faut-il placer vers la même époque les édits du Kalinga, dont l'un prescrit aux fonctionnaires de la province nouvellement conquise la douceur vis-à-vis de leurs administrés et annonce des tournées d'inspection quinquennales comme celles de l'édit III ; l'autre recommande des rapports amicaux avec les populations indépendantes limitrophes.

L'année suivante, 13 ans après le sacre, l'édit V annonce la création d'une nouvelle catégorie de « ministres » ou « surintendants », ceux qui auront à s'occuper de la Loi, les *dhammamahāmātra*. Les surintendants ordinaires sont des fonctionnaires résidant au centre des provinces (voir les édits du Kaliṅga, Brahmagiri, Kosambi, la Reine) et c'est à eux qu'Asoka adresse directement certaines de ses ordonnances. Les surintendants de la Loi sont les grands agents de la propagande et les protecteurs des fidèles dans les provinces extérieures du Nord-Ouest

et de l'Ouest ; ils interviendront dans les prisons, les gynécées princiers (surintendants surveillants des femmes, édit XII), et en d'autres occasions mal identifiées, en tout cas variées (pilier 7).

Les édits VI à XIV ne sont pas datés. Deux rappellent des événements antérieurs : le pèlerinage à la Sambodhi (VIII), la conquête du Kalinga (XIII). Le VI[e] proclame la volonté du roi d'être toujours et partout disponible pour le règlement des affaires, en vue du bonheur de ses sujets qui sont pour lui comme ses enfants. Le VII[e] contient des maximes morales. Les suivants enregistrent l'application de la notion de Loi à des notions ou institutions préexistantes ; les tournées de la Loi, qui succèdent aux tournées de plaisance (VIII), les cérémonies de la Loi, opposées aux cérémonies superstitieuses vulgaires (IX), l'obéissance à la Loi et sa pratique par le peuple, qui sont la vraie gloire qu'il ambitionne pour lui-même (X), l'aumône de la Loi qui consiste à la répandre (XI), la glorification de la Loi, propagande qui comporte l'honneur rendu à toutes les sectes (XIII), enfin la conquête de la Loi, opposée à la conquête militaire (XIII). Les trois derniers édits manquent au Kaliṅga. Enfin vient l'édit XIV, conclusion relative à la forme du corps d'ordonnances qui précède.

Entre la conclusion de ce recueil, qu'on peut situer 13 ans après le sacre ou peu après, et le second recueil analogue des 26[e] et 27[e] années, on n'a que peu d'indications sur l'activité d'Asoka.

La 14[e] année, il fait à Nigliva agrandir au double le stūpa ou monument commémoratif de Konakamana, l'avant-dernier Bouddha. Il reviendra là en pèlerinage six ans après (au cours d'une tournée quinquennale ?) et visitera en même temps Lumbinī, le lieu de naissance du dernier Bouddha. La tradition est ainsi partiellement confirmée, qui attribue à Asoka de nombreuses fondations ; en particulier l'illustre pèlerin Hiuan-tsang a au VII[e] siècle de notre ère visité à son tour le stūpa de Konakamuni ; et le pèlerinage du Terai concorde avec le voyage qu'Asoka est censé avoir fait au Népal sous la conduite de son saint précepteur Upagupta (que les livres du Sud appellent Tissa Moggaliputta).

Si les trois grottes artificielles des monts Barabar sont bien une donation d'Asoka aux ājīvika, elles datent de la même période : 12[e] et 19[e] années du sacre.

C'est vers le début de cette période, — en la 17[e] ou 18[e] année du règne — que la tradition place un événement important : la tenue à Pāṭaliputra d'un concile, présidé par Tissa, lequel dura neuf mois. Ce concile eut à examiner l'exposé et la réfutation de 219 doctrines déclarées hérétiques : c'est le *Kathāvatthu* (trad. Mrs Rhys Davids, sous le titre de 'Points of Controversy'). Après quoi furent dépêchés des missionnaires ; un fils (ou un frère) d'Asoka alla convertir Ceylan ; Majjhantika fut chargé du Gandhāra et du Cachemire ; Dhammarakhita le *yona*, « le grec », c'est-à-dire sans doute un Iranien, se rendit sur la côte occidentale, etc. Ceci rappelle les missions qu'Asoka se vante d'avoir antérieurement envoyées de son chef jusque dans l'Occident

le plus lointain ; par ailleurs l'archéologie concourt à attester l'authenticité de la tradition, puisqu'on a trouvé à Sānci d'une part les reliquaires de Majjhima, c'est-à-dire Majjhantika, et de son adjoint Kassapagotta apôtres des pays himalayens, d'autre part le reliquaire de Moggaliputta lui-même.

Quant à la discussion des thèses et la lutte contre l'hérésie, la date de rédaction du Kathāvatthu, sans doute notablement postérieure, n'empêche aucunement de rapprocher de la tradition deux inscriptions d'Asoka. Elles ne sont pas datées, et sans doute ne se rapportent pas au concile ; mais elles témoignent de l'intervention royale dans les questions débattues à l'époque. Ce sont l'édit de Bhabra, où en toute déférence, mais avec fermeté, le roi désigne aux membres de l'Église les textes (malheureusement mal identifiables) dont il recommande la récitation de préférence aux autres ; et celui de Kosambi, qui pourrait passer pour un règlement adressé aux surintendants, sur l'application pratique d'une décision du concile touchant l'expulsion des moines et nonnes schismatiques.

On sait que l'exemplaire d'Allahabad-Kosam du même édit se trouve sur le même pilier que les six édits de la 26e année : est-ce le signe qu'il est leur contemporain ? Certains pensent qu'il en est ainsi en tout cas pour le bref « édit de la reine », gravé juste au-dessous) et à droite des six édits ; cet édit, qui enregistre une donation n'en donne aucune date.

Venons-en au second et dernier groupe d'ordonnances. Six sur sept sont contemporaines ; la

septième, qui vient l'année suivante, a un caractère récapitulatif. Ces deux faits donnent à l'ensemble un aspect testamentaire, d'autant plus marqué pour nous qu'Asoka n'a plus régné ensuite que cinq ou six ans : car il n'y a aucune raison de ne pas en croire les sources indigènes qui lui attribuent les unes 36, les autres 37 années de règne.

On peut résumer ainsi le contenu des six premières ordonnances : 1, progrès de la Loi ; 2, définition de la Loi ; 3, le péché ; 4, devoirs des contrôleurs, (*rajjūka*) ; 5, protection des animaux, liste d'animaux à protéger ; 6, publication (12e année) et objet des ordonnances.

La septième, la plus longue de beaucoup, est en fait elle-même le recueil de dix paragraphes séparés, précédés chaque fois par la formule normale d'introduction des ordonnances. En voici le résumé : 1 (exposé des motifs), inutilité des efforts antérieurs pour la diffusion de la Loi ; 2, recherche des moyens pour l'obtenir ; 3, organisation de la prédication : 4, édification des « piliers de la Loi », institution des « surintendants de la Loi » ; 5, mesure pour le bien-être des populations ; 6, devoirs des surintendants de la Loi ; 7, charités royales ; 8, l'exemple donné par le roi ; 9, supériorité de la méditation individuelle sur les interdictions externes ; date de l'édit ; 10, ordre de le graver sur des piliers ou des rochers.

V

Entre l'image d'Asoka qui ressort de ses proclamations et celle que livre la littérature bouddhique la distance est grande. Moindre peut-être cependant qu'entre l'empereur Charlemagne de la réalité et celui de la légende. Sans insister autant que les livres édifiants sur les cruautés peut-être réelles de sa jeunesse, Asoka souligne lui-même l'opposition entre les deux périodes de sa vie ; celle où il chassait et permettait de manger en abondance de la viande des animaux, où la guerre faisait partie de ses devoirs ; et la période postérieure à sa conversion provoquée par le spectacle des horreurs de la guerre, horreurs qui ont dû être d'autant plus grandes que le royaume vaincu était plus puissant. Il y a aussi concordance entre son intervention dans les récitations et la discipline de l'Eglise et le rôle qu'on lui fait jouer, et qu'il a sans doute joué, au Concile. Enfin les missions que lui attribuent les livres correspondent à quelque réalité ; celles qu'il se vante lui-même d'avoir provoquées dépassent même les récits, puisqu'il les a poussées jusqu'en Grèce et en Afrique lointaines.

Les doctrines et les institutions fondamentales du bouddhisme étaient naturellement acquises à l'époque, et sans doute bien avant. Asoka pour son compte témoigne de la formule sacramentelle d'adhésion au bouddhisme, de la division des fidèles en moines et laïcs, de la pratique de jeûnes réguliers, des pèlerinages aux lieux saints, de l'érection de reliquaires monumentaux, de la lecture solennelle et obligée de textes fixés rapportant la parole du Bouddha, proches de ceux qui nous ont été transmis. Mais précisément parce qu'elles existent déjà, ce ne sont pas les doctrines et les institutions fondamentales dont Asoka doit s'occuper ; et d'ailleurs les règlements ont pour lui, il le proclame, moins de valeur que la « méditation », c'est-à-dire l'examen de conscience dont il donne en personne l'exemple public.

Du reste les vertus qu'il veut répandre ne sont pas l'apanage propre du bouddhisme ; et dans la littérature bouddhique, ce n'est pas dans les livres de doctrine ou de discipline qu'on trouvera les affinités les plus marquées avec ses sermons ; c'est par exemple dans les stances du *Dhammapada* (traductions par Hû 1878, Maratray 1931), texte ancien, mais de caractère relativement populaire, et dont les parallèles verbaux se retrouvent à foison dans l'épopée brahmanique.

Asoka lui-même considère qu'il y a dans les doctrines une partie essentielle ; c'est celle-là qui demande à être répandue. Il est naturel dès lors qu'aucune restriction ne soit apportée au séjour des fidèles d'aucune secte en n'importe quel endroit (s'il le dit, n'est-ce pas qu'ailleurs, ou avant, on ne pratiquait pas la même tolérance ?). La vraie propagande ne consiste pas à décrier les sectes concurrentes, ni à imposer des règles disciplinaires : elle consiste dans « le don de la Loi », cadeau charitable,

inspiré par un sentiment que le bouddhisme postérieur exaltera, la *maitrī,* l'amour de l'humanité. Amour actif, exigeant un effort difficile et persévérant : sur ce point Asoka revient plusieurs fois, et prétend donner l'exemple. Aussi l'on s'étonne qu'un historien ait pu lui attribuer une personnalité quelque peu gémissante ; ce serait plutôt le moment de rappeler que les livres les plus édifiants lui attribuent des rudesses et des cruautés même dans la belle partie de sa vie.

On voudrait bien savoir comment il réglait la portion laïque de son activité. Il n'en mentionne que ce qu'il en a supprimé : chasse, guerre, tournées de plaisance. Sur son administration nous ne pouvons que tirer des inférences de ce que nous savons par ailleurs. Nous savons qu'il résidait à Pāṭaliputra, la Palimbothra que décrit Mégasthène à une époque de peu antérieure ; que son empire couvrait toute l'Inde du Nord et une partie de la péninsule ; qu'il avait des gouverneurs à Taxile, au Kalinga, au Mysore, et que l'un d'entre eux au moins était son fils ; qu'il a organisé des plantations et fait établir des réserves d'eau sur les routes ; qu'il avait des moyens de communications avec les royaumes de la Méditerranée. Nous connaissons la dénomination de certains de ses fonctionnaires, mais nous ne connaissons guère que ce nom.

Il est donc malaisé d'imaginer le personnage dans sa complexité ; mais tel qu'on le voit sous l'un de ses aspects, combien l'homme réel est-il non seulement plus vivant, mais plus imposant que sa

légende ! Et quelle reconnaissance l'Inde ne doit-elle pas aux savants européens qui ont ressuscité pour elle et pour le monde une de ses gloires oubliées, une des plus grandes figures de l'humanité. Il fait penser à Marc-Aurèle, à Constantin, à Charlemagne, à Saint Louis : saint couronné sans doute, et « évêque du dehors ». Mais ce qui rend ces comparaisons fausses dès l'abord, c'est qu'il n'est question dans son cas ni de religion d'Etat, ni de persécution, ni de guerre, même sainte. Pour lui rendre justice il faudrait d'abord le comparer à d'autres souverains orientaux dont il a en partie suivi la tradition : comme le palais qu'on a exhumé à Patna est bâti sur le plan persépolitain, comme les chapiteaux des colonnes et le poli de leur fût dénoncent des influences et sans doute des collaborations iraniennes ; comme une de ses écritures témoigne des mêmes influences, ainsi la formule même de ses ordonnances est celle qu'employait par exemple Darius ; mais que dit la suite chez Darius ? il n'est question que de guerres et de massacres. Dans l'Inde même un siècle ou peu de siècles après Asoka (v. La Vallée Poussin, *L'Inde au temps des Mauryas* p. 197 s. ; édition Bh. Indraji, Actes du sixième congrès internat. des orientalistes III, Leide, 1883), Khāravela, dévot jain, vantera sa puissance en termes analogues.

Ce Khāravela était roi du même Kalinga qu'Asoka avait conquis et administré. Et en effet après Asoka la puissance du Magadha décline. Le bouddhisme est-il incompatible avec la puissance temporelle ? Avant les historiens modernes, les conservateurs

chinois ont plus d'une fois protesté contre une religion dont les dévots, se faisant moines, se soustrayaient aux corvées, aux impôts, au service militaire. Mais l'histoire du Magadha après Asoka est trop mal connue pour qu'on puisse formuler des hypothèses précises ; et d'autres dynasties dans l'Inde, après un éclat qui a duré plusieurs générations, ont doucement disparu dans l'oubli.

INTRODUCTION LINGUISTIQUE

A Behistoun, Darius célèbre sa propre gloire, ses conquêtes et sa rigoureuse domination au haut d'une falaise, presque hors de portée de l'œil humain. Asoka qui l'imite, s'adresse à son peuple directement ou par l'intermédiaire de ses fonctionnaires ; il veut l'aider à faire son salut et se vante de lui donner l'exemple ; aussi ses inscriptions sont-elles en règle générale en des points fréquentés et à portée de vue. De plus, pour que des populations si éloignées les unes des autres qu'elles ne se comprennent pas encore à notre époque puissent recevoir sans trop d'effort ses déclarations et ses ordres, il fait adapter son texte original aux habitudes des diverses provinces — suivant en cela le précepte du Bouddha lui-même. La conséquence est que ses inscriptions fournissent un exemple unique dans l'Inde (et sans doute ailleurs à cette époque) d'un dossier dialectologique assez pauvre, mais fait de documents strictement contemporains et directement comparables ; même une certaine liberté laissée aux traducteurs témoigne qu'ils n'ont pas été abusivement prisonniers de l'original.

Abstraction faite des fautes et des variantes qui se

rencontrent à peu près partout, des critères surtout phonétiques permettent de répartir les inscriptions en deux grands groupes.

1. — Celui que par commodité nous appellerons oriental, que d'autres appellent magadhien, parce que la langue y est proche du dialecte prâkrit dit māgadhī, ce qui correspond au fait qu'Asoka est roi du Magadha, *lājā māgadhe*. La langue du Magadha est à cette époque langue officielle bien au delà de cette province : à l'Ouest elle dépasse la Jamna (Topra), elle pénètre l'Inde centrale (Sanci), va jusqu'au Mysore, et à l'Est jusqu'à la basse Mahanadi (Dhauli, Jaugada). Ce sont des régions où les inscriptions postérieures sont rédigées en d'autres dialectes ; dans certaines d'entre elles aucune forme de l'indo-aryen n'a encore réussi à se substituer au dravidien. La ruine de l'empire maurya a sans doute été une des causes du repli du « magadhien », et ce sont les dialectes de type occidental qui ont pris la prépondérance dans les littératures classiques et religieuses. Déjà Khāravela, le roi jain qu'on place généralement un siècle après Asoka, se sert d'un dialecte linguistiquement postérieur au sanskrit mais comportant *r* et des nominatifs masculins en *-o*.

2. — Le groupe occidental, comprenant d'une part l'ensemble de Girnar et le fragment de Sopara, d'autre part le groupe du Nord-Ouest où des habitudes graphiques particulières (ce sont les seules inscriptions rédigées en écriture indo-araméenne, dite kharoṣṭhī ou kharoṣṭrī) peuvent avoir contribué à exagérer l'aspect archaïque. Girnar fournit la

langue la plus proche du pali des livres bouddhiques singhalais, qui nous servira de repère ; c'est du reste en raison de cette ressemblance qu'on suppose le pali originaire d'une région voisine.

Cette répartition ne se fonde pas sur des faits d'une constance absolue. Il y a des mélanges, sans doute en partie réels, en partie dus à l'influence sur les traducteurs locaux de l'original « magadhien » des édits, en partie à des raisons de graphie, v. plus bas.

Cela posé, voici les principaux faits qui permettent de caractériser les dialectes :

Phonétique.

§ 1. — Les recensions orientales — qu'on appellerait mieux gangétiques, puisqu'elles vont jusqu'à Delhi, et que le centre de l'empire d'Asoka était à Patna — s'accordent sur trois points avec la māgadhī classique : absorption de *ṇ* et *ñ* par *n* ; subtitution de *l* à *r* ; *-aḥ* final devenu *-e* (à vrai dire la māgadhī classique restreint cette dernière évolution à la désinence du masc. sing. des noms thématiques, v. *BSOS*, 1931, p. 293). Considérons d'abord ces trois points.

§ 2. 1. — Nasales.

Cérébrale : G. *prāṇa* Sh. *praṇa* ; K. Dh. J. T. *pānā*.

G. *prāpuṇāti* (comme en pali), Sh. *prapuṇati* ; K. Dh. J. *pāpunāti*.

Palatale : G. Sh. *ñātika* ; K. Dh. J. T. *nāti, nātika* (skr. *jñāti*).

Même répartition là où la nasale est double (ce qui peut être noté par l'anusvāra).

G. Sh. *Taṃbapaṃṇi* ; K. *Taṃbapaṃni* (skr. *Tāmraparṇi*).

G. *añña*, Sh. *aña* ; K. T. *anna* (écrit *ana* ou *aṃna*) (skr. *anya*, pali *añña*).

G. *puṃña*, Sh. *puña*, K. *puṃna* (skr. *puṇya*, pali *puñña*).

Le groupe du Mysore s'accorde ici avec les dialectes occidentaux : *Suvaṃṇagiri* (*suvarṇa-*) ; dans le cas de Rup. Sah. Err. *sāvane*, en regard de Sah. Br. Sid. Gav. *sāvaṇe* (*śrāvaṇa*) le pali *sāvana* montre qu'il peut s'agir d'un fait de dérivation et non de phonétique.

Sopara donne *hiraṃna* (*hiraṇya*) ; il n'y a pas d'autre mot où le sanskrit comporterait une cérébrale.

§ 3. 2. — Liquides.

G. *rājā, rūpāni*, Sh. *raja, rupani* ; K. Dh. T. All. Bh. *lājā, lūpāni*.

G. Sh. *paraṃ* ; K. Dh. J. *palaṃ*.

G. Sh. *ārabh-* ; K. Dh. J. *ālabh-*, dans un mot où le sanskrit s'est décidé pour *l* dès le Brāhmaṇa, *ārabh-* ayant été réservé au sens de « commencer ».

On remarquera aussi le nom de Ptolémée rendu à G. Sh. par *Turamāya* en regard de K. *Tulamaya*.

Ici encore le Mysore marche avec l'Ouest : *Suvaṃṇagiri, cira*.

Dans l'Inde centrale il y a des mélanges. Par exemple, Rupnath oppose *chavacchara, cira* à *sātileka, uḍāla* ; Sanci *sūriyika* à *cila* ; Bhabra conserve *r* en groupe : *sarve, priya*, mais écrit *lāja, cila*.

Il convient de rappeler que le traitement oriental de *r* + dentale est *ḍḍh* : cette cérébrale ne s'explique que par un ancien *r*. D'autre part sur le territoire de l'ancien Magadha *r* et *l* coexistent aujourd'hui ; même plus au Nord, le village de *Lummini* où le Bouddha est né, et où Asoka a élevé un pilier commémoratif, s'appelle aujourd'hui *Rummin-dei*.

§ 4. 3. — Traitement de *-aḥ* final.

Le traitement dominant est *-e*, non seulement sur les piliers, sur les rochers du Kalinga et de Kalsi, mais aussi au Mysore ; et même dans le peu de l'édit VIII qu'on a à Sopara, on lit *dassane ca hiraṃnapaṭividhāne ca*.

Ne s'accordent donc en principe avec le pali que Girnar et le Nord-Ouest : G. *mago*, Sh. *mrugo* (*mṛgaḥ*) ; G. *yaso* (aussi à Dh., et de même K. *yaṣo*), Sh. *yaśo* (*yaśaḥ*) ; G. gén. sg. *rāñño* ; nom. pl. *rājāno*, G. *catpāro*, Sh. *trayo*. Mais les exceptions sont assez nombreuses à Girnar et à Shahbazgarhi, et à Mansehra *-e* domine. Mansehra est notoirement infecté de « magadhismes » variés ; mais si l'on peut à la rigueur expliquer à Girnar *dassaṇe ca hiraṃṇapaṭividhāno ca* par une négligence de graphie (*e* étant un *o* incomplet), que faire de G. Sh. *vipule*

cu dane yassa nāsti (édit VII), de G. *ayaṃ tu mahāphale maṃgale ya dhaṃmamaṃgale* (IX) G. Sh. *esa tu paris(r)ave* (X)? La faute, si faute il y a, était sans doute facile aux rédacteurs de ces textes. En outre, au Nord-Ouest, on a plusieurs fois *-i* au lieu de *-e*; -sans compter un *-a*, naturellement fermé.

Cette extension du traitement *-e*, exceptionnel en pali, est d'autant plus notable que l'épigraphie postérieure témoigne de la reprise de -o au Dekkan, dans l'Inde centrale et même sur la côte orientale jusqu'en plein Kaliṅga (inscription de Khāravela, qu'on date généralement d'un siècle après Asoka).

§ 5. Sifflantes.

Nous pouvons tout de suite dire un mot des sifflantes, dont la prononciation chuintante caractérise la māgadhī du drame classique, et reste aujourd'hui typique de la langue du Bengale. En fait, sauf dans le groupe du Nord-Ouest qui conserve les trois sifflantes sanskrites, la graphie d'Asoka est unique comme en pali.

L'apparition assez fréquente dans les édits X et suivants de Kalsi, et en quatre cas sur les piliers isolés, de *ṣ* ou *ś* (Maski *vaṣṣāni* en regard de futurs en *-issiti*; Sarnath *-viṣavesu* en regard de *dussāni*) provient semble-t-il de libertés graphiques, et aucunement de rendus phonétiques ; les signes de *s* et *ṣ* sont souvent difficiles à distinguer.

Au Nord-Ouest, *s* remplace en quelques cas *ṣ* et *ś* du sanskrit, probablement sous l'influence des habitudes de l'Inde gangétique. En outre *-ś-*, c'est-à-dire *-śś-*, est le représentant normal de skr. *ṣy* : *manuśa*, futurs en *-iśati -eśati*. A noter aussi l'assimilation de *anuśaś-* (*śās-*) et la dissimilation de *susrus-* (*śuśrūṣu-*).

Voyelles.

§ 6. Traitement de *ṛ* sanskrit.

On sait que le pali a tantôt *a*, tantôt *i*, enfin *u* en présence de labiales.

A Girnar *i* manque, et *a* est généralisé même en présence de labiales : *maga, vaddhi ;* seules exceptions, *paripucchā*, dans une racine où jamais on n'a employé une autre voyelle que *u*, et *dhammavutta* (*-vṛtta*), où il y a sans doute contamination de *vutta* issu de *ukta*.

Kalsi offre *maṭa, vitthaṭa, dakkhati ;* d'autre part *diḍha* et même *miga ;* et à la fois *vaddhi* ou *vaḍḍhi* et *vuddha, gihittha* à côté de *gahattha, kiṭannātā* à côté de *kaṭa*. Mêmes hésitations sur les piliers et dans l'Inde centrale. Sopara donne *vuḍḍha*.

Les inscriptions du Nord-Ouest témoignent d'une évolution spéciale à la région. A côté des traitements par voyelle simple comme *bhaṭa, dakhati, pituṣu ; dukaṭa* et *sukiṭa, viyapaṭa* et *viyapuṭa, vaḍhi* et *vuḍha*, on rencontre *r* suivi de voyelle : *grahatha, driḍha, mruga* et *mriga*. L'interprétation de cette notation est difficile en raison de l'instabilité de *r* dans les

mêmes inscriptions (et jusque dans les parlers de notre époque) : *dhrama* (*dharma*) et *kiṭra* (*kṛta*), doublé peut-être de *kriṭa* posent la question d'une lecture **murga* par exemple, coïncidant avec le traitement iranien. Mais *r* suivi de voyelle n'est pas absolument inconnu à l'Inde classique : on trouve par exemple en védique *krími*, en pali *brahant-*.

§ 7. Quantité des voyelles.

Elle n'est pas marquée dans l'écriture indo-araméenne (sauf par exception *ā* selon Rapson, *Kharoṣṭhi Inscr.* p. 299 note). Ceci ne correspond pas à la prononciation ; plusieurs siècles plus tard le ms. Dutreuil de Rhins ne note pas davantage la quantité qui cependant régit la versification du texte.

A Kalsi la longue de *i* et celle de *u* ne sont notées qu'exceptionnellement ; celle de *a* rarement. Par contre *-a* final est fréquemment noté long. Inversement les édits sur piliers, ceux de la Gandak abrègent volontiers *-ā* final.

Ces notations ne concernent sans doute que la graphie. Il s'en trouve d'analogues partout. Elles posent des problèmes de morphologie ; par exemple, quelle valeur faut-il attribuer à l'opposition de Girnar *ñātīnaṃ, ñātīsu* et Dh. J. T. *nātisu*, de G. Dh. J, *bahūhi* et Sh. K ; *bahuhi* ? L'incertitude s'accroît quand la voyelle est suivie d'une consonne double : dans ce cas Girnar conserve encore l'ancienne quantité, au contraire du pali qui abrège la

voyelle (graphies *rāño, ātpa, supāthāya, mādava* ; sur *vāsa* v. III, note 2) ; mais à côté du futur *vaḍḍhayissati*, Girnar offre l'une à côté de l'autre pour le futur de *kar-* les deux graphies *kāsaṃti* et *kasaṃti :* dans la seconde a-t-on omis le signe de l'allongement, ou les deux formes étaient-elles effectivement possibles ? Et dans la première, faut-il lire **kāsanti* ou **kāssanti* ? Quoique le pali donne à la 1^{re} sg. *kassaṃ* à côté de *kāsaṃ*, on a dans cette édition généralisé la voyelle longue : il y a là un risque d'erreur par archaïsme.

§ 8. *Nasalité vocalique.*

L'anusvāra, représenté comme on sait par un simple point, est souvent omis ; ceci avec une particulière fréquence dans les inscriptions du Nord-Ouest.

Sauf à Girnar, l'acc. sing. féminin en *-iṃ* ou *-īṃ* est régulièrement dénasalisé (v. § 26) ; une différence de traitement de *a* et de *i* dans ces conditions n'a rien d'improbable phonétiquement.

Consonnes.

§ 9. 1. — Initiales.

Dans les inscriptions « orientales », *y-* peut manquer dans le relatif et les mots qui en dérivent : *e* (*yaḥ, yat*), instr. sg. *ena, athā* « comme » (*yathā*), *ādisa* (Sh. *yadisa*, G. *yārisa*, skr. *yādṛśa*), *āva* qui

se trouve même à Girnar et Shahbazgarhi (skr. *yāvat* contaminé avec *ā* « jusqu'à » ?) Cf. prâkrit jain *āva*, et peut-être *aduvā* « ou bien », issu de **yad u vā* selon Schubring *Ācārāṅga sūtra*, p. 65. La chute de *y*- initial n'est certainement pas un phénomène phonétique, puisque, manquant dans cette série à la fois devant *a* et *e*, il ne manque pas dans les autres mots, comme *yaso, yāti, yāvu, yehaṃ, yujeyu, yote*; Girnar en face de *āva (yāvat)* témoigne même du dérivé *yāvattaka*.

§ 10. — C'est à l'expressivité qu'il faut attribuer l'apparition irrégulière de *h*- devant la voyelle initiale de certains mots *hevaṃ*, *hemeva* (de *he[va]meva* par haplologie), *hedisa*, exclusivement orientaux ; *haṃce* « si » (pali *yaṃce*) attesté une fois au Nord-Ouest, *hidā* « ici » (dissimilé de **hidha*, cf. pali *idha*) qui s'y trouve plusieurs fois, enfin *hesā* à Erraguḍi. Le pali a de même *hevaṃ, hañci* et quelques autres, dans des conditions particulières.

§ 11. 2. — Intervocaliques.

L'accord est général avec le pali. La cérébrale de *paṭi*- se rencontre partout (seule exception *patiyāsanna* à Topra); celle de -*ḍasa* dans les noms de nombre de la deuxième dizaine (*duvā- pannā*- et à Mansehra *tre*-). qui rappelle pali -*rasa*, n'est pas constante.

L'affaiblissement régulier des intervocaliques de *vidahati* (skr. *dadhāti*, p. *dahati*), *lahu* (skr. *laghu*. p. *lahu*), de la désinence d'instr. pluriel -*ehi* (skr. -*ebhiḥ*, p. -*ehi*), de *thaira* (skr. *sthavira*, p. *thera*), celui auquel est dû *bhoti, hoti* (skr. *bhavati*, p. *hoti*) ; ceux, exceptionnels, de *thuba* (skr. *stūpa*, p. *thūpa*), *libi* (*lipi*), *hida* (*hita*), *nigoha* (p. *nigodha*), *laheyu* (*labh*-), *adhigicya* (? *adhikṛtya*) ne fournissent rien d'utile à la classification dialectologique. Sur le dernier mot cité, et à l'inverse *Lāghula*- (*Rāhula*) voyez l'hypothèse philologique mentionnée dans le commentaire de l'édit de Bhabra.

Plus remarquable est à Shahbazgarhi *y* représentant *j* après voyelle longue : *Kamboya, raya, samaya* ; le traitement inverse, plus surprenant, de *majūra majūla* (*mayūra*, p. *mora*) se constate à Shahbazgarhi encore, mais aussi à Kalsi et au Kaliṅga.

A Kalsi le suffixe -*ika* prend couramment l'aspect *ikya* : *nātikya, -lokikya*, etc. Ceci semble la notation du stade de palatalisation intermédiaire entre -*ika* et *iya*, stade souvent atteint par le pali. L'unique *palalokiye* de K. XIII l. 18 est dû à une haplographie, ainsi qu'il ressort du contexte. Sur l'étrange *nikya*, voir l'édit XIV. Noter aussi *Kaligyā*.

Devant *u*, *y* prend l'aspect *v* à Kalsi (*vasevu*) et à Dhauli (*calevu lahevu vasevu ; -āvutike*), mais non à Jaugada (où cependant on trouve *nikkhamāvū* comme à Dhauli) ; de même au Mysore *dīghāvusa*. Après *o*, *pappova* (6ᵉ édit sur pilier).

§ 12. 3. — Consonnes en groupe.

Groupe à *r* premier. — Le Nord-Ouest écrit *savra*, Girnar a *sarva* et *savva*, les autres *savva* ; mais en face

de *grabha* (*garbha*), *draś-* (*darś-*) du Nord-Ouest, Girnar donne *gabbha*, *dass-* comme les autres. Les graphies doivent sans doute reproduire la prononciation, puisqu'on en retrouve l'équivalent aujourd'hui encore dans des parlers montagnards de régions voisines, par exemple *krom* (= *karma*), cf. § 6.

Dans le cas des dentales, le groupe intérieur n'a pas le même sort s'il s'agit d'une sourde ou d'une sonore : on a partout *vaḍḍh-* pour *vardh-*, mais les sourdes ne sont cérébralisées qu'au Nord-Ouest : Sh. M. *anuvaṭṭ-*, G. et ailleurs *anuvatt-* ; Sh. *aṭha* et *aṭhra* (*artha*), mais M. *athra* et ailleurs *attha*.

Groupes à *r* second. — Au Nord-Ouest, conservation ; à Girnar, assimilation, sauf quelques exceptions ; ailleurs (Sopara inclus) assimilation constante. A l'initiale : Sh. G. *prajā*, *priya* (v. I, note 3), ailleurs *pajā*, *piya* ; Sh. *prati* et *praṭi*, G. etc. *paṭi* ; Sh. G. (douteux) *dhruva*, J. T. Sar. *dhuva*. A l'intérieur : Sh. *agra*, G. etc. *agga* ; Sh. G. *atikkātaṃ*, ailleurs *atikkaṃtaṃ* ; Sh. *tatra*, G. *tatra* et *tatta*, ailleurs *tatta* ; mais Bhabra *abhipretaṃ* (lecture non complètement assurée).

§ 13. — Groupes à *y*. — A l'Ouest la tendance est à l'assimiliation ; à l'Est, à la dissociation.

Sh. G. *sakka*, Rup. *sakiya* (Rumm. *sakya*).

Sh. G. *apacca*, K. Dh. *apatiya*.

G. *arabbhissare*, Sh. *arabhisaṃti* ; ailleurs *alabhiyissaṃti*.

Sh. *divani*, G. K. *divyāni*.

Sh. *kaṭava*, G. *kattavya*, K. *kaṭṭaviya*.

Sh. G. *kallana*, K. etc. *kayyana*.

Pour skr. *avadhya*, p. *avajjha*, les piliers de Delhi ont *avadhiya* mais ceux de la Gandak *avadhya*.

Mais *añña* ou ses correspondants partout.

Pour la sifflante, voir ci-dessous.

§ 14. Groupes à sifflante première.

Devant dentale : Sh. G. *asti*, *saṃstuta*, etc., ailleurs *atthi*, *saṃthuta*, *anusatthi*. Girnar seul offre la graphie *anusasṭi*, *sṭitā*, *tisṭaṃto*, *sesṭa* qu'on considérera difficilement comme phonétique, notamment étant donné l'absence de l'aspiration assurée par le sanskrit dans *tiṣṭhati*, *śreṣṭha* (on peut comparer *sk* à côté de *hk* représentant *kh* dans le prākrit māgadhī classique, v. Pischel, § 324 ; mais ici il s'agit d'un dialecte tout différent).

Quant au conflit entre dentale et cérébrale dans le groupe de *sthā-* : *tiṣṭh-*, il a donné lieu à une répartition visible dans le dérivé Sh. T2. Sanci *-thitīka*, Dh. J. T 7 *-thitika*, en regard de Mysore *-ṭhitīka*.

Devant *y*, la sifflante cérébrale se palatalise au Nord-Ouest : *manuśa*, futur en *-iśati*, *-eśati* ; partout ailleurs *manussa*, *-issati*.

Devant *v* également, le Nord-Ouest a un traitement particulier, de type iranien : *spagra*, issu graphiquement ou phonétiquement de **sparga*, ailleurs *svagga* (*svarga*) ; *spamika*, G. *svamika*, K. *suvamika*.

Devant *m*, même traitement que devant *v* au Nord-Ouest ; les autres dialectes ne sont pas d'accord. Au locatif singulier, Sh. *-aspi*, G. *-amhi*, ailleurs *-assi*

(skr. *asmi*[*n*]). Nominatif des pronoms personnels du pluriel au Kaliṅga et à Sarnath : *apphe* (*asme*) *tupphe* (cf. *yuṣm-*), où *pph* dérive de *-sp-* ancien attesté au Nord-Ouest. De même à l'ablatif sing. K. *tapphā* (*tasmāt*) ; *akasmā* de l'édit séparé I est un mot technique ; *sumi* de Rup. Sah. Maski doit sans doute la conservation des éléments au fait que le groupe était initial.

Groupe *kṣ*.

Dans l'ensemble on peut poser *ch* occidental pour *kh* oriental. Du moins les piliers, les édits du Kaliṅga, Rupnath et le Mysore, enfin Kalsi (à une exception près) n'ont que *kh-*, *-kkh-*. Par contre Girnar, comme le pali, hésite : d'un côté *saṃkhitta*, *itthījjhakkha*, de l'autre *chaṇati*, *chamitave*, *chudda*, *vṛaccha* (*vṛkṣa*.) De même Shahbazgarhi a deux exemples de gutturale contre cinq de palatale : mais *ch* est ici pourvu dans l'écriture d'un signe diacritique qui le distingue de celui de *-chaṃda* par exemple, et Hultzsch n'a pas craint de le transcrire par *kṣ*, ce qui a sa commodité, mais doit sans doute pécher par archaïsme au point de vue phonétique (valeur *ṭṣ*, *ṭṣh* selon H. W. Bailey, *BSOAS*. XI, 774).

§ 15. Dentales devant *m* et *v*.

Girnar se range à part des autres recensions : *ātpa-* (*ātma*), *catpāro* (*catvāraḥ*), *dbādasa* (*dvādaśa*), absolutifs en *-tpā* (*-tvā*). Ailleurs il n'y a pas d'uniformité. Shahbazgarhi donne *ata-*, mais *tadatva* (*tadātva*) et d'autre part les absolutifs en *-ti* (s'il s'agit bien de védique *-tvī*), enfin *duvi* à côté de *diaḍha* (*dvyardha*) et de *badaśa* (*dvādaśa*). Kalsi a de même *atta*, *cattāli* mais *tadatva-*. Kalsi et Rupnath ont *duve*, *duvāḍasa*, en même temps que *diyaḍḍhiya*; Topra donne *atta* et *duvāḍasa*, *duvehi* ; Rupnath, *mahātattā* (*-tvāt*) ; au Mysore, *mahāptā*.

§ 16. Morphologie.

Comme la phonétique, la grammaire d'Asoka présente des variantes locales ; les unes dépendent directement des conditions phonétiques, d'autres non.

Le nom.

Les types à radical vocalique dominent. A part quelques formes exceptionnelles, seuls les radicaux à nasale et *-nt-* conservent des morceaux de la flexion ancienne.

On ne s'attardera ici, ni sur les « magadhismes » des recensions occidentales, ni sur les variantes d'origine graphique : par exemple K. *puṃnā* équivaut à G. *puṃñaṃ*, à la fois par manque d'anusvāra et allongement de *-a* final, tenant l'un et l'autre à des habitudes d'écriture sans valeur morphologique, ni peut-être phonétique.

Masculins et neutres.

Thèmes en *-a*.

§ 17. Cas directs.

Singulier.

Masculin : Sh. G. nom. *jano* acc. *janaṃ*.
T. — *jane* — *janaṃ*.
Neutre : Sh. G. — *pāpaṃ* — *pāpaṃ*.
T. — *pāpe* — *pāpaṃ*.

La désinence orientale du nom neutre est cause de quelques confusions ; mais en principe les genres restent distincts, ainsi qu'il ressort des désinences du nominatif pluriel.

§ 18.

Pluriel.

Masculin : G. nom. *yuttā*, acc. *yutte*.
T. — *pulisā* — *pulisāni*.

L'accusatif masculin en *-e* s'accorde avec le pali ; celui en *-āni* n'y est pas sans exemple (v. Lüders, *Sitzb. Berlin*, 1913, 999 ; F. W. Thomas, *JRAS*. 1925, 104 ; cf. pour le nominatif même Caṇḍa 1. 4 *devāṇi rakkhantu*) ; il s'agit sans doute d'un renforcement de la désinence ancienne comparable à celui du génitif sanskrit en *-ān-ām*, et destiné à égaliser le rythme des désinences du pluriel. En tout cas il y a des traces de véritables équivalences de genres, v. plus bas. Cf. encore § 21, 26.

En trois endroits (deux fois à Topra 7, l. 25 ; et à Dhauli V), pour le même adjectif verbal, la finale *-ā* est suivie de *se*. Là où Dhauli a *viyāpaṭā* *se* les autres recensions ont *viyāpaṭā te*, et *viyāpaṭā* seul se lit plus haut : ceci engage à séparer *se* et à y voir le pronom, tel qu'on le retrouve exceptionnellement dans le canon jaina (Pischel, p. 299) ; on y reconnaîtrait volontiers le correspondant du grec οἱ ; mais οἱ a été créé à l'intérieur du grec (cf. Wackernagel-Debrunner, *KZ*. 67, p. 175). En fait, dans la phrase de Topra, la présence d'un pronom (*te* ou *ete*) rend difficile de chercher dans *se* un autre pronom : ceci a conduit à lire ensemble *viyāpaṭāse*, qui donnerait le correspondant de la forme poétique du pali *dhammāse*. On ne voit guère la raison qui aurait décidé de l'emploi de cette forme poétique ou hiératique pour ce seul mot, et dans ce contexte. D'autre part dans le passage qui suit immédiatement à Topra, on trouve quatre fois *viyāpaṭā hohaṃti* ; ce qui rend tentant de conjecturer dans *viyāpaṭā* (*ā*)*se* la trace d'une forme verbale apparentée au prétérit du verbe « être » *āsi* qui a subsisté isolé en moyen-indien, cf. *BSL*. XXXIII, 55.

Neutre : nom. acc. *mūlāni*.

La désinence archaïque en *-ā*, qui n'est pas perdue en pali (*rūpā*, *phalā*) semble se reconnaître à Girnar dans *vimānadarsaṇā*, et de façon surprenante, dans l'édit II, où l'on voit successivement, et dans toutes les versions sauf à Girnar, *osadhāni* (K. *osadhīni*)... *halapitā cā lopāpitā cā* ; ... *mūlāni cā phālāni cā*... *hālāpitā ca lopāpitā cā* ; *lukkhāni lopitani*, *udupānāni cā khānāpitāni*. On hésite à reconnaître ici un usage poétique comparable aux apocopes du védique ou du pali.

On trouve de véritables alternances de genre : Sep. I Dh. *ete jātā* = J. *etāni jātāni*. En face de pali *rukkho*, skr. *vṛkṣaḥ*, Girnar donne n. pl. *vracchā*, Mans. *rucha*, mais K. Dh. J. *lukkhāni* ; K. Dh. J. ont *tiṃni pānāni* en regard de Sh. *praṇa trayo*, tandis que Girnar donne *tī prāṇā*.

§ 19. Cas obliques. Singulier.

Rien à dire de l'instrumental (*bhayena*) ni du génitif (*janassa*). Datif : G. *atthāya*, K. Dh. J. *atthāye*, Sh. *aṭhaye*, M. *athraye*. Restreint aux mots abstraits, avec le sens de « en vue de » ; ce qui est en accord avec le pali. En ce qui concerne la forme, on remarquera que Girnar est seul à coïncider avec le pali ; les quelques infinitifs en *-ye* que l'on trouve dans cette langue sont d'autre origine : *kātuye*, à côté de *kātuṃ* et *kātave*, est fait sur un thème en *-u* ; *dakkhitāye*, concurrent de *dakkhituṃ* provient d'un nom abstrait féminin en *-tā* fait sur l'adjectif verbal (**dakkhita-tā*).

Ablatif : Sh. G. *mukhato*, ailleurs *mukhate*. La différence est d'origine phonétique.

Girnar, une fois encore le plus proche du pali, conserve des traces de l'ablatif ancien : *sarvalokahitatpā* (*-tvāt*), *āva saṃvaṭakappā* (*-kalpāt* ; les autres recensions ont *āvakappaṃ*, acc. n. adverbial).

Locatif : La forme sanskrite se rencontre à l'Ouest : Sh. G. *vijite*, G. *Pāṭaliputte*, M. *orodhane*, Sh. *prakaraṇe* et quelques autres. Mais les désinences courantes dérivent de *-smi*(*n*) pronominal : Sh. M. *vijayaspi*, G. *vijitamhi* (comme le pali), ailleurs *vijayassi* ; la similarité de ce dernier avec le génitif *-assa* n'a pas été sans conséquences (*MSL* XXIII, 268, et immédiatement ci-dessous).

§ 20. Pluriel

Datif : K. Dh. J. *mahāmāttehi* M. *mahamatrehi*, coïncidant avec l'instrumental (*devehi*) ; dans le même passage, Sh. a le génitif et Girnar le locatif, le mot est le complément d'un verbe signifiant « donner » (*ālopite*). De même, dans les grottes de Barabar, *dinnā ājīvikehi*.

Il ne s'agit pas d'une forme purement orientale, puisque Girnar XII 8 offre *tehi vattavyaṃ* « il faut leur dire » comme Kalsi et Mansehra (Sh. *teṣaṃ vatavo*). D'autre part Sh. G. K. III s'accordent pour *baṃbhanasamanānaṃ* en regard de *-samanehi* au Kaliṅga.

L'instrumental, qui se substitue ainsi au datif, est d'autre part le substitut normal de l'ablatif des deux nombres en pali, G. XI *āva paṭīvesiyehi* (cité par erreur *Indo-aryen* p. 134) est donc un instrumental régulier, ce que démontrent d'ailleurs les autres versions, p. ex. K. *paṭiveṣiyena*.

Rien à dire des autres cas.

§ 21. Thèmes en *-i* (*-in*) et *-u*.

Le nombre des thèmes et des formes attestées est notablement moindre que pour le type en *-a*. Ce n'est pas un hasard sans doute que par exemple à

côté de gén. pl. *natinaṃ* loc. pl. *ñātīsu* on trouve pour les autres cas nom. sg. *nātike* nom. pl. *ñātikā*, instr. sg. *natikena* et même, au Mysore, loc. pl. *natikesu*: Acc. pl. masc. Err. *aṃtevasini*, cf. § 18.

La propagation des formes thématiques se voit aussi dans l'élargissement: *bahuke bahukaṃ* à côté de *bahu*, *bahukesu* et *bahūsu* tous deux sur les piliers, *bahukāni* en face de *bahūni* et *bahuni* (à lire* *bahunni*, ou **bahūni?*), enfin *bahukā* n. pl. m. à côté de *bahune*: car dans l'édit 7 de Topra *bahune* ne peut être un locatif en accord avec *janassi* comme on l'admet d'ordinaire; il s'accorde avec *pulisā*, ce qui est conforme au mouvement général du passage (cf. *vividhāni* à la phrase suivante; et dans l'édit en question *jana* est une notion qui se suffit à elle-même), n. pl. *bahune* se place directement en regard de pali *gotrabhuno*, *mattaññūno*, etc.

D'autre part, tandis que le gén. sg. de *p(r)iyadassi* est à Girnar régulièrement *priyadassino*, Kalsi emploie *piyadassissa* à côté de *piyadassine*, et Shahbazgarhi n'a que *pri(y)adraśisa*.

Au pluriel, il y a doute sur la quantité de la voyelle, cf. plus haut. Girnar a *ñātīnaṃ ñātīsu*, mais Kalsi a à la fois *nātinaṃ* et *nātīsu*. Au génitif pluriel, K. *gulunā*, Sh. *guruṇa(ṃ)*, mais Girnar *gurūnaṃ*, Dh. J. *gulūnaṃ*. Locatif *bahūsu* au Kalinga, *gulusu* à Topra. On trouve de même au cas direct du neutre, à la fois *bahūni* et *bahuni*. Il est difficile de déterminer ici la part de la graphie et celle de la prononciation.

§ 22. Thèmes en *-an*.

Ils sont peu nombreux.

De *rājā*, le gén. sg. est à Girnar *rāñño* (plus ancien que pali *rañño*; la graphie Sh. *rano* est ambiguë), dans les recensions orientales *lājine*. Instrumentale *rāññā*, *lājinā* (pali *rāññā* et *rājinā*). Au pluriel, nom. *rājāno* (comme en pali) et *lājāne*; instrumental *lājīhi*, cf. pali *rājūhi*. Pas de formes thémathiques, tandis qu'il s'en trouve en pali. — Même conservation pour *attā* (*ātmā*). Par contre, thématisation partielle du neutre: n. sg. *kaṃmaṃ*, *kaṃme*; au gén.-dat., à côté de *kaṃmane* (cf. p. *kammuno*), gén. Dh. J. *kaṃmassa*, dat. G. *kaṃmāya*, K. *kaṃmāye*.

§ 23. Thèmes en *-ant*.

Le nom. sg. *bhagavaṃ* concorde avec le prâkrit bouddhique, mais diffère du pali *bhagavā*. D'autre part Dh. J. *mahaṃte* a pour équivalent ailleurs *mahā(l)lake*.

Dans les participes présents on a d'une part G. nom. pl. *tisṭaṃto* (auquel correspondent dans les autres recensions des absolutifs), d'autre part M. gén. sg. *aśatasa* (**aśantassa*; les autres recensions ont des formes moyennes: Sh. *asamanasa*, etc...). Un cas clair de thématisation apparaît dans le verbe « être »: masc. n. sg. G. *saṃto*, pl. Sah. *saṃtā* en regard de Gavim. *samāṇā*.

Dans le passage de l'édit VIII où se trouve G.

dasavarsābhisitto saṃto, les autres recensions ont *saṃtaṃ*; de même dans l'édit VI, v. note 9. Dans les édits XI et XII, à G. *so tathā karu* et *evaṃ karuṃ* répondent de même K. *kala(ṃ)ta*, Sh. M. *karata(ṃ)*. Enfin dans le 1[er] édit séparé Dh. écrit *hevaṃ ca kalaṃtaṃ* tandis que J. offre un participe se terminant en *-mīne*, donc au nominatif singulier masculin ou neutre : or le sujet de la phrase est *tupphe* « vous » et le verbe est régulièrement à la 2[e] p. du pluriel (*cagghatha*); il en est de même un peu plus haut où *saṃpaṭipajjamīne* s'oppose à *esatha* « vous irez ». On a encore, dans le même édit, suivant les recensions, *vippaṭipātayaṃtaṃ* et *vippaṭipādayamīne*, sans rapport grammatical avec le sujet. On a donc affaire ici à des nominatifs absolus (dont il y a d'autres cas, p. ex. 7 l. 23 *anuvekkhamāne* en accord apparent avec *me*). La forme *saṃtaṃ* avec le même emploi a été relevée en pali, v. *Critical Pāli Dictionary*, I, p. 113 et *Epilegomena* p. 20*, où on propose d'y voir un nominatif (issu de la contamination des types *saṃ san*) et *saṃto* ?). Par ailleurs il faut se rappeler que les formes en *-mīne* sont à la fois masculines et neutres.

Quant à *hevaṃkaruṃ*, *tathākaru* de Girnar, qui sont sans répondant ailleurs, ce sont sans doute des adjectifs composés au nom.-acc. neutre adverbial; pour le suffixe *-u* dans les adjectifs composés, comparer RV. *ádhrigu*, *vanargú*, *(vi)bhindú*, *suṣṭhú* (adverbe); pali *sabbaññu rattaññu* etc., *suṭṭhu*.

§ 24. Thèmes neutres en *-s*.

Il n'y a rien à dire : nom. sg. *yaśo*, etc.; emplois adverbiaux *daviye*, *bhuye*.

§ 25. Thèmes masculins et féminins en *-r*, *-u*, *-i*.

Si l'on ne tient pas compte de T 4 *nijjhapayitā* et 6 *apahaṭṭā* qui sont douteux, on ne trouve que des noms de parenté.

Rien à dire de sg. nom. *pitā*, gén. *mātu*, loc. *mātari*, *pitari*, pl. nom. Sh. *nataro* (=*nattāro*), K. *nattāle*.

Par contre à l'instrumental singulier, au lieu de *bhātarā* du pali, Girnar, plus archaïque, offre *pittā bhattā* (et *bhātrā* douteux), tandis que K. Dh. J. ont *pitinā*, *bhatinā*, Sh. *pitunā*.

Même répartition de *-u-* et *-i-* au locatif pluriel : Sh. M. *matapituṣu* (en accord avec le pali), K. Dh. J. T. *mātāpitisu* (Girnar présente séparément les termes de ce composé); et au gén. pl. : Sh. *bhratunaṃ* (cf. p. *pitūnaṃ*), K. *bhātinaṃ*, (Dh. *bhātīnaṃ*?).

Plus curieux, le nom. pl. *nattī*, *natti-panatti* de Dh. J. correspondant à Sh. *nataro*, K. *nattāle* : action de *nāti* issu de skr. *jñāti*?

§ 26. Féminins en *-ā* et *-i*, *-ī*.

Singulier.

Nom. *pūjā*, *anusatthi*, *gabbhinī*.

Acc. G. *pūjāṃ*, ailleurs *pūjaṃ*; G. *anusastiṃ*, ailleurs *anusatthi*, *anusatthī*.

Sur la conservation de la longue finale à Girnar, v. § 7.

La dénasalisation de *-iṃ* se rencontre jusqu'à Girnar *kitti*, *vaddhi*; et même dans *susrusā*, *pūjā* (une fois) où elle étonne davantage, v. plus haut § 8; faut-il admettre pour Girnar de simples omissions graphiques?

Instr. G. T. et les piliers *pūjāyā*, *pūjāya*, *anusatthiyā*; mais K. Sh. M. *pūjāye*; Dh. sép. *issāya*, mais K. *anusatthiye*. La première désinence, courante en pali, dérive de l'ablatif ancien (remplacé chez Asoka par la désinence adverbiale *Takkhasilāte*, *Ujjenite*); la seconde provient du génitif-datif (gén. *dutiyāye*, dat. *avihiṃsāye*) déjà unifié dans *-āyai* du brāhmaṇa; le pali ignore cette désinence.

Locatif. Dh. *Tosaliyaṃ*, J. *Samāpāyaṃ*, G. *gaṇanāyaṃ*, *saṃtiraṇāya*, Dh. J. *saṃtīlanāyā*; mais K. *saṃtilanāye* et Sh. *saṃtiraṇaye* M. *satiraṇaye* donnent la même désinence que nous venons de reconnaître à l'instrumental. Les deux formes coexistent dans le 5ᵉ édit sur piliers: *Tissāyaṃ* et *Tissāye*, *puṃnamāsiyaṃ* et *cātuṃmāsiye*.

Pluriel. Il n'y a d'exemples qu'au nominatif, sauf *anusatthini* 7; sur cette forme, cf. § 18. R. *upāsikā*, T. *aṃbāvaḍikyā*, G. II *dve cikīcchā*; *katā*; mais G. IX, *mahiḍāyo* (les correspondants Sh. *striyaka*, M. *abakajanika*, K. *itthī* sont des singuliers à valeur collective). C'est le seul exemple chez Asoka du type *kaññāyo*, courant en pali à côté du type *kaññā*.

§ 27.

Les recensions « orientales » témoignent donc de nouveautés qui ne s'expliquent pas par la simple évolution phonétique. Ces nouveautés apparaîtraient peut-être plus nombreuses si des textes plus considérables et plus variés permettaient d'établir des paradigmes plus fournis.

En ce qui concerne l'emploi des formes, on aura noté au passage quelques chevauchements de genres; et en ce qui concerne les cas, l'usage absolu du nom. sg. masculin et l'équivalence possible entre génitif et locatif. On notera aussi l'usage comitatif de l'instrumental, souligné par l'absence de mots signifiant « avec ». Remarquer aussi la fréquence du singulier collectif; par exemple I *samājamhi*, III *rajjuke*, *prādesike* à côté de *yuttā*, IX *ābādhassi* = *ābādhesu*, *itthī* cité ci-dessus, *maṃgalaṃ*, Sep. I *savve munisse* = II *savvamunissā*; voyez aussi la liste des animaux protégés dans l'édit 5 sur piliers.

§ 28. Pronoms adjectifs.

Sur l'absence de *y-* initial du relatif dans les inscriptions de type oriental, v. § 9.

§ 29. Les démonstratifs usuels sont *(e)sa* : *(e)ta-* et *ayaṃ* : *im-* ; *asu* : *amu-* courant en pali, manque. Par contre il faut noter la création de *etaka-*, sûr dans Sep. II; ailleurs la lecture *ettaka* est également possible. Le détail des formes offre une image proche dans l'ensemble de celle que donne le pali, mais assez confuse.

§ 30. *ta-* Singulier nom. m. *so ; se ; esa, ese* (*hesā* § 10) ; *sa* exceptionnel est peut-être fautif. Ils peuvent introduire une phrase sans se construire avec elle. — Au neutre *ta* et *ya* sont si constants à Girnar (*yaṃ* X3 est très douteux) qu'ils semblent bien les dérivés directs de skr. *tat, yat* (et dès lors *ya ca* VI doit sans doute se lire *yacca*) ; car si au gén. pl. on trouve *tesa,* celui-ci voisine avec *tesaṃ,* et il n'existe pas de **aya* **iya* dans l'autre pronom. Les autres recensions ont *taṃ, eta* et *etaṃ* ; *esa* à valeur de neut. sing. se rencontre à Girnar IV et X, mais dans des phrases où la phonétique comporte des traits nettement orientaux.

Gén. sing. *tassa* mais Sh. *etissa,* v. ci-dessous.

Abl. K. XIII *tapphā,* forme unique, correspond à Sh. *tato ;* il dérive de skr. *tasmāt.* L'adverbe *akasmā* est un sanskritisme.

Au pluriel, masc. nom. *te* ou *se* (V, pil. 7) v. § 18. Dans les édits orientaux gén. *tānaṃ,* que le pali n'a pas créé, fait concurrence à *tesaṃ.* Mais *yesaṃ* est seul.

§ 31. *im-* Singulier.

Nominatif : G. masculin *ayaṃ,* féminin *ayaṃ* et *iyaṃ* (pali *ayaṃ*) ; Sh. m. et f. *ayaṃ, ayi* f. (cf. ms. D. de Rhins *nai, tatrai* valant *na ayam, tatra ayam,* masc. ; *yai* = pa. *yāya*) ; les recensions orientales ont *iyaṃ* pour le masculin comme pour le féminin. — Au neutre, G. *idaṃ* et *ayaṃ* (3 fois) ; ailleurs *imaṃ* ; de façon sporadique partout *iyaṃ.*

Génitif. m. n. G. K. Dh. J. *imassa* ; Sh. *imissa* ; fém. *imissā* (celui-ci seul attesté en pali).

Instrumental. J. *imena* ; Girnar et le Mysore ont *iminā* comme le pali.

Ces formes à *i* intérieur, auxquelles il faut joindre dans l'autre démonstratif gén. sg. Sh. M. K. *etissa* et Rup. instr. *etinā* (mais dans Rup. *etiya atthāya* datif, le premier mot doit être une graphie ou une lecture fautive pour *etāya*) reposent sans doute sur l'interrogatif, où le thème *ki-* du neutre s'est étendu au delà de son domaine primitif.

§ 32. L'interrogatif est en effet le siège de créations nouvelles, visibles ici surtout dans l'indéfini, que la nature du texte appelait davantage.

A côté de nom. sg. G. m. *koci,* n. *ki(ṃ)ci.* Dh. J. m. *kecā,* le neutre *keṃci* de Bhabra n'étonne pas, Mais Kalsi donne m. *keccha,* résulat de la réfection de **kaccha* issu directement de skr. *kaśca* ; de même au neutre *kiṃchi, kicchi* ont été refaits sur un masc. *kacchi,* de skr. *kaścit .*

A l'instrumental, Topra, *kinassu* « comment donc » équivaut à pali *kena ssu ;* le pali de son côté donne le génitif *kissa* qui est sans correspondant chez Asoka.

L'interrogatif semble avoir à lui seul le sens indéfini à l'acc. plur. *kāni* dans les édits 4, 6, 7, sur piliers et à K. Dh. J. dans l'édit VI ; ici les autres recensions ont respectivement : G. *nāni* qui n'a parfois qu'un aspect de particule, mais dont l'accusatif masc. normal est peut-être à reconnaître dans G. XII *pūjayati ne* ; Sh. M. *ṣa* encore plus mystérieux : lire *ṣāṃ*

gén. pl., cf. Mahāvastu *sānaṃ* et antérieurement védique *sasmin* ?

§ 33. Pronoms personnels.

Au singulier, pas d'exemple de la 2e personne. Au nom. sg. de la 1re, opposition nette entre Sh. M. G. *ahaṃ* et son dérivé apocopé *hakaṃ* des recensions orientales ; *haṃ*, douteux à Rupnath, s'est soudé aux formes d'optatif, v. § 42.

De même à l'instrumental, d'une part G. Sh. Mysore *mayā*, d'autre part *mamayā* abondamment attesté, et *mamiyā* voisinant avec *mamayā* dans l'édit 7 sur piliers : on serait tenté de voir dans *mamiyā* une faute, si *mamiyāye* n'existait pas. Les formes orientales résultent de la contamination de *mama* général au génitif, non moins que *me* enclitique.

Même explication pour le génitif de Bhabra *hamā*, combiné de *haṃ* et de *mama* ; noter encore l'ablatif *mamate*. A Shahbazgarhi le génitif *maha* ou *maa* (lecture de Hultzsch, qui lit aussi *aaṃ* pour *ahaṃ* en certains passages de Mansehra, cf. édit I, note 3), étonne ; on soupçonne qu'il remonte directement à l'indo-européen par delà le sanskrit (J. Bloch, *Indo-aryen*, p. 15, 146).

Le sens de *mamāye*, *mamiyāye*, *hamiyāye* dans l'édit séparé II n'est pas clair ; au lieu de datifs du type *aṭṭhāya*, on y verrait commodément des noms dérivés.

Le pluriel des deux personnes ne se rencontre que dans la série orientale, et principalement dans les édits du Kaliṅga.

Nom. *maye* repose sur *mayaṃ* connu par le pali, avec adaptation de la désinence de *apphe* (véd. *asmé*, p. *ahme*). Ce dernier ne sert qu'à l'accusatif ; au contraire *tupphe* vaut comme le pali *tumhe* pour les deux cas directs. A l'accusatif on trouve aussi *appheni, tuppheni* avec la désinence d'aspect neutre dont nous avons constaté l'extension à l'accusatif des noms masculins v. § 18.

Gén. *apphākaṃ tupphāka(ṃ)*, loc. *apphesu* n'appellent aucune observation.

La forme enclitique *ne*, correspondant à pali *no*, semble à Kalsi V 16 s'appliquer au roi, ce qui étonne, vu qu'il ne parle jamais de lui-même au pluriel. Quant à *ve* de Maski, de syntaxe irrégulière, ne serait-ce pas skr. *vai*, ou le doublet de *vo*, skr. *vā u*, comme Asoka emploie librement les deux négations *na* et *no* ?

Le verbe.

§ 34. Thèmes de présent.

Ici encore c'est Girnar qui se rapproche le plus du pali. Si le type de p. *dahati* (skr. *dadhāti*) est bien attesté sur les piliers, opt. *tisṭeya*, part. *tisṭaṃto* sont de Girnar seul, et du Nord-Ouest seul l'absolutif lu *tistiti* ou *tiṭṭhiti* ; la forme orientale de cet absolutif s'en distingue par le redoublement : *ciṭṭhitu*, que Hultzsch lit aussi à Mansehra.

Le participe Sh. *vijinamano* K. *vijinamane* est conforme à la norme du pali ; mais dans l'édit 4 *anugahinevu* suppose un thème *gahin-*, donc un présent **gahināti* ou **gahinati* que le pali ignore.

De *prāp-*, G. *prāpuṇati* et K. *pāpunāti*, Dh. J. 2 pl. *pāpunātha* ont leurs équivalents en pali ; mais le thème *pāppo-* semble avoir profité à l'Est : si l'infinitif *pāppotave* correspond à p. *pappotuṃ*, l'optatif *pāppovā* n'a en face de lui que p. *pappuya* (*prapnuyāt*).

De la racine *kar-*, Sh. M. G. *karoti apakaroti* etc. Sur G. *karu*, *karuṃ* voir ci-dessus § 23. Mais Shahbazgahri emploie les participes *karataṃ karamino*, ce dernier évidemment oriental. Et en effet K. Dh. J. ont part. *kalaṃtaṃ* (cf. § 23), indicatif 3 pl. *kalaṃti* ; Dh. 1 sg. *kalāmi*. Quelques formes thématiques ont été signalées en pali : impér. *karassu*, opt. *kare*, *kareyya*, 1 sg. moyen *kare*. Quant aux formes de type causatif *kaleti*, *apakaleti* de Kalsi et du Kaliṅga, elles y sont sans analogues.

En face de skr. *juhoti* le pali a *juhati*, qui rend compte de G. *prajūhitavyaṃ* (l'*ū* long n'est pas sans exemple dans ce verbe en pali). Sh. inf. *prayuhotave* a conservé le radical du présent ancien ; l'adjectif verbal oriental *pajohitaviye* suppose **-johati*.

§ 35.

Le verbe « être » est resté athématique, mais fournit des formes nouvelles. A l'indicatif 3 sg. Sh. G. *asti*, recensions orientales *atthi*. Mais à la 1re personne, Rupnath et plusieurs recensions du Mysore donnent *sumi*, nouveauté inconnue du pali. A l'optatif, *siyā* (et *siyāti*? voir § 40) et *assa* se font concurrence ; le premier est plus général à l'Est et manque à Girnar ; au pluriel, *assu* va avec le pali, Sh. *siyassu* est une combinaison de **siyu* (cf. p. *siyuṃ*) avec *assu* ; à moins qu'il faille lire comme en pali *siyaṃsu*.

A Girnar *bhavati*, opt. *bhave* subsistent à côté de *hoti* (Sh. *bhoti*). Ce dernier est traité en athématique : *hoti*, *hotu*, mais au pluriel, *huvaṃti* (*naṃ* ; à sens prétérit), futur 3 pl. *hossaṃti hohaṃti*, prétérit 1 sg. *husaṃ*, 3 pl. *husu*, 3 sg. moyen *huthā*, opt. 3 pl. *huveyu*, subj. *huvāti* sont des nouveautés, toutes orientales. G. 3 pl. *ahuṃsu*, en regard de *abhuvasu* ou *abhavasu* d'une part, et d'autre part de K. *husu*, est fait sur 3 sg. *ahu* non attesté chez Asoka, mais connu du pali.

§ 36.

Dans les causatifs, il y a comme en pali concurrence entre *-aya-* et *-e-* ; chose curieuse, c'est aux recensions orientales que manque la deuxième forme du suffixe. Comme en pali aussi, l'usage de *-p-* déborde de son domaine primitif ; il n'y a pas ici de répartition géographique : du même verbe on a au futur Sh. *likhapeśami*, G. *likhāpayissaṃ*, et avec guṇa radical K. *lekhāpeśāmi* ; d'autre part l'adjectif verbal est K. *lekhita*, mais aussi *likhāpita* (T. 7 *likhāpāpita*), G. *lekhāpita* ; *khānāpāpita* est de T. 7 mais *hārāpita*, *hālāpita* se rencontre partout. Sur le double causatif, v. la n. 4 à l'édit I.

§ 37.

Des passifs il y a peu à dire. Comme en pali on a trouvé d'une part *diss-*, *yujj-*, *vucc-*, *haññ-*, d'autre part *khādiyati ganīyati dakkhīyati*. Seul G. *ārabbhare*

3 pl. s'oppose à K. Dh. J. M. *ālabhiyaṃti*; or en pali le passif de *labhati* est *labbhati*.

§ 38. Futur.

Le suffixe en *-iss-* (Sh. M. *-iś-* pour des raisons phonétiques, v. § 5) est le plus fréquent: *vaḍḍhissati*, caus. *vaḍḍhayissati*, passif *ālabhiyissaṃti* G. *arabbhissare*, etc. Noter *vaḍḍhissiti* dans les textes de l'Inde centrale, le pali n'a cette voyelle qu'après *h* remplaçant *ss* : *ehiti* de *i-*, *kāhiti*, *karihiti* de *kar-*.

Le suffixe skr. *-sy-* donne lieu à des complications et à des nouveautés mal expliquées.

En face de p. *anubhossati* (et *hessati*) les édits orientaux ont *hossati*, *hossaṃti* mais aussi *hohaṃti*; en face de p. *essati* « il ira », Dh. *essatha* mais J. *ehatha*. Or le type *ehiti* « il viendra », *ehisi* « tu iras » est en pali restreint aux 2ᵉ et 3ᵉ personnes du singulier et à la 3ᵉ du pluriel; et il se caractérise non seulement par *h* mais par *i* qui suit. Les textes où *hohaṃti*, *ehatha* se rencontrent n'ont pas de correspondants occidentaux; c'est également dans le 4ᵉ édit sur piliers qu'on trouve *dāhaṃti*.

Au futur de *kar-* le pali possède outre *karissati*, 1 sg. *kassaṃ* et *kāsaṃ*, à quoi correspondent Sh. *kaṣaṃ*, *kaṣati*, pl. *kaṣaṃti*, G. *kāsati kāsaṃti*, côte à côte avec *kasaṃti* qui est peut-être une faute pour *kāsaṃti*; on ne peut décider s'il faut lire à Sh. **kaṣṣam* **kāṣṣaṃ* ou **kāṣaṃ*, ni à Girnar **kāsati* ou **kāssati*, etc. Le pali *kāhiti* fait en tout cas pencher pour une forme à longue, car c'est surtout après voyelle longue que *-h-* se rencontre en pali.

En regard de ces formes les recensions orientales ont *kacchati*, *kacchāmi*, *kacchaṃti*, que le pali ignore, et qui d'ailleurs résistent encore à l'explication. Il y a dans l'édit V à Shahbhazgarhi un autre futur de même désinence; mais la lecture est douteuse : Hultzsch lit *vrach'aṃti* qui serait le futur de **vrac-* répondant à skr. *vraj-* (cf. Asoka *vaccabhūmi*); *vacchati* est en pali le futur de *vas-*. La lecture plus généralement adoptée (cf. Turner *BSOS* VIII, p. 800) est *acchaṃti*, mais en pali *acchati* est un présent. Si la lecture et l'interprétation courantes étaient assurées, on imaginerait volontiers une action de « être » sur « faire », permettant d'appliquer *kacchati* par *acchati*; mais les indices sont trop faibles.

Quant à *cagghati*, également propre aux édits orientaux, et provenant d'une racine *cak-* (d'où *cakiye*), il correspond à pali *sagghasi*, futur, lui-même obscur, de *sak-* « pouvoir ».

§ 39. Passé.

De l'ancien parfait il reste *āha*, accommodé au Nord-Ouest en *ahati hahati*.

L'imparfait subsiste peut-être dans *aho*, commun à toutes les versions de l'édit IV. G. *ayāya*, correspondant par exemple à Dh. *nikkhami*, semble également l'imparfait de *yāyati*, verbe attesté en pali avec une nuance de sens légèrement différente.

Partout on a affaire à l'aoriste sigmatique : sg. 1 *husaṃ*; 3 Dh. *nikkhami*, Sh. *nikrami* et avec

désinence moyenne K. *nikkhamitthā*, Sopara *nikkhamiṭṭhā*, plus archaïque que le pali, *huthā* (employé comme p. *ahosi*), pl. 3 Sh. *abhuvasu* ou *abhuvasu*, K. etc. *husu*, *icchisu*, G. *ñayāsu*; passif *ālabhiyisu*, G. *ārabbhisu*. Seule trace de la désinence à nasale: G. *ahuṃsu*. Nulle trace de la désinence du pali *-suṃ*.

Injonctif régulier: IV *mā alocayisu*, XIII *ma mānisu*, piliers *mā palibbhassayissaṃ*.

§ 40. Optatif.

G. sg. 1 *gaccheyaṃ*, 3 *bhave*, *tisṭeya*; pl. 1 *dīpayema*, 3 *assu*, *vaseyu* concordent avec le pali, à cela près que *-y-* n'y est probablement pas encore redoublé, sans quoi le passage signalé ci-dessous de *-eyu* à *-evu* dans les recensions s'expliquerait mal.

A l'optatif de *asti* Girnar emploie *assa*, *assu*; ailleurs on trouve presque toujours *siyā*. Sh. 3. pl. *siyasu* doit-il se lire **siyassu* ou *siyaṃsu* comme en pali?

Même question pour le passif *haṃñeyasu*.

§ 41. On rencontre, à côté des formes normales, *siyā*, *nivaṭṭeya* et quelques autres suivis de *ti*; on a cru reconnaître là des désinences primaires: soit *siyāti*, etc. Il semble plus probable qu'il faille admettre ici *ti* (skr. *iti*, p. *ti*) avec valeur réduite comme souvent (discussion *MSL*. XXIII, p. 111-113).

§ 42. Deux innovations caractérisent le groupe oriental.

L'une, purement phonétique, cf. ci-dessus § 40, est le passage à la 3ᵉ pl. de *-eyu* à *-evu*, régulier sur

les piliers et à Dhauli: *calevu*, *huvevu*, etc.; Jaugada conserve la désinence ancienne comme le Mysore et l'Ouest. Kalsi a *huveyu*, etc. mais une fois *vasevu*. Dhauli et Jaugada ont *nikkhamāvu* qui témoigne d'une action du subjonctif (les autres recensions ont l'impératif; par exemple K. *nikkhamaṃtu*, etc.). A Sarnath le pluriel de *yāti* subjonctif probable est *yāvu*. Topra offre la 3ᵉ p. sg. *pāppovā* (p. *pappuyya*) où l'altération du *y* est cette fois due à la voyelle précédente.

L'autre innovation est la désinence de 1 sg. en *-ehaṃ* due à la soudure de *-e* final (usuel en pali) avec *haṃ* (*ahaṃ* apocopé, v. § 33): Sép. 1 *ālabhehaṃ*, *paṭipādayehaṃ*, T. 7 *abhyuṃnāmayehaṃ*, et même VI K. Dh. J. M. *yehaṃ* de *yā-* (Sh. *vraceyaṃ*, G. *gaccheyaṃ*). Le pali a de même quelques formes comme *labheyyāhaṃ* et s'en sert même au présent (H. Smith, *BSL*. 33, p. 169); ces désinences ont dû gagner l'Ouest, puisque plus tard Karle en offre des adaptations au prétérit: *pāpehiṃ*, *parihārehiṃ*, *nibandhāpehiṃ*, *Ep. Ind.* VII, p. 67.

§ 43. Subjonctif et impératif.

A Sarnath *huvāti* est le seul subjonctif net subsistant chez Asoka; noter qu'il s'agit d'un verbe « être ». Sur *yāti*, v. ci-dessus § 42.

On vient de voir qu'avant de disparaître le subjonctif a agi sur l'optatif; il a agi de même sur l'impératif, comme en témoignent 3 sg. K. *sussuṣatu*, pl. K. *palakkamātu*, 2 pl. Sarn. *nikkhipātha*, Sah. *likhapayātha*, T. 7 *paliyovadātha* (v. *MSL*. XXIII, 111, note). Sur G. *sruṇāru* v. ci-dessous.

§ 44. Désinences d'ātmanepada.

Girnar seul utilise les désinences moyennes (Hultzsch devine à Dhauli XI *maṃn[ate]*, incontrôlable) ; c'est encore un point d'accord avec le pali. Il n'y a que des 3es personnes.

Indicatif présent sg. *parākkamate*, *maṃñate* et même *karote*, pl. *karote* à lire sans doute **karoṃte* ; et avec la désinence à *r*, *anuvattare*, passif *ārabbhare*. Futur pl. *anuvattissare*, passif *ārabbhissare*.

Optatif pl. *sussuṃsera*, sans nasale finale, comme les aoristes en *-su*.

Impératif : *susrusatāṃ*, passif *anuvidhiyatāṃ* ; au pluriel *anuvattaraṃ*. Si *sruṇāru* n'est pas une faute pour **sruṇesu* il suppose un présent **sruṇāte*, cf. pali *suṇāti*, et une alternance *-re : -ru* faite sur le modèle de *-nti : -ntu*.

Le participe moyen au contraire se rencontre, comme on verra, sur tous les domaines.

§ 45. Infinitif.

Il manque au Nord-Ouest et à Kalsi. Partout ailleurs il est en *-tave* sauf une fois à Girnar IX *ārādhetu*, qui dépend comme XIII *chamitave* de *sakk(aṃ)* « il est possible ».

§ 46. Absolutif.

A Girnar *-tpā* correspond phonétiquement à pali *-tvā* ; ex. *ārabhitpā*.

La forme en *-ya*, *-tya*, à part G. *sacchāya* et Sh. *saṃkhaya* douteux, se rencontre à l'Est : *saṃnaṃ-dhāpayiyā* sur les piliers, *āgaccā* à Nigali Sagar et à Rummindei, *adhigicya* (si c'est bien le représentant de *adhikṛtya*, cf. § 11) à Bhabra, où se lit également la forme exceptionnelle *abhivādetūnaṃ*.

Ailleurs c'est *-tu* qui domine, avec au Nord-Ouest quelques exemples de *-ti* : Sh. *paritijitu*, *śrutu*, *draśayitu* (M. *draśeti*) ; *tiṭhiti*, *vijiniti*, *aloceti* ; K. *sutu*, *dassayitu*, *alocayitu* ; T. *sutu*, *nisijitu*, *sanaṃdhāpayitu* ; Dh. *kaṭu*, *ciṭṭhitu*, etc.. — Ces formes sont difficiles à interpréter. Instrumentaux de thèmes en *-ti* et en *-tu*, comme skr. *-tvā* ? Ou sont-ce des accusatifs comme skr. *-aṃ* (Renou *MSL* XXIII, 382) ?. Ou encore le premier est-il le successeur du védique *-tvī*, auquel cas il faudrait lire chez Asoka **-ttī* ou **-tti* ? Le second est-il le même que l'infinitif du sanskrit classique (Renou *ib.* 390) ? Cette dernière hypothèse est la moins probable de toutes, car il n'y a pas ici trace de la nasalité finale, et si *kaṭu* peut se lire *kaṭṭu* comme en ardhamāgadhī, par contre le radical de *śru-* est sans guṇa.

§ 47. Formes nominales.

Participe présent.

G. nom. pl. *tisṭaṃto* est de type ancien. Par contre M. *aśatasa*, c'est-à-dire **aśantassa* (à quoi correspond G. *bhuṃjamānassa*) témoigne de la thématisation ; de même G. *saṃto*, Sh. *sato*, G. *karoto* (*karāto*). Sur ces formes et celles en *-aṃtaṃ* employées absolument, v. ci-dessus § 23, où est discuté également G. *karu karuṃ*.

Le participe moyen a deux formes : l'une terminant en *-māna* à Shahbazgarhi, Girnar et Kalsi. On trouve encore *samāna* de *as-* à Brahmagiri Siddapur Gavimath (Sah. *saṃta*). Mais toute la série de l'Inde centrale et du Mysore, sauf Maski dont le texte est différent, a *palakamamīna*, l'édit 5 sur piliers a *pāyamīna* ; Dh. J. donnent *sampatipajjamīna ;* de même Dh. *vippaṭipādayamīne* (ici J. a l'absolu *vippaṭipātayaṃtaṃ*). Mais *-mīna* n'est pas exclusif ; l'édit 7 des piliers a *anuvekkhamāne*. De toute façon la forme en *-mīna* est orientale. Elle reste encore inexpliquée.

§ 48.

Les adjectifs en *-ta, -na* n'appellent aucune observation.

Dans les adjectifs d'obligation, les variantes tiennent presque exclusivement à la phonétique.

1. Type en *-ya*. Le 3e édit de T. a *dekkhiya*, mais *duppaṭivekkha* — à moins que ce soit un substantif ; G. Sh. Sidd. Maski *sakka* et Brahm. Sidd. *sakya*, J. *sakiya*, Dh. *cakiya* ; G. *kacca* (pali *kicca*). Sur *āvāsayiye, lahiye* voir le commentaire de Sarnath.

2. Type en *-tavya*. G. *kattavya*, Sh. *kaṭava* c'est-à-dire **kaṭṭavva*, K. etc. *kaṭṭaviya*. De même G. *paṭivedetavya*, Sh. *-vedetava*. K. *-vedayitaviya*, Dh. J. *-vedetaviya*. C'est donc ici le Nord-Ouest qui marche avec le pali. Girnar en est resté au stade sanskrit ; l'Est a dissocié le groupe, cf. § 13. Graphies incorrectes, v. Rupnath, note 13.

Par contre Girnar a dans l'édit. XII *pūjetaya* en regard de Sh. M. K. *pūjetaviya* ; sans doute graphie fautive, plutôt que le correspondant, qui serait unique, du type pali *pattayya* (*prāp-*), *ñātayya* (*jñā-*).

Syntaxe.

§ 49. Pauvre et peu variée, elle appelle peu d'observations.

Elle est originale sur un point : l'expression de l'intention. Il y a plusieurs procédés : asyndète (IV V VI sauf à Girnar VII *icchati... vaseyu*), encadrement par *ti* (*iyam kate... hotū ti... hohaṃti ti*), introduction par une particule : une seule fois *yena* à Sh. M. XIV (mais T. 4 *yena* répond à *tena* qui suit et *yathā* 7 [22] exprime une conséquence réelle), généralement *kiṃti* suivi de l'optatif ou de ses équivalents, suivis eux-mêmes ou non de (*i*) *ti*. Il suit *etāya atthāya* VI et XIII, *parākram-* VI et X, *maṃñate* XII, *icchā* XII, *icchāmi, icchitaviya* Sép. I et Bhabra. Mais aucun mot n'exprime l'intention dans les autres passages de XII, XIII, dans XIV et T. 4, sinon précisément ce *kiṃti*. On remarquera dans T 4 la succession de *viyovadissaṃti... kiṃti ālādhayevū ti* et de *viyovadissaṃti yena... cagghaṃti* à l'indicatif, — Pour le point de départ de l'emploi de cette particule d'origine interrogative, on peut comparer dans 7 l'unique *icchisu katham jane... vaḍḍheyā* (suivi ou non de *ti*).

§ 50. La liaison des phrases (que la graphie ne sépare pas) est le plus souvent soulignée soit par la construction grammaticale, soit par des particules.

Particules. — Girnar et Shahbazgarhi ont quelques usages particuliers.

Insistance. G. *eva*, K. Dh. *va* (suivant un mot terminé par *e*; et de même à Bhabra). K. XII *cu* XIV *yeva* ont pour répondant Sh. *vo*. Probablement issu de védique *vā u*, *vo* se rencontre en pali, par ex. Jât. I 247, v. 50.

Négation. G. presque constamment *na*, lequel est exceptionnel ailleurs. La forme dominante dans le groupe oriental et au Mysore est *no*.

Opposition. G. *tu*. Dans l'édit V toutes les autres recensions ont *cu*; dans XII Sh. offre à la fois *tu* et *cu*. Renforcement : IX G. Sh. *tu kho*, K. Dh. M. *cu kho*; XIII Sh. *tu kho*, K. *cu kho*; les piliers et Bhabra ont *cu kho*. Mais au Mysore *no tu kho*, Rupnath *no* (ou *na*) *cu*. Autres formules : IX G. *eva tu*, les autres *c'eva kho;* VII G. *tu pi*, Sh. M. K. *pi cu*, Dh. *pi cā*. Dans ce dernier édit Dh. a encore *ca* en regard de G. *tu*, K. Sh. M. *cu*. Ce *cu* est un combiné de *tu* et de *ca*, que la prose brahmanique ancienne emploie avec sens adversatif. Quand à *kho,* qui fait groupe avec *vo* et *no*, il est courant en pali.

Liaison simple. Il arrive que *ca* n'ait pas de valeur pleine et équivaille à une simple ponctuation. Ainsi I, II *iyaṃ ca lipi*... II *esa ca me mokhyamate* sont en fait des entrées de paragraphe. Tout au plus pourrait-on admettre pour *ca* une valeur légèrement adversative telle que « d'autre part, or » ; ce qui expliquerait XIV Sh. M. *cu* en regard de *ca*.

Anaphorique. Il peut remplir un objet analogue ; comparer par exemple dans le groupe de Rupnath, Sah. *se etāye atthāye*, Sidd. *se* (*etāya atthā*)*ya* d'une part à Gav. *etāya ca atthāya*, Rup. *etiyā atthāya ca*, d'autre part à Brahm. *etāy' atthāya* où aucune liaison n'est marquée.

Dans ce cas Girnar a généralement *tā*, issu de skr. *tad*; en regard de quoi les piliers ont toujours et K.J. presque toujours *se*, Sh. *so*. Ceux-ci représentent le nom. sg. masc. fixé comme *sa* des Brāhmaṇa ; cf. *se yathā*, pali *seyyathā* et, rare, *sayathā*, en regard de pali *taṃyathā*, skr. *tadyathā* « comme ». Dans l'édit I Girnar a par exception *se ajja* comme Jaugada ; faute probable, en tout cas ce n'est pas le nominatif en fonction pronominale, qui dans ce dialecte est *so*.

Vocabulaire.

§ 51. L'uniformité générale des quatorze édits laisse place à certaines variantes. Notons-en ici quelques-unes.

I G. *passati*, ailleurs *dakkhati*, *dekkhati*.

II G. *praccaṃta*, ailleurs *aṃta*.

G. *pantha*, ailleurs *magga*.

G. Sh. *kūpa*, K. J. (et de même T 7) *udupāna*.

III, VIII G. **niryā-*, *yā-* ailleurs (et de même au Kalinga) **niṣkram-*.

Mais VIII G.K.M. *yā-*, Sh. *vrac-*.

V. G. *sukara*, ailleurs *supadālaya*.

G. Sh. (*a*)*parigodha*, K. Dh. M. (et de même au Kalinga) *apalibodha*.

V, VIII G. *thaira*, ailleurs V *mahālaka*, VIII *vuḍḍha*.

IX G. *mahiḍā*; K.M. *a(ṃ)bakajani*; Sh; *striyaka*, Dh. *itthi*.

Sh. *pūtika*, ailleurs **kṣudra*.

G. *niṭṭhānā*, Sh. *nivvutti*, Dh. *nipphatti*.

G. *digghāya*, ailleurs *āyatiya*.

XI G. *bhavati*, Sh. K. M. *prasavvati*.

XIV G. Dh. *vutta*, Sh. K. M. *lapita*.

Il y a également des variantes dans la série Mysore-Inde centrale: Rup. Br. *kāla*; Gav. *velā*, Sah. *antala* (qui se retrouve dans T.7). — Rup. Brahm. Sidd. emploient *sak-* comme Girnar et Kalsi, mais Bair. Sah. Gav. ont *cak-* comme les piliers (*cagghatha*).

L'accord de Sahasram avec Topra, comme l'accord ci-dessus signalé de Topra et du Kalinga avec la série orientale des quatorze édits tendent à confirmer l'idée, probable d'avance, que les variantes peuvent avoir une signification dialectologique.

Mais les textes comparables ont trop peu d'étendue et de variété pour qu'on puisse évaluer à coup sûr cette signification.

Que Sh. M. *dipi* en face de G. etc. *lipi* ne concerne pas la phonétique, et relève d'un usage local, cela est assuré par la concordance de Sh. *nipis-* s'opposant à *likh-* des autres recensions, du Kalinga et des piliers. Mais pourquoi VIII G. Dh. *rājāno*, Sh. M. K. *devanāṃpiyā*? pourquoi VI G. *tisṭeya* en regard de *hotu* (Sh. *bhotu*) : Girnar aurait-il un goût particulier pour ce verbe, cf. VI *sṭitā* inutile au sens et sans répondant ailleurs? Quelle valeur

attribuer à l'opposition I G. J. *ajja*, K. Sh. *idāni*, alors que IV *ajja* est partout? A l'isolement de IV G. *potrapapotrā* en regard des types **naptṛ *pranaptṛ(ka)* des autres recensions de T 6 et de Brahmagiri, alors que XIII Sh. M. K. ont *putrapapotra* et T 7 *puttāpapotika*? L'opposition XII G. *assa* (et *bhave*) en regard de *siyā* des autres recensions ressortit à la morphologie, le présent normal est partout *hoti* (Sh. *bhoti* ; à Girnar aussi *bhavati*); l'opposition G. *etārisa*, *yārisa*, ailleurs (*h*)*edisa*, (*y*)*adisa*, l'usage à Sarnath de *ikka* « un » ressortissent à la phonétique.

Conclusion.

Ces réserves faites, quelques indications fournies par le vocabulaire confirment l'impression d'ensemble que donnaient les autres aspects de la langue : il y a trois grandes régions dialectales: Centre et Est, Nord-Ouest, Ouest. On notera la signification politique de cette répartition. Girnar et Shabazgarhi marquent les frontières des gouvernements d'Ujjain et de Taxile, régions sans doute depuis assez longtemps déjà différenciées et organisées. Par contre le bassin du Gange entier, de la montagne et du Pendjab au delta, a été submergé par la conquête magadhienne, sans qu'aucune région n'y ait eu le pouvoir de résister à cette influence ; en particulier la « région centrale », le Madhyadeśa possède, nous le savons par ailleurs, une tradition linguistique qui la rapproche des régions de l'Ouest :

cependant Asoka ne juge pas utile d'y afficher ses proclamations dans une langue différant de la sienne propre.

Quant à cette langue même, celle de Pāṭaliputra, elle est, comme on sait, le prototype de la māgadhī du drame classique ; noter d'ailleurs que dans le spécimen le plus ancien qu'on ait de ce drame, lequel est de trois ou quatre siècles postérieur à Asoka, on trouve par exemple *ahakaṃ*, forme plus ancienne que *hakaṃ* qu'emploie Asoka. Il y a aussi des discordances qui par contre rappellent l'ardhamāgadhī jain, en particulier le participe moyen en *-mīna-*; la perte du *y*- initial dans le relatif ; d'autres encore ; par exemple le *vāsā* = skr. *varṣāḥ* de Girnar, qui ne peut guère être une simple faute, v. p. 95.

La graphie.

Cf. Bühler, *Indische Paläographie*, avec tableaux, Grundriss der Indo-Arischen Philologie, Strasbourg, 1896 ; texte traduit en anglais par Fleet dans l'*Indian Antiquary* 1904.

L'emploi de l'écriture araméo-indienne, dite *kharoṣṭhī* ou *kharoṣṭrī* est un signe du caractère durable des influences iraniennes au Nord-Ouest. Annexé par Darius, puis par Alexandre, pourvu d'un gouverneur spécial par le roi du Magadha (Asoka lui-même passe pour y avoir comme prince héritier joué ce rôle et réprimé une révolte), le Pendjab terre indienne d'aspect iranien reste en dehors de l'Inde propre. L'écriture importée par les scribes

iraniens s'y perpétuera longtemps encore et se répandra de là en Asie Centrale.

Le reste de l'Inde emploie une écriture, dite *brāhmī*, lointainement parente sans doute de la première, mais installée depuis longtemps et uniforme, à de très légères variantes près. Ces variantes portent soit sur la configuration des signes, soit sur leur emploi ; Kalsi a *ṣ* là où on attend *s* ; Gavimath ne connaît que le *ṇ* cérébral. Ceci montre, soit dit en passant, qu'il ne faut pas leur attribuer une valeur absolue. Il est peu probable que la sifflante se soit prononcée partout de façon identique, et la tradition littéraire, confirmée par la réalité moderne, veut qu'au Magadha et sans doute dans la bouche même d'Asoka, elle ait été chuintante. De même *a* y tendait probablement vers *o*, cf. S. Lévi, *Ptolémée, le Niddesa et la Bṛhatkathā*, p. 22. Peut-être même le *l* caractéristique de la māgadhī était-il proche de *r* : en tout cas Rummindei est le nom moderne de Lumbini-Lummini.

Certaines particularités de l'écriture doivent être rappelées ici parce qu'elles expliquent des fautes qui ne méritent pas d'être élevées à la valeur de variantes textuelles.

Le symbole d'une consonne valant cette consonne suivie d'un *a* bref, si le signe diacritique d'une voyelle autre que *a* a été omis ou effacé, on sera tenté de lire *-a* ; on a pris l'habitude de transcrire ainsi ; il a paru préférable, là où cette transcription était manifestement fausse, de signaler la voyelle manquante par un point.

Les voyelles autres que *a* bref sont marquées par des traits de taille minime accrochés aux signes des consonnes ; et il suffit de peu de chose pour que le ciseau ait gravé ou surtout que les dégradations séculaires aient fait apparaître un *ā* pour un *i* ou inversement ; un accident fera d'une longue une brève ou inversement ; chose plus grave, *ā* ou *e* deviendront *o* ou inversement.

La nasalité vocalique, marquée par un point, est souvent effacée, souvent aussi paraît présente par suite de l'effritement de la pierre. Un point à l'intérieur d'un cercle fera de *ṭh* un *th*, un trait minuscule fera de *n* un *ṇ*, etc.

Un *r* adjoint à une autre consonne se marque à Girnar par une légère courbure de cette consonne : cette courbure peut devenir indiscernable, ou au contraire apparaître abusivement au lecteur qui l'attend.

Par exception, une consonne double à Sh. IX, XI et XIII dans *samma-* (*samyak*).

LES QUATORZE ÉDITS SUR ROCHER

I

Ce texte de la Loi a été gravé (sur le mont Khepingala) sur l'ordre du roi ami des dieux au regard

1. Dans les transcriptions du texte, les points signalent les endroits où la pierre est abîmée ; les blancs ont été ménagés pour mettre en évidence la correspondance entre les diverses versions d'un même édit.

iyaṃ féminin ; le seul exemple à Girnar de cette forme, qui correspond à celle du sanskrit ; plus bas, l. 10, *ayaṃ dhaṃmalipī* ; et de même V, XIII, XIV ; *ayaṃ* féminin est régulier en pali et ardhamāgadhī. Dans les inscriptions orientales *iyaṃ* cumule les valeurs de masculin et de féminin, § 31. Faut-il mettre ici la forme orientale au compte du manuscrit primitif rédigé en māgadhī ? Des cas comparables se présentent en beaucoup d'endroits ; le fait qu'il s'agit ici d'une introduction a-t-il été une circonstance favorable ? on attendrait aussi bien l'effet contraire.

2. *lipi* désigne l'inscription dans sa matérialité : l'édit lui-même serait *śāsana* « proclamation ». La forme à finale brève qui est celle de Kalsi et des piliers, est aussi celle du pali où du reste le mot est rare et tardif *lipi* est l'adaptation indienne, d'après la racine *lip-* « enduire » (et peut-être *likh-* « graver, écrire »), du mot iranien *dipi* conservé tel quel dans les recensions Nord-Ouest. De la même façon Shahbazgarhi emploie plusieurs fois pour le verbe, non pas *likh-* comme ici, mais *nipis-*, le mot même qu'emploient Darius et Xerxès, p. ex. *adam niyaštāyam imām dipim nipištanaiy* « j'ai ordonné d'écrire cette inscription ».

L'inscription n'est pas d'un type normal ; c'est un recueil d'édits, tous relatifs au *dhaṃma*, la loi morale encore plus que religieuse enseignée par le Bouddha, à laquelle Asoka adhère, qu'il veut répandre, et au nom de laquelle il crée de nouvelles institutions parallèles aux institutions existantes (*dhammayāttā, dhammamahāmāttā*) ou interprète de façon nouvelle des notions traditionnelles (*dhamma. dāna, -mangala, -vijaya, -saṃstava*). Il a ainsi mérité d'être appelé un jour, tout comme le Bouddha lui-même, *dhaṃmarāja* (Vin. III. 307).

3. *priyadassi*. Le pali conserve *br-* initial, mais unifie *pr-* : *piya*.

I

G.	iyaṃ[1]	dhaṃmalipī[2]	devānaṃpriyena	priyadassina[3]
K.	iyaṃ	dhaṃmalipi	devānaṃpiyenā	piyadassinā
J.	iyaṃ	dhaṃmalipī	khepi(ṃ)galassi	pavvatassi
			devānaṃpiyena	piyadassinā
Sh.	.y.	dhramadipi	devanapriasa	
M.	ayi	dhramadipi	devanaṃpriyena	priyadraśina

L'ensemble des trois mots *devānaṃpriya, priyadassi, rājā* n'est qu'une titulature ; quant au nom du roi, il ne se rencontre qu'au début de l'inscription de Maski : *devānaṃpiyassa Asokassa*.

Dans l'édit VIII Asoka appelle ses prédécesseurs tantôt *rājāno, lājāne*, tantôt *devānaṃp(r)iyā* ; même équivalence de *devānaṃpiye* et *lājā* dans le IIe édit du Kalinga. Dans le Dīpavaṃsa *devānaṃpiya* « cher aux dieux » est appliqué au contemporain d'Asoka, Tissa de Ceylan, et suffit souvent à le désigner. Le même titre est en usage dans les inscriptions de Ceylan (Epig. Zeyl. I 61, 147) et subsiste en singhalais sous la forme courante *devenipä*. Dans la littérature des Jain la forme est *devānuppiya*, apparemment composé de *deva* et *anupriya*. Les grammairiens sanskrits ont commenté *devānāmpriya*, et noté l'usage ironique qui en a été fait, v. S. Lévi, J. As. 1891 II 549.

En regard de *devānāmpriya, priyadarśin* marque les rapports d'affection entre le roi et ses sujets ; on pourrait rendre l'opposition en traduisant l'ensemble par « le roi fortuné et gracieux ». Dans le Dīghanikāya (cité par La Vallée-Poussin, p. 80) *piyadassana* est l'adjectif caractéristique du Souverain universel ; le même mot, et aussi *piyadassi*, s'appliquent à Asoka dans le Dīpavaṃsa. Pulumayi (Nasik 2, Ep. Ind. VIII, l. 3-4) emploie le mot avec son sens réel : *patipuṇṇa candamaṇḍalasa sirikapiyadassanassa*. Comme les Satakarni du Dekhan, des princes d'Asie Centrale prennent ce titre ; le nom de Kadphises en semble une traduction littérale en iranien (La Vallée-Poussin, p. 304). Candragupta est *priyadarśana* dans le Mudrārākṣasa. Andreas lit *PRYDRSY* donc *priyadarśi*, qui serait le nom (ou le titre ?) d'un fonctionnaire, sur l'inscription araméenne de Taxile (Nachr. Göttingen 1932, p. 16-17) ; d'autre part W. B. Henning interprète par (*de*) *vanapriyasa abhisitasa* le groupe *WNPRYS'BHYSYTS* qu'il lit sur le fragment en écriture araméenne de Pul i Darunta près Jelalabad

amical. Ici il est défendu de sacrifier en tuant un vivant quelconque. Il est même défendu d'y tenir assemblée ; car le roi ami des dieux au regard amical voit un grand mal dans les assemblées. Il y

(BSOAS XII, 1949, notamment p. 84) et le rapporte à Asoka. Sur l'*ā* de *rāññā*, v. § 7. Le doublet *rāññā* : *rājinā*, *lājinā* a son correspondant en pali : *rājinā* à côté de *raññā*.

4. Formation double de causatif § 36 ; elle se retrouve à Girnar dans l'adjectif verbal, à Rupnath dans l'adjectif d'obligation, à Kalsi au futur (*lekhāpessāmi* à côté de *likhāpitā* et *lekhitā*) ; mais au futur Girnar XIV donne *likhāpayissaṃ* ; Topra 7 a *likhāpāpitā* et de même *khānāpāpita* en regard de Girnar II *khānāpita* « qu'on a fait creuser ». Le double causatif est justifiable ici : le roi enjoint aux autorités locales de faire graver la proclamation. Noter qu'en pali *lekheti* n'a pas le sens causal : Jat. IV 402[17], le roi Sibi coupe sa propre chair « comme s'il traçait une ligne avec un instrument approprié » *avalekhanasatthena lekhento via*.

5. *idha* comme en pali et dans le Mahāvastu (skr. *iha*). « Ici », c'est-à-dire au palais royal ? plutôt peut-être aux endroits où l'édit est affiché. *Hida*, qu'on trouve ailleurs, peut s'expliquer par la dissimilation d'un plus ancien **h-idha*, avec *h-* expressif comme dans *h-evaṃ* (§ 10) ; ou **idā* est-il dû à l'action du correspondant temporel *idāni* « maintenant » ? on ne peut guère en tout cas alléguer l'influence du pronom *idaṃ* qui est archaïque et occidental. Au Nord-Ouest *ia* au contraire voisine avec *iyaṃ* à valeur de neutre ; il se range peut-être aussi à côté de *kuva* « où » attesté à Kalsi : le pali a *kuva* à côté de *kuhiṃ* (skr. *kva*, *kuha*). Mais *ia* est-il sûr ? les épigraphistes ont parfois lu *aaṃ* pour *ahaṃ*, *maa* pour *maha* v. § 33.

6. Seule forme normale de la négation à Girnar ; *no* usuel dans les autres recensions d'Asoka et en pali (à côté de *na*) ne s'y trouve que deux fois dans l'édit XII.

7. *Kiṃci*, *kiṃchi*, *kicchi*, § 32.

8. *ārabhitpā*, § 3 et 15.

9. De la racine *hu-* le présent pali est normalement *juhati* ; exceptionnellement Suttanipāta 428 participe gén. sg. *jūhato* ; et dans un passage en prose *jūhati* comme variante. L'*o* doit provenir de quelque façon de l'*o* radical (Sh. *prayuhotave*) déjà passé dans la syllabe initiale de l'intensif, skr. *johūyate* ; il a l'avantage de restituer le rythme de *-jūhati* (skr. *juhvati*) ; v. § 34.

10. *samāja* comme en sanskrit, chez Khāravela et à Nasik, et dans les fragments de drames bouddhiques ; en pali *samajjaṃ*. La valeur

G.	rāññā	lekhāpitā[4]	.	idha[5]	na[6]	kiṃci[7]	jīvaṃ
K.		lekhitā	.	hidā	no	kicchi	jive
J.	lājinā	likhāpitā	.	hida	no	kicchi	jīvaṃ
Sh.	raño	likhapitu	.	hida	no	kici	jive
M.	rajina	likhapita	.	hida	no	kicchi	jive

G.	ārabhitpā[8]	prajūhitavyaṃ[9]	na		ca	samājo[10]
K.	ālabhitu	pajohitaviye	no	pi	ca	samāje
J.	ālabhitu	pajohitaviye	no	pi	ca	samāje
Sh.	arabhitu	prayuhotave	no	pi	ca	samaja
M.	arabhitu	prajohitaviye	no	pi	ca	samaje

G.	kattavyo	.	bahukaṃ	hi	dosaṃ	samājamhi
K.	kaṭṭaviye	.	bahuk.	hi	dosā	samājassā
J.	kaṭṭaviye	.	bahukaṃ	hi	dosaṃ	samājass.
Sh.	kaṭava	.	bahuka	hi	doṣa	samayaspi
M.	kaṭaviye	.	bahuka	hi	doṣa	samajasa

G.	passati[11]	devānaṃpriyo	priyadassi	rājā	.	asti[12]
K.	devānaṃpiye	piyadassī	lājā	dakkhati	.	atthi
J.	d(r)akkhati	devānaṃpiye	piyadassī	lājā	.	atthi
Sh.	devaṇapriy.	priadraśi	raya	dakhati	.	asti
M.	devanaṃpriye	priyadraśi	raja	dakhati	.	asti

du mot pour Asoka est difficile à préciser ; aussi bien est-elle sans doute aussi variable qu'en français celle de « réunion » ou « assemblée » ; c'est le fait de se réunir, mais aussi fête religieuse ou laïque, et tout ce que cela comporte : aumônes, festins, théâtre, tournois, combats d'animaux... Asoka n'approuve que les assemblées où l'on pratique la *vihiṃsā*. Noter l'emploi collectif du singulier, fréquent chez Asoka, v. § 27.

11. *passati* à Girnar comme en pali ; *d(r)akkh-*, de skr. *drakṣ-* pris avec valeur de présent, signifie normalement chez Asoka « considérer comme..., considérer comme bon ; croire, prescrire ». Asoka emploie *dekkh-* pour « voir, avoir devant les yeux, examiner, veiller à » ; ce mot, originaire de la même racine, mais par contamination de *pekkh-* (skr. *prekṣ-*), est inconnu du pali.

12. V. § 14. Le pali a conservé *st* dans des mots à initiale sonore aspirée *bhasta* « bouc », *bhastā* « soufflet » et dans les adjectifs verbaux *dhasta* (*dhvasta*), *ghasta* (*-grasta* ; remarquer l'initiale aspirée) et *utrasta*, à côté de *tasita*, de *tras-*. — Noter l'emploi avec sujet au pluriel.

a pourtant des assemblées spéciales que le roi ami des dieux au regard amical considère comme bonnes.

Auparavant, dans la cuisine du roi ami des dieux au regard amical, chaque jour plusieurs centaines de milliers d'animaux étaient tués pour le repas ; mais maintenant, au moment où l'on grave ce texte de la Loi, on ne tue (pour le repas) que trois animaux : deux paons, une gazelle ; et cette gazelle même, pas

13. Le pluriel pali est *ekacce* ; le mot suppose un prototype **ekatya* ; v. Wackernagel, KZ 55, 109.

14. K. *bahuni* peut se lire *bahuṃni* ou *bahunni* ; cf. *tiṃni* en regard du pali *tīṇi*, skr. *trīṇi*.

15. *aṭṭhāya*, *aṭṭhāye*. § 12, 19.

16. *tī* Pour deux et quatre, Girnar a des formes spécifiquement masculines : *dvo*, *catpāro*. On attendrait ici *trayo* comme à Sh. ; *prāṇā* ne peut être neutre comme pali *pāṇāni* Suttanip. 117 ; le pronom de la dernière phrase *ete*.. *tī prāṇā* s'y oppose. D'autre part on répugne à admettre à cette époque déjà la confusion des genres dans les noms de nombre, commune en prâkrit, mais inconnue du pali (*tayo*, *tisso*, *tīṇi*). Recherche du monosyllabe, appuyée par *do*, *dve* et le parallélisme des formes obliques (pali *dvīhi dvīsu*, *tīhi tīsu*), enfin par celui des formes de composition (*di-* et *du-*, *ti-*) ?

17. *dve* est la forme fém. et neut. qui en pali s'étend au masculin, tandis qu'*ubho* subsiste.

18. Le paon est nourriture permise par le code de Viṣṇu. Quant à l'abstention de viande, elle ne s'est généralisée à aucune époque. Le Bouddha passe pour être mort d'une indigestion de porc ; l'Artha, śāstra a un chapitre sur les abattoirs. Au VIIe siècle de notre ère Hiuan-tsang parle ainsi de la nourriture des bouddhistes : « Le poisson, le mouton, le daim, le cerf se servent en tout temps, soit en quartiers, soit en tranches minces. Pour ce qui regarde les bœufs, les ânes, les éléphants, les chevaux, les porcs, les chiens, les renards, les loups, les lions et les singes, la loi défend de les manger. Ceux qui en font leur nourriture sont couverts de honte ». On verra dans l'édit 5 sur piliers une liste d'animaux qu'Asoka défend de tuer. Voir aussi Jātaka, index de la trad. Cowell, s. v. Animals not to be killed or injured.

G.	pi	tu	ekaccā[13]	samājā	sādhumatā	devānaṃpriyassa
K.	pi	cā	ekatiyā	samajā	sādhumatā	devānaṃpiyassā
J.	pi	cu	ekatiyā	samājā	sādhumatā	devānaṃpiyassa
Sh.	pi	cu	ekati.	samaye	sasumate	devanapiasa
M.	pi	cu	ekatiya	samaja	sadhumata	devanapriyasa

G.	priyadassino	rāñño	.	purā	mahānasamhi
K.	piyadassissā	lājine	.	pule	mahānasassi
J.	piyad(r)assine	lājine	.	puluvaṃ	mahānasassi
Sh.	priadraśisa	raño	.	pura	mahanasasi
M.	priyadraśisa	rajine	.	pura	mahanasasi

G.	devānaṃpriyassa	priyadassino	rāñño	anudivasaṃ
K.	devānaṃpiyassā	piyadassissā	lājine	anudivasaṃ
J.	devānaṃpiyassa	piyadassine	lājine	anudivasaṃ
Sh.	devanapriasa	priadraśisa	raño	anudivaso
M.	devanapriyasa	priyadraśisa	rajine	anudivas.

G.	bahūni	prāṇasatasahasrāni	ārabbhisu
K.	bahunni[14]	pānasatasahassāni	alaṃbhiyisu
J.	bah(ū)ni	pānasatasahassāni	ālabhiyisu
Sh.	bahuni	praṇaśatasahasani	arabhiyisu
M.	bahuni	praṇaśatasahas(r)ani	(arabh)isu

G.	sūpātthāya[15]	.	se	ajja	yadā	ayaṃ	dhaṃmalipī
K.	supaṭṭhāy(e)	.	se	idāni	yadā	iyaṃ	dhaṃmalipi
J.	sūpaṭṭhāye	.	se	ajja	adā	iyaṃ	dhaṃmalipī
Sh.	supaṭhaye	.	so	idani	yada	aya	dhramadipi
M.	supathraye	.	s.			ayi	dhramadipi

G.	likhitā		tī[16]	eva	prāṇā	arabbhare
K.	lekhitā	tadā	tiṃni	yevā	pānāni	alabhiyaṃti
J.	likhitā		tiṃni	yeva	pānāni	āla(ṃ)bhiyaṃti
Sh.	likhita	tada	trayo	vo	praṇa	haṃñaṃti
M.	likhita	tada	tini	yeva	praṇani	arabhiyaṃti

G.	sūpātthāya	dvo morā[17]	eko	mago	so	pi	
K.		duve[18] majūlā	eke	mige	se	pi	c(ū)
J.		duve majūlā	eke	mige	se	pi	cu
Sh.		majura duv(i) 2		mrugo 1	so	pi	
M.		duve 2 majura	eke	mrige	se	pi	cu

constamment. Même ces trois animaux ne seront plus tués désormais.

II

Partout dans l'empire du roi ami des dieux au regard amical, et même aussi chez les limitrophes, comme les Cola, les Pāṇḍya, le Satyaputra, le Keralaputra, jusqu'à Taprobane, Antiochus le roi grec

1. Le pali a adopté pour les adverbes de lieu une autre désinence : *sabbattha, tattha, yattha* (à côté de *tatra, yatra*), *ettha* (remplaçant skr. *atra*); *etta* est un ἅπαξ soutenu par *ettato*; le pali semble éviter *-ta* final, comme dans les désinences verbales de 2 pl. actif et 3 sg. moyen : *amaññatha* « vous avez pensé », *abhāsatha* « il a dit ».

2. Comme en pali le mot sert à la fois de participe avec le sens de « conquête » (début de l'édit XIII) et de substantif désignant « l'empire, le domaine ». Il est notoire qu'Asoka n'a pas eu à conquérir son empire.

3. *Coḍā* ou *Colā*, les Σῶραι de Ptolémée, au Coromandel (Coḍamaṇḍala); les Pāṇḍya occupaient le Sud de la péninsule (le Périple de la mer Érythrée mentionne le roi Πανδίων). Les deux peuples sont rapprochés, et suivis (mais sans l'intercalation des deux autres noms) de la mention « jusqu'à Taprobane » (Ceylan), dans l'édit XIII aussi. Mégasthène connaît Ταπροβάνη ; le Keralaputra, c'est-à-dire le roi du Malabar, est Κηρόβοτρος du Périple, Κηρόβοθρος chez Ptolémée, Celobothras chez Pline. Le Sātiyaputra n'a pas été identifié de façon certaine.

4. *Taṃbapaṃnī* (Ceylan). — Accusatif féminin; sur la dénasalisation, § 26 : l'accusatif dépendant de *ā* est une construction védique.

5. Antiochus II dit « de Syrie » était donc possesseur d'un grand empire limitrophe de celui d'Asoka (v. plus bas édit XIII). Cette situation datait du traité entre Séleucus et Sandracottos-Candragupta, grand-père d'Asoka. Dans la génération intermédiaire Antiochus I[er] avait envoyé à Amitrochates-Bindusāra l'ambassade de Deimachos.

Yona, skr. *Yavana*, le nom des Ioniens qui a été appliqué non

G.	mago	na	dhruvo	.	ete	pi		tī
K.	mige	no	dh(r)uve	.	etāni	pi	c(u)	tinni
J.	mige	no	dhuvaṃ	.	etāni	pi	cu	tiṃni
Sh.	mrugo	no	dhruv.	.	et.	pi		
M.	mrige	no	dhruvaṃ	.	etani	pi	cu	tini

G.	prāṇā		pacchā	na	ārabbhissare	.
K.	pānāni			no	alābhiyissanti	.
J.	pānāni		pacchā	no	ālabhiyissaṃti	.
Sh.	praṇa	trayo	pacha	na	arabhiśaṃti	.
M.	praṇani		pacha	no	ara	.

II

G.	sarvatta [1]	vijitamhi [2]	devānaṃpriyassa	piyadassino
K.	savvattā	vijitassi	devānaṃpiyass.	piyadassiss.
J.	savvatta	vijitassi	devānaṃpiyassa	piyadassine
Sh.	sav(r)atra	vijite	devanaṃpriyasa	priyadraśisa
M.	savatra	vijitasi	devanapriyasa	priyadraśisa

G.	rāñño	evamapi	praccaṃtesu	yathā	Coḍā [3]
K.	lājine	ye ca	aṃtā	athā	Coḍā
J.	lājine	e vā pi	aṃtā	atha	Coḍā
Sh.		ye ca	aṃta	yatha	Coḍa
M.	rajine	ye ca	ata	atha	Coḍa

G.	Pāḍā	Satiyaputto	Ketalaputto	ā	Taṃbapaṃnī [4]
K.	Paṃḍiyā	Sātiyaputto	Kelalaputto		Taṃbapaṃni
J.	Paṃḍiyā	Satiyaputte			ī
Sh.	Paṃḍiya	Satiyaputro	Keraḍaputro		Taṃbapaṃni
M.	Paṃḍiya	Satiyaputr.	Keralaputr.		Taṃbapaṇi

G.	Aṃtiyako		yonarājā [5]	ye vā pi	tassa
K.	Aṃtiyoge	nāma	yonalājā	ye cā aṃne	tassā
J.	Aṃtiyoke	nāma	yonalājā	(e) vā pi	tassa
Sh.	Aṃtiyoko	nama	yonaraja	ye ca aṃñe	tasa
M.	tiyoge	nama	yona	ye ca	sa

et les rois qui sont les voisins de cet Antiochus, partout le roi ami des dieux au regard amical a institué les deux secours médicaux, secours pour les hommes. secours pour les bêtes. Les plantes médicinales utiles aux hommes et celles utiles aux bêtes, là où elles manquent, ont été partout envoyées et plantées. Racines et fruits, partout où ils manquent, ont été

seulement aux Grecs d'Asie, mais suivant les circonstances à toute sorte d'étrangers de l'Ouest, et notamment aux gens de l'Iran. Sur le rocher de Girnar qui porte les édits d'Asoka, la fameuse inscription sanskrite du grand-satrape Rudradāman relate la remise en état d'un grand réservoir construit sous Candragupta et perfectionné « par le roi Yavana Tuṣāspha pour Aśoka le Maurya » : ce Yavana est, comme son nom l'indique clairement, un Iranien. Par contre les rois proprement Grecs mentionnés dans l'édit XIII ne sont pas désignés comme Yona. Le groupement avec Kamboja et Gandhāra se retrouve dans les édits III et V; v. le commentaire de XIII.

6. *manussa, manuśśa* skr. *manuṣya*, § 5. J. *munissa* (ou *munisa*?) paraît dû à la contamination de *pulisa*, pali *purisa*, skr. *puruṣa*.

cikīchā, skr. *cikitsā*; le pali a dissimilé la consonne initiale: *tikicchā*. La longueur du second *i* étonne : influence de *cikīrṣā*? De ce mot, de sens à vrai dire moins précis (« intention de faire ») proviendrait également l'assimilation de *cikissā*, car le passage de *ts* à *ss* ne s'observe normalement que dans la composition : Asoka et pali *ussāha* « effort », de skr. *utsāha*. — Le sens du mot n'est pas sûr. Le plus probable est qu'il s'agit de médicaments. La tradition singhalaise attribue en effet à Asoka la création de dépôts de médicaments; l'organisation médicale et hospitalière n'est attestée que plusieurs siècles plus tard. V. Demiéville et Filliozat dans Hôbôgirin, sous *Byô*, p. 246. Théophraste, qui est presque le contemporain d'Asoka (il est mort à Athènes en 287), connaît un remède indien; mais c'est un aphrodisiaque (Hist. plant. IX, 18, 9).

7. *osuḍha* de Girnar paraît provenir par dissimilation de *oṣaḍha* du Nord-Ouest, lequel doit sa seconde cérébrale à une cérébralisation progressive dont il existe des analogues en moyen indien (J. Bloch, Indo-aryen, p. 56). Quant à l'*u*, il étonne; on a cherché à l'expliquer en même temps que la cérébrale par un *ṛ* préhistorique : mais le mot ainsi reconstruit n'est pas autrement identifiable; ou influence de *āyudha* « outil »? *osadhīni*, lecture possible à Kalsi, résulte de la

G.	Aṃtiyakassa	sāmip(aṃ)	rājāno	sarvatra
K.	Aṃtiyogassā	sāmaṃtā	lājāno	savvattā
J.	Aṃtiyokassa	sāmaṃtā	lajāne	savvatta
Sh.	Aṃtiyokasa	samaṃta	rajano	savratra
M.		samata	ra(jane)	savratra

G.	devānaṃpriyassa	priyadassino	rāñño	dve
K.	devānaṃpiyassā	piyadassissā	lājine	duve
J.	devānaṃpiyena	piyadassinā	lāji	
Sh.	devanaṃpriyasa	priyadraśisa	raño	duvi 2
M.	priyasa	priyadraśisa	rajine	duve 2

G.	cikīch.	katā	manussacikīchā[6]	ca	pasucikīchā	ca .
K.	cikissakā	kaṭā	manussacikissā	cā	pasucikissā	cā .
J.			cikissā	ca	pasucikissā	ca .
Sh.	cikis	(k)ri	manuśacikisa	ca	paśucikisa	ca .
M.	cikisa	(ka)ṭa	manuśacikisa	ca	paśucikisa	ca .

G.	osuḍhāni[7]	ca yāni	manussopagāni[8]	ca	pasopagāni	ca
K.	osadhīni		manussopagāni	cā	pasopagāni	cā
J.	osadhāni	āni	munissopagāni		pasuopagāni	ca
Sh.	oṣaḍhani		manuśopakani	ca	paśopakani	ca
M.	oṣaḍhani		manu kani	ca	paśopakani	ca

G.	yatta yatta	nāsti	sarvatrā	hārāpitāni	ca	ropāpitāni
K.	attattā	natthi	savvattā	hālāpitā	cā	lopāpitā
J.	attatta	natthi	savvat			
Sh.	yatra yatra	nasti	savatra	harapita	ca	vuta
M.	atra atra	nasti	savratra	harapita	ca	ropapita

G.	ca .		mūlāni	ca	phalāni	ca	yatta yatt(r)a
K.	cā .	evamevā	mulāni	cā	phalāni	cā	a(tta)ttā
J.						ca	attatta
Sh.	ca .						
M.	ca .	evameva	mulani	ca	phalani	ca	atra atra

contamination des types *oṣadhi* et *auṣadha*. Du reste *dhaṃmanusatthīni* dans l'édit 7 est à la fois nominatif et accusatif, cf. § 18.

8. *-upaka, -upaga*. Même équivalence en pali : *gayhūpaga* Jāt. et *gayhūpaga* comm. « acquisition »; *-upaka* est sorti par substitution du suffixe de *-upaga*, qu'on rencontre encore une fois chez Asoka : *chayopagāni* « ombreux »; *upaga* a en sanskrit épique le sens qui convient ici : « utile pour »; mais le mot n'a plus guère eu que la valeur d'un suffixe peu caractérisé.

envoyés et plantés. Sur les routes, des puits ont été creusés et des arbres plantés à l'usage des hommes et des bêtes.

III

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi
Douze ans après mon sacre j'ai donné l'ordre que

9. Le pali a aussi *vaccha* à côté de la forme plus usuelle *rukkha*.
10. Cf. édit. 7.

1. Avant de disparaître totalement, ce parfait a servi de base à quelques nouvelles formations; le pali et le Mahāvastu ont 3 pl. *āhaṃsu*; les recensions N. W. d'Asoka ont refait le présent *ahati* (vu la place dans l'édit, on ne peut guère songer ici à isoler *ti*) ou même *hahati* à deux endroits suivant Hultzsch; Rapson qui a reconnu la notation de *ā* long en écriture araméo-indienne, lit *āhati* (Niya inscr. III, p. 299, note).
La formule est celle par quoi débutent les divers paragraphes des inscriptions en vieux perse, p. ex. *θātiy Dārayavauš xšāyaθiya* « le roi Darius dit ».
2. *dbādasa*, V. § 15. Sh. *badaya* semble dû à une pure négligence de graphie, dont l'analogue est signalé sur le vase de Wardak.
-*vāssa*- et plus bas *vāssesu* (la graphie avec *ā* long se retrouve encore, à Girnar également, dans l'édit IV); *vasa*, c'est-à-dire *vassa* (ou *varsa*?) dans l'édit VIII est unique. On lit à Karle nº 13 (Ep. Ind. VII, 57) *anuvāsaṃ*. Chez les Bouddhistes, la saison des pluies, saison « sédentaire » (cf. *vāsa* « habitation » et prâkrit jain *vāsāvāsaṃ*, *vāsāvāsāsu* Kps. I, 36, 37; II, 3) sert à compter les années, comme en sanskrit *śarad* « l'automne »? Autre hypothèse encore chez Turner BSOS. VI, 2 (Rapson no.), 529, Indian Linguistics IV, 161. Pour l'*ā*, cf. encore Hāla Sattasaī 231, *vāsāratta* « nuit de la saison des pluies ».

G.	nāsti	sarvatta	hārāpitāni	ca	ropāpitāni	ca	.
K.	natthi	savvattā	hālāpitā	cā	lopāpitā	cā	.
J.	natthi	savvatra	hālāpitā	ca	lopāpitā	ca	.
M.	nasti	savratra	harapita	ca	ropapita	ca	.

G.	paṃthesū	kūpā ca	khānāpitā	vracchā [9]	ca
K.	maggesu	lukkhāni	lopitāni	udupānāni	cā
J.	maggesu	udupānāni [10]	khānāpitāni	lukkhāni	ca
Sh.		kupa ca	khanapita		
M.	mageṣu	ruchani	ropapitani		

G.	ropāpitā	paribhogāya	pasumanussānaṃ	.
K.	khānapitāni	paṭibhogāye	pasumunissānaṃ	.
Sh.		pratibhogaye	paśumanuśanaṃ	.
M.	pitani	paṭibhogaye	paśum(uni)śanaṃ	.

III

G.	devānaṃpiyo	piyadassi	rājā	evaṃ āha [1]	. dbādasa
K.	devānaṃpiye	piyadassi	lājā	hevaṃ āhā	. duvādasa
Dh.	devānaṃpiye	piyadassi	lajā	hevaṃ āhā	. duvadasa
Sh.	devanaṃpriyo	priyadraśi	raja	ahati	. badaya
M.	devanapriye	priyadraśi	raja	eva aha	. duvaḍaśa

G.	vāssābhisittena [2]	mayā idaṃ	āñapitaṃ [3]	.
K.	vassābhisittena	me iyaṃ	ānapayite	.
Dh.	vassābhisittena	me iyaṃ	ānāpayite	.
Sh.	vaṣabhisitena		aṇapitaṃ	.
M.	vaṣabhisetena	me (i)yaṃ	aṇapayite	.

3. Le pali a *āṇāpeti* en regard du simple *ñāpeti*; de même le Mahāvastu *āṇāpeti* (I 599 note). L'abrègement de la voyelle radicale est noté dans la forme de sanskrit incorrect *āṇapayati* par le grammairien Kâtyâyana, qu'on considère comme contemporain d'Asoka.

voici : Partout dans mon empire les commis, le contrôleur et le provincial doivent de cinq en cinq ans partir en tournée avec l'édit spécial de la prédication de la loi aussi bien que pour d'autres affaires.

Bonne est l'obéissance aux père et mère ; bonne la libéralité à l'égard des amis, familiers et parents,

4. La valeur exacte de ces termes n'est pas établie ; les traductions étymologiques ici adoptées ne renseignent pas plus qu'elles ne feraient en français pour « général, préfet, sergent, commission, octroi ». Le mot *yukta* n'a en sanskrit qu'une valeur générale ; *upayukta* chez Kauṭilya désigne un administrateur du domaine royal ; dans l'inscription de Samudragupta il est question d'*āyukta* qui restaurent le trésor des rois vaincus.

Le nom de *rajjuka*, dérivé de *rajju* « corde, cordeau », a peut-être désigné des vérificateurs du cadastre, et par suite des collecteurs d'impôts ; d'après l'édit 7 ils administrent de grosses populations, et ont des pouvoirs judiciaires ; Asoka les charge en outre de prêcher la Loi ; cf. aussi l'édit 4. Dans l'Arthaśāstra le *caurarajjuka* est responsable de certains vols faits à des marchands. Pour *pradesika*, cf. pali *padesarāja* « gouverneur de province ». — L'opposition des singuliers *rajjuke prādesike* et du pluriel *yuttā* est étonnante, si les deux premiers ne désignent pas des fonctionnaires centraux et uniques de leur espèce ; et il ne semble pas en effet que ce soit le cas.

5. Dans les édits IV, XI et XIII également, Girnar sépare les deux termes tandis que les autres recensions les composent constamment.

G.	sarvatta	vijite	mama	yuttā	ca	rājūke	ca
K.	savvattā	vijitassi	(mama)	yuttā		lajūke	
Dh.		vijitassi		yuttā		lajuke	
Sh.	savatra	ma(a)	vijite	yuta		rajuko	
M.	savrat(ra)	vijitasi		ta		raju	

G.	ca	prādesike[4]	ca	paṃcasu	paṃcasu	vāssesu
K.		pādesike		paṃcasu	paṃcasu	vassesu
Dh.			ca	paṃcasu	paṃcasu	vassesu
Sh.		pradeśik.		paṃcaṣu	paṃcaṣu 5	vaṣeṣu
M.		pradeśike		paṃcaṣu	paṃcaṣu 5	vaṣeṣu

G.	anusaṃyānaṃ	niyyātu	etāyeva	atthāya
K.	anusaṃyānaṃ	nikkhamaṃtu	etāyevā	aṭṭhaye
Dh.	anusaṃyānaṃ	nikkhamāvū		
Sh.	anusaṃyanaṃ	nik(r)amatu	etisa vo	karaṇa
M.	anusaṃyanaṃ	nikramatu	etayeva	athraye

G.	imāya	dhaṃmānusasṭiya	yathā	aññāya	pi
K.	imāy.	dhaṃmanusatthiyā	yathā	aṃnāye	pi
Dh.			athā	aṃnāye	pi
Sh.	imisa	dhraṃmanuśastiye	(ya)tha	añaye	pi
M.	imaye	dhramanuśastiye	yatha	añaye	pi

G.	kaṃmāya	.	sādhu mātari ca pitari ca[5]
K.	kaṃmaye	.	sādhu mātapitisu
Dh.	kaṃmane hevaṃ imaye dhaṃmānusatthiye.		
Sh.	kraṃmaye	.	sadhu matapituṣu
M.	krāma(ṇ)e	.	sadhu matapituṣu

G.		susrusā
K.		sussusā
Dh.	sādhumāt(ā)pit.su	sussūsā
Sh.		suśruṣa
M.		suśruṣa

G.	mitrasaṃstutañatīnaṃ		
K.	mittasaṃthutanātikyānaṃ		cā
Dh.	mittasaṃthutesu	nātisu	ca
Sh.	mitrasaṃstuta	ñatikanaṃ	
M.	mitrasaṃstuta	ñatikanaṃ	ca

des brahmanes et des samanes ; bonne l'abstention de tuer des êtres vivants ; bons, le minimum de dépense et le minimum de biens.

Le conseil aussi donnera ses ordres aux commis touchant les comptes, à la fois pour l'objet et pour le détail.

IV

Au temps passé, durant de nombreux siècles, le meurtre, la violence faite aux créatures, le manque d'égards envers les parents, le manque d'égards

6. Association de termes théoriquement disparates ; les brahmanes sont une caste, définie par la naissance ; les śramanes ont abandonné la vie sociale pour l'ascétisme par décision individuelle. Seul leur caractère commun de sainteté les associe. En fait le second terme s'applique plus particulièrement aux moines bouddhiques, et c'est peut-être ainsi que déjà Mégasthène entend sa division des « philosophes » en brahmanes et sarmanes.

7. De quelle assemblée s'agit-il ? Conseil des ministres, s'il est question de contrôler le budget personnel du roi, conseil de monastère, si la règle précédemment annoncée s'adresse aux moines ; *pancāyat* de caste, ou de ville ou de village, s'il s'agit des intérêts de la population dans son ensemble — ce qui cadrerait avec les maximes précédentes. Mais on voit mal un conseil donnant des ordres aux fonctionnaires en tournée exceptionnelle. Au reste *gaṇanā* peut avoir des sens divers ; *hetu* semble s'opposer à *vyañjana* comme en pali *attha*.

1. Se retrouve dans l'édit VIII à Girnar également ; dans l'édit VI Girnar a *atikrātaṃ*, là aussi sans trace de la nasale de *krānta*.

Sur K. *bahuni*, v. édit. I, note 14.

2. Usuel en pali et en sanskrit épique ; *hiṃsā*, plus rare en pali, manque à Asoka ; de même *ahiṃsā*. La forme *vihīsā* étonne, cf. cependant pali *cattārīsa*.

G.	bāmhaṇasamaṇānaṃ[6]		sādhu	dānaṃ	prāṇānaṃ
K.	baṃbhanasamanānaṃ	cā	sādhu	dāne	pānānaṃ
Dh.	baṃbhanasamanehi		sādhu	dāne	jīvesu
Sh.	bramaṇaśramaṇanaṃ				praṇanaṃ
M.	bramaṇaśramaṇanaṃ		sadhu	dane	praṇan.

G.	sādhu	anārambho		appavyayatā	appabhāṃḍatā
K.		anālaṃbhe	sādhu	appaviyātā	appabhaṃḍatā
Dh.		anālaṃbhe	sādhu	appaviyat.	appabhaṃḍatā
Sh.		anaraṃbho	sadhu	apavayata	apabhaṃḍata
M.		(anara)bhe	sadhu	apavayata	apabhaḍata

G.	sādhu.	parisā[7]	pi		yutte	āñapayissati
K.	sādhu.	palisā	pi	ca	yuttani	gananassi
Dh.	sādhu.	palisā	pi	ca		nassi yuttāni
Sh.	sadhu.	pari	pi		yutani	gaṇanasi
M.	sadhu.	pariṣa	pi	ca	yutani	gaṇanasi

G.	gaṇanāyaṃ	hetuto	ca	vyaṃjanato	ca	.
K.	annapayissaṃti	hetuvatā	cā	viyaṃjanate	cā	.
Dh.	ānapayiss.ti	hetute	ca	viyaṃjanate	ca	.
Sh.	aṇapeśaṃti	hetuto	ca	vaṃñanato	ca	.
M.	aṇapayiśati	hetute	ca	viyaṃjanate	ca	.

IV

G.	atikkātaṃ[1]	aṃtaraṃ	bahūni	vāssasatāni	vaḍḍhito
K.	atikka(ṃ)taṃ	aṃtalaṃ	bahuni	vassasatāni	vad(dh)ite
Dh.	atikkaṃtaṃ	aṃtalaṃ	bahūni	vassasatāni	vaḍḍhite
Sh.	atikrataṃ	aṃtaraṃ	bahuni	vaṣaśatani	vaḍhito
M.	atikrataṃ	ata	bahuni	vaṣaśatani	vaḍhite

G.	eva	prāṇāraṃbho	vihiṃsā[2]	ca	bhūtānaṃ
K.	vā	pānalaṃbhe	vihisā	ca	bhutānaṃ
Dh.	va	pānālaṃbhe	vihisā	ca	bhūtānaṃ
Sh.	vo	praṇaraṃbho	vihisa	ca	bhutanaṃ
M.	vo	praṇarambhe	vihisa	ca	bhutanaṃ

envers des brahmanes et des samanes n'ont fait que grandir. Mais à présent, grâce à la pratique de la Loi par le roi ami des dieux au regard amical, le bruit des tambours est devenu l'annonce de la Loi. En faisant voir au peuple des représentations de palais célestes, des représentations d'éléphants, des masses enflammées et d'autres spectacles merveilleux, grandit grâce à la prédication de la Loi due au roi ami des dieux au regard amical, ce qui n'existait pas durant de nombreux siècles : abstention

3. La nuance du sens est déterminée par le contexte. En sanskrit *sampratipatti* veut dire d'abord « accès », donc « approche, acquisition, compréhension juste, aveu, consentement » ; ce dernier sens est en prâkrit jain celui de *sampaḍivatti*. Pali *paṭipatti* vaut « conduite, attitude ». Il s'agit donc ici d'une manière correcte de se présenter devant quelqu'un, de se comporter à son égard.

4. Passage très difficile, pour le sens et d'abord pour la construction. A Girnar le groupe *bherīghoso aho dhaṃmaghoso* est isolé de la suite où les termes, qui d'ailleurs ne désignent que des spectacles visuels, sont rejoints par des *ca* ; cela engage à voir dans *aho* l'imparfait 3 sg. de *hoti*, skr. *abhavat*. Cette forme a paru à certains invraisemblable et La Vallée Poussin a cru résoudre la difficulté en reconnaissant ici l'acclamation *aho dhammaṃ* : « Ah ! la Loi ! » ; Dhauli semble avoir compris ainsi, car si *ghosaṃ* est correct, c'est un accusatif déjà régi par *dassayitu*. Mais on remarquera l'absence de *ca* à cet endroit.

Les *dassanā* doivent être des tableaux édifiants, exposés et commentés dans la sorte d'assemblées qu'Asoka approuve dans l'édit I. Les *vimanā* sont des palais volants, séjours des bienheureux pendant un temps proportionné à leurs mérites ; opposées à ces paradis, les flammes de l'enfer *avici*. Dans l'éléphant D. R. Bhandarkar (Ind. Ant. 1913 p. 26) reconnaît le Bouddha, le *gajatame* de Kalsi. — On pourrait imaginer aussi qu'Asoka a par sa piété obtenu pour ses sujets la faculté d'avoir des visions surnaturelles qui ne s'acquièrent d'ordinaire que par des exercices spirituels, selon le témoignage du Mahālisutta du Dīgha nikāya (*dibbāni rūpāni*, et aussi *dibbāni saddāni*).

5. Ici Girnar est plus proche du prâkrit que les autres recensions qui donnent la forme seule connue du pali *yādisa* ; skr. *yādṛśa*.

G.	ñātīsu	asaṃpratipattī[3]	brāṃhaṇasramaṇānaṃ
K.	nātinā(ṃ)	asaṃpaṭipatti	samanabaṃbhanānaṃ
Dh.	nātisu	asaṃpaṭipatti	samanabābhanesu
Sh.	ñatina(ṃ)	asaṃpaṭipati	śramaṇabramaṇanaṃ
M.	ñatina	asapaṭipati	śramaṇabramaṇana

G.	asaṃprat(ī)pattī	. ta	ajja	devānaṃpriyassa
K.	asaṃpaṭipatti	. s(e)	ajjā	devānaṃpiyassā
Dh.	asaṃpaṭipatti	. se	ajja	devānaṃpiyassa
Sh.	asaṃpaṭipati	. so	ajja	devanaṃpriyasa
M.	asa(ṃ)paṭipati	. se	aja	devanapriyasa

G.	priyadassino	rāñño	dhaṃmacaraṇena	bherīghoso
K.	piyadassine	lājine	dhaṃmacalanenā	bhelighose
Dh.	piyadassine	lājine	dhaṃmacalanena	bhelighosaṃ
Sh.	priyadraśisa	raño	dhramacaraṇena	bherighoṣa
M.	priyadraśine	rajine	dhramacaraṇena	bherighoṣe

G.	aho dhaṃmaghoso[4]	vimānadarsaṇā	ca	hastidassaṇā
K.	aho dhaṃmaghose	vimanadassanā		hatthini
Dh.	aho dhaṃmaghosaṃ	vimānadassanaṃ		hatthīni
Sh.	aho dhramaghoṣa	vimananaṃ draśanaṃ		astin.
M.	aho dhamaghoṣe	vimanadraśana		astine

G.	ca	aggikhaṃdhāni	ca	aññāni	ca	divyāni	rūpāni
K.		aggikaṃdhāni		aṃnāni	cā	divyāni	lupāni
Dh.		aggikaṃdhāni		aṃnāni	ca	diviyāni	lūpāni
Sh.		jotikaṃdhani		añani	ca	divani	rupani
M.		agikaṃdhani		añani	ca	divani	rupani

G.	dassayitpā	janaṃ	yārise[5]	bahūhi	vāsasatehi
K.	dassayitu	janassa	ādisā	bahuhi	vassasatehi
Dh.	dassayitu	munisānaṃ	ādise	bahūhi	vassasatehi
Sh.	draśayitu	janasa	yadiśaṃ	bahuhi	vaṣaśatehi
M.	draśeti	janasa	adiśe	bahuhi	vaṣaṣatehi

G.	na	bhūtapuvve	tārise	ajja	vaḍḍhite	devānaṃpriyassa
K.	nā	hutapuluve	tādise	ajjā	vaḍḍhite	devānaṃpiyassā
Dh.	no	hūtapuluve	tādise	ajja	vaḍḍhite	devānaṃpiyassa
Sh.	na	bhutapruve	tadiśe	aja	vaḍhite	devanaṃpriyasa
M.	na	hutapruve	tadiśe	aja	vaḍhite	devanaṃpiyasa

du meurtre, douceur envers les créatures, déférence à l'égard des parents, déférence à l'égard des brahmanes et samanes, obéissance aux père et mère, obéissance aux vieillards. Cette pratique de la Loi sous diverses formes a grandi, et grandira encore grâce au roi ami des dieux au regard amical ; les

6. Dans G. *thaira*, la diphtongue graphique représente le contact de deux voyelles appartenant à deux syllabes différentes ; la forme est donc l'intermédiaire attendu entre skr. *sthavira* et pali *thera*. C'est Girnar aussi qui fournit *traidasa*, skr. *trayodaśa* ; *samacairaṃ* (-*carya*) lu par Hultzsch seul dans l'édit XIII n'est pas sûr. Par contre à Brahmagiri, ligne 6, *mai*, qui contredit *me* de la ligne 3 est bien lisible ; le mot manque dans les autres recensions ; la lecture *mayi* n'est pas indiquée, s'agissant d'un vrai génitif.

G.	priyadassino	rāñño	dhaṃmānusasṭiyā	anāraṃbho
K.	piyadassine	lājine	dhammanusatthiye	anālaṃbhe
Dh.	piyadassine	lājine	dhaṃmānusatthiyā	anālaṃbhe
Sh.	priyadraśisa	raño	dhraṃmanuśastiya	anaraṃbho
M.	piyadraśine	rajine	dhramanuśastiya	anarabhe

G.	prāṇānaṃ	avihīsā	bhūtānaṃ	ñātīnaṃ	saṃpaṭipattī
K.	pānānaṃ	avihisā	bhutānaṃ	nātinaṃ	saṃpaṭipatti
Dh.	pānānaṃ	avihisā	bhūtanaṃ	nātisu	saṃpaṭipatti
Sh.	praṇanaṃ	avihisa	bhutanaṃ	ñatinaṃ	saṃpaṭipati
M.	praṇana	avihisa	bhutana	ñatina	saṃpaṭipati

G.	bramhaṇasamaṇānaṃ	saṃpaṭipattī
K.	baṃbhanasamananaṃ	saṃpaṭipatti
Dh.	samanababhanesu	saṃpaṭipatti
Sh.	bramaṇaśramaṇana	saṃpaṭipati
M.	bamaṇaśramaṇana	saṃpaṭipati

G.	mātari pitari susrusā	thairasusrusā[6].	esa
K.	mātāpitisu sussusā		ese
Dh.	mātipitusussūsā	vuḍḍhasussūsā.	esa
Sh.	matapituṣu	vuḍhanaṃ suśruṣa.	eta
M.	matapituṣu suśruṣa	vudhrana suśruṣa.	eṣe

G.	aññe	ca	bahuvidhe	dhaṃmacaraṇe	vaḍḍhite
K.	cā aṃne	cā	bahuvidhe	dhaṃmacalane	vaddhite
Dh.	aṃne	ca	bahuvidhe	dhaṃmacalane	vaḍḍhite
Sh.	añaṃ	ca	bahuvidhaṃ	dhramacaraṇaṃ	vaḍhitaṃ
M.	añe	ca	bahuvidhe	dhramacaraṇe	vadhrite

G.	vaḍḍhayissati	ceva	devānaṃpriyo	priyadassi
K.	vaddhiyissati	cevā	devānaṃpiye	piyadassi
Dh.	vaḍḍhayissati	ceva	devanaṃpiye	piyadassī
Sh.	vaḍhiśati	ca yo	devanaṃpriyasa	priyadraśisa
M.	vadhrayiśati	yeva	devanapriye	priyadraśi

G.	rājā		dhaṃmacaraṇaṃ	idaṃ.	putrā		ca
K.	lāja	imaṃ	dhaṃmacalanaṃ		puttā		ca
Dh.	lajā		dhaṃmacalanaṃ	imaṃ.	puttā	pi	cu
Sh.	raño		dhramacaraṇaṃ	imaṃ.	putra	pi	ca
M.	raja		dhamacaraṇa	imaṃ.	putra	pi	ca

fils, petits-fils et arrière-petits-fils du roi ami des dieux au regard amical feront encore grandir cette pratique de la Loi jusqu'à la fin de ce monde ; vivant selon la Loi et la vertu ils prêcheront la Loi.

Car c'est là la meilleure activité, à savoir l'enseignement de la Loi. Et d'autre part la pratique de la Loi est impossible sans la vertu ; mais le progrès

7. Pali *paputta ;* skr. *prapautra* est tardif. Le terme usuel en pali pour « petit-fils » n'est pas comme à Girnar *potra*, skr. *pautra* ; comme celui des recensions autres que Girnar, il provient de skr. *napāt/naptṛ* ; et pour « arrière-petit-fils » c'est un dérivé de RV. *prā́ṇapāt*, de type *pranaptṛka*.

8. *ca kaṃ*. Ce groupe se retrouve plusieurs fois chez Asoka. En sanskrit la particule *kaṃ* est exclusivement védique et associée à *nu*, *hi*, non à *ca*; le pali l'ignore.

9. *āva*. Sanskrit *yāvat*, suivi à Girnar d'un ablatif de forme archaïque : *yāvat saṃvartakalpāt*. — La chute de *y-* dans le thème relatif n'est normale que dans les dialectes orientaux ; *āva* se retrouve dans l'édit V dans la même expression, et dans l'édit XI groupé avec un autre mot à l'instrumental pluriel. V. § 9.

10. *bhavati* avec la négation se traduirait bien par un futur. Cf. édit XI.

G.		potrā	ca	prapotrā[7]	ca	devānaṃpriyassa
K.	kaṃ[8]	nattāle	cā	panātikyā	ca	devānaṃpiyassā
Dh.		natti		panatti	ca	devānaṃpiyassa
Sh.	kaṃ	nataro	ca	pranatika	ca	devanaṃpriyasa
M.	ka	natare	ca	paṇatika		devanapriyasa

G.	priyadassino	rañño	pravaddhayissaṃti		idaṃ
K.	piyadassine	lājine	pavaḍḍhayissaṃti	ceva	
Dh.	piyadassine	lājine	pavaḍḍhayissaṃti	yeva	
Sh.	priyadraśisa	raño	pravadheśaṃti	yo	
M.	priyadaśine	rajine	pavaḍhayiśaṃti	yo	

G.	dhaṃmacaraṇaṃ		āva[9]	sa(ṃ)vaṭṭakappā
K.	dhaṃmacalanaṃ	imaṃ	āva	kappaṃ
Dh.	dhaṃmacalanaṃ	imaṃ	ā	kappaṃ
Sh.	dhramacaraṇaṃ	imaṃ	ava	kapa
M.	dhramacaraṇa	imaṃ	ava	kapaṃ

G.	dhaṃmamhi	sīlamhi		tisṭaṃto	dhaṃmaṃ
K.	dhaṃmassi	silassi	cā	ciṭṭhitu	dhaṃmaṃ
Dh.	dhaṃmassi	sīlassi	ca	ciṭṭhitu	dhaṃmaṃ
Sh.	dhrame	śile	ca	tiṭhiti	dhramaṃ
M.	dhrame	śile	ca	ciṭhitu	dhramaṃ

G.	anusāsissaṃti	.	esa	hi	sesṭe	kaṃme	ya
K.	anusāsissaṃti	.	ese	hi	seṭṭhe	kammaṃ	aṃ
Dh.	anusāsissaṃti	.	esa	hi	seṭṭhe	kaṃme	yā
Sh.	anuśaśiśaṃti	.	eta	hi	sreṭhaṃ	kramaṃ	yaṃ
M.	anuśaśiśaṃti	.	eṣe	hi	sreṭhe		aṃ

G.	dhaṃmānusāsanaṃ	.	dhaṃmacaraṇe	pi		na
K.	dhaṃmānusasanaṃ	.	dhaṃmacalane	pi	cā	no
Dh.	dhaṃmānusāsanā	.	dhaṃmacalane	pi	cu	no
Sh.	dhramanuśaśanaṃ	.	dhramacaraṇaṃ	pi	ca	na
M.	dhramanuśaśana	.	dhramacaraṇe	pi	ca	na

G.	bhavati[10]	asīlassa	.	ta	imamhi	atthamhi	vaḍḍhī
K.	hoti	asilassā	.	se	imassā	aṭhassā	vaḍḍhi
Dh.	hoti	asīlassa	.	se	imassa	aṭṭhassa	vaḍḍhī
Sh.	bhoti	aśilasa	.	so	imisa	athrasa	vaḍhi
M.	hoti	aśilasa	.	se	imasa	athrasa	vadhri

sur ce point, et l'absence de défaillance, voilà qui est bien.

J'ai fait graver ici ceci pour qu'on s'attache au progrès sur ce point et qu'on n'admette aucune défaillance.

Douze ans après son sacre le roi ami des dieux au regard amical a fait graver cela.

V

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi : Une bonne action est chose difficile ; qui provoque

11. *hīni*, mot inconnu du pali et du sanskrit; il résulte de la contamination du substantif *hāni* et de l'adjectif *hīna*, sur le modèle de *dṛṣṭi-dṛṣṭa* etc.

1. Jaugada ne présente ici qu'un fragment, qui n'enseigne rien. A. Girnar, la fin manque.

2. *ādikaro*, « premier créateur, initiateur » ; emploi inhabituel du mot.

G.	ahīnī[11]	ca	sādhu	. etāya	atthāya	idaṃ
K.	ahini	cā	sādhu	. etāye	atthāye	iyaṃ
Dh.	ahīni	ca	sādhū	. etāye	aṭṭhāye	iyaṃ
Sh.	ahini	ca	sadhu	. etaye	aṭhaye	imaṃ
M.	ahini	ca	sadhu	. etaye	athraye	iyaṃ

G.	lekhāpitaṃ	imassa	atthassa	vaddhi	yujjaṃtu	hīni
K.	likhite	imassā	atthassā	vaddhi	yujjaṃtu	hini
Dh.	likhite	imassa	aṭṭhassa	vaḍḍhī	yujjaṃtū	hīni
Sh.	nipistaṃ	imisa	aṭhasa	vaḍhi	yujaṃtu	hini
M.	likhite	etasa	athrasa	vadhri	yujaṃtu	hini

G.	ca no	locetavyā	.	dbādasavāssābhisittena
K.	ca mā	alocayisu	.	duvāḍasavaśśābhisittena
Dh.	ca mā	alocayisū	.	duvādasa vassāni abhisittassa
Sh.	ca ma	loceṣu	.	badayavaṣabhisitena
M.	ca ma	alocayisu	.	duvadaśavaṣabhisitena

G.	devānaṃpriyena	priyadassinā	rāññā	idaṃ	
K.	devānaṃpiyenā	piyadaśśinā	lājinā		
Dh.	devānaṃpiyassa	piyadassine	lājine	yaṃ	idha
Sh.	devanaṃpriyena	priyadraśina	raña	ñanaṃ	hida
M.	devanapriyena	priyadraśina	rajina	iyaṃ	

G.	lekhāpitam.
K.	lekhitā.
Dh.	likhite.
Sh.	nipesitaṃ.
M.	likhapite.

V[1]

G.	devānaṃpriyo	piyadassi	rājā	evaṃ	āha	.
K.	devānaṃpiye	piyadassi	lājā		ahā	.
Dh.	devānaṃpiye	piyadassī	lājā	hevaṃ	āhā	.
Sh.	devanapriyo	priyadraśi	raya	evaṃ	(h)ahati	.
M.	devanaṃpriye	priyadraśi	raja	evaṃ	aha	.

G.	kallāṇaṃ	dukkaraṃ	.	yo	ādikaro[2]	kallāṇassa
K.	kayyāne	dukkale	.	e	ādikale	kayyānassa
Dh.	kayyane	dukkale	.			kayyānassa
Sh.	kalaṇaṃ	dukaraṃ	.	yo	adikaro	kalaṇasa
M.	kalaṇa(ṃ)	dukkara(ṃ)	.	ye	adikare	kayaṇasa

une bonne action fait une chose difficile. Quant à moi j'ai fait beaucoup de bonnes actions. Et mes fils, petits-fils, et après eux ma postérité jusqu'à la fin de ce monde, s'ils suivent mon exemple, feront pareillement de bonnes actions. Mais qui là négligera même un détail agira mal, car le péché est chose facile.

Au temps passé n'existaient pas encore les « Sur-

3. *ch'* transcrit un signe particulier de l'écriture araméo-indienne, notant le succédané de skr. *kṣ* et distinct de *ch* ancien, v. § 14. Hultzsch lit ici *vrach'anti*, ce qui serait le futur athématique, par ailleurs inconnu, de *vraj-* (chez Asoka *vrac-*) ; en outre l'image impliquée « aller » cadre mal avec la rude simplicité habituelle au style d'Asoka. Il est donc mieux de lire *acch'anti*, présent pour la forme et de sens futur ; la seule difficulté est que pali *acchati* veut dire surtout « rester » ; par ailleurs le *ch'* spécial irait bien, kaśmiri *chuh*, « il est » supposant selon Turner un *kṣ* initial (BSOS V 138).

4. Lire *kāsati* ou *kāssati* (cf. *vāssa*)? Le pali a de même I sg. *kāsaṃ* à côté de *kassāmi* (cf. Shahb *kaṣṣaṃti*) et *karissāmi* ; même voyelle longue dans l'infinitif *kātuṃ kātave ;* le point de départ étant peut-être dans l'aoriste athématique pali *akā ;* cf. *adā : dātum*, *aṭṭhā : ṭhātuṃ*. Par contre *kacchaṃti* étonne ; le pali n'a *cch* au futur qu'avec *chid-*, *vas-*, *labh-* où le traitement du groupe est normal, et avec *gam-* et *han-* où il y a eu insertion de *t* entre la nasale et *s*. Cf. § 38.

La syntaxe de Girnar est bizarre : *apaccaṃ* singulier, *anuvattisare* pluriel, *so... kāsati* singulier ; le verbe au pluriel donne la sensation qu'il y a enclave d'une formule toute faite.

5. *pāpaṃ sukaraṃ* est clair ; le terme oriental correspondant écrit *supadālaye supadarave,* ne l'est pas. Pour la forme c'est un adjectif dévivé d'un thème présent, comme pali *dunnivāraya* « difficile à retenir » *duddamaya* « indomptable », *su-* et *du-viññāpaya* « facile, difficile à guider », et Asoka pil. 1 *dusampatipadaya* « difficile à réaliser », v. Wackernagel, Altind. Gr. II § 76b. Quant au sens, *pradar-* « déchirer, casser, faire éclater » convient mal ; à la rigueur, en tenant compte de l'application à une armée « dispersée », « le mal est facile à répandre » ?

G.	so	dukkaraṃ	karoti	.	ta	mayā	bahu
K.	se	dukkalam	kaleti	.	se	mamayā	bahu
Dh.	se	dukkalaṃ	kaleti	.	se	me	bahuke
Sh.	so	dukaraṃ	karoti	.	so	maya	bahu
M.	se	dukaraṃ	karoti	.	taṃ	maya	bahu

G.	kallāṇam	kataṃ	.	ta	mama	puttā	ca
K.	kayyāne	kaṭe	.	tā	mamā	puttā	cā
Dh.	kayyāne	kaṭe	.	taṃ	ye me	puttā	va
Sh.	kalaṇam	ki(t)ram	.	taṃ	ma(h)a	putra	ca
M.	kayaṇe	(ka)ṭe	.	taṃ	ma(a)	putra	ca

G.	pottā	ca	paraṃ	ca	tena	y.	me apaccaṃ
K.	nattāle	cā	palaṃ	cā	tehi	ye	apatiye me
Dh.	natt			ca	tena	ye	apatiye me
Sh.	nataro	ca	paraṃ	ca	tena	ye	me apaca
M.	natare	ca	para(ṃ)	ca	tena	ye	apatiye me

G.		āva saṃvaṭṭakappā		anuvattissare
K.		āvakappaṃ	tathā	anuvaṭṭissaṃti
Dh.		āvakappaṃ	tathā	anuvattisaṃti
Sh.	ach'anti[3]	avakapaṃ	tathā	ye anuvatiśaṃti
M.		avakapaṃ	tatha	anuvaṭiśati

G.	tathā	so	sukataṃ	kāsati[4].	yo	tu	etta	desaṃ
K.		se	sukaṭaṃ	kacchaṃti.	e	cu	hett.	desaṃ
Dh.		se	sukaṭaṃ	kacchaṃti.	e		hetta	desaṃ
Sh.		te	sukiṭaṃ	kaṣaṃti.	yo	cu	ato	(e)kaṃ
M.		se	sukaṭa	kaṣati.	ye	cu	atra	deśa

G.	pi	hāpessati	so	dukataṃ	kāsati	.	sukaraṃ	hi
K.	pi	hāpayissati	se	dukaṭaṃ	kacchati	.	pāpe	hi
Dh.	pi	hāpayissati	se	dukaṭaṃ	kacchati	.	pāpe	hi
Sh.	pi	hapeśadi	so	dukaṭaṃ	kaṣati	.	papaṃ	hi
M.	pi	hapeśati	se	dukaṭa	kaṣati	.	pape	hi

G.	pāpaṃ.		atikkātaṃ	aṃtaraṃ	na
K.	nāmā supadālaye[5].	se	atikkaṃtaṃ	aṃtalaṃ	no
Dh.	nāmā supadālaye.	se	atikkaṃtaṃ	aṃtalaṃ	no
Sh.	sukaraṃ.	sa	atikaṃtaṃ	atara	no
M.	nama supadarave.	se	atikrata(ṃ)	a(ṃ)tara(ṃ)	na

intendants de la Loi ». C'est moi qui treize ans après mon sacre ait créé les surintendants de la Loi. Ils ont affaire à toutes les sectes pour l'instauration de la Loi, pour son progrès et pour le bien et bonheur des fidèles de la Loi parmi les Grecs, Kambojiens, Gandhariens,

6. Sh. *tidasa*, lecture de Bühler; Hultzsch *to-*, ce qui serait une faute pour *trayo*? Sur G. *trai-* cf. *thaira* édit IV.

7. *pāsaṇḍa* n'a pas chez Asoka le sens dépréciatif qu'il a en sanskrit et en pali; cf. notamment l'édit XII.

8. Le second terme est à prendre en un sens non technique : « attaché à la Loi ». Singulier collectif.

9. *Yoṇa:* Cérébrale imprévue à Girnar. *Ristika, Raṭṭhika;* ce nom évoque celui du *Surāṣṭra* (Surate) compris dans l'empire d'Asoka et du *Mahārāṣṭra* (pays Marathe), deux régions occidentales. Les *Pitenika* ou *Pitinika* sont dans l'édit XIII associés aux Bhoja, ce qui mène aussi vers le Dekhan. Il y a donc ici deux groupes: les voisins du Nord-Ouest, puis ceux de l'Ouest, *aparānta*. Sur le groupe du Nord-Ouest v. ci-dessous (*).

La chronique singhalaise rapporte qu'après le concile présidé par Asoka 18 ans après son sacre on envoya des missionnaires: Mahinda, fils d'Asoka, à Ceylan; Majjhantika au Cachemire et au Gandhāra, Mahārakkhita en pays yona, Dhammarakkhita (un Yona) en Aparanta, Mahādhammarakkhita au Dekhan. L'archéologie a fourni une confirmation partielle de cette tradition.

* La composition grammaticale des trois noms souligne la relative proximité des trois peuples ; tous trois sont désignés dans le Vᵉ édit comme habitant les marches occidentales (*âparânta*) ; enfin le XIIIᵉ édit prend soin de stipuler que, par opposition aux Yônas sujets des cinq diadoques dont il est question dans la phrase précédente, ceux-ci font bien partie du domaine royal. Mais la plupart des commentateurs ne tiennent pas suffisamment compte du fait que, depuis le début jusqu'à la fin du IIIᵉ siècle avant J.-C., l'empire des Mauryas s'étendait au Nord-Ouest jusqu'à l'Hindûkush, à l'Ouest jusqu'à l'Arie et au Séistân, bref qu'il embrassait sur la rive droite de l'Indus la majeure partie de l'Afghânistân et du Belûchistân actuels. Ce simple rappel élargit singulièrement le territoire où loger les trois populations frontières, qu'on était jusqu'ici trop porté à entasser dans le seul bassin de la rivière de Kâbûl. En fait cette dernière localisation n'est certaine que pour les Gandhâras · et encore faudrait-il savoir l'extension exacte attribuée par la chancellerie impériale des Mauryas à ce terme hérité de celle des Achéménides. Si restreint qu'il soit devenu au cours des temps, il n'était sans doute pas limité au seul district de Pushkharâvatî (de Purushapura-Peshâwar il n'était pas encore question), mais remontait à l'Ouest tout au moins jusqu'à Jelâlâbâd et comprenait à l'Est cette ville riche, lettrée, et turbulente de Takshasilâ dont naguère, comme prince héritier, Açoka avait réduit la rébellion avant de devoir confier le même soin à son fils. Dans les Yônas ou Yavanas

G.	bhūtapruvaṃ	dhaṃmamahāmāttā	nāma	ta mayā
K.	hutapuluv.	dhaṃmamahāmāttā	nāmā	
Dh.	hūtapuluvā	dhaṃmamahāmāttā	nāma	se
Sh.	bhutapruva	dhramamahamatra	nama	so
M.	bhutapruva	dhramamahamatra	nama	se

G.	traidasavāssābhisittena		dhaṃmamahāmāttā
K.	tedasavassābhisittenā	mamayā	dhaṃmamahāmāttā
Dh.	tedasavassābhisittena	me	dhaṃmamahāmāttā
Sh.	t(o)daśavaṣabhiṣitena [6]	maya	dhramamahamatra
M.	tredaśavaṣabhisitena	maya	dhramamahamatra

G.	katā	. te	savvapāsaṃḍesu [7]	vyāpatā
K.	kaṭā	. te	savvapāsaṃḍesu	viyāpaṭā
Dh.	kaṭā	. te	savvapasaṃḍesu	viyāpaṭā
Sh.	kiṭa	. te	savrapraṣaṃḍesu	vapaṭa
M.	kaṭa	. te	savrapaṣaḍeṣu	vapuṭa

G.	dhāmadhisṭānāya		
K.	dhaṃmādhitthānāye	cā	dhaṃmavaḍḍhiyā
Dh.	dhaṃmādhitthānāye		dhaṃmavaḍḍhiye
Sh.	dhraṃmadhithanaye	ca	dhramavaḍhiya
M.	dhramadhithanaye	ca	dhramavadhriya

G.			dhaṃmayuttassa [8]	ca	yoṇa kaṃboja
K.	hidasukhāyevā		dhaṃmayuttassa.		yona kaṃboja
Dh.	hitasukhāye	ca	dhaṃmayuttassa		yona kaṃboca
Sh.	hidasukhaye	ca	dhramayutasa		yona kaṃboya
M.	hidasukhaye	ca	dhramayutasa		yona kaṃboja

G.	gaṃdhārānaṃ	ristika	peteṇikānaṃ [9]	ye	vāpi
K.	gaṃdhalānāṃ	raṭṭhika		e	vāpi
Dh.	gaṃdhālesu	laṭṭhik	pitenikesu	e	vapi
Sh.	gaṃdharanaṃ	raṭhikanaṃ	pitinikanaṃ	ye	vapi
M.	gadharana	raṭhika	pitinikana	ye	vapi

de l'empereur... on peut... songer à ces territoires orientaux de la Gédrosie et de l'Arachôsie que Séleucos avait cédés à Candragupta. C'est Emile Senart qui en a fait le premier la remarque, et pour notre part, nous ne serions nullement surpris que l'exploration du pays de Jāguḍa ne vienne quelque jour démontrer la justesse de cette conjecture. Du même coup tout le Kôhistan ou arrière-pays montagneux de Kabûl et ses environs redeviendrait disponible pour y placer, au moins en partie, ces mystérieux Kambôjas ou Kambôyas, dont nous ne savons pratiquement rien sinon que, plus iraniens qu'indiens, ils se coupaient les cheveux et élevaient une race de chevaux

Ristika, Pitenika et autres occidentaux. Ils ont affaire aux , aux brahmanes , aux misérables, aux vieillards en vue du bien et bonheur et de l'assistance aux fidèles de la Loi. En vue du soutien, de l'assistance et de la libération des prisonniers, s'ils sont irresponsables, chargés d'enfants, victimes du mauvais sort, vieillards, ils ont affaire à eux.

A Pāṭaliputra / Ici } et dans toutes les villes extérieures;

10. Très obscur. On a tiré *mayesu*, ou plutôt *mayyesu*, de *marya*, ou de *arya* avec un *-m-* euphonique; donc « serfs et nobles, brahmanes et bourgeois » : en somme les quatre castes?

11. *anātha*, « sans protecteur »; mais étant donné la cérébrale de Sh. *anaṭha*, Kalsi *anatha* au moins doit se comprendre comme *anattha*, skr. *anartha*.

12. *dhaṃmayuttāye*, *-yuttānam*; *-yuttassa*. S'il s'agit de personnes, le génitif se construit comme plus haut, en dépendance de *hitasukhāye*; dans ce cas K. et Dh. ont une faute provenant de la fin du mot précédent. Si, comme veulent certains, il s'agit d'un substantif abstrait neutre, le pluriel de Girnar est étrange.

13. *apalibodhāye*, Pali *palibodha* « obstacle »; donc « pour écarter les obstacles » : obstacles matériels, spirituels? En sanskrit bouddhique *paligodha* désigne le « désir impatient ». L'équivalence des deux termes se retrouve dans le Kāśyapaparivarta, ouvrage mahâyânique ancien, où *paligodhau* en prose répond à *palibodhe* en vers (Lin Li-Kouang, *l'Aide-mémoire de la Vraie Loi*, p. 169 et n. 6).

14. Dans les autres passages où Asoka emploie ce mot, il signifie « enfants » (et non « postérité »). Cela n'empêche pas de comprendre plus bas « sujets », sens non moins courant du mot en sanskrit, ou « humanité », sens connu du pali. Asoka aime du reste à identifier ces notions, v. les édits du Kalinga et le 4e édit sur piliers.

15. *abhikāra*. Le sens de « incantation, mauvais sort » est conjectural.

16. *viyāpaṭā se* § 18.

17. Voir la description de la capitale du Magadha par Mégasthène, dans S. Lévi, Inde civilisatrice, p. 50.

justement fameuse. L'histoire de leur nom, inconnu des inscriptions de Darius Ier et des histoires d'Alexandre, mais déjà familier à Pāṇini, tend en effet à travers toute une série de textes à les localiser dans l'extrême

G.	amñe	āparātā	bhatamayesu[10]	va			
K.	aṃne	apalaṃtā	bhaṭamayesu	baṃbhanibbhesu			
Dh.	aṃne	āpalaṃtā	bhaṭimayesu	bābhanibhiyesu			
Sh.		aparaṃta	bhaṭamayeṣu	bramaṇibheṣu			
M.	añe	aparata	bhaṭamayeṣu	bramaṇibhyeṣu			
G.			sukhāya				
K.	anatthesu	vuddhesu	hidasukhāye				
Dh.	anāthesu[11]	mahālakesu ca	hitasukhāye				
Sh.	anaṭheṣu	vuḍheṣu	hitasukhaye				
M.	anatheṣu	vudhreṣu	hidasukhaye				
G.	dhammayuttānaṃ[12]	aparigodhāya[13]	vyāpatā	te			
K.	dhaṃmayuttāye	apalibodhaye	viyapaṭā	te			
Dh.	dhaṃmayuttaye	apalibodhāye	viyapaṭā	se			
Sh.	dhraṃmayutasa	aparigodh.	vapaṭa	te			
M.	dhramayuta	apalibodhaye	viyapuṭa	te			
G.	baṃdhanabaddhassa	paṭividhānāya					
K.	baṃdhanabaddhassā	paṭividhānāye	apalibodhāye				
Dh.	baṃdhanabaddhassa	paṭividhānāye	apalibodhāye				
Sh.	badhanabadhasa	paṭividhanaye	apalibodhaye				
M.	badhanabadhasa	paṭividhanaye	apalibodhaye				
G.					praja[14]		
K.	mokkhāye	cā	eyaṃ	anuba(d)dh.	pajāva	ti	vā
Dh.	mokkhāye	ca	iyaṃ	anubaṃdh.	pajā	ti	vā
Sh.	moch'aye		ayi	anuba	prajava		
M.	moch'aye	ca	iyaṃ	anubadha	praja	ti	va
G.	katābhikāresu[15]		vā	thairesu		vā	vyāpatā
K.	kaṭābhikāle	ti	vā	mahalake	ti	vā	viyāpaṭā
Dh.	kaṭābhīkāle	ti	va	mahālake	ti	va	viyapaṭā
Sh.	kiṭabhikaro		va	mahalake		va	viyapaṭa
M.	kaṭrabhikara	ti	va	mahalake	ti	va	viyapraṭa
G.	te	.	pāṭaliputte[17]	ca	bāhiresu	ca	
K.	te	.	hida		bāhilesu	cā	nagalesu
Dh.	se[16]	.	hida	ca	bāhilesu	ca	nagalesu
Sh.	te	.	ia		bahireṣu	ca	nagareṣu
M.	te	.	hida		bahireṣu	ca	nagareṣu

Nord-Ouest de l'Inde et même, grâce à une mention gravée sur le fameux chapiteau aux lions de Mathura, à les faire reconnaître pour un clan royal d'entre les Çakas. (A. Foucher, *La vieille route de l'Inde*, p. 271.)

ils ont partout affaire dans les gynécées de nos frères et sœurs et autres parents. En ce qui concerne le domaine de la Loi, l'établissement de la Loi, l'administration des charités, partout {dans mon empire / sur la terre} ont affaire aux fidèles de la Loi les surintendants de la Loi.

18. Girnar a plus d'une fois *-o* final là où on attend *-aṃ*; la construction appelle un substantif neutre.

19. Répété plusieurs fois; marque sans doute qu'il s'agit de termes techniques, peut-être nouveaux, du point de vue d'Asoka lui-même.

G.				
K.	savvesu		olodhanesu	me e vāpi
Dh.	savvesu	savvesu	olodhanesu	
Sh.	savreṣu		orodhaneṣu	
M.	savreṣu		orodhaneṣu	

G.			ye	vā	pi
K.	bhātinaṃ ca ne bhagininā		e	vā	pi
Dh.	bhātīnaṃ me bhaginīnaṃ	va			
Sh.	bhratuna ca me spas.na	ca	ye	va	pi
M.	bhat.na ca spasuna	ca	ye	va	pi

G.	me	aṃñe		ñātikā	savvatta	vyāpatā	te	. yo
K.		aṃne		nātikye	savvattā	viyapaṭe		. e
Dh.		aṃnesu	vā	nātisu	savvatta	viyapaṭā		. e
Sh.		aṃñe		ñatika	savatra	viyapuṭa		. y.
M.		añe		ñatike	savratra	viyapaṭa		. e

G.	ayaṃ	dhaṃmanisrito[18]	ti[19]	va	
K.	iyaṃ	dhaṃmanissite	ti	vā	
Dh.	iyaṃ	dhaṃmanissite	ti	va	dhaṃmādhitthāne
Sh.	ayaṃ	dhramaniśite	ti	va	dhramadhithane
M.	iyaṃ	dhramaniśito	ti	va	dhramadhithane

G.						
K.		dānasaṃyutte	ti	vā	savvattā	vijitassi
Dh.	ti va	dānas(u)yutte		va	savvapuṭhaviyaṃ	
Sh.	ti va	danasayute	ti	va	savat(r)a	vijite
M.	ti va	danasaṃyute	ti	va	savatra	vijitasi

G				te
K.	mamā	dhaṃmayuttassi	viyāpaṭā	te
Dh.		dhaṃmayuttassi	viyāpaṭā	ime
Sh.	ma(h)a	dhramayutasi	viyapaṭa	te
M.	maa	dhramayutasi	vapuṭa	te

G.	dhaṃmamahāmattā .	etāya	atthāya	ayaṃ
K.	dhaṃmamahāmāttā .	etāye	aṭṭhāye	iyaṃ
Dh.	dhaṃmamahāmāttā .	imāye	aṭṭhaye	iyaṃ
Sh.	dhramamahamatra .	etaye	aṭhaye	ayi
M.	dhramamahamatra .	etaye	athraye	ayi

Ce texte de la Loi est gravé pour que cela dure longtemps, et que mes enfants s'y conforment.

VI

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi :

Au temps passé on ne pratiquait pas encore à tout moment l'expédition des affaires ou l'information. Or voici ce que j'ai fait. A tout moment, que je sois

20. Cf. Mahāvastú *cirasthitīka*; mais en pali *ciraṭṭhitika*. Pour *-kya* caractéristique de Kalsi, § 11.

1. Dhauli et Jaugada, sans variantes dans les parties communes, se complètent.

2. *savve kāle*. L'accessibilité du souverain est un devoir enseigné par la tradition brahmanique. Mégasthène (Strabon XV § 55) témoigne de son observance. « Il est occupé tout le jour, et le travail des quatre masseurs attachés à sa personne n'interrompt pas les audiences. »

3. Remarquer, outre la variété des termes, la forme active du participe présent à Mansehra.

G.	dhaṃmalipī	likhitā				
K.	dhaṃmalipi	lekhitā	cilatthitikyā[20]	hotu	tathā	ca
Dh.	dhaṃmalip(ī)	likhitā	cilaṭṭhitīkā	hotu	tathā	ca
Sh.	dhramadipi	nipista	cirathitika	bhotu	tatha	ca
M.	dhramadipi	likhita	ciraṭhitika	hotu	tatha	ca

G.				
K.	me	pajā	anuvattatu	.
Dh.	me	pajā	anuvattatu	.
Sh.	me	praja	anuvatatu	.
M.	me	praja	anuvaṭatu	.

VI[1]

G.	devā		ssi	rājā	evaṃ	āha	.
K.	devānaṃpiye	piyadassi	lājā	hevaṃ	āhā		.
Dh.	devānaṃpiye	piyadassi	lājā	hevaṃ	āhā		.
Sh.	devanaṃpriyo	priyadraśi	raya	eva	ahati		.
M.	devanapriye	priyadraśi	raja	eva(ṃ)	a(h)a		.

G.	atikrātaṃ	aṃtaraṃ	na	bhūtapruv.	
K.	atikkaṃtaṃ	aṃtalaṃ	no	hutapuluve	savvaṃ
Dh.	atikkaṃtaṃ	aṃtalaṃ	no	hūtapuluve	savvaṃ
Sh.	atikrataṃ	aṃtara	na	bhutapruvaṃ	savaṃ
M.	atikrataṃ	aṃtaraṃ	na	hutapruve	savra

G.		atthakaṃme	va	paṭivedanā	va	.	ta	mayā
K.	kālaṃ	aṭṭhakaṃme	vā	paṭivedanā	vā	.	se	mamayā
Dh.	kālaṃ	aṭṭhakaṃme		paṭivedanā	va	.	se	mamayā
Sh.	kalaṃ	aṭhakramaṃ	va	paṭivedana	va	.	taṃ	maya
M.	kalaṃ	athrakrama	va	paṭivedana	va	.	ta	maya

G.	evaṃ	kataṃ	.	savve	kāle[2]	bhuṃjamānassa[3]
K.	hevaṃ	kaṭe	.	savvaṃ	kālaṃ	adamānassa
Dh.		kaṭe	.	savvaṃ	kālaṃ	m.nassa
Sh.	eva(ṃ)	kiṭa(ṃ)	.	savraṃ	kalaṃ	aśamanasa
M.	evaṃ	kiṭaṃ	.	savratra	kalaṃ	aśatasa

à manger, dans le gynécée, dans ma chambre, à la ferme, en véhicule, aux jardins, partout des informateurs (présents) doivent m'informer des affaires publiques : et partout je m'occupe des affaires publiques. Et quelque ordre que je donne verbalement, relatif à une donation ou à une proclamation,

4. *vaccamhi*. On a pensé à pali *vaccaṃ*, skr. *varcaḥ* « excréments », cf. skr. *varcaḥkuṭī*, pali *vaccakuṭi* « latrines ». Mégasthène rapporte en effet que Candragupta, le grand-père d'Asoka, traitait des affaires pendant qu'on le massait ; Asoka voulait-il marquer qu'il allait plus loin encore? D'autres s'appuient sur Sh. *v(r)aceyaṃ* plus bas, répondant à G. *gaccheyaṃ* K. Dh. *yehaṃ*, et sur Sh. *vracaṃti* répondant dans l'édit XIII à K. *yaṃti*, et admettent que chez Asoka *vacc-* est déjà comme en prâkrit le substitut de skr. *vraj-*; dans ce cas le rapprochement est facile avec pali *vaja*, skr. *vraja* « parc à bétail ». Ce sens va mieux, si l'on compare *vaccabhūmika* édit XII.

5. Cf. skr. *vinītaka*, *vainītaka* « litière » ; à la base, le sens de « transport ». Certains entendent ici « cheval ».

6. *paṭivedetu* oblige à voir dans G. *paṭivedetha* une 3e pers. sing. et non une 2e plur., ce qui était à la rigueur admissible en donnant à *ti* toute sa valeur d'encadrement du discours direct.

7. Peut se lire *yaṃ ca* ou plutôt *yac ca*, § 30.

G.	me	orodhanamhi	gabbhāgāramhi	vaccamhi[4]	va
K.	me	olodhanassi	gabbhāgālassi	vaccassi	
Dh.	me aṃte	olodhanassi	gabbhāgālassi	vaccassi	
Sh.	me	orodhanaspi	grabhagaraspi	vracaspi	
M.	me	orodhane	grabhagarasi	vracaspi	

G.	vinītamhi[5]	ca	uyyānesu	ca	savvatra	paṭivedakā
K.	vinitassi		uyyānassi		savvattā	paṭivedakā
Dh.	vinītassi		uyyānassi		savvatta	paṭivedakā
Sh.	vinitaspi		uyanaspi		savatra	paṭivedaka
M.	vinitaspi		uyanaspi		savratra	paṭivedaka

G.	stitā	atthe me janassa	paṭivedetha[6]	iti	sarvatra
K.		aṭṭhaṃ janassā	vede(ṃ)tu me		savvatā
Dh.		janassa aṭṭhaṃ	paṭivedayaṃtu me	ti	savvata
Sh.		aṭhaṃ janasa	paṭivedetu me		savatra
M.		athra janasa	paṭivedetu me		savratra

G.	ca	janassa	atthe	karomi.		y.		ca[7]
K.	cā	janassā	aṭṭhaṃ	kacchāmi	hakaṃ.	yaṃ	pi	cā
Dh.	ca	janassa	aṭṭhaṃ	kalāmi	hakaṃ.	aṃ	pi	ca
Sh.	ca	janasa	aṭhra	karomi		yaṃ	pi	ca
M.	ca	janasa	athra	karomi	ahaṃ.	yaṃ	pi	ca

G.	kiṃci	mukhato	āñapayāmi	svayaṃ	dāpakaṃ	vā
K.	kicchi	mukhate	ānapayāmi	hakaṃ	dāpakaṃ	vā
Dh.	kiṃchi	mukhate	ānapayāmi		dāpakaṃ	vā
Sh.	kici	mukhato	aṇapayami	ahaṃ	dapakaṃ	va
M.	kicchi	mukhato	aṇapemi	ahaṃ	dapakaṃ	va

G.	srāvāpakaṃ	vā	ya	vā	puna	mahāmātresu
K.	sāvakaṃ	vā	ye	vā	punā	mahāmattehi
Dh.	sāvakaṃ	vā	e	vā		mahāmāttehi
Sh.	śravaka	va	ye	va	p.na	mahamatrana
M.	śravakaṃ	va	ye	va	puna	mahamatrehi

G.	āccāyik.	(ā)ropitaṃ	bhavati	tāya	atthāya	vivādo
K.	atiyāyike	ālopite	hoti	tāye	ṭṭhāye	vivāde
Dh.	atiyāyike	ālopite	hoti	tassi	aṭṭhassi	vivāde
Sh.	acayika	aropitaṃ	bhoti	taye	aṭhaye	vivade
M.	acayike	aropite	hoti	taye	athraye	vivade

et d'autre part toute affaire urgente qui est confiée aux surintendants, s'il y a à leur sujet contestation ou délibération au conseil, on doit m'en informer immédiatement, partout, à tout moment ; tel est mon ordre. Car je ne me satisfais pas dans le travail et la conclusion des affaires. Car je considère que mon devoir est le bien de tout le monde ; or le principe de cela, c'est de travailler et de mener à bout les affaires. Car il n'y a pas d'activité supé-

8. *nijjhatti* dans l'édit 5 s'oppose à *niyama* « prescription négative » comme ayant plus de valeur dans le progrès moral; le sens de « conviction, compréhension » qui est celui du pali va donc bien dans ce passage. Ici il semble s'agir précisément d'un résultat non acquis, qui exige l'intervention royale. Il faut donc remonter au sens de la racine de base, skr. *nidhyā-* « réfléchir », cf. *nidhyapti* « réflexion », donc « enquête », cf. édit. sur pilier 7, note 25. Ou faut-il dans les deux cas, tenant compte de la valeur causative du morphème *-p-* et de l'analogie p. ex. de skr. *vijñapti*, pali *viññatti* « information, requête » entendre « action de faire réfléchir, persuasion » ? Cette valeur n'est pas signalée en pali ; et surtout ce mot a son causatif pali *nijjhāpeti* « gagner la faveur », *nijjhāpana* « faveur, indulgeuce » ; Asoka pilier 4 *nijjhapayitave* « intercéder ».

9. Participe présent du verbe « être », nom. sing. masc. à valeur absolue (la place de *nijjhatti* s'oppose à ce qu'on y voie un accord avec *vivādo*). De même XII *karoto* « en faisant », et peut-être dans le passage correspondant *karamino* lu par Hultzsch. Mais la forme est généralement celle du neutre : *saṃtaṃ* comme ici, *karaṃtaṃ, anuppaṭipajjaṃtam, vippaṭipatayaṃtaṃ*, et au moyen *vippaṭipādayamīne, vijinamāne*. En pali la forme est conçue comme neutre, *atathaṃ samānaṃ, atathaṃ saṃtaṃ* ; cependant, *jānaṃ, passaṃ, viharatha* DN I, 192[20], est commenté par *jānantā passantā*. V. § 23.

10. Ici Sh. répète le passage qui commence à *savatra ca janasa*, avec quelques variantes soit dans l'ordre, soit dans la forme des mots : *savatra ca aṭhaṃ janasa karomi 'a(haṃ), yaṃ ca kici mukhato aṇapemi ahaṃ dapakaṃ va śravaka va ye va pana mahamatranaṃ acayikaṃ aropitam bhoti taye aṭhaye vivade saṃtaṃ nijati va pariṣaye anaṃtariyena paṭivedetavo me.*

11. K. *dose* est une faute évidente.

G.	nijjhattī[8]	va	saṃto[9]	parisāyaṃ	ānaṃtaraṃ
K.	nijjhatti	vā	saṃtaṃ	palisāye	anaṃtaliyenā
Dh.	nijjhattī	vā	saṃtaṃ	palisāyā	ānaṃtaliyaṃ
Sh.	nijhati	va	˙sataṃ	pariṣaye	anaṃtariyena
M.	nijhati	va	saṃta	pariṣaye	anataliyena

G.	paṭivedeta(v)yaṃ	me		sarvatra	sarve	kāle	.
K.	paṭi viye	me		savvattā	savvaṃ	kālaṃ	.
Dh.	paṭivedetaviye	me[10]	ti	savvatta	savvaṃ	kalaṃ	.
Sh.	praṭivedetavo	me		savatra	savaṃ	kalaṃ	.
M.	praṭivedetaviye	me		savratra	savra	kala	.

G.	evaṃ	mayā āñapitaṃ	.	nasti	hi	me	toso[11]
K.	hevaṃ	ānapayite mamayā	.	natthi	hi	me	tose
Dh.	hevaṃ	me anusatthe	.	natthi	hi	me	tose
Sh.	eva	aṇapitaṃ maya	.	nasti	hi	me	toṣo
M.	evaṃ	aṇapita maya	.	nasti	hi	me	toṣe

G.	ustānamhi	atthasaṃtīraṇāya	va	.	kattaviyamate
K.	uṭṭhānassā	aṭṭhasaṃtilanāye	cā	.	kaṭṭaviyamute[12]
Dh.	uṭṭhānassi	aṭṭhasaṃtīlanāya	ca	.	kaṭṭaviyamate
Sh.	uṭhanasi	aṭhasaṃtiraṇaye	ca	.	kaṭavamataṃ
M.	uṭhanasi	athrasaṃtiraṇaye	ca	.	kaṭaviyamate

G.	hi me sarvalokahitaṃ	.	tassa	ca	puna		esa
K.	hi me savvalokahite	.	tassā	cā	puna		ese
Dh.	hi me savvalokahite	.	tassa	ca	pana		iyaṃ
Sh.	hi me savalokahitaṃ	.	tasa	ca		mulaṃ	etra
M.	hi me savralokahite	.	tasa	cu	puna		eṣe

G.	mūle	ustānaṃ	ca	atthasaṃtīraṇā	ca	.	nāsti	hi
K.	mule	uṭṭhāne		aṭṭhasaṃtilanā	cā	.	natthi	hi
Dh.	mūle	uṭṭhāne	ca	aṭṭhasaṃtīlanā	ca	.	natthi	hi
Sh.		uṭhanaṃ		aṭhasaṃtiraṇa	ca	.	nasti	hi
M.	mule	uṭhane		aṭhasatiraṇa	ca	.	nasti	hi

12. *kaṭṭaviyamute*. Dans l'édit XIII, Kalṣi également a *gulumute*; deux versions de l'édit 6 ont *mokhyamute*. Cf. pali *muta, muti* à côté de *mata, mati*. Action de *munāti*, ou de *suta suti*, skr. *śruta śruti* ?

rieure à faire le bien du monde entier. Et tout effort que je fais est pour libérer ma dette à l'égard des créatures ; ici-bas je travaille à leur bonheur, et dans l'autre monde je veux qu'elles gagnent le ciel.

J'ai fait graver ce texte de la Loi pour qu'il dure longtemps et que de même mes fils, petits-fils et arrière-petits-fils s'y conforment pour le bien du

13. Substantif fait avec le suffixe du comparatif, cf. pali *assatara vacchatara*, skr. *asvatara mitratara* (Whitney, § 1242, Renou, p. 237). L'éléphant sculpté sur le rocher de Kalsi porte la suscription *gajatame* « l'éléphant suprême ».

14. F. W. Thomas a signalé JRAS, 1903, 832, qu'il y a ici une suite de quatre décasyllabes, de structure métrique presque pareille (× × × – ᴗ × – ᴗ – ᴗ) permettant de soupçonner une citation.

15. *yehaṃ* de *yā-*, § 42.

16. *nāni*. A Jaugada *kāni* est bien lisible, et se retrouve dans l'édit 5 à côté du singulier *potake*, ce qui interdit de restituer *ekāni*. D'autre part *nāni* suit le fém. *ajakā* dans la même phrase, et *ṣe* neut. sing. (répondant à *kicchi*) dans l'édit de la Reine. On n'est donc pas fondé à voir ici une forme d'accusatif pluriel. Tout ce qu'on peut dire c'est que *nāni* et *kāni* se comportent comme des particules explétives; cf. en prâkrit jaina *avi yāiṃ evaṃ mamam eva siyā* Ayār. II, 1, 55 « Well, this is just (enough) for me! » (texte et trad. de Jacobi). Le même rôle est tenu en pali par la forme du singulier correspondant *naṃ* (Jāt. IV, 384[14] *eva naṃ*) et en sanskrit dans le groupe *nū-nam* « maintenant ». Dans l'édit XII, Kalsi *nā* répondant à *tu* des autres recensions peut s'interpréter comme une faute pour *nāni*.

17. 3 plur. impératif moyen. Cf. à Girnar aussi, le présent moyen *anuvattare* XIII, le futur *anuvattissare* V, v. § 44.

G.	kaṃmataraṃ[13]	sarvalokahitatpā	.	ye	ca	kiṃci[14]
K.	kaṃmatalā	savvalokahitenā	.	yaṃ	ca	kicchi
Dh.	kaṃmatalā	savvalokahitena	.	aṃ	ca	kicchi
Sh.	kramataraṃ	savalokahitena	.	yaṃ	ca	kici
M.	kramatara	savralokahitena	.	yaṃ	ca	kicchi

G.	parākramāmi	ahaṃ	kiṃti	bhūtānaṃ	ānaṃnaṃ
K.	palakkamāmi	hakaṃ	kiti	bhutānaṃ	ananiyaṃ
Dh.	palakkamāmi	hakaṃ	kiṃti	bhūtānaṃ	ānaniyaṃ
Sh.	parakramami		kiti	bhutanaṃ	anaṇiyaṃ
M.	parakramami	a(h)aṃ	kiti	bhutanaṃ	aṇaṇiyaṃ

G.	gaccheyaṃ		idha	ca	nāni[16]	sukhāpayāmi	paratrā
K.	yehaṃ[15]		hida	ca	(k)āni	sukhāyāmi	palatta
Dh.	yehaṃ	ti	hida	ca	kāni	sukhayāmi	palatta
Sh.	v(r)aceyaṃ		ia	ca	ṣ	sukhayami	paratra
M.	yehaṃ		ia	ca	ṣe	sukhayami	paratra

G.	ca	svaggaṃ	ārādhayaṃtu		.	ta	etāya	atthāya
K.	cā	svaggaṃ	ālādhayitu		.	se	etāye	ṭṭhāye
Dh.	ca	svaggaṃ	ālādhayaṃtū	ti	.		etaye	aṭṭhāye
Sh.	ca	spagraṃ	aradhetu		.		etaye	aṭhaye
M.	ca	spagra	aradhetu	ti	.	se	etaye	athraye

G.	ayaṃ	dhaṃmalipī	lekhāpitā	kiṃti	ciraṃ tisṭeya
K.	iyaṃ	dhaṃmalipi	lekhitā		cilaṭṭhitikyā
Dh.	iyaṃ	dhaṃmalipī	likhitā		cilaṭṭhitīkā
Sh.	ayi	dhrama	nipista		cirathitika
M.	iyaṃ	dhramadipi	likhita		ciraṭhitika

G.	iti	tathā	ca	me	putrā	pottā ca	prapotrā	ca
K.	hotu	tathā	ca	me	puttadāle			
Dh.	hotu	tathā	ca		puttā		papottā	me
Sh.	bhotu	tatha	ca	me	putra		nataro	
M.	hotu	tatha	ca	me	putra		natare	

G.	anuvattaraṃ[17]	savvalokahitāya	.	dukkaraṃ	tu	
K.	palakkamātu	savvalokahitāye	.	dukkale	cu	
Dh.	palakkamaṃtu	savvalokahitāye	.	dukkale	cu	
Sh.	parakramaṃtu	savalokahitaye	.	dukara	tu	kho
M.	parakramate	savralokahitaye	.	dukare	c.	kho

monde entier. Mais c'est difficile sans un extrême effort.

VII

Le roi ami des dieux au regard amical veut que toutes les sectes puissent résider partout. Car toutes veulent la maîtrise des sens et la pureté de l'âme. Mais les gens ont des désirs variés, des passions variées. Ou ils pratiqueront tout, ou seulement un

1. Jaugaḍa incomplet, s'accorde avec Dhauli.

2. Dans l'ensemble 23 fois *sayama* (à lire *sayyama* ?) contre 3 ou 4 *saṃyama*. Même hésitation dans les édits IX et 4.

3. *kāsaṃti*. Forme confirmée par l'édit V ; il semble qu'on doive corriger la première voyelle de *kasaṃti* qui suit, et dont la lecture est sûre, plutôt que de lire *kassaṃti* qui correspondrait à *kassaṃti* du Nord-Ouest.

4. *savvaṃ*, *ekadesaṃ*. Le tout ou partie seulement des vertus prescrites par les sectes diverses.

G.	idaṃ	aññatra	aggena	parākramena	.
K.	iyaṃ	annatt(ā)	aggenā	palakkamenā	.
Dh.	iyaṃ	aṃnatta	aggena	palakkamena	.
Sh.	imaṃ	añatra	agre	parakramena	.
M.		añatra	agrena	parakramena	.

VII[1]

G.	devānaṃpiyo	piyadassi	rājā	sarvatta	icchati
K.	devānaṃpiye	piyadassi	lājā	savvattā	icchati
Dh.	devānaṃpiye	piyadassī	lajā	savatta	icchati
Sh.	devanaṃpriyo	priyadraśi	raja	savatra	icchati
M.	devanapriyo	priyadraśi	raja	savratra	icchati

G.	savve pāsaṃḍā	vaseyu	.	savve		te	sayamaṃ[2]	ca
K.	savvapāsaṃḍā	vasevu	.	savve	hi	te	sayamaṃ	
Dh.	savvapāsaṃḍā	vasevū ti	.	savve	hi	te	sayamaṃ	
Sh.	savrapraṣaṃḍa	vaseyu	.	save	hi	te	sayame	
M.	savrapaṣaḍa	vaseyu	.	savre	hi	te	sayama	

G.	bhāvasuddhiṃ	ca	icchaṃti	. jano	tu
K.	bhāvasuddhi	cā	icchaṃti	. jane	cu
Dh.	bhāvasuddhī	ca	icchaṃti	. munisā	ca
Sh.	bhavaśudhi	ca	icchaṃti	. jano	cu
M.	bhavaśudhi	ca	icchaṃti	. jane	cu

G.	uccāvacachaṃdo	uccāvacarāgo	.	te	sarvaṃ	va
K.	uccāvucāchaṃde	uccāvucalāge	.	te	savvaṃ	
Dh.	uccāvucachaṃdā	uccāvucalāgā	.	te	savvaṃ	vā
Sh.	ucavucachaṃdo	ucavucarago	.	te	savraṃ	va
M.	ucavucachade	ucavucarage	.	te	savraṃ	

G.	kāsaṃti[3]	ekadesaṃ	va[4]		kassaṃti	.	vipule
K.		ekadesaṃ		pi	kacchaṃti	.	vipule
Dh.		ekadesaṃ	va		kacchaṃti	.	vipule
Sh.		ekadeśaṃ	va	pi	kaṣaṃti	.	vipule
M.		ekadeśaṃ	va	pi	kaṣati	.	vipule

détail. { Cependant / Même } pour qui n'a pas une grande libéralité, la maîtrise des sens, ou la pureté de l'âme, la reconnaissance et la fermeté dans la foi restent toujours l'important.

VIII

Au temps passé les rois partaient en « tournées de plaisance » : c'étaient alors la chasse et d'autres amusements pareils. Or le roi ami des dieux au regard

5. *bhāvasuddhitā* contredit *bhāvasuddhiṃ* du début; *-tā* rajouté par anticipation de *kataṃñatā* et *daḍhabhattitā*.

6. *daḍhabhattitā*. La capacité d'une foi solide.

7. *nicā, nice*. Dhauli seul a ī long, qui a engagé certains à traduire « bas, vil » ; cela oblige à corriger deux recensions, et à considérer *nīcā* comme l'adverbe védique et *nīce* comme le résidu anormal de skr. *nīcaiḥ* ou comme un nominatif oriental même au nord-ouest; la construction aussi devient choquante, car on traduit comme s'il y avait *yassa (asti) dāne, (yassa tu) nāsti..., (se) nīce*. Par contre si on lit *niccā* correspondant à skr. *nityā* adjectif féminin en accord avec les abstraits, l'ensemble se conçoit et répond bien au début : toutes les sectes enseignent certaines vertus; et là-même où la charité ne peut s'exercer en grand, restent praticables les vertus que les diverses sectes professent, et c'est pourquoi Asoka leur laisse le champ libre. Dès lors il faut rattacher *yassa nāsti* à *vipule dāne*. La difficulté dans cette interprétation tient à l'*e* de *nice* qu'ont toutes les recensions sauf Girnar; quant à la désinence de *dāne* à Girnar, elle a de nombreux analogues.

1. Jaugada, très fragmentaire, concorde avec Dhauli.

2. *rājāno, devānampiyā*. Sur cette équivalence, v. l'édit I.

3. *vihāra*, « divertissement, plaisir », sens courant en sanskrit classique, non signalé en pali. On trouvera une description du cortège en ces occasions chez Mégasthène (Strabon XV, 1, 55).

4. *ñayāsu*. De *ny-ayāsu, cf. *maññate (manyate), aññatta (anyatra)*. Donc à Girnar *niyātu* est à lire *niyyātu* de *niryā-*; pas d'autre exemple comparable. La confusion de *ni-* et *nir-* est courante en moyen indien.

G.	tu	pi		dāne	yassa	nāsti	sayame
K.		pi	cu	dāne	assā	natthi	sayame
Dh.		pi	cā	dāne	assa	natthi	sayame
Sh.		pi	cu	dane	yasa	nasti	sayama
M.		pi	cu	dane	yasa	nasti	sayeme

G.	bhāvasuddhitā[5]	va[5]	kataṃñatā	va	daḍhabhattitā[6]
K.	bhāvasuddhi		kiṭanātā		diḍhabhattitā
Dh.	bhāvasuddhī				
Sh.	bhavaśudhi		kiṭrañata		driḍhabhatita
M.	bhavaśudhi		kiṭanata		driḍhabhatita

G.	ca	niccā[7]	bāḍhaṃ	.
K.	cā	nicce	baḍhaṃ	.
Dh.	ca	nīcce	bāḍhaṃ	.
Sh.		nice	baḍhaṃ	.
M.	ca	nice	baḍhaṃ	.

VIII[1]

G.	atikkātaṃ	aṃtaraṃ	rājāno[2]	vihārayāttāṃ[3]
K.	atikkaṃtaṃ	aṃtalaṃ	devānaṃpiyā	vihālayāttaṃ
Dh.	atikkaṃtaṃ	aṃtalaṃ	lājāne	vihālayāttaṃ
Sh.	atikraṃtaṃ	ataraṃ	devanaṃpriya	viharayatra
M.	atikrataṃ	ataraṃ	devanapriya	viharayatra

G.		ñayāsu[4]		.	etta	magavyā
K.	nāma		nikkhamisu	.	hidā	migaviyā
Dh.	nāma		nikkhamisu	.	(a)tta	migaviyā
Sh.	nama		nikramiṣu	.	atra	mrugaya
M.	nama		nikramiṣu	.	ia	mrigaviya

G.	aññāni	ca	etārisāni	abhīramakāni	ahuṃsu	.
K.	aṃnāni	ca	hedisāni	abhilāmāni	husu	.
Dh.	aṃnāni	ca	edisāni	abhilāmāni	huvaṃti naṃ	.
Sh.	añani	ca	ediśani	abhiramani	abhuvasu	.
M.	añani	ca	ediśani	abhiramani	husu	.

amical, dix ans après son sacre, est parti pour l'Illumination. Dès lors quand il y a tournée de la Loi, il se passe ceci : audience et distribution aux brahmanes et samanes, audience et distribution d'or aux vieillards, audience, prédication de la Loi et questions

5. *saṃto* à Girnar serait ici en place comme masculin ; cf. VI.

6. Asoka a-t-il entrepris d'obtenir l'illumination parfaite — après des renaissances, s'entend ? Dans ce cas il faut supposer admise à l'époque une doctrine que nous ne trouvons enseignée formellement que dans les livres du Grand Véhicule. Sinon, *sambodhi* désignerait plus généralement des « lumières complètes sur la religion », ce qui va mal avec le sens et l'allure du verbe *nikkham-*, skr. *niṣkram-*, lequel vient de désigner un voyage réel. On est ainsi amené à admettre que *sambodhi* ou *mahābodhi* désigne ici le *bodhivṛkṣa*, pali *bodhirukkha*, l'arbre au pied duquel le Bouddha a trouvé l'illumination et auquel, sur les sculptures de Sanci, Asoka est représenté par deux fois comme offrant un culte. La seule difficulté est qu'en pali et sur les inscriptions du stûpa de Bharhut l'arbre en question s'appelle généralement *bodhi*; une seule fois Jāt. IV, 26 (Kalingabodhijātaka) *mahāyitvā Sambodhiṃ* du vers est glosé par *Mahābodhiṃ*.

7. *tena* a valeur de neutre. Sh. M. *ada* est-il fautif, cf. M. dans le mot voisin *yada* certainement pour *yātrā*? Hultzsch admet une évolution phonétique et compare *adra, midra, pudra* du vase de Wardak (Ep. Ind. II, 208, n. 3). Mais Sten Konow y lit *tr*, Corpus Inscr. Ind. II, p. 170, CVII ; l'hypothèse serait du reste peu vraisemblable, étant donné la différence des dates. Il faut plutôt admettre ici un « magadhisme » comme dans les recensions qui ont *attā* pour *yatra*; donc *ada* pour *yadā*. Seul Girnar fait difficulté, et peut être fautif.

8. *dassaṇe*. Cérébrale étonnante; du reste *dassane* vient plus bas. On a vu que Girnar avait une fois par exception *yoṇa* V.

« Visite », traduction usuelle et ambiguë; *dassana* implique, non que le souverain va voir, mais se fait voir; le *darsan* où les rajas se montrent à leurs sujets est resté traditionnel et a été souvent décrit.

G.	so	devānaṃpriyo	piyadassi	rājā	dasava(r)sābhisitto
K.		devānaṃpiye	piyadassi	lājā	dasavassābhisitte
Dh.	se	devānaṃpiye	piyadassī	lājā	dasavassābhisitte
Sh.	so	devanaṃpriyo	priyadraśi	raja	daśavaṣabhisito
M.	se	devanapriye	priyadraśi	raja	daśavaṣabhisite

G.	saṃto [5]	ayāya	saṃbodhiṃ [6]	.	ten [7]	esā
K.	saṃtaṃ	nikkhamitthā	saṃbodhi	.	ten	attā
Dh.		nikkhami	saṃbodhi	.	ten	attā
Sh.	sataṃ	nikrami	sabodhi	.	ten	ada
M.	saṃtaṃ	nikrami	sabodhi	.	ten	ada
Sop.		nikkhamiṭṭha	sa			

G.	dhaṃmayāttā	ett'	ayaṃ	hoti
K.	dhaṃmayāttā	hetta	iyaṃ	hoti
Dh.	dhaṃmayāttā	tatt'	esa	hoti
Sh.	dhraṃmayatra	atra	iyaṃ	hoti
M.	dhramayada	atra	iya	hoti
Sop.		hetta	iyaṃ	hoti

G.	bāmhaṇasamaṇānaṃ	dassaṇe	ca	dāne	ca
K.	samanabhaṃbhanānaṃ	dassane	cā	dāne	ca
Dh.	samanabābhanānaṃ	dassane	ca	dāne	ca
Sh.	śramaṇabramaṇanaṃ	draśane		danaṃ	
M.	śamaṇabramaṇana	draśane		dane	ca
Sop.	baṃbh.				

G.	thairānaṃ	dassaṇe [8]	ca	hiraṃṇapaṭividhāno	ca
K.	vuddhānaṃ	dassane	ca	hilaṃnapaṭividhāne	cā
Dh.	vuḍḍhānaṃ	dassane	ca	hilaṃnapaṭividhāne	ca
Sh.	vuḍhanaṃ	daśana		hirañap(r)aṭividhane	ca
M.	vudhana	draśane	ca	hilañapaṭividhane	ca
Sop.	vuḍḍhānaṃ	dassane	ca	hiraṃnapaṭividhāne	ca

G.	jānapadassa	ca	janassa	da(r)sanaṃ	
K.	j.napadassā		janassā	dassane	
Dh.	j.napadassa		janassa	dassane	ca
Sh.	janapadasa		janasa	draśana	
M.	janapadasa		janasa	draśane	

sur la Loi aux gens des provinces. Le plaisir accru qui en découle est pour le roi ami des dieux au regard amical un second revenu.

IX

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi : Les gens pratiquent des cérémonies diverses, dans les maladies, aux mariages des garçons ou des filles,

9. Asoka passe pour avoir pendant le concile questionné les moines et puni les hérétiques.

10. En pali *tadūpiya* « conforme, analogue ». On ne peut décider absolument si cet adjectif se rapporte à ce qui précède ou à ce qui suit.

11. *bhāge aṃñe*. Incorrect comme locatif dans les recensions orientales, et comme nominatif au Nord-Ouest et à Girnar ; mais cette faute-ci a de nombreux analogues ; il s'agit donc d'un nominatif, et sans doute d'une nouvelle phrase à verbe *bhavati* sous-entendu. Le passage entier est très discuté. L'interprétation ici adoptée est celle de J. Filliozat, *J. As.*, 1949, p. 234.

1. Cet édit comporte dans sa deuxième moitié deux textes de contenu différent, sans qu'on voie la raison de cette différence ; la répartition est celle-ci : d'une part Shahbazgarhi, Mansehra et Kalsi dans la région himalayenne ; de l'autre, Girnar et le Kaliṅga, donc les provinces maritimes. La région de Girnar n'était pas comme le Kaliṅga une conquête récente : l'inscription de Rudradāman rappelle la construction du lac Sudarśana par le gouverneur (*rāṣṭriya*) de Candragupta, le grand-père d'Asoka.

2. Le pali ne connaît que *karate* comme le sanskrit. *Maṃgalaṃ*, cérémonie magique, notamment pour l'interprétation des présages.

G.	dhaṃmānusastī	ca	dhaṃmaparipucchā[9]	ca	.
K.	dhaṃmānusatthi	cā	dhaṃmapalipucchā	cā	.
Dh.	dhaṃmānusatthī	ca	pucchā	ca	.
Sh.	dhramanuśasti		dhramaparipruccha	ca	.
M.	dhramanuśasti	ca	dhramaparipuccha	ca	.
Sop.	dhaṃmānusatthi		dhaṃma		

G.	tadopayā[10]	esā	bhuya	rati	bhavati
K.	tatopayā	ese	bhuye	lāti	hoti
Dh.	tadopayā	esā	bhuye	abhilāme	hoti
Sh.	tatopayaṃ	eṣe	bhuye	rati	bhoti
M.	tatopaya	eṣe	bhuye	rati	hoti
Sop.			ye	ratī	hoti

G.	devānaṃpiyassa	priyadassino	rāñño	bhāge	aṃñe[11]	.
K.	devānaṃpiyassā	piyadassissā	lājine	bhāge	aṃne	.
Dh.	devānaṃpiyassa	piyadassine	lājine	bhāge	aṃne	.
Sh.	devanaṃpriyasa	priyadraśisa	raño	bhag(o)	aṃñi	.
M.	devanapriyasa	priyadraśisa	rajine	bhage	aṇe	.
Sop.		de	ne	bhāge	aṃ	.

IX[1]

G.	devānaṃpiyo	priyadassi	rājā	evaṃ	āha	.	asti
K.	devānaṃpiye	piyadassi	lājā		āhā	.	
Dh.	devānaṃpiye	piyadassī	lājā	hevaṃ	āha	.	atthi
Sh.	devanaṃpriyo	priyadraśi	raya	evaṃ	ahati	.	
M.	devanapriye	priyadraśi	raja	evaṃ	aha	.	

G.	jano	uccāvacaṃ	maṃgalaṃ	karote[2]	ābādhesu	vā
K.	jane	uccāvucaṃ	maṃgalaṃ	kaleti	ābādhassi	
Dh.	jane	uccāvucaṃ	maṃgalaṃ	kaleti	ābādh	
Sh.	jano	ucavucaṃ	maṃgalaṃ	karoti	abadhe	
M.	jane	ucavucaṃ	magalaṃ	karoti	abadhasi	

à la naissance du fils, en voyage ; en ces occasions et d'autres les gens pratiquent des cérémonies nombreuses. Or dans ce cas les femmes (les mères et les épouses) pratiquent des cérémonies nombreuses, variées, {futiles / dégoûtantes} et vaines. Même s'il faut les faire, de pareilles cérémonies sont peu utiles. Mais une cérémonie très utile, c'est la cérémonie de

3. *mahiḍā*. Skr. et pali *mahilā* a donc dû contenir un *l* cérébral, cf. Lüders Festschrift Wackernagel 306 = Philologica Indica 559. -*jāni* s'emploie en pali dans le composé *jānipatayo* « les époux ».

G.	āvāhavīvāhesu		vā	putralābhesu	vā	pravāsaṃmhi
K.	avāhassi	vivāhassi		pajopadāye		pavāsassi
Dh.		vivāh		pajupadāye		pavāsassi
Sh.	avahe	vivahe		pajupadane		pravase
M.	avahasi	vivahasi		prajopadaye		pravasaspi

G.	vā	etamhī	ca	aññamhi	ca		jano	uccāvacaṃ
K.		etāye		aṃnāye	cā	edisāye	jane	bahu
Dh.		etāye		aṃnāye	ca	hedisāye	jane	bahukaṃ
Sh.		etaye		añaye	ca	ediśiye	jano	bahu
M.		etaye		añaye	ca	ediśaye	jane	bahu

G.	maṃgalaṃ	karote	.	etta	tu	mahiḍāyo[3]	bahukaṃ
K.	magalaṃ	kaleti	.	hetta	cu	abakajaniy.	bahu
Dh.	maṃgalaṃ	k	.		cu	itthī	bahukaṃ
Sh.	maṃgalaṃ	karoti	.	atra	tu	striyaka	bahu
M.	maṃgalaṃ	karoti	.	atra	tu	abakajanika	bahu

G.	ca	bahuvidhaṃ	ca	chuddaṃ	ca	niratthaṃ	ca
K.	cā	bahuvidhaṃ	cā	khuddā	cā	nilatthiyā	cā
Dh.	ca	bahuvidhaṃ	ca	khuddaṃ	ca	nilaṭṭhiyaṃ	ca
Sh.	ca	bahuvidhaṃ	ca	putika	ca	niraṭhiyaṃ	ca
M.	ca	bahuvidha	ca	khuda	ca	nirathriya	ca

G.	maṃgalaṃ	karote	.	ta	kattavyam	eva	tu
K.	magalaṃ	kal.ṃti	.	se	kaṭṭaviye	ceva	kho
Dh.	maṃgalaṃ	kaleti	.	se	kaṭṭaviye	ceva	kho
Sh.	maṃgalaṃ	karoti	.	so	kaṭavo	c.va	kho
M.	magalaṃ	karoti	.	se	kaṭaviye	ceva	kho

G.	maṃgalaṃ	.	appaphalaṃ	tu	kho	etārisaṃ	
K.	maṃgale	.	appaphale	cu	kho	ese	
Dh.	maṃgale	.	appaphale	cu	kho	esa	hedise
Sh.	maṃgal.	.	apaphala(ṃ)	tu	kho	eta(ṃ)	
M.	magale	.	apaphale	cu	kho	eṣe	

G.	maṃgalaṃ	.	ayaṃ	tu		mahāphale	maṃgale
K.			iyaṃ	cu	kho	mahāphale	
Dh.	maṃg	.	yaṃ	cu	kho	mahāphale	
Sh.			imaṃ	tu	kho	mahaphala	
M.			iyaṃ	cu	kho	mahaphale	

la Loi. Elle consiste dans les égards envers esclaves et domestiques, l'honneur rendu aux maîtres (est bon), la maîtrise de soi en présence des êtres vivants (est bonne, bonnes aussi) les libéralités aux brahmanes et samanes; c'est cela et d'autres conduites pareilles qu'on appelle cérémonie de la Loi.

Or il faut que père, fils, frère, maître, (ami et familier, et jusqu'au simple voisin) viennent dire : « Ceci

4. L'anusvāra se reconnait bien sur la photographie.

5. Le pali a *garu* sauf parfois chez les commentateurs, donc sous l'influence du sanskrit; chez Asoka on trouve le dérivé *gālave.* — Girnar semble distinguer le substantif « personne vénérable » (p. ex. *gurusuśruṣā* XIII) de l'adjectif (p. ex. XII *garumato* « considéré comme grave »).

6. *etaca, aña ca.* A lire, *etaṃca, annaṃ ca* ou *etacca aññac ca* ; cf. *ya ca* édit VI.

G.	ya dhaṃmamaṃgalaṃ[4]	.	ta(t	e)tta
K.	ye dhaṃmamagale	.	hettā	iyaṃ
Dh.	e dhaṃmamaṃgale	.	tatt	esa
Sh.	ye dhramamaṃgala	.	atra	ima
M.	ye dhramamagale	.	atra	iyaṃ

G.	dāsabhatakamhi	samyapratipattī	gurūnaṃ[5]	apaciti
K.	dāsabhaṭakassi	samyāpaṭipatti	gulunā	apaciti
Dh.	dāsabhaṭakassi	saṃyāpaṭipatti	gulūnaṃ	apa
Sh.	dasabhaṭakasa	sammapaṭipati	garuna	apaciti
M.	dasabhaṭakasi	samyapaṭipati	guruna	apaciti

G.	sādhu	pāṇesu	sayamo	sādhu
K.		pānānaṃ	saṃyame	
J.		pānesu	sayame	
Sh.		praṇanaṃ	sa(ṃ)yamo	
M.		praṇana	sayame	

G.	bamhaṇasamaṇānaṃ	sādhu	dānaṃ	eta	ca	añña
K.	samanabaṃbhanānaṃ		dāne	ese		aṃne
Dh.	samanabābhanānaṃ		dāne	es.		aṃne
Sh.	śamaṇabramaṇana		dana	etaṃ		añaṃ
M.	śramaṇabramaṇana		dane	eṣe		aṇe

G.	ca[6]	etārisaṃ	dhaṃmamaṃgalaṃ	nāma	.	ta
K.	cā	hedise	dhaṃmamagale	namā	.	se
Dh.	ca		dhaṃmamaṃgale	nāma	.	se
Sh.	ca		dhramamaṃgalaṃ	nama	.	so
M.	ca	edise	dhramamagale	nama	.	se

G.	vattavyaṃ	pit(r)ā	va	puttena	vā	bhātrā	vā
K.	vattaviye	pitinā	pi	puttena	pi	bhatinā	pi
Dh.	vattaviye	pitinā	pi	puttena	pi	bhātinā	pi
Sh.	vatavo	pituna	pi	putrena	pi	bhrat.na	pi
M.	vataviye	pituna	pi	putrena	pi	bhratuna	pi

G.	svāmikena	vā		
K.	suvāmiken(ā)	pi	mittasaṃthuten(ā)	(ā)va
Dh.	suvāmikena	pi		
Sh.	spamikena	pi	mitrasastutena	ava
M.	spamikena	pi	mitrasaṃstutena	ava

est bien, c'est la cérémonie à pratiquer », jusqu'à réussite de ce qu'on veut.

G. Il y a ceci encore. La charité est bonne, dit-on. Mais il n'y a pas de don ou d'assistance qui vaille le don de la Loi, l'assistance de la Loi. Mais il faut qu'aussi camarade, parent, compagne prêchent à chaque occasion : Voilà le devoir, voilà le bien ; voilà comment gagner le ciel. Et qu'y

K. Ou bien on se dit : après réussite je referai de même, car toute {autre / pareille} cérémonie est douteuse. On obtiendra peut-être ce qu'on veut, peut-être aussi que non ; cela ne concerne que ce monde. Par contre la cérémonie de la Loi est actuelle ; si

7. *nisṭānā* féminin, cf. pali *niṭṭhānaṃ ; nipphatti* « réalisation, perfection » ; *nibbatti* « constitution, produit » (skr. *nirvr̥tti* vaut « cessation »), mais *nibbutti* (skr. *nirvr̥ti*) « satisfaction, habitude ».

8. Sur ces formes de futur, v. § 38.

9. *itare* « autre ». Va moins bien que *etake* « de ce genre » ; faut-il revenir aux lectures plus anciennes K. *ivale*, M. *atrake*, et traduire « d'ici-bas » ?

10. Cf. skr. épique *saṃśayita*.

11. Sh. *ti* étonne ; on serait tenté de le reporter après *nivate* dans la phrase suivante. On a proposé de voir ici un optatif à désinence d'indicatif ; un indicatif réel serait possible, cf. précisément à Shahbazgarhi, *siya va... aloceti* XIV, 14 : faut-il corriger en *nivaṭteti* ? Cf. *apakareya, ti* XIII.

12. *akālikye*. Indépendante du temps, toujours de saison.

13. Cf. pali *hañci* dans le cadre du Kathāvatthu, de caractère fortement dialectal. La finale est skr. *ced*, respectivement *cid ; haṃ* est le relatif neutre avec *h-* expressif, cf. pali *yañce* et skr. *yad..ca* « plutôt que ».

G.	idaṃ sādhu idaṃ kattavya(ṃ)
K.	paṭivesiyenā pi iyaṃ sādhu iyaṃ kaṭṭaviye
J.	iyaṃ sādhu iyaṃ kaṭṭaviye
Sh.	prativeśiyena imaṃ sadhu imaṃ kaṭav(o)
M.	paṭiveśiyena pi iyaṃ sadhu iyaṃ kaṭaviye
G.	maṃgalaṃ āva tassa atthassa nisṭānāya[7] .
K.	magale āva tassā atthassā nivuttiyā .
Dh.	va tassa aṭṭhassa nipphattiyā .
Sh.	maṃgal(aṃ) yava tasa aṭhrasa nivuṭiya .
M.	magale ava tasa athrasa nivuṭiya .
G.	asti ca pi vuttaṃ . sādhu dānaṃ iti .
Dh.	atthi ca hevaṃ vutte . dāne sādhū ti .
K.	imaṃ kacchami[8] ti . e hi itale[9]
Sh.	nivuṭaspi va puna imaṃ kaṣaṃ . ye hi etake
M.	nivuṭasi va puna ima kaṣami ti . e hi itare
G.	na tu etārisaṃ asti dānaṃ va anuggaho va
Dh.	se natthi dāne anuggahe vā
K.	magale saṃsayikye[10] se . siyā va taṃ aṭṭhaṃ
Sh.	magale saśayike taṃ . siya vo taṃ aṭhaṃ
M.	magal. śaśayike se . siya va taṃ athraṃ
G.	yārisaṃ dhammadānaṃ va dhammanuggaho
Dh.	ādise dhaṃmadāne dhaṃmānuggahe ca.
K.	nivaṭṭeyā siyā punā no . hidalokike ceva se
Sh.	nivaṭṭeya ti[11] siya puna no . ialokaca vo taṃ
M.	nivaṭṭeya siya pana no . hidalokike ceva se
G.	va . ta tu kho mitrena va suhadayena vā
J.	se cu kho mittena
K.	iyaṃ punā dhammamagale akālikye[12] . haṃce[13]
Sh.	ida puna dhraṃmamagalaṃ akalikaṃ . yadi
M.	iyaṃ puna dhramamagale akalike . hace
G.	ñatikena va sahāy.na va ovāditavyaṃ tamhi tamhi
Dh.	tikena sahāyena pi viyovadita i tassi
K.	pi taṃ aṭṭhaṃ no nivaṭṭeti hida aṭṭhaṃ
Sh.	puna taṃ aṭhaṃ na nivaṭe ia atha
M.	pi taṃ athraṃ no nivaṭeti hida atha

a-t-il de plus important que de gagner le ciel ?

même on n'obtient pas ce qu'on veut ici-bas, on crée un mérite sans fin dans l'autre monde. Par contre si on obtient ce qu'on veut ici-bas, on gagne un résultat double : ici-bas ce qu'on veut, et dans l'autre monde se crée un mérite sans fin grâce à la cérémonie de la Loi.

X

Le roi ami des dieux au regard amical ne croit pas que gloire ou renommée apportent grand profit,

14. Le seul mot où dans les recensions orientales (on le retrouvera trois fois dans l'édit XIII) skr. *-aḥ* final soit représenté par *-o* ; cela tient à sa position nécessairement proclitique et témoigne de l'antériorité historique de *-o* par rapport à *-e* (v. BSOS VI. 292).

15. *laddhaṃ, laddhe,* adjectif verbal en fonction de substantif abstrait. Il faut donc à Mansehra lire l'équivalent de skr. *ārabdham* et non de *ārādhana*.

16. Remarquer le caractère des récompenses promises à la piété ; Asoka s'adressant au peuple entier n'a que faire de lui parler du nirvāṇa, cf. La Vallée Poussin, L'Inde au temps des Mauryas, p. 120-126 ; et plus bas, p. 148, note 9.

17. Même haplographie à Sh. et M. ; les deux localités dépendaient donc du même centre administratif, qui leur a envoyé un texte unique ; et ceux qui ont adapté le texte sur place semblent n'avoir pas été suffisamment instruits pour rétablir la forme correcte.

G. pakaraṇe idaṃ kaccaṃ idaṃ sādhu iti iminā
Dh. pakalanassi iyaṃ yaṃ sādhū imena

K. palatta anaṃtaṃ punnā pasavati . haṃce puna
Sh. paratra anaṃtaṃ puñaṃ prasavati . haṃce puna
M. paratra anata puṇa prasavati . hace puna

G. sak. svaggaṃ ārādhetu iti.
J. sakiye svagge ālādhayitave

K. taṃ aṭṭhaṃ nivatteti hidā tato[14] ubhayesaṃ
Sh. taṃ aṭhaṃ nivaṭeti tato ubhayesa
M. taṃ athraṃ nivaṭeti hida tato ubhayesaṃ

K. laddhe[15] hoti . hida cā se aṭṭhe palatta cā
Sh. ladhaṃ bhoti ia ca so aṭho paratra ca
M. aradhe hoti . hida ca se athre paratra ca

G. ki ca iminā kattavyataraṃ yathā svaggāraddhi[16] .
J. kiṃ hi imena kaṭṭaviyatalā svaggassa āladdhī .

K. anaṃtaṃ punnā pasavvati tenā dhaṃmamagalenā .
Sh. anaṃtaṃ puñaṃ prasavati tena dhramaṃgalena[16] .
M. anata puṇaṃ prasavati tena dhramagalena .

X

G. devānaṃpiyo priyadassi rājā yaso va kītti va na
K. devānaṃpiye piyadaṣṣi lājā yaṣo vā kitti vā no
Dh. piye piyadassī lājā yaso vā kiṭṭī vā n.
Sh. devanapriye priyadraśi raya yaśo va kiṭri va no
M. devanapriye priyadraśi raja yaśo va kiṭi va no

G. mahātthāvah. maññate aññatta
K. mahatthāvā mannati annattā yaṃ pi yaso vā
Dh. haṃ maṃnate i yaso vā
Sh. mahaṭhavaha mañati añatra yo pi yaśo
M. mahathravahaṃ mañati aṇatra yaṃ pi yaśo va

sauf qu'il désire en fait de gloire ou renommée que maintenant et pour longtemps son peuple obéisse de l'obéissance à la Loi et se conforme à la pratique de la Loi. C'est dans cette mesure que le roi ami des dieux désire gloire ou renommée.

Or quelque effort que fasse le roi ami des dieux au regard amical, tout cela est en vue de l'autre monde, afin que tous échappent aux mauvais pen-

1. De *tadātvanam; à corriger en tadātpane au locatif; ou le caractère n est-il une faute graphique pour y, assez voisin? L'Arthaśāstra offre la formule *tadātve ca āyatyāṃ ca*.

2. *digghāya*, ou si l'on considère *i* comme une lettre incomplètement tracée, *dīgghāya* dont la phonétique est possible à Girnar, ou *dīghāya* comme en pali.

3. *dhammavuttaṃ*: Skr. *vṛttam* « pratique, comportement ». En pali *vattaṃ* « coutume », *vutti* « pratique, conduite ».

4. Impératif passif; skr. *anuvidhiyate*, pali *anuvidhīyate*.

5. Skr. *iyattaka; ettaka* se retrouve en pali. On lit d'ordinaire *etaka*, démonstratif courant qu'Asoka emploie en d'autres passages; v. § 29.

6. *parātrika*: Mot connu du sanskrit épique.

G.				tadātpano[1]	digghāya[2]	ca	me	jano
K.	kitti	vā	icchati	tadatvāye	ayatiye	cā	me	jane
Dh.	kiṭṭī	vā	icchati	tadatvāye	āyatiye	ca		jane
Sh.	kiṭri	va	icchati	tadatvaye	ayatiy.	ca		jane
M.	kiṭi	va	icchati	tadatvaye	ayatiy.	ca		jane

G.	dhaṃmasusruṃsā	susrusatāṃ		
K.	dhaṃmasussuṣā	sussuṣātu	me	ti
Dh.	dhaṃmasussūsaṃ	sussūsatu	me	
Sh.	dhramasuśruṣa	suśruṣatu	me	ti
M.	dhramasuśruṣa	suśruṣatu	me	ti

G.	dhaṃmavuttaṃ[3]	ca	anuvidhiyatāṃ[4]		.
K.	dhaṃmavattaṃ	vā	anuvidhiyaṃtu	ti	.
Dh.	dhaṃma			me	.
Sh.	dhraṃmavutaṃ	ca	anuvidhiyatu		.
M.	dhramavutaṃ	ca	anuvidhiyatu	ti	.

G.	ettakāya[5]	devānaṃpiyo	piyadassi	rājā	yaso	va
K.	(e)ttakāye	devānaṃpiye	piyadassi	lājā	yaṣo	vā
Dh.	ettakāye				yaso	vā
Sh.	etakaye	devanapriye	priyadraśi	raya	yaśo	
M.	etakaye	devanapriye	priyadraśi	raja	yaśo	va

G.	kitti	va	icchati	.	ya	tu	kicci	parikkamate
K.	kitti	va	iccha	.	aṃ	cā	kicchi	palakkamati
Dh.	kiṭṭī	vā	i	.				lakkamati
Sh.	kiṭri	va	icchati	.	yaṃ	tu	kici	parakramati
M.	kiṭi	va	icchati	.			kicchi	parakramati

G.	devānaṃpiyo	priyadassi	rājā	ta	savvaṃ
K.	devānaṃpiye	piyadaṣṣi	lajā	ta	ṣavv.
Dh.	devāṇaṃpiye				
Sh.	devanaṃpriyo	priyadraśi	raya	taṃ	savraṃ
M.	devanapriye	priyadraśi	raja	taṃ	savraṃ

G.	pāratrikāya[6]		kiṃti	sakale	appaparisrave
K.	pālaṃtikyāye	vā	kiṃti	sakale	appapaliṣṣave
Dh.	pālattikāye	vā	kiṃti	sakale	appapalissave
Sh.	paratrikaye	va	kiti	sakale	aparisrave
M.	paratrikaye	va	kiti	sakale	apaparisave

chants : or mauvais penchants, c'est le manque de mérites. Mais c'est là chose difficile pour les gens, petits ou grands, sauf avec un extrême effort, en renonçant à tout. Mais c'est difficile surtout aux grands.

XI

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi : Il n'y a pas de don pareil au don de la Loi :

7. Ce double *ti*, pour lequel on hésite à admettre la même faute sur deux recensions, engage à reconnaître chez Asoka une série d'optatifs à désinences primaires, § 41.

8. Skr. *parisrava* « écoulement, cours ». En prakrit jaina, *parissava* = *āsava* « influences dues au karman » ; pa. *āsava* désigne les tendances dangereuses de l'âme : sensualité, désir de renaître, pensée hérétique, ignorance. Comme *āsrava* dérive de *sru-*, *āsinava* de l'édit 3 dérive de *snu-*, de son et de sens proches.

9. Le rapport de *ussaṭa* avec skr. *ucchrita*, pali *ussita* est malaisé à justifier; en pali *ussaṭa* est l'adjectif verbal de *ussarati* « s'enfuir ». Mais on notera *ussāreti* qui à côté du sens de « chasser » a celui de « lever (une bannière) » ; il y a donc confusion entre *śri-* et *sar*, comme si l'adjectif verbal commun avec *ut-* était **ucchṛta*. A Rupnath le mot qui s'oppose à *kṣudra* est *udāra*.

10. *pariccajitpā*. Le thème *tij-*, degré zéro attendu de *tyaj-*, est inconnu par ailleurs; *-tid-* doit être une simple faute.

1. Cet édit manque dans les deux recensions du Kaliṅga. Il comprend des formules qui se retrouvent ailleurs; il semble bien par exemple que les *sādhu* répétés de Girnar, qui manquent aux autres recensions, proviennent de l'édit III ou d'un texte auquel il se réfère. Ces redites sont-elles la raison pour laquelle cet édit a été omis au Kaliṅga, en même temps que les deux édits suivants dont l'omission s'explique mieux ? Mais quelles raisons Asoka a-t-il eues de répéter dans l'ensemble de l'empire des exhortations déjà faites, et surtout d'en garder le texte dans le recueil définitif ?

Le sujet est unique : en quoi consiste le *dāna* de la Loi. Il semble que la définition soit donnée par les trois termes suivants, associés à Girnar par trois *vā* : exaltation, partage, association; la vraie charité est donc la propagation de certaines vertus fondamentales; il convient de les rappeler à ses parents, ses amis et ses compagnons.

G. assa . esa tu parissave ya apuṃñaṃ .
K. ṣiyāti ti[7] . eṣe cu palissave[8] e apunne .
Dh. huveyā ti . paliss
Sh. siyati . eṣe tu parisrave yaṃ apuñaṃ .
M. siyati ti . eṣe cu parisave e apuṇe .

G. dukkaraṃ tu kho etaṃ chuddakena va janena
K. dukkale cu kho eṣe khuddakena vā vaggenā
Dh. dukkale ta aggena
Sh. dukare tu kho eṣe khudrakena vagrena
M. dukare cu kho eṣe khudakena va vagrena

G. ussaṭena[9] va aññatra aggena parākkamena savvaṃ
K. uṣṣuṭena vā annatta aggenā palakkamenā ṣavvaṃ
Dh. na savvaṃ ca
Sh. usaṭena va añatra agrena parakramena savaṃ
M. usaṭena va anatra agrena parakramena savraṃ

G. pariccajitpā[10] . eta tu kho ussaṭena
K. palitiditu . heta cu kho uṣṣaṭena vā
Dh. palitijitu khuddakena vā ussaṭena vā.
Sh. paritijitu . atra cu usaṭe
M. paritijitu . atra tu kho usaṭen

G. dukkaraṃ .
K. dukkale .
Dh. ussaṭena cu dukkalatale .
M. dukare .

XI[1]

G. devānaṃpriyo piyadassi rājā evaṃ āha . nāsti
K. devānaṃpiye piyadaṣṣi lājā hevaṃ āhā . natthi
Sh. devanaṃpriyo priyadraśi raya evaṃ āhati . nasti
M. devanapriye priyadraśi raja evaṃ aha . nasti

G. etārisaṃ dānaṃ yārisaṃ dhaṃmadānaṃ
K. hediṣe dāne adiṣ. dhaṃmadāne
Sh. ediśaṃ danaṃ yadiśaṃ dhramadan.
M. ediśe dane adiśe dhramadane

recommandation de la Loi, partage de la Loi, (ou) confraternité de la Loi. Voilà ce que c'est : les égards envers esclaves et domestiques, l'obéissance aux père et mère, les libéralités aux amis, aux familiers et parents, aux brahmanes et samanes, l'abstention de meurtre. Il faut que père, fils, frère, maître ou ami, camarade, parent et jusqu'au simple voisin viennent dire : « Ceci est bien, ceci est le devoir. » En faisant ainsi on gagne

2. La lecture *karuṃ*, possible ici, est nette dans l'édit XII. Le sens est fixé par l'équivalent *karaṃtaṃ*, cf. *saṃto, saṃtaṃ* VI ; sur la forme, § 23.

G. dhaṃmasaṃstavo vā dhaṃmasaṃvibhāgo vā
K. dhaṃmaṣavibhage
Sh. dhramasaṃstave dhramasaṃvibhago
M. dhramasaṃthave dhramasaṃvibhage

G. dhaṃmasaṃbaṃdho va . tatta idaṃ bhavati
K. dhaṃmaṣambadhe . tatta eṣe
Sh. dhramasaṃbaṃdh. . tatra etaṃ
M. dhramasaṃbaṃdhe . tatra eṣe

G. dāsabhatakamhi samyappratipattī mātari pitari
K. dāṣabhaṭakaṣṣi ṣamyāpaṭipatti mātāpitiṣu
Sh. dasabhaṭakanaṃ saṃmmapaṭipati matapituṣu
M. dasabhaṭakasi samyapaṭipati matapituṣu

G. sādhu susrusā mittasastutañātikānaṃ
K. ṣuṣṣuṣā mittaṣaṃthutanātikyānaṃ
Sh. suśruṣa mitrasaṃstutañatikanaṃ
M. suśruṣa mitrasaṃstutañatikana

G. bāmhaṇasramaṇānaṃ sādhu dānaṃ prāṇānaṃ
K. samanābaṃbhanānaṃ dāne panānaṃ
Sh. śramaṇabramaṇana danaṃ praṇana
M. śramaṇabramaṇana dane praṇana

G. anāraṃbho sādhu . eta vattavyaṃ pitā va
K. anālaṃbhe . eṣe vattaviye pitinā pi
Sh. anaraṃbho . eta. vatavo pituna pi
M. anarabhe . eṣe vataviye pituna pi

G. putrena va bhātā vā
K. puttena pi bhātinā pi ṣuvāmikyena pi
Sh. putrena pi bhratuna pi spamikena pi
M. putrena pi bhratuna pi spamikena pi

G. mittasastutañātikena va āva paṭīvesiyehi . ida
K. mittaśaṃthutenā avā paṭiveṣiyenā . iyaṃ
Sh. mitrasaṃstutena ava prativeśiyena . imaṃ
M. mitrasaṃstutena ava paṭiveśiyena . iyaṃ

G. sādhu ida kattavyaṃ . so tathā karu[2]
K. ṣādhu iyaṃ kaṭṭaviye . śe tathā kalaṃt.
Sh. sadhu imaṃ kaṭavo . so tatha karataṃ
M. sadhu iyaṃ kaṭaviye . se tatha karataṃ

ce monde, et pour l'autre monde se crée un mérite sans fin grâce à ce don de la Loi.

XII

Le roi ami des dieux au regard amical honore toutes les sectes, les samanes et les laïques, tant par des libéralités que par des honneurs variés. Mais ni aux libéralités ni aux honneurs l'ami des dieux n'attache autant de prix qu'au progrès dans l'essentiel de toutes les sectes. Le progrès de l'essentiel est

3. Confirmé par *iloka* XIII; ce n'en est pas moins une forme étrange.

4. *āraddho* à Girnar: encore un cas où -*o* vaut -*aṃ*.

5. *hoti* exprime le présent, *bhavati* s'y oppose comme un futur; cf. IV.

1. Cet édit, qui manque au Kaliṅga, est par contre mis en vedette au Nord-Ouest: à Shahbazgarhi il est gravé sur un rocher distinct à quelques 50 mètres du reste; à Mansehra il occupe un côté spécial du rocher où les autres édits sont gravés. Est-ce la trace d'une politique spéciale d'Asoka à l'égard du Gandhāra, ou d'un état spécialement agité de la vie religieuse dans cette région? on ne saurait préciser. Toujours est-il que si Asoka a convoqué et présidé un concile, c'est sans doute qu'il y avait des questions pratiques pendantes, et peut-être brûlantes. On en trouvera une autre trace dans l'édit de Sanci-Sarnāth-Kosam.

2. Girnar seul a ce *ca:* d'où l'on est tenté de conclure que la suite commente *pāsaṃḍāni:* les sectes, errantes ou sédentaires. Mais les mots qui suivent sont des substantifs et surtout Kalsi XIII l. 37 sépare bien brahmanes, samanes, autres sectes et maîtres de maisons.

3. *ne* acc. plur. masc. du pronom enclitique: § 32.

4. *yathā* introduit le second terme de la comparaison, *kiṃti* exprime la subordination; cf. § 49.

G.	ilokaccassa[3]			āraddho[4]	hoti[5]	paratta	ca
K.	hidalokikye	ca	kaṃ	āladdhe	hoti	palatta	cā
Sh.	ialoka	ca		aradheti		paratra	ca
M.	hidaloke	ca	kaṃ	aradhe	hoti	paratra	ca

G.	aṃnaṃtaṃ	puṃñaṃ	bhavati	tena	dhaṃmadānena
K.	anaṃtaṃ	puṃnaṃ	paśavvati	tenā	dhaṃmadānenā
Sh.	anataṃ	puña	prasavati	tena	dhramadanena
M.	anaṃtaṃ	puṇaṃ	prasavati	tena	dhramadanena

XII[1]

G.	devānaṃpiye	piyadassi	rājā	savvapāsaṃḍāni	ca[2]
K.	devānāpiye	piyadaṣṣi	lājā	ṣāvvāpāṣaṃḍāni	
Sh.	devanaṃpriyo	priyadraśi	raya	savrapraṣaṃḍani	
M.	devanapriye	priyadraśi	raja	savrapaṣaḍani	

G.	pavajitāni	ca	gharastāni	ca	pūjayati	dānena	ca
K.	pavajitāni		gahatthāni	vā	pujeti	dānena	
Sh.	pravrajitani		grahathani	ca	pujeti	danena	
M.	pravrajitani		gehathani	ca	pujeti	danena	

G.	vividhāya	ca	pūjāya	pūjayati ne[3]	.	na	tu	tathā
K.	vividhāye	ca	pujāye		.	no	cu	tathā
Sh.	vividhaye	ca	pujaye		.	no	cu	tatha
M.	vividhaye	ca	pujaye		.	no	cu	tatha

G.	dānaṃ	va	pūjā	va	devānaṃpiyo	maṃñate	yathā
K.	dāne	vā	pujā	va	devānaṃpiye	mannati	athā
Sh.	dana	va	puja	va	devanaṃpriyo	mañati	yatha
M.	dana	va	puja	va	devanaṃpriye	mañati	atha

G.	kiti[4]	sāravaḍḍhī	assa	savvapāsaṃḍānaṃ		.
K.	kiti	śālāvaḍḍhi	śiyāti	śavvapāsaḍāna		.
Sh.	kiti	salavaḍhi	siya	savrapraṣaṃḍanaṃ		.
M.	kiti	salavaḍhi	siya	savrapaṣaḍana	ti	.

de diverses sortes : mais le fond, c'est la retenue du langage, de façon qu'on s'abstienne d'honorer sa propre secte ou de dénigrer les autres sectes hors de propos ; et dans telle ou telle occasion, que ce soit légèrement. Il faut même rendre honneur aux autres sectes à chaque occasion. En faisant ainsi, on grandit sa propre secte en même temps qu'on sert l'autre. En faisant autrement, on nuit à sa propre secte en même temps qu'on dessert l'autre.

5. Cf. pali *vacīgutta* « retenu dans ses paroles ».

6. Au contraire, dans Uvāsagadasāo jain (ed. Hoernle I 44 note 52), c'est l'éloge des autres sectes *parapāsaṃḍapasaṃsā, parapāsaṃḍasaṃthava* qui est interdit.

7. *pūjetaya*. Sans doute à lire *pūjetavya*, le caractère *yo* (valant *vy*) étant resté incomplet ; cf. *vohitaye* Jaug. I.

8. Sur *evaṃ karuṃ*, et plus bas *tathā karaṃtaṃ*, etc. ; v. § 24. — *upa-, apa-karoti*. Construction avec le génitif cf. Renou Gr. Sansc. § 222 c 1.

9. Pali *khaṇati*, skr. *kṣaṇoti*.

G.	sāravaḍḍhī tu bahuvidhā . tassa tu idaṃ mūlaṃ
K.	śālāvaḍḍhi nā bahuvidhā . taśśa cu inaṃ mule
Sh.	salavaḍhi tu bahuvidha . tasa tu iyo mula
M.	salavruḍhi tu bahuvidha . tasa cu iyaṃ mule
G.	ya vaciguttī[5] kiṃti ātpapāsaṃḍapūjā va
K.	a vacagutti kitit(i) attapaśaḍapujā vā
Sh.	yaṃ vacaguti kiti atapraṣaṃḍapuja va
M.	aṃ vacaguti kiti atapraṣaḍapuja va
G.	parapāsaṃḍagarahā[6] va no bhave aprakaraṇamhi
K.	palapāśaṃḍagalahā va no śiyā apakalanaśśi
Sh.	parapaṣaṃḍagarana va no siya aprakaraṇasi
M.	parapaṣaḍagaraha va no siya apakaraṇasi
G.	lahukā va assa tamhi tamhi prakaraṇe .
K.	lahukā vā śiyā taśśi taśśi pakalanaśśi .
Sh.	lahuka va siya tasi tasi prakaraṇe .
M.	lahuka va siya tasi tasi pakaraṇasi .
G.	pūjetayā[7] tu eva parapāsaṃḍā tena tena
K.	pujetaviya cu palapāśaḍā tena tena
Sh.	pujetaviya va cu parapraṣaṃḍa tena tena
M.	pujetaviya va cu parap(r)aṣaḍa tena tena
G.	prakaraṇena . evaṃkaruṃ[8] ātpapāsaṃḍaṃ ca
K.	(ā)kālena . hevakalata attapāśaḍā
Sh.	akarena . evaṃkarataṃ atapraṣaṃḍaṃ
M.	akarena . evaṃkaratam atvapaṣaḍa
G.	vaḍḍhayati parapāsaṃḍassa ca
K.	baḍhaṃ vaḍḍhiyati palapāśaḍa pi vā
Sh.	vaḍheti parapraṣaṃḍasa pi ca
M.	baḍhaṃ vaḍhayati parapaṣaḍasa pi ca
G.	upakaroti . tadaṃññathā karoto ātpapāsaṃḍaṃ
K.	upakaleti . tadā annatha kalat. attapāśaḍa
Sh.	upakaroti . tada añatha karamin(o) atapraṣaṃḍa
M.	upakaroti . tadaṃññatha karataṃ atapaṣaḍa
G.	ca chaṇati[9] parapāsaṃḍassa ca pi apakaroti .
K.	ca chanati palapāśaḍa pi vā apakaleti .
Sh.	ch'aṇati parapraṣaḍasa ca apakaroti .
M.	ca chaṇati parapaṣadasa pi ca apakaroti .

Quiconque en effet rend honneur à sa propre secte ou en dénigre une autre, toujours par foi à sa propre secte, dans l'idée de la mettre en bonne lumière, celui-là au contraire nuit le plus à sa propre secte. C'est la réunion qui est bonne, de façon qu'on écoute la Loi les uns des autres et qu'on y obéisse.

C'est là en effet ce que veut l'ami des dieux, pour

10. *upahanāti.* Subjonctif? Le sens et les correspondances feront plutôt admettre un thème d'indicatif à nasale, comme *sruṇā-*, *pāppunā-* de *śru*, *prāp-*.

11. *samavāyo* : le sens de « concorde » admis ordinairement, irait bien. Mais en pali et en sanskrit le mot désigne un rassemblement réel, une réunion. Est-ce ici l'idée d'un concile, destiné à faire l'union entre les sectes? En tout cas il s'agit bien d'une communication verbale réciproque, d'un colloque.

12. Impératif moyen dont le correspondant à l'indicatif serait **sruṇāre* ; le pali a 3 sg. *sunāti* ; v. § 44.

13. *kallāṇa :* au choix, bonheur ou bonne action, cf. V.

G.	yo	hi	koci	ātpapāsaṃḍaṃ	pūjayati	parapāsaṃḍaṃ
K.	ye	hi	kech.	attapāśaḍa	pu(je)ti	palapāṣaḍa
Sh.	yo	hi	k.ci	atapraṣaḍaṃ	pujeti	parapraṣaḍaṃ
M.	ye	hi	kechi	atvapaṣaḍa	pujeti	parapaṣaḍa

G.	va	garahati	savvaṃ	ātpapāsaṃḍabhattiyā		kiṃti
K.	vā	galahati	ṣavve	attapāṣaṃḍabhattiyā	vā	kiti
Sh.		garahati	savre	atapraṣaḍabhatiya	va	kiti
M.	va	garahati	savre	atvapaṣaḍabhatiya	va	kiti

G.	ātpapāsaṃḍaṃ	dīpayema	iti	so	ca	puna	tatha
K.	attapāṣaṃḍa	dipayema		.ṣe	ca	punā	tathā
Sh.	atapraṣaṃḍaṃ	dipayami	ti	so	ca	puna	tatha
M.	atvapaṣaḍa	dipayami	ti			puna	tatha

G.	karoto	ātpapāsaṃḍaṃ	bāḍhataraṃ	upahanāti[10]
K.	kalaṃtaṃ		bāḍhatale	upahaṃti
Sh.	karaṃtaṃ		baḍhataraṃ	upahaṃti
M.	karataṃ		baḍhataraṃ	upahaṃti

G.		.	ta	samavāyo[11]	eva	sādhu	kiṃti
K.	attapāṣaṃdaṣṣi	.		ṣamavāye	cu	ṣādhu	kiti
Sh.	atapraṣaḍaṃ	.	so	sayamo	vo	sadhu	kiti
M.	atvapraṣaḍa	.	se	samavaye	vo	sadhu	kiti

G.	aṃñamaṃñassa	dhaṃmaṃ	sruṇāru[12]	ca	susuṃsera
K.	aṃnamannaṣṣā	dhaṃmaṃ	ṣuneyu	cā	ṣuṣuṣeyu
Sh.	añamañasa	dhramo	śruṇeyu	ca	suśruṣeyu
M.	aṇamaṇasa	dhramaṃ	śruṇeyu	ca	suśruṣeyu

G.	ca		.	evaṃ	hi	devānaṃpiyassa	icchā	kiṃti
K.	cā	ti	.	hevaṃ	hi	devānaṃpiyaṣṣā	icchā	kiṃti
Sh.	ca	ti	.	evaṃ	hi	devanaṃpriyasa	iccha	kiti
M.	ca	ti	.	evaṃ	hi	devanapriyasa	iccha	kiti

G.	savvapāsaṃḍā	bahusrutā	ca	assu	kallāṇāgamā[13]	ca
K.	savvapāṣaṃḍa	bahuṣṣuta	cā		kayyānāgā	ca
Sh.	savrapraṣaṃḍa	bahuśruta	ca		kalaṇagama	ca
M.	savrapaṣaḍa	bahuśruta	ca		kayaṇagama	ca

que toutes les sectes soient instruites et enseignent à bien agir. Partout les dévots doivent dire : l'ami des dieux n'attache ni aux libéralités ni aux honneurs autant de prix qu'au progrès dans l'essentiel de toutes les sectes.

Nombreux sont ceux employés à cet objet : surintendants de la Loi, surintendants surveillants des femmes, préposés aux fermes, et d'autres corps d'agents. Le résultat en est le progrès de la secte propre à chacun et la mise en lumière de la Loi.

14. On trouve sur l'édit 7, l. 24 *etadatthā* « à cette fin ». Mais ici il semble plus simple de tenir compte de *-ya* qui précède et de *vyā-* qui suit et où c'est *y* qui prend la plus grande place dans la graphie (cf. plus haut *pūjetaya*) : donc compléter *atthāya*.

15. *itthījjhakkha* : skr. *stry-adhyakṣa*. Pour le sandhi cf. pali *dvīha* (*dvi, aha*) « deux jours », *vīti-* (skr. *vyati-*).

16. Apparemment les intendants des domaines d'élevage du roi. « Préposés aux latrines » (cf. la note à *vacamhi* VI) irait mal, dans le pays des castes encore plus qu'ailleurs

G.	assu . ye ca tatra tat. prasaṃnā tehi
K.	huveyu ti . e ca tatta tatta paṣaṃnā tehi
Sh.	siyasu . ye ca tatra tatra prasana teṣaṃ
M.	huveyu ti . e ca tatra tatra prasana tehi
G.	vattavyaṃ . devānaṃpiyo no tathā dānaṃ va
K.	vattaviye . devānāpiye no tathā dānaṃ vā
Sh.	vatavo . devanaṃpriyo na tatha danaṃ va
M.	vataviye . devanapriye no tatha danaṃ va
G.	pūjaṃ va maṃñate yathā kiṃti sāravaḍḍhī assa
K.	pujā vā maṃnati athā kiti ṣālāvaḍḍhi śiyā
Sh.	puja va mañati yatha kiti salavaḍhi siyati
M.	puja(ṃ) va maṇati atha kiti salavaḍhi siya
G.	sarvapāsaḍānaṃ . bahukā ca etāya atthā[14]
K.	ṣavvapāṣaṃḍa(naṃ) ti . bahukā cā etāy āṭṭhāye
Sh.	savrapraṣaḍanaṃ . bahuka ca etaye aṭh
M.	savrapaṣaḍana . bahukā ca etaye athraye
G.	vyāpatā dhaṃmamahāmāttā ca
K.	viyāpaṭā dhaṃmamahāmāttā
Sh.	vapaṭa dhramamahamatra
M.	vapuṭa dhramamahamatra
G.	itthījjhakkhamahāmātta[15] ca vaccabhūmīkā[16] ca
K.	itthiddhiyakkhamahāmāttā vaccabhumikyā
Sh.	istridhiyach'amahamatra vracabhumika
M.	istrijach'amahamatra vracabhumika
G.	aṃñe ca nikāyā . ayaṃ ca etassa phala ya
K.	anne va nikyayā . iyaṃ ca etiṣṣā phale yaṃ
Sh.	añe ca nikaye . imaṃ ca etisa phalaṃ yaṃ
M.	añe ca nikaye . iyaṃ ca etisa phale yaṃ
G.	ātpapāsaṃḍavaḍḍhī ca hoti dhaṃmassa ca dīpanā .
K.	attapāṣaṃḍavaḍḍhi cā hoti dhaṃmaṣṣa cā dipanā .
Sh.	atapaṣaḍavaḍhi bhoti dhramasa ca dipana .
M.	atvapaṣaḍavaḍhi ca bhoti dhramasa ca dipana .

XIII

Huit ans après son sacre le roi ami des dieux au regard amical a conquis le Kaliṅga. Cent cinquante mille personnes ont été déportées ; cent mille y ont été tuées ; plusieurs fois ce nombre ont péri. Ensuite, maintenant que le Kaliṅga est pris, ardents sont l'exercice de la Loi, l'amour de la Loi, l'enseignement de la Loi chez l'ami des dieux. Le regret tient

1. On se rappelle que cet édit manque au Kalinga.

2. *tato :* cf. édit IX.

3. Le pali a *vūḍha*, de *vah-* ; la graphie de Kalsi, seul témoin utilisable ici pour la quantité des voyelles, donne la brève plus bas encore.

4. Le pali a *tāvataka* ; la lecture *tāvattaka* serait possible également. De même plus bas pour *yāvataka*.

5. *dhammavāya* est obscur. Si la lecture de Sh. *śilana* est correcte, on entendra « pratique ou étude constante » ; le second terme serait *vāya*, *vyāya* (soit *vy-ā-aya* ou *vy-āya*) ou *avāya*.

XIII

G.
K. aṭṭhavaṣṣābhiṣittaṣṣā devānaṃpiyaṣṣa piyadaṣṣine
Sh. aṭhavaṣaabhisitasa devanapriasa priadraśisa
M. aṭhavaṣabhisitasa devanapriyasa priyadraśine

G. ño kaliṃgā vij[1]
K. lājine kaligyā vijitā . diyaḍḍhamātte
Sh. raño kaliga vijita . diaḍhamat(r)e
M. rajine kaliga vijita . diyaḍhamatre

G. ḍhe[3]
K. pānaṣataṣahaśśe ye tapphā apavuḍhe
Sh. praṇaśatasahasre ye tato[2] apavuḍhe
M. praṇaśatasa

G. satasahasramātraṃ tatrā hataṃ bahutāvatakaṃ[4]
K. śataṣahaṣṣam(ā)tte tatta hate bahutāvatake vā
Sh. śatasahasramatre tatra hate bahutavatake va
M.

G. mataṃ . tat. pacchā adhunā laddhesu kaliṃgesu
K. maṭe . tato pacchā adhunā laddheṣu kaligyeṣu
Sh. muṭe . tato paca adhuna ladheṣu kaligeṣu
M. maṭe . tato paca adhuna ladheṣu kaligeṣu

G. tīvvo dhaṃmavāyo[5]
K. tivve dhaṃmavāye dhaṃmakāmatā
Sh. tivre dhrama(si)lana dhramakamata
M. tivre dhramavaye

G.
K. dhaṃmānuṣatthi cā devānaṃpiyaṣṣā . ṣe atthi
Sh. dhramanuśasti ca devanapriyasa so asti
M. dhramanuśasti ca devanapri

l'ami des dieux depuis qu'il a conquis le Kaliṅga. En effet la conquête d'un pays indépendant, c'est alors le meurtre, la mort ou la captivité pour les gens : pensée que ressent fortement l'ami des dieux, qui lui pèse.

Ceci pèse encore davantage à l'ami des dieux : les habitants, brahmanes, samanes ou ceux d'autres communautés, les bourgeois qui pratiquent l'obéissance aux supérieurs, l'obéissance aux père et mère, l'obéissance aux maîtres, la courtoisie parfaite à

6. *anuṣaya* « obsession », *anuśocana* « regret ». Le remords n'a pas été jusqu'à le faire renoncer à sa conquête : les édits séparés sont adressés au prince-gouverneur et aux fonctionnaires de Kalinga.

7. *aggabhuti -bhuṭi*. N'était la cérébrale, qui implique un type *-bhṛti*, on serait tenté de comparer skr. *agrabhū*, donc « supérieurs » ou « aînés », dont le détail serait fourni par les termes suivants. Mais *agrabhṛti* ne donne rien ; « possesseurs de hauts salaires » qu'admet Hultzsch, même réduit au sens de « hauts fonctionnaires » est absurde ici.

G. sayo[6] devānaṃpriyassa
K. anuṣaye devānaṃpiyaṣṣā vijinitu kaligyāni .
Sh. anusocana devanapriasa vijiniti kaligani .
M.

G. vadho va
K. avijitaṃ hi vijinam.ne e tattā vadha vā
Sh. avijitaṃ hi vijinamano yo tatra vadha va
M.

G. maraṇaṃ va apavāho va janassa ta bāḍhaṃ
K. malane vā apavahe vā janaṣṣā ṣe bāḍha
Sh. maraṇam va apavaho va janasa taṃ baḍhaṃ
M. maraṇe va apavahe va janasa se bāḍhaṃ

G. vedanamata gurumata ca devānaṃpiyassa .
K. vedaniyamute gulumute cā devānaṃpiyaṣṣā .
Sh. vedaniyamataṃ gurumataṃ ca devanaṃpriyasa .
M. vedaniyamate gurumate ca devanapriyasa .

G.
K. iyaṃ pi cu tato galumatatale devānaṃpiyaṣṣā .
S. idaṃ pi cu tato gurumatataraṃ devanaṃpriyasa .
M. iyaṃ pi cu tato

G. bāmhaṇā va samaṇā va añẽe
K. y. tattā vaṣati bābhanā va ṣama va anne vā
Sh. ye tatra vasati bramaṇa va śramaṇa va aṃñe va
M.

G.
K. pāśaṃḍā gih(i)tthā vā yeśu vihitā eṣ.
Sh. praṣaṃḍa grahatha va yesu vihita eṣa
M. yesu vihita eṣa

G. sā mātri pitari sussuṃsā
K. aggabhutiṣuṣṣuṣā[7] mātāpitiṣuṣṣuṣā
Sh. agrabhuṭisuśruṣa matapituṣu suśruṣa
M. agrabhuṭisuśruṣa matapituṣu suśruṣa

l'égard des amis, familiers, compagnons et parents, à l'égard des esclaves et des domestiques, et la fermeté dans la foi, tous sont alors victimes de la violence, du meurtre ou de la séparation d'avec ceux qui leur sont chers. Même les chanceux qui ont conservé leurs affections, s'il arrive malheur à leurs amis, familiers, camarades ou parents, cela aussi est un coup violent pour eux. Cette participation de tous les hommes est une pensée qui pèse à l'ami des dieux.

8. Proprement « bien arrangé » ou « bien pourvu ». Le mot se retrouve dans le premier édit du Kalinga, et là non plus la traduction courante ne satisfait pas. On a traduit ici d'après le contexte.

9. *etānaṃ*. Introduit une incise ajoutant une qualification à la proposition précédente. Lüders et Hultzsch coupent *e tānaṃ*, ce qui donne une forme orientale du relatif à Shahbazgarhi, et cela à côté du relatif ordinaire. Le sens lui-même exige que la corrélation soit donnée par *tesaṃ tattā* : ceux qui ont personnellement de la chance et ont des amis qui souffrent, dans ce cas eux-mêmes souffrent par contre-coup.

10. *paṭibhāga*. Signifie en pali « contrepartie, ressemblance » ; skr. *pratibhāga* « réparation, tribut ».

G. gurusussuṃsā mittasaṃst . tasahāyañātikesu
K. galuṣuṣṣuṣā mittaṣaṃthutaṣahāyanātikeṣu
Sh. guruna suśruṣa mitrasaṃstutasahayañatikeṣu
M. gurusuśruṣa mitrasaṃstu

G. dāsabh
K. dāśabhaṭakaṣṣi ṣamyāpaṭipatti diḍhabhattitā
Sh. dasabhaṭakanaṃ sammapratipati driḍhabhatita
M.

G.
K. teṣaṃ tattā hoti upaghāte vā vadhe vā
Sh. teṣa tatra bhoti (a)pag(r)atho va vadho va
M. vadhe va

G. abhirattānaṃ va vinikkhamaṇ . yesaṃ vā p.
K. abhilattānaṃ vā vinikkhamane . yeṣaṃ vā pi
Sh. abhiratana va nikramaṇaṃ . yesa va pi
M. abhiratanaṃ va vinikramaṇi . yeṣaṃ va pi

G.
K. ṣuvihitānaṃ[8] ṣinehe avipahine etānaṃ[9]
Sh. suvihitanaṃ (sine)ho aviprahino eteṣa
M. suvihitanaṃ sinehe aviprahine etan

G. hāyañātikā vyasanaṃ prāpuṇati
K. mittaśaṃthutaṣahāyanātikya viyaṣanaṃ pāpunati
Sh. mitrasaṃstutasahayañatika vasana prapuṇati
M. mitras

G. tatta so pi tesaṃ upaghāto hoti .
K. tattā ṣe pi tānaṃ evā upaghāte hoti .
Sh. tatra taṃ pi teṣa vo apagratho bhoti .
M.

G. paṭībhāgo[10] c esā savva
K. paṭibhāge cā eṣa ṣavvamanuṣṣānaṃ gulumate
Sh. pratibhagaṃ ca etaṃ savramanuśanaṃ gurumataṃ
M. eṣa savramanuśanaṃ gurumate

Et il n'y a pas de pays où ne se trouvent ces groupes, à savoir brahmanes et samanes, sauf chez les Grecs; ni de pays où les hommes n'adhèrent pas à une secte ou à une autre. Or quel que soit le nombre des tués, des morts et des captifs faits alors dans la conquête du Kaliṅga, ce nombre serait-il cent et mille fois plus petit, cela pèse à présent à la pensée de l'ami des dieux.

Et même si on lui fait tort, l'ami des dieux pense

11. On attendrait un nominatif; ou construire *kuvā pi* comme un sujet? D'autre part *nāsti... na .. prasādo* est redondant.

12. Pali *pasāda* exprime d'abord « joie, sérénité », et plus particulièrement celle qui résulte de l'adhésion au Bouddha; *pasanna* « dévot ».

13. Cf. plus haut *bahutāvataka*. *Yamātra* c'est-à-dire **yammātra* skr. *yanmātra*.

G.	
K.	cā devānaṃpiyaṣṣā . natthi cā ṣe janapade yattā
Sh.	ca devanaṃpriyasa . nasti ca
M.	ca devanaṃpriyasa . nasti ca se janapade yatra

G.	sti ime nikāyā aññatra yonesu
K.	natthi ime nikāyā āna(ṃ)tā yoneṣu baṃhmane
Sh.	
M.	nasti ime nikaya añatra yoneṣu braṃane ca

G.	mhi[11] yatra
K.	cā ṣamane cā natthi cā kuvāpi janapadaṣṣi yattā
Sh.	
M.	śramaṇe pi janapadasi yatra

G.	nāsti mānusānaṃ ekataramhi pāsaṃḍamhi na
K.	natthi m.nuṣān. ekatalaṣṣi pi pāṣaḍaṣṣi no
Sh.	ekatare pi praṣaḍaspi na
M.	na

G.	nāma prasādo[12] . yāvattako[13] jano tadā
K.	nāma paṣāde . ṣe avattake jane tadā
Sh.	nama prasado . so yamatro jano
M.	nama prasade . se yavatake jane

G.	
K.	kaliṃgeṣu laddhesu hate cā maṭe cā
Sh.	tada kalige hato ca muṭo ca
M.	tada kaligeṣu hate ca

G.	srabhāgo va
K.	apavuḍhe cā tato ṣatebhāge vā ṣahaṣṣabhāge vā
Sh.	apavuḍho ca tato śatabhage va sahasrabhagaṃ va
M.	apavuḍhe ca tato śatabhage va sahasrabhage va

G.	garumato devānaṃ. .
K.	ajja gulumate vā devānaṃpiyaṣṣā .
Sh.	aja gurumataṃ v(o) devanaṃpriyasa . yo pi ca
M.	aja gurumate va devanapriyasa .

qu'il faut patienter autant qu'il est possible de patienter. Quant à la brousse qui se trouve dans l'empire de l'ami des dieux, elle aussi il la concilie et la prêche. On leur explique même que le remords en est la cause ; de façon qu'ils se repentent et cessent de tuer.

Car l'ami des dieux veut qu'il y ait chez tous les êtres sécurité, maîtrise des sens, équanimité et douceur.

Or la victoire que l'ami des dieux considère comme la première de toutes, c'est la victoire de la Loi.

14. *apakareyati*. Ce *ti* embarrasse ; on attend un indicatif, v. MSL XXIII. 113. Le thème est repris dans l'édit II du Kalinga à propos des *anta*.

15. Lire *hoṃti* ; ou compléter le caractère *yā* en *yo* de façon que *aṭaviyo* soit un adjectif dérivé « habitant de la forêt » au singulier collectif. Au Nord-Ouest *aṭavi* est pris dans un sens qui n'est pas usuel.

16. Aucune des traductions proposées n'est satisfaisante. On suppose ici des nom. sg. masc. en *-e* de type oriental. Le roi se fait donner en exemple.

17. Cf. pali *ottapati* « avoir des remords », skr. *trapā* « honte ». Skr. *avatap-*, pali *otap-* n'ont que le sens physique.

18. Abstrait correspondant à l'adjectif verbal, pali *akkhata*, skr. *akṣata*.

19. Acc. fém., pali *samacariyā* « calme de l'âme » ; pour la phonétique cf. pali *ācera* (*ācārya*), *acchera* (*āścarya*), *macchera* (*mātsarya*).

20. Pali *maddavaṃ*. Sh. *rabhasiye* « en présence de la violence ».

G.
K.
Sh. apakareya ti[14] ch'amitaviyamate va devanaṃpriyasa
M. paka mitavi

G. ya sakk chamitave . yā ca pi aṭaviyo
Sh. yaṃ śako ch'amanaye . ya pi ca aṭavi
M. pi ca aṭavi

G. devānaṃpiyassa vijite hoti[15]
Sh. devanaṃpriyasa vijite bhoti ta pi anuneti
M. devanapriyasa vijitasi hoti ta pi anunayati

G.
Sh. anunijhapeti anutape pi ca prabhave[16]
M. anunijhapayati anutape pi ca prabhave

G. cate tesaṃ devānaṃpiyassa
Sh. devanaṃpriyasa vucati teṣa kiti
M. devanapriyasa vucati teṣa ki

G.
K. nneyu . icha
Sh. avatrapeyu[17] na ca haṃñeyasu . ichati hi
M. cha

G. savvabhūtānaṃ achatiṃ[18] ca
K. ṣavvabhu
Sh. devanaṃpriyo savrabhutana āch'ati
M. vanapri

G. sayamaṃ ca samacairaṃ[19] ca māddavaṃ[20] ca .
K. ṣayama ṣamacaliyaṃ maddava ti .
Sh. sa(ṃ)yamaṃ samacariyaṃ rabhasiye .
M.

G.
K. iyaṃ cu mu devānaṃpiyaṣṣā ye
Sh. ayi ca mukhamut. vijaye devanaṃpriyasa yo
M. mukhamute vijaye devanapriyasa ye

Quant à lui, l'ami des dieux l'a remportée ici et sur les frontières jusqu'à six cents lieues, là où est le roi Grec Antiochus, et plus loin qu'Antiochus, quatre rois, Ptolémée, Antigone, Magas et Alexandre ; et au sud les Coḷa et les Pāṇḍya jusqu'à Taprobane ; et de même ici dans l'empire les Grecs et Kambodgiens, Nabhaka et Nabhapanti, Bhoja et Pitinika, Andhra

21. *ṣaṣṣu*. Plus ancien que pali *chassu*. Cf. *saḍuvisati*, pilier I.

22. *yojana*. Mesure incertaine, variant chez les Bouddhistes de la lieue à la douzaine de kilomètres.

23. C'est là le synchronisme qui a été le moyen d'identification d'Asoka et la clef de la chronologie ancienne de l'Inde. Antiochus II Theos de Syrie (261-246) ; Ptolémée II Philadelphe d'Egypte (285-247) ; Magas de Cyrène, frère de lait du prédécesseur (mort en 258) ; Antigone Gonatas de Macédoine, allié de Ptolémée, connu pour avoir eu de bons rapports avec Antiochus (276-239) ; à vrai dire les formes indiennes feraient plutôt attendre un Antigène, mais on ne signale pas de souverain de ce nom à l'époque ; enfin, soit Alexandre d'Epire, vaincu, puis protégé par Antigone (272-256 env.), soit Alexandre de Corinthe, neveu d'Antigone (252-244). On remarquera les facilités que les rapports diplomatiques impliqués par les parentés de ces princes ont pu apporter aux voyages, ou aux programmes de voyage, des émissaires d'Asoka. Toutefois Ptolémée et Antiochus étaient en guerre vers 274. On sait d'autre part par Pline VI 58 que Ptolémée a envoyé une ambassade à un roi indien, peut-être le père et prédécesseur d'Asoka.

24. Ni pali *nicca*, skr. *nitya* qui semble le mot employé dans l'édit VII, ni *nīca* « bas » ne donnent un bon sens ici. On allègue un emploi de *nyak* au sens de Sud dans Rgveda.

G.				laddh	naṃpriyassa
K.	dhaṃmavijaye	. ṣe ca	punā	laddhe	devānaṃpi
Sh.	dhramavijayo	. so ca	puna	ladho	devanaṃpriyasa
M.	dhramavijaye	. se ca	puna	ladhe	devanapriyasa

G.	idha		savvesu	ca				
K.		ca	ṣavveṣu	ca	ateṣu	a	ṣaṣṣu[21]	pi
Sh.	iha	ca	saveṣu	ca	aṃteṣu	a	ṣaṣu	pi
M.	hida	ca	savreṣu	ca	aṃteṣu	a	ṣaṣu	pi

G.					yonarājā
K.	yojanaṣateṣu[22]	atta	Aṃtiyoge	nāma	yonalā
Sh.	yojanaśateṣu	yatra	Aṃtiyoko	nama	yonaraja
M.	yojanaśateṣu		tiyoge	nama	yonaraja

G.	paraṃ	ca	tena		catpāro	rājāno
K.	palaṃ	cā	tenā	Aṃtiyogenā	cattāli 4	lajāne
Sh.	paraṃ	ca	tena	Aṃtiyokena	cature 4	rajani
M.						

G.	Turamāyo	ca		Aṃtekin.	ca		Magā	ca
K.	Tulamaye		nāma	Aṃtekine		nāma	Makā	
Sh.	Turamaye		nama	Aṃtikini		nama	Maka	
M.				Aṃte		nama	Maka	

G.					
K.	nāma	Alikyaṣudale	nāma[23]	nicaṃ[24]	coḍapaṃḍiyā
Sh.	nama	Alikasudaro	nama	nica	coḍapaṃḍa
M.	nama	Alikasudare	nama	nica	coḍapaṃḍiya

G.					idha
K.	avaṃ	Taṃbapaṃniyā	hevamevā	hevamevā	hida
Sh.	ava	Taṃbapaṃṇiya		evameva	hida
M.	a	Taṃbapaṃṇiya		evameva	hida

G.	rājavisayamhi	yonakaṃbo	nābhaka	
K.	lājaviśavaṣṣi	yonakaṃbojeṣu	nābhaka	nābhapaṃtiṣu
Sh.	rajaviṣavaspi	yonakaṃboyeṣu	nabhaka	nabhitina
M.	rajaviṣavasi	yonakaṃbo		nabhapaṃtiṣu

et Parinda, partout on se conforme à l'enseignement de la Loi de l'ami des dieux. Là même où les envoyés de l'ami des dieux ne vont pas, en entendant parler de la conduite selon la Loi, des préceptes et de l'enseignement de la Loi de l'ami des dieux on se conforme à la Loi et on s'y conformera,

Le bénéfice qui s'en obtient est une victoire universelle. Or toujours la conquête donne une sensation de joie. Cette joie a été obtenue par la victoire de la Loi. Mais c'est peu encore que cette joie.

25. Liste coïncidant en partie avec celle de l'édit V (où les Pitinika s'appellent Petenika). On remarquera que le Gandhāra n'est pas mentionné en même temps que les Yona et Kamboja; sans doute parce qu'il était considéré comme déjà évangélisé ; en tout cas Polybe IX-34 prouve qu'il faisait toujours partie de l'empire Maurya à la fin du IIIe siècle (v. Foucher, *Vieille route de l'Inde*, p. 209-210, 283, note 3).

Les Nābhaka, Nābhapanti ou Nabhiti, les Pālada ne sont pas identifiés de façon sûre. Les Andhra sont bien connus, notamment par Pline, v. La Vallée Poussin, p. 206.

26. *etakena* ou *ettakena* « par ces seuls moyens » ; cf. X.

27. *savvattāvijaye*, semble un composé, décomposé dans la phrase suivante.

28. Si la forme est authentique, ce doit être l'équivalent de pali *gahita*, de type **gṛbdha*, ou plutôt refait secondairement sur *laddha* par rapprochement de *labh-* et *grabh-*.

G. amdhrapārimdesu[25] savvatta
K. bhojapitinikyeṣu adhapāladeṣu ṣavvattā
Sh. bhojapitinikeṣu aṃdhrapalideṣu savatra
M. bhojapitinikeṣu adhap

G. devānampiyasa dhammānusasṭim anuvattare .
K. devānampiyaṣṣā dhammānuṣatthi anuvattaṃti .
Sh. devanampriyasa dhramanuśasti anuvaṭamti .
M.

G. yatta pi dūtā
K. yatta pi dutā devānampiyassā no yaṃti
Sh. yatra pi devanampriyasa duta na vracaṃti
M. yatta pi duta devanapriyasa na yaṃti

G.
K. te pi sutu devānampi dhammavuttaṃ
Sh. te pi śrutu devanampriyasa dhramavuṭaṃ
M. te pi śrutu devanapriyasa dhramavuta

G. naṃ dhammānusasṭiṃ ca dhammaṃ
K. vidhanaṃ dhammānusatthi dhammaṃ
Sh. vidhanaṃ dhramanuśasti dhramaṃ
M. vidhanaṃ dhramanuśasti dhrammaṃ

G. anuvidhiyare
K. anuvidhiyaṃ(ti) anuvidhiyisaṃ(ti) cā . ye se laddhe
Sh. anuvidhiyaṃti anuvidhiyiśaṃti ca . yo sa ladhe
M. anuvidhiyaṃti anuvidhiyiśaṃti ca . ye se ladhe

G. vijayo savvathā puna
K. etakenā[26] hoti savvattā vijaye[27]
Sh. etakena bhoti savatra vijayo savatra puna
M. etakena hoti savratra vijaye

G. vijayo pītiraso s(o) . laddhā sā pītī hoti
K. pitilase se . gaddhā[28] sā hoti piti piti
Sh. vijayo pritiraso so . ladha bhoti priti

G. dhammavijayamhi .
K. dhammavijayaṣṣi . lahukā cu kho sā piti .
Sh. dhramavijayaspi . lahuka tu kho sa priti .

C'est seulement ce qui vaut pour l'autre monde que l'ami des dieux estime un grand bénéfice.

Ce texte de la Loi a été gravé pour que les fils et petits-fils que je pourrai avoir ne songent pas à de nouvelles victoires. Et que dans leur propre victoire, ils préfèrent la patience et l'application légère de la force, et qu'ils ne considèrent comme victoire que la victoire de la Loi, qui vaut pour ce monde-ci et pour l'autre ; et que toute leur joie soit la joie de { l'effort / la Loi } : car elle vaut pour ce monde-ci et pour l'autre.

29. On distingue au début de ces mots des représentants de skr. *sva* : donc *svaka*, *svayaka* (fait sur *svayam*), *svarasa* ? Tout est douteux.

30. Abstrait correspondant à l'adjectif verbal pali *nirata* « qui aime, s'attache à ». A Shabh. lire *ca atirati* ; cf. *pali atitutthi* ?

K. pālaṃtikyam eve mahaphalā maṃnaṃti
Sh. paratrikam eva mahaphala meñati
M. paratrikam eva mahaphala maṇati

G. priyo . etāya atthāya ayaṃ
K. dev(ā)naṃpine . etāye cā aṭṭhāye iyaṃ
Sh. devana(ṃ)priyo . etaye ca aṭhaye ayi
M. devanapriye . etaye ca athraye iyaṃ

G. dhaṃmal
K. dhaṃmalipi likhitā kiti puttā papottā me assu
Sh. dhramadipi nipista kiti putra papotra me asu
M. dhraṃmadipi likhita kiti putra papotra me asu

G. vaṃ vijayaṃ mā vijetavyaṃ ma(ṃ)ñā sarasake[29]
K. navaṃ vijaya ma vijay.taviya mannișu șayakașși
Sh. navam vijayaṃ ma vijetavia mañișu spakaspi
M. navaṃ vi. taviyaṃ maṇișu saya

G. eva vijaye chāti ca
K. no vijayașși khaṃti cā lahudaṃḍatā cā locetu
Sh. yo vijaye ch'aṃti ca lahudaṃḍata ca rocetu

G.
K. tam eva cā vijayaṃ mannatu ye dhaṃmavijaye
Sh. taṃ ca yo vija mañatu yo dhramavijayo

G. kiko ca pāralokiko
K. șe hidalokiky. palalo(ki)kiye șavvā ca kaṃ
Sh. so hidalokiko paralokiko sava ca
M. hidalo(ki)ke paralokike sava ca ka

G. ilokikā
K. nilati[30] hotu uyyāmalati . șā hi hidalokik.
Sh. nirati bhotu ya dhraṃmarati . sa hi hidalokika
M. nirati hotu ya dhramarati . sa hi ialokika

G. ca pāralokikā ca .
K. palalokikyā .
Sh. paralokika .
M. paralokika .

XIV

Ce texte relatif à la Loi a été gravé sur l'ordre du roi ami des dieux au regard amical. Il existe en abrégé, en moyen, et en développé. Car tout n'est pas réuni partout. Car vaste est mon empire et j'ai fait graver beaucoup et ferai toujours beaucoup graver.

Il y a là beaucoup de redites à cause du charme

1. C'est une post-face, qui en Europe aurait paru sous forme d'avertissement préliminaire.

De la lire après le reste rend plus saisissante la conformité aux faits — du moins dans la mesure où le sens est assuré.

2. Les autres versions ont *majjhima* comme le pali. Avant de décider de l'archaïsme relatif de Girnar sur ce point, il faut se rappeler que le caractère *jh* se termine par un crochet tout semblable au signe de l'*i*.

3. Le sens attesté en pali de « joint, combiné » est possible ici; le sens affaibli de « faire » est fréquent en sanskrit.

4. Appliqué aux vieillards dans l'édit V; le pali distingue *mahallaka* de *mahanta*.

5. La traduction suppose *nicca* (*nitya*) dont *nikya* serait une resanskritisation étrange; mais étant donné les habitudes graphiques de Kalsi (*-alikyaṣudale, nātikya, hydalokikya*, etc., *Kaligya*), on attend un mot dont la forme palisante serait **nika*; le traitement normal de *ty* à Kalsi est *tiy*, p. ex. *apatiya*.

XIV[1]

G.	ayaṃ	dhaṃmalipī	devānaṃpriyena	priyadassina
K.	iyaṃ	dhammalipi	devānaṃpiyenā	piyadassinā
Sh.	ayi	dhramadipi	devanaṃpriyena	priyadraśina
M.	iyaṃ	dhramadipi	devānaṃpriyena	priy
Dh.	iyaṃ	dhaṃmalipī	devānaṃpiyena	piyadassinā

G.	rāññā	lekhāpitā	.	asti	eva	saṃkhittena	asti
K.	lajinā	likhāpitā	.	atthi	yevā	sukhittenā	atthi
Sh.	raña	nipesapita	.	asti	vo	saṃch'ittena	asti
M.	jina	likhapita					atthi
Dh.	lājinā	likha					

G.	majjhamena[2]	asti	vistatena	.	na	ca	sarvaṃ
K.	majjhimenā	atthi	vitthaṭenā	.	no	hi	savvatā
Sh.		yo	vistriṭena	.	na	hi	savatra
Dh.	majjhimena					hi	savve

G.	sarvatta	ghaṭitaṃ[3]	.	mahālake[4]	hi	vijitaṃ
K.	savve	ghaṭite	.	mahālake	hi	vijite
Sh.	savre	gaṭite	.	mahalake	hi	vijite
Dh.	savvatta	ghaṭite	.	mahaṃte	hi	vijaye

G.	bahu	ca	likhitaṃ	likhāpayissaṃ	ceva		
K.	bahu	ca	likhite	lekhāpeśśāmi	ceva	nikyaṃ[5]	.
Sh.	bahu	ca	likhite	likhapeśami	ceva		
M.			likhite	likhapeśami	ceva	ni	.
Dh.	bahuke	ca	likhite	likhiyiss			

G.	asti	ca	etakaṃ	puna	puna	vuttaṃ	tassa	tassa
K.	atthi	cā	hettā	puna	pun(ā)	lapite	taṣṣa	taṣṣā
Sh.	asti	cu	atra	puna	puna	lapitaṃ	tasa	tasa
M.	asti	cu	atra	puna	puna	lapite	tasa	tasa
Dh.	atthi					vutte	tassa	

de certains sujets, pour que l'on s'y conforme. Il s'y trouvera parfois gravé des parties imparfaites, soit par omission d'un détail, ou faute de considérer le fond, ou par erreur du graveur.

6. Il est tentant de prendre *desa* comme se rapportant aux localités, puisque en effet il y a des variantes locales; dans ce cas il faudrait rapporter le verbe à la racine *khyā-*; mais *khy* ne donne pas normalement *ch* en moyen indien. On est donc amené à chercher ici *kṣi-*, ce qui rend impossible le sens de « localité » pour *desa*.

G.	atthassa	mādhūratāya	kiṃti		jano	tathā
K.	atthaṣṣā	madhuliyāye	yena		jane	tathā
Sh.	aṭhasa	madhuriyaye	yena		jan.	tatha
M.	athrasa	madhuriyaye	yena		jane	tatha
J.		mādhuliyāye	kiṃti	ca	jane	tathā

G.	paṭipajjetha	.				tatra	ekadā	asamāttaṃ
K.	paṭipajjeyā	.	ṣe	ṣiyā		atta	kichi	asamatti
Sh.	paṭipajeyati	.	so	siya	va	atra	kici	asamataṃ
M.	paṭipajeyati	.	se	siya		atra	kichi	ti
Dh.	paṭipajjeyāti	.	e	pi	cu	heta		asamati

G.	likhitaṃ	assa	desaṃ[6]	va	sacchāya	kāraṇaṃ	va
K.	likhite		disā	vā	ṣaṃkheye	kālanaṃ	vā
Sh.	likhitaṃ		deśaṃ	va	saṃkhay(e)	karaṇa	va
M.	likhi			va	saṃkhay		
Dh.	likhit				saṃ		

G.	alocetpā	lipikarāparadhena	va		.
K.	alocayitu	lipikalapalādhena	vā		.
Sh.	aloceti	dipikarasa	va	aparadhena	.
M.					
Dh.	locayitu	kalā		ti.	

Se rapportant à des sculptures représentant le Bouddha sous la forme d'un éléphant :

à Girnar, sous l'édit XIII.
à gauche

...teṣ... ...pipā...

à droite

rvasveto hasti sarvalokasukhāharo nāma

« Le tout-blanc éléphant appelé bienfaiteur du monde entier ».

à Kalsi, face Nord, sous une sculpture représentant un éléphant :

gajatame

« l'éléphant Suprême ».

à Dhauli, à la suite de l'édit VI, un éléphant est sculpté en haut du rocher (photo dans S. Lévi et O. Bruhl, *Aux Indes, Sanctuaires,* planche 4).

Seto

« blanc ».

Cette inscription semble postérieure à Asoka, ce qui s'accorde avec la forme de la désinence.

ÉDITS SEPARÉS DU KALINGA

(Dhauli, Jaugada)

I

Sur l'ordre de l'ami des dieux : A Tosalī
L'ami des dieux parle ainsi : A Samāpā } les surintendants chargés des affaires de la ville ont à écouter ceci :

Quoi que je juge bon, je veux l'obtenir par mon action et l'entreprendre avec méthode. Or ce que je considère comme la meilleure méthode en cette matière, ce sont mes instructions à votre sujet. Car vous êtes affectés à des milliers de personnes.

1. Le Kalinga est le seul pays auquel Asoka dit avoir fait la guerre ; et c'est là qu'on trouve une recension spéciale de ses édits, où manquent le XI^e^, bref et fait de redites, le XII^e^ qui suppose des querelles de sectes sans doute ignorées de la nouvelle province, le XIII^e^ enfin qui raconte la conversion d'Asoka précisément après la conquête du Kalinga.

Dans ces deux édits Asoka ne s'adresse plus à son peuple, mais envoie ses instructions aux fonctionnaires du pays nouvellement annexé. Ce caractère particulier a pour conséquence de rendre l'interprétation fort difficile ; il s'y rencontre des mots inconnus ou d'emploi plus ou moins technique, peut-être même local. La traduction est pour une grande part conjecturale, et peu des conjectures faites jusqu'ici donnent une satisfaction même provisoire.

A Dhauli les édits suivent celui qui dans les autres recensions est le XIV^e^, ici le XI^e^ ; à Jaugada, ils sont gravés tout à fait à part, avec un cadre spécial. — L'ordre adopté ici sans autre raison que de suivre l'exemple des autres éditeurs est depuis longtemps reconnu faux ; en réalité le « premier édit » a été inscrit après le « second ».

2. *Tosalī* est mentionnée à Nagarjunikonda (Ep. Ind. XX, p. 8) ; la Τωσαλεῖ μητρόπολις de Ptolémée (VII, 2, 23) est au delà du

136

I[1]

Dh. devānampiyassa vacanena . Tosaliyaṃ[2]
J. devānampiye hevaṃ āhā . Samāpāyaṃ

Dh. mahāmāttā nagalaviyohālakā[3] vattaviy .
J. mahāmāttā nagalaviyohālakā hevaṃ vattaviyā .

Dh. aṃ kicchi dakkhāmi[4] hakaṃ taṃ icchāmi kiṃti
J. aṃ kicchi dakkhāmi hakaṃ taṃ icchāmi kiṃti

Dh. kaṃmana paṭipādayehaṃ[5] duvālate[6] ca
J. kaṃ kamana paṭipātayehaṃ duvālate ca

Dh. ālabhehaṃ . esa ca me mokhya mata duvālaṃ
J. ālabhehaṃ . esa ca me mokhiya mata duvālaṃ

Dh. etassi aṭṭhassi aṃ tupphesu anusatthi . tupphe hi
J. aṃ tupphesu anusatthi . tupphe hi

Gange. Le nom est peut-être une forme ancienne de Dhauli, qui résulterait de l'adaptation à skr. *dhavala* de façon à signifier « Ville-blanche ».

3. Chez Kauṭilya le *pauravyāvahārika* a des fonctions judiciaires ; v. la note 14.

4. Pour la forme, cf. skr. *drakṣ-*. Ce mot signifie chez Asoka « considérer comme.., considérer comme bon, croire ». De la même racine, mais avec contamination de *pekkh-* (*prekṣ-*), *dekkh-* qu'on trouvera plus bas, avec le sens de « regarder, examiner, surveiller » ; cette seconde forme est ignorée du pali.

5. *paṭipāday-* a le même sens que le mot correspondant du sanskrit ; *paṭipāday-* est fautif, ou influencé par *pratipatti* etc...

6. *duvālaṃ* « moyen, procédé » comme skr. *dvāra* ; le pali n'a que le sens matériel de « porte ».

Gagnons donc l'affection des hommes. Tout homme est mon enfant. Comme pour mes enfants je désire qu'ils aient tout bien et bonheur dans ce monde et dans l'autre, c'est aussi ce que je désire pour tous les hommes. Mais vous ne vous rendez pas compte jusqu'où cela va; ou bien un isolé parmi mes gens s'en rend compte, mais alors même partiellement, pas en entier. Réfléchissez-y vous aussi qui êtes bien pourvus dans vos fonctions.

{ Un individu se trouve aussi qui subit la prison
{ Souvent il y a un individu qui entre en prison et
ou / subit aussi } la torture; ensuite il est libéré sans

7. *āyatta*, « faisant effort » ou « à la disposition de »; cf. édits 4 et 7. Ailleurs Asoka emploie *vyāpaṭa*.

8. *ssu*. Le sens va contre la lecture *sumunissānaṃ*; et une forme *gacchemasu* est tout à fait improbable. Donc *ssu* correspond à *svid* comme en pali, mais avec un emploi plus libre. A moins que ce ne soit, comme propose M. Renou, la particule védique *sú*, volontiers employée après une 1re personne d'injonctif ou d'optatif.

9. *kiṃti*, § 49.

10. *yujjeyyu yujjevu* optatif passif.

11. « Vous atteignez, trouvez » par la pensée.

12. *pulise* désigne généralement un agent du pouvoir, *munisse* exclusivement un homme quelconque. L'équivalence qu'on trouve ici est exceptionnelle.

13. *dekkhatha* est à restituer à Jaugada, au lieu de *d(a)kkhatha*, le premier caractère est incomplet.

14. *suvihitā* est par certains rapporté à *nītiyaṃ*, supposé écrit pour *nīti iyaṃ* : « Voici encore une règle bien établie ». Mais *nītiyaṃ* manque à Jaugada, du moins à cette place, car on retrouve le mot plus bas, là où à son tour il manque à Dhauli.

nītiyaṃ qui n'est pas « *iti iyaṃ* » n'est pas non plus une graphie sanskritisante, mais incorrecte en sanskrit, de ce qui est normalement *niccaṃ* (skr. *nityaṃ*). Ce doit donc être « constamment », si du moins

Dh. bahūsu pānasahassesu āyattā[7] . panayaṃ gacchema
J. bahūsu pānasahassesu āyatta . panayaṃ gacchema

Dh. ssu[8] munissānaṃ . savve munisse pajā mamā .
J. ssu munissānaṃ . savve munissā me pajā .

Dh. athā pajāye icchāmi hakaṃ kiṃti[9] savvena
J. atha pajāye icchāmi kiṃti me savvena

Dh. hitasukhena hidalokikapālalokikena yūjjevū[10] ti
J. hitasukhena yujjeyū ti hidalogikapālalokikena

Dh. tathā ... munissesu pi icchāmi hakaṃ . no ca
J. hemeva me iccha savvamunissesu . no cu

Dh. pāpunātha[11] āvagamuke iyaṃ aṭṭhe .
J. tupphe etaṃ pāpunātha āvagamuke iyaṃ aṭṭhe .

Dh. keccha va ekapulise[12] pāpunāti etaṃ se pi desaṃ
J. kecā ekamunisse pāpunāti se pi desaṃ

Dh. no savvaṃ . dekkhata[13] hi tupphe etaṃ suvihitā[14]
J. no savvaṃ . dakkhatha hi tupphe pi suvitā

Dh. pi nitiyaṃ . ekapulise pi atthi ye
J. pi . bahuke atthi ye eti ekamunisse

Dh. baṃdhanaṃ vā palikilesaṃ vā pāpunāti . tatta
J. baṃdhanaṃ palikilesaṃ pi pāpunāti . tatta

Dh. hoti akasmā[15] tena badhanaṃtik . aṃne ca bahu
J. hoti akasmā ti tena badhanaṃtik . anye ca

on admet comme correcte la graphie *nī-* de J. plus bas, le locatif de *nīti*. Du coup *suvihitā* doit s'accorder avec *tupphe*.

Reste à traduire : *suvihita* vaut « bien arrangé, bien pourvu »; et *nīti* « règle conduite, sagesse pratique ». Donc « vous êtes bien pourvus en sagesse » est possible, quoique plus aimable qu'on ne s'y attend; plus bas *etaviye... nītiyaṃ* « il faut marcher... selon la sagesse » ou « régulièrement » n'est pas impossible non plus. Mais la valeur possible de *vyohālaka* plus haut, et surtout la présence de *bhaṃdana* plus bas, engagent à voir dans *nīti* l'équivalent de *daṇḍanīti* « administration de la justice ».

15. *akasmā*. Passage très obscur. Dans la traduction adoptée ici, *ti* de Jaugada semble inutile, et surtout *tena* inexplicable.

raison et beaucoup d'autres { gens / catégories de gens } souffrent { davantage. / beaucoup. } C'est pourquoi vous devez vouloir pratiquer l'impartialité. Mais elle ne se pratique pas avec des penchants comme la jalousie, l'irascibilité, la cruauté, la précipitation, l'obstination, la paresse, la lassitude. Il faut vouloir échapper à ces penchants. Or le principe de tout cela, c'est d'éviter l'inconstance et la précipitation dans l'exercice de vos fonctions. Qui est las ne { se mettra pas en route ; / ne bougera pas ; } mais dans l'exercice de vos fonctions il faut bouger, se remuer et aboutir. Et de la même façon, qui juge cela bon doit vous dire : Pensez à la libération de la dette ; telles et telles sont les instructions de l'ami des dieux.

16. *majjhaṃ* neutre à valeur d'adjectif verbal ou de substantif. On y a cherché le pronom personnel « nous » ; solution qui serait commode si la forme attestée en fait n'était pas *maye* (cf. pali *mayaṃ*).

17. *icchitaviye* est à restituer à Jaugaḍa ; le caractère *vi* a été oublié ; les désinences normales de l'adjectif d'obligation y sont *-viya* ou *-vya*.

18. *jātāni*, à restituer sans doute à Dh. « dispositions innées » ; cette traduction semble inévitable ici quoique sans autre appui que des composés comme pali *padajātaṃ* « la nature, le caractère de pied », et plus lointainement *aṅgajātaṃ* « le membre par excellence ». Les noms de ces défauts de caractère ne sont pas très clairs non plus : *āsulopa*, cf. le dictionnaire pali de Copenhague sous *asuropa* ; *tūlana* de la racine skr. *tvar-* cf. skr. *tūrṇam*, pali *turati* ; *niṭṭhūliye*, pali *niṭṭhuriyaṃ* ; *anāvṛtti* « non retour en arrière, obstination » ou « non répétition, mollesse » ?

19. Lecture de Hultzsch ; les autres lisent *heyu* qui rappelle l'exceptionnel pali *heyya* du Visuddhimagga, enregistré par la Saddanīti.

20. *siyā* est au singulier ; *te* pluriel semble donc fautif. En outre il faut compléter *uggacche* et *utthāye*.

Dh. jane daviye dukkhīyati . tatta icchitaviye
J. vagge bahuke vedayati . tatta tupphehi

Dh. tupphehi kiṃti majjhaṃ[16] paṭipādayemā ti .
J. icchitaye[17] kiṃti majjhaṃ paṭipātayema .

Dh. imehi cu jātehi no saṃpaṭipajjati issāya āsulopena
J. imehi jātehi no paṭipajjati issāya āsulopena

Dh. niṭṭhūliyena tūlanāya aṇāvūttiya ālasiyena
J. niṭṭhūliyena tulāya anāvuttiy. ālasyena

Dh. kilamathena . se icchitaviye kiṃti ete
J. kilamathena . hevaṃ icchitaviye kiṃti me etāni

Dh. jātā[18] no huvevu mamā ti . etassa ca savvassa
J. jātāni no hveyū[19] ti . savvasa cu

Dh. mūle anāsulope atūlanā ca . nitiyaṃ e
J. iyaṃ mūle anāsulope atulanā ca . nitiyaṃ e

Dh. kilaṃte siyā[20] na te uggach
J. yaṃ kilaṃte siy. saṃcalitu utthāye

Dh. saṃcalitaviye tu vaṭṭitaviye etaviye vā .
J. saṃcalitavye tu vaṭṭitaviye pi etaviye pi nītiyaṃ .

Dh. hevaṃmeva e dakkheya tupphāk . tena vattaviye
J. ev e dakkheyā

Dh. ānaṃne[21] dekkhata hevaṃ ca hevaṃ ca
J. ānaṃne ṇijjhapetaviye hevaṃ hevaṃ ca

Dh. devānaṃpiyassa anusatthi .
J. devānaṃpiyassa anusatthi ti .

Dh. se mahāphale e tassa saṃpaṭipād. mahāapāye
J. etaṃ saṃpaṭipātayaṃtaṃ mahāphale hoti

21. La libération de la dette, non pas « la vôtre », mais « la mienne » comme il est dit explicitement plus bas ; cf. édit VI.

Grand est le bénéfice d'en tenir compte ; ne pas le faire a des effets néfastes ; car à ne pas en tenir compte on ne gagne ni le ciel ni le roi. Car double est l'avantage qui en résulte ; comment y penserais-je trop ? Or en le pratiquant, vous libérerez ma dette et vous gagnerez le ciel.

Ce texte devra être { écouté / lu } à chaque Tiṣya, et dans l'intervalle des Tiṣya, il devra être lu de temps en temps à des individus. En faisant ainsi vous pourrez le faire mettre en pratique.

Ce texte est inscrit (ici) pour que les { magistrats / surintendants } de la ville s'appliquent en toute occasion à ce que personne ne subisse de captivité sans raison ou de tourment sans raison.

En vue de cet objet moi... j'enverrai en tournée de cinq en cinq ans un { homme sans rudesse, / surintendant }

22. *duāhale*. On a cherché aussi un composé avec *du(ḥ)-* « mal ».

23. Lüders sépare les deux mots et allègue *mano* du ms. Dutreuil de Rhins, pour *punaḥ* (cf. *mana, mine*, édit 7) ; mais dans le dialecte de ce ms. *-o* est le représentant normal de *-aḥ* final. Il l'est ici aussi mais par exception, et cela tient précisément à ce qu'il s'agit de la fin d'un premier terme de composé, comme dans *vayo mahālaka* de l'édit 7 et dans le cas analogue de *tato* aux édits IX et XIII.

24. *cagghatha* de *cak-*, synonyme inexpliqué de *sak-*, skr. *śak-* ; il se continue par plur. *caai*. Le futur est formé comme pali *sagghasi*, « tu pourras » Sn. 834 (*sakkhasi* se rencontre aussi p. ex. Jāt. I. 240) ; celui-ci provient en réalité du védique *sagh-* « pouvoir ».

25. A Dhauli la lecture *yūjevū ti* propre à Hultzsch paraît exacte. Plus haut (cf. note 10) le premier *u* paraît bref. Il peut s'agir ici d'une faute due à l'anticipation du *-ū* final, correct au point de vue du sandhi.

Dh. asampaṭipatti . vippaṭipādayamīne
J. asampaṭipatti mahāpāye hoti . vippaṭipātayamtam

Dh. hi etaṃ natthi svaggassa āladdhi no lājāladdhi .
J. no svaggaāladdhi no lājāladdhi .

Dh. duāhale[22] hi imassa kammassa me kute
J. duāhale etassa kammassa sa mə kute

Dh. manoatileke[23] . sampaṭipajjamīne cu etaṃ
J. manoatileke . etaṃ sampaṭipajjamīne

Dh. svaggaṃ ālādhayissatha mama ca ānaniyaṃ
J. mama ca ānaneyaṃ essatha svaggaṃ ca

Dh. ehatha . iyaṃ ca lipi tissanakkhattena
J. ālādhayissathā . iyaṃ cā lipī anutissam

Dh. sotaviyā aṃtalā pi ca tissena khanassi khanassi
J. sotaviyā alā pi khanena

Dh. ekena pi sotaviya . hevaṃ ca kalaṃtaṃ tupphe
J. sotaviyā ekakena pi mīne

Dh. cagghatha[24] sampaṭipādayitave etāye aṭṭhāye
J. cagghatha tave etāye ca aṭṭhāye

Dh. iyaṃ lipi likhitā hida ena nagalaviyohālakā
J. iyaṃ likhitā lipī ena mahāmāttā nagalak.

Dh. sasvataṃ samayaṃ yūjjevu[25] ti
J. sasvataṃ samayaṃ etaṃ yujjeyu ti ena

Dh. munissānaṃ akasmā palibodhe[26] va akasmā
J. munissānaṃ a ne

Dh. palikilese va no siyā ti . etāye ca aṭṭhāye hakaṃ
J. paliki ye

Dh. . . mate paṃcasu paṃcasu vassesu[27]
J. paṃcasu paṃcasu vassesu anusayānaṃ

26. Cf. *apalibodhaye* édit V.

27. Cinq ans est aussi l'intervalle entre les tournées de fonctionnaires annoncées dans l'édit III.

doux, { agissant délicatement. / dépourvu de violence. } Connaissant cet objet... on agira selon mes instructions.

D'Ujjenī aussi le prince enverra en tournée pour le même objet un groupe tout à fait similaire, mais sans dépasser les trois ans. De même de Taxile, quand... les { surintendants / porteurs d'ordres } partiront en tournée, sans négliger leurs propres fonctions ils penseront en même temps à ceci et agiront selon les instructions du roi.

II

{ Sur l'ordre de l'ami des dieux. A Tosalī le / L'ami des dieux parle ainsi A Samāpā } prince et } les surintendants porteurs d'ordres royaux doivent écouter ceci :

Quoi que je juge bon, je veux l'obtenir par mon

28. *sakkhina*: skr. *ślakṣṇa*, pali *saṇha*.
29. *kumāle*. Asoka avait lui-même exercé à Ujjain, et suivant les sources sanskrites, à Taxile, la vice-royauté au nom de son père. On verra dans l'édit II qu'il y avait aussi un prince royal à Tosali. A Suvarnagiri le gouverneur est désigné par le terme d'*āryaputra*.
30. *vagga* est employé plus haut en regard de *jana*.
31. *vacanika*. Cf. le début de l'édit suivant.

1. A la fin de l'édit I, *vacaniko* répond à *mahāmātta;* il semble cependant que ce soit ici un adjectif désignant une catégorie spéciale de *mahāmātta*, cf. *nagalaviyohālaka* de l'édit I.

Dh. nikkhāmayissāmi e akhakkhase acaṃḍe
J. nikkhāmayissāmi mahāmāttaṃ acaṃḍaṃ

Dh. sakkhinālaṃbhe[28] hossati etaṃ aṭṭhaṃ jānitu... tathā
J. aphalusaṃ ta

Dh. kalaṃti atha mama anusatthī ti . Ujjenite pi cu
J. pi

Dh. kumāle[29] etāye va aṭṭhāye nikkhāmayiss... hedisam
J. kumāle mayi

Dh. eva vaggaṃ[30] no ca atikkāmayissati tiṃni vassāni .
J.

Dh. hemeva Takkhasilāte pi adā a... te mahāmāttā
J. lāte vacanika[31]

Dh. nikkhamissaṃti anusayānaṃ tadā ahāpayitu
J. ada anusayanaṃ nikkhamissaṃti

Dh. attane kaṃmaṃ etaṃ pi jānissaṃti taṃ pi
J. attane kaṃmaṃ yitu taṃ pi

Dh. tathā kalaṃti atha lājine anusatthī ti.
J. tathā kalaṃti athā

II

Dh. devānaṃpiyassa vacanena . Tosaliyaṃ kumale
J. devānaṃpiye hevaṃ āha . Samāpāyaṃ

Dh. mahāmāttā ca vattaviy . aṃ kicchi
J. mahāmattā lājavacanikā[1] vattaviyā . aṃ kicchi

Dh. dakkhāmi hakaṃ taṃ
J. dakkhāmi kakaṃ taṃ icchāmi hakaṃ kiṃti kaṃ

Dh. duvālate ca ālabheham .
J. kammana paṭipātayehaṃ duvālate ca ālabhehaṃ .

action et l'entreprendre avec méthode. Or ce que je considère comme la meilleure méthode en cette matière, ce sont mes instructions à vous.

Tous les hommes sont mes enfants. Comme pour mes enfants je désire qu'ils aient tout bien et bonheur dans ce monde et dans l'autre, c'est aussi ce que je désire pour tous les hommes.

Si mes voisins indépendants se demandent ce que je désire, tout ce que je désire c'est qu'ils se rendent compte que { le roi / l'ami des dieux } veut qu'ils soient sans appréhension à son sujet, qu'ils aient confiance en lui, qu'ils n'aient de lui que du bonheur et aucun mal. Ils doivent se rendre compte que le roi patientera avec eux autant qu'il est possible de patienter, et qu'à cause de moi ils doivent pratiquer la Loi et gagner ce monde et l'autre.

C'est avec cet objet que je vous donne mes instructions, en vous enjoignant de libérer par là ma

2. *siyā* avec le génitif, comme à Delhi *esa me hutha*, ou en pali *iti na tassa hoti* SN I 12³ « cela ne lui vient pas à l'esprit », cf. Chānd. Up. III 14,4 *ity asya syāt* « s'il se dit ce qui suit ».

3. Cf. p. 137, note 11. Remarquer *iti* trois fois de suite complétif.

4. Cf. *lahiye* à Kosam. Le pali a toujours *labh*- *dukkhaṃ* ne doit pas dépendre de *pāpunevu* qui suit, ou alors le mot aurait deux sens différents dans le même passage; *no dukkhaṃ* répond à *sukhaṃm eva*.

5. Accusatif adverbial comme en pali; le sanskrit préfère les cas obliques.

Dh. esa ca me mokhyamata duvālā etassi aṭṭhassi aṃ
J. esa ca me mokhiyamata duvāla etassa atthassa aṃ

Dh. tupphesu mama .
J. tupphesu anusatthi . savvamunissā me pajā .

Dh. atha pajāye icchāmi hakaṃ kiṃti savvena
J. atha pajāye icchāmi kiṃti me savvena

Dh. hitasukhena hidalokikapālalokikāye
J. hitasukhena yujjeyū ti hidalogikapālalokikeṇa

Dh. yujjevu ti hevaṃ
J. hevaṃmeva me iccha savvamunissesu .

Dh. siyā[2] aṃtānaṃ avijitānaṃ kicchaṃde ssu lāja
J. siyā aṃtānaṃ avijitānaṃ kiṃchāṃde ssu lājā

Dh. apphesu m eva iccha mama aṃtesu . i
J. apphesū. ti. etākā vā me iccha aṃtesu

Dh. pāpunevu[3] te iti devānaṃpi
J. pāpuneyu lāja hevaṃ icchati

Dh. anuvvigina mamāye huvevū ti asvasevu ca
J. anuvvigina hveyū mamiyāye asvaseyu ca me

Dh. sukhaṃmeva lahevu[4] mamate no dukkhaṃ
J. sukhaṃmeva ca laheyū mamate no dukkhaṃ

Dh. hevaṃ unevū iti khamissati ne devānaṃpiye
J. hevaṃ ca pāpuneyu khamissati ne lāja

Dh. apphākā ti e cakiye khamitave mama nimittaṃ[5]
J. e sakiye khamitave mamaṃ nimittaṃ

Dh. va ca dhaṃmaṃ calevū hidalokaṃ
J. ca dhaṃmaṃ caleyū ti hidalogaṃ ca

Dh. palalokaṃ ca ālādhayevū. etassi aṭṭhassi hakaṃ
J. palalogam ca ālādhayeyu. etāye ca aṭṭhāye hakaṃ

dette, et en vous faisant connaître ma volonté sur ce qui est ma résolution et ma promesse ferme. En agissant ainsi, l'œuvre doit s'accomplir, ils doivent être rassurés… de cette sorte ils pourront se rendre compte que { le roi / l'ami des dieux } est comme un père pour eux, et qu'il les aime comme lui-même; ils sont comme les enfants { du roi. / de l'ami des dieux. }

En vous donnant mes instructions et en vous faisant connaître mes volontés au sujet de ce qui est ma résolution et ma promesse ferme, j'aurai des agents sur place pour cela. Car vous avez pouvoir de leur donner confiance, bien et bonheur en ce monde et dans l'autre. En faisant ainsi vous leur ferez gagner le ciel et libérerez ma dette.

6. *chandaṃ* « bon plaisir ».

7. *dhiti* (skr. *dhṛti*) désigne plutôt en pali une constante de caractère: « énergie, constance »; ici c'est l'équivalent de l'adjectif verbal qui est en pali *dhataṃ* « chose résolue ».

8. *kaṭu*, ou plutôt *kaṭṭu*, v. § 46; cf. pali *daṭṭhu* absolutif exceptionnel de *darś*-; en prâkrit jain, p. ex. *iti kaṭṭu* Sūy. 2. 2. 29; *kaṭu* se trouve aussi dans les anciennes inscriptions de Ceylan, cf. Geiger, Sinhalese grammar², p. 159.

9. Proprement « compassion ».

10. *desāyuttike*, pourrait signifier aussi « préposé à un objet spécial », cf. *desa* opposé à *savva* édit I.

11. *alaṃ* et non *halaṃ*, qui n'est pas inconnu du pali.

12. *ehatha* à côté de *essatha*, § 38.

Dh. anusāsāmi tupphe ananne etakena hakaṃ
J. tuppheni anusāsāmi ananne etakena hakaṃ

Dh. anusāsitu chaṃdaṃ[6] ca veditu ā hi
J. tuppheni anusāsitu chaṃdaṃ ca veditu ā mama

Dh. dhiti[7] paṭimñā ca mamā ajalā . se hevaṃ kaṭu[8]
J. dhiti paṭimnā ca acala . s. hevaṃ kaṭū

Dh. kaṃme calitaviye asvās i ca tāni ena
J. kaṃme calitaviye asvāsaniyā ca te ena te

Dh. pāpunevū iti . atha pitā tatha devānaṃpiye
J. pāpuneyu . athā pita hevaṃ ne lājā

Dh. apphāka athā ca attānaṃ hevaṃ
J. ti atha attānaṃ anukaṃpati

Dh. devānaṃpiye anukaṃpati[9] apphe
J. hevaṃ appheni

Dh. athā ca pajā hevaṃ maye
J. anukaṃpati athā pajā hevaṃ maye

Dh. devānaṃpiyassa . se hakaṃ anusāsitu
J. lājine . tuppheni hakaṃ anusāsit.

Dh. chaṃdaṃ ca veditu tupphāka
J. chaṃdaṃ ca vedit. ā mama dhiti

Dh. desayuttike[10] hossāmi
J. paṭimnā cā acala sakaladesayuttike hossāmī

Dh. etāye aṭṭhāye . paṭibalā hi tupphe asvāsanāye
J. etassi aṭhassi . alaṃ[11] hi tupphe asvāsanāye

Dh. hitasukhāye ca tes. hidalokikapālalokikāye .
J. hitasukhāye ca tes. hidalogikapālalokikāye .

Dh. hevaṃ ca kalaṃtaṃ tupphe svaggaṃ
J. hevaṃ ca kalaṃtaṃ . svaggaṃ ca

Dh. ālādhayissatha mama ca ānaniyaṃ ehatha[12] .
J. ālādhayissatha mama ca ānaneyaṃ essatha .

Ce texte a été gravé ici, pour que les surintendants s'y consacrent en toute occasion, en vue de rassurer et conduire à la Loi les voisins. Et ce texte devra être lu tous les quatre mois à chaque (constellation) Tiṣya, et devra être lu à volonté de temps en temps dans l'intervalle à des individus.

En faisant ainsi vous pourrez le faire mettre en pratique.

13. *samaṃ* est assuré par les deux recensions; *sammaṃ à quoi on pourrait penser (cf. pali *sammā*, skr. *samyak*) serait écrit *saṃmaṃ*. Mais dans les deux recensions de l'édit I *samayaṃ* est également sûr, et se comprend mieux.

Dh. etāye ca aṭṭhāye iyaṃ lipi likhitā hida ena
J. etāye ca atthāye iyaṃ lipī likhitā hida ena

Dh. mahāmāttā sasvataṃ samaṃ[13] yujjissanti asvāsanāye
J. mahāmāttā sāsvataṃ samaṃ yujjeyū asvāsanāye

Dh. dhaṃmacalanāye ca tes. aṃtānaṃ . iyaṃ ca
J. ca dhaṃmacalanāye ca aṃtānaṃ . iyaṃ ca

Dh. lipi anucātummāsaṃ tissena nakkhatena sotaviyā.
J. lipī anucatuṃmāsaṃ sotaviyā tissena.

Dh. kāmaṃ cu khaṇassi khanassi aṃtalā pi tissena
J. aṃtalā pi ca

Dh. ekena pi sotaviyā . hevaṃ
J. sotaviyā. khane saṃtaṃ ekena pi sotaviyā . hevaṃ

Dh. kalaṃtaṃ tupphe cagghatha saṃpaṭipādayitave .
J. ca kalaṃtaṃ cagghatha saṃpaṭipātayitave .

MYSORE ET RÉGION CENTRALE

De Suvarṇagiri, au nom du prince et des surintendants. Vœux de bonne santé aux surintendants d'Isila. (Et voici ce qu'il y a à leur dire).

{ L'ami des dieux { dit. / parle ainsi. / ordonne. } / ..... de l'ami des dieux Asoka. } Il y a plus de deux ans et demi que je suis fidèle laïc. Mais je n'avais pas beaucoup de zèle (pendant un an).

1. De l'inscription de Jaṭinga-Rameśvara il ne reste que des fragments sans autre intérêt que de signaler la concordance avec les autres textes du Mysore. Il n'en sera pas tenu compte dans la suite Sur le groupe des « Minor rock inscriptions » v. p. 22.

2. « Le mont d'Or », d'où émanent les recensions méridionales, est la capitale provinciale où réside un prince (*āryaputra*), mais non un prince royal ou *kumāra*, cf. Kalinga I. Il y a un Soṇagiri près de Rajgir au Bihar ; on est davantage tenté de penser à une localité voisine de Maski, Kaṇakagiri, dont le nom a le même sens, et qui est sise dans une région où il y a eu effectivement des mines d'or. — Isila n'est pas identifié.

3. C'est la seule des inscriptions jusqu'ici connues où ce nom soit donné. *Asoka* « non-peine, bonheur » s'appelle dans les Purāṇa *Aśokavardhana* « qui fait croître, qui répand le bonheur » ; de même, huit siècles plus tard, *Harṣa* et *Harṣavardhana* s'équivalent. Mais le canon pali ne connaît que *Asoka*, et dans sa célèbre inscription de 150 après J.-C., Rudradāman l'appelle simplement *Aśokasya Mauryasya*.

4. Il suffit pour obtenir le titre d'upāsaka de déclarer en présence d'un moine son adhésion aux « Trois Joyaux », à savoir le Bouddha,

BRAHMAGIRI, RUPNATH, etc.

Br. Sidd. Jat.-Ram.[1] Suvaṃṇagirīte[2] ayyaputtassa mahāmāttāṇaṃ ca vacanena Isilassi mahāmāttā ārogiyaṃ vattaviyā.

Br. hevaṃ ca vattaviyā.

Gav.	devāṇaṃpiye	āha	.	sātirekāṇi	aḍḍhatiyāṇi
Rup.	devānaṃpiye	hevaṃ āhā	.	sātirekāni	aḍḍhatiyāni
Sah.	devānāṃpiye	hevaṃ ā	.		iyāni
Bai.	devānāṃpiye	āhā	.	sāti	
Br.	devāṇaṃpiye	āṇapayati	.	adhikāni	aḍḍhātiyāni
Sid.	devānaṃpiye	hevaṃ āha	.	adhikāni	aḍḍhātiyāni
Erra.	devānaṃpiye	hevam āha	.	sādhikāni	
Mas.	devānaṃpiyassa	Asokassa[3]	.		aḍḍh.t..ni

Gav.	vassāṇi	yaṃ	sumi	upāsake[4]	.	ṇo	cu
Rup.	va	ya	sumi	pakās.ke	.	no	cu
Sah.	savacchalāni	.ṃ	upāsake	sumi	.	na	cu
Bai.	vassāni	ya	hakaṃ	upāsake	.	no	cu
Br.	vassāni	ya	hakaṃ	upāsake	.	no	tu
Sid.	vassāni	ya	hakaṃ	upāsake	.	no	tu
Erra.		yaṃ	hakaṃ	upāsake	.	na	tu
Mas.	vaṣṣāni	aṃ	sumi	budhaśake	.		

la Loi et la Communauté (cf. Bhabra), en s'engageant à formuler cinq vœux fort analogues aux vertus fondamentales que prêche Asoka.

A Maski on lit avec quelque difficulté, mais assez clairement, *budhaśake* sur quoi on discute : faute pour *upāsake*, ou mieux *buddh-upāsake* ? ou faut-il lire directement **buddhasakke* ? L'Arthaśāstra a le composé *śākyājīvikādīn* acc. pl. « les śākya, les ājīvika, etc. » où le premier terme désigne les Bouddhistes ; sur les inscriptions de Kuḍa (Burgess, Buddhist Cave-Temples p. 85), on lit : nº 7 *śākyopāsikā*

Par contre il y a plus d'un an que je me suis présenté à la communauté, et j'ai eu beaucoup de zèle. Or dans l'Inde { les dieux (qui) n'étaient pas / les hommes non } mêlés { à cette époque / auparavant } aux { hommes / dieux }, (ils) s'y sont maintenant mêlés.

« laïque bouddhiste », n^os 8, 9, 10 : *śākyabhikṣu* « moine bouddhiste »); ceci ne justifie guère une expression valant « Bouddhiste du Bouddha ».

A Rupnath, dont le texte est dans l'ensemble très fautif, on lit *pākās.ke*, où l'on cherche en vain, semble-t-il, à retrouver *upāsake* ou *sāvake* ou encore, sous l'action de Maski, *sakke*.

5. *pakkama* signifie en pali « entreprise », *pakkamati* « partir, avancer ». Ici, sans doute synonyme de *palakkama*, pali *parakkama* « effort » ; cf. les édits VI et X sur la nécessité de l'énergie.

Kālāya comme datif, ou comme féminin, est extraordinaire. En fait la pierre est très abîmée; on est tenté de lire *velāya* avec M. Meile (*J. As.* 1949, p. 209).

6. La multiplicité des termes semble prouver qu'il ne s'agit pas d'une formule consacrée. D. R. Bhandarkar rappelle *bhikkhugatika* « allé chez les moines » (Mahāv. III. 7. 8.) qui dénote la résidence dans un couvent.

Remarquer la construction passive sauf à Rupnath (lire *saṅghaṃ* plutôt que *saṃghaupete* en composé) ; où il faut en outre noter le tour périphrastique d'aspect moderne *sumi.,.upete*.

A Maski *uṭṭh-* semble introduire **uṭṭhānaṃ ca sumi upagate* équivalent de *bāḍhaṃ ca me pakkaṃte*, où le dernier mot est un adjectif verbal neutre.

7. *amissā*, skr. *amiśrāḥ*. Selon les textes, apparemment appliqué aux dieux ou aux hommes ; *(a)missaṃdevā* composé bizarre, de lecture peu sûre. Passage très discuté ; v. en dernier les articles de P. Meile et J. Filliozat, *J. As.* 1949, p. 93 et 225. L'idée paraît être celle d'une période de félicité, d'un âge d'or mérité par le zèle général pour la Loi, ou plus simplement symbolisé par le fait extraordinaire d'un souverain quittant son palais pour un pèlerinage de 9 mois (S. Lévi, J. As. 1911, I. 122). M. Renou rappelle opportunément la formule védique *(divaḥ pṛṣṭhaṃ svar gatvā miśrā devebhir ādhvam* Atharvaveda IV 14.2 et ailleurs « parvenus au-dessus du ciel installez-vous avec les dieux » ; mais ici ce sont les dieux qui descendent chez les hommes.

Gav.		bāḍhaṃ	pakkaṃte				.
Rup.		bāḍhi	pakkate				.
Sah.		bāḍhaṃ	palakkaṃte				.
Bai.		bāḍhaṃ					
Br.	kho	bāḍhaṃ	prakkaṃte	husaṃ	ekaṃ	savaccharaṃ	.
Sid.	kho	bāḍh	pakkaṃte	husaṃ	ekaṃ	savaccharaṃ	.
Erra.	kho	ekaṃ saṃvaccharaṃ pakkate husaṃ.					
Mas.							

Gav.	saṃvacchare	sātireke	yaṃ	me
Rup.	sātileke cu	chavacchare	ya	sumi hakaṃ
Sah.	savacchale	sādhike	aṃ	
Bai.			aṃ	mamayā
Br.	sātireke	tu kho saṃvacchare	yaṃ	mayā
Sid.	sātireke	tu kho saṃvacchare	yaṃ	mayā
Erra.	sātirekaṃ	tu kho saṃvachare	yaṃ	mayā
Mas.	tire			mi

Gav.	saṃghe	upeti	bāḍhaṃ	ca	me	pakkaṃte[5]	.
Rup.	saṃgh.	upete[6]	bāḍhi	ca		pakkaṃte	.
Sah.						te	.
Bai.	saṃghe	upayāte	bāḍhaṃ	ca			.
Br.	saṃghe	upayīte	bāḍhaṃ	ca	me	pakkaṃte	.
Sid.	saṃghe	upayīte	bāḍhaṃ	ca	me	pakkaṃte	.
Erra.	saṃghe	upayite	bāḍha	ca	me	pakkate	.
Mas.	saṃghaṃ	upagate	uth		mi	upagate	.

Gav.	se imāyaṃ	velāyaṃ	Jaṃbudīpassi		amissā[7]
Rup.	yā imāya	kālāya	Jaṃbudipassi		amissā
Sah.	etena ca	aṃtalena	Jaṃbudīpassi		aṃmissaṃ
Bai.			Jaṃbudipassi		amissā
Br.	iminā cu	kālena			amissā
Sid.	iminā cu	kālena			amissā
Erra.	iminā cu	kālena			amissā
Mas.	pure		Jaṃbu	ssi ye	amissā

Car c'est là le résultat du zèle. En effet ce résultat n'est pas à la portée des grands seulement, mais volontiers aussi des petits, s'il sont zélés ;

Gav.	devā	samāṇā	māṇussehi		se dāṇi
Rup.	devā	husu			te dāni
Sah.	devā	saṃt.	munissā		
Bai.		na devehi			
Br.		samānā	munissā	Jaṃbudīpassi	
Sid.		samānā	munissā	Jaṃbudīpassi	
Erra.		munissā	devehi		te dāni
Mas.	devā	husu			te dāni

Gav.	missā	kaṭā	.	pakkamassa		esa	phale .
Rup.	missā	kaṭā	.	pakkamassi	hi	esa	phale .
Sah.	missaṃdeva	kaṭā	.	pala		iyaṃ	phale .
Bai.	mi			kamassa		esa	le .
Br.	missā	devehi	.	pakkamassa	hi	iyaṃ	phale .
Sid.	missā	devehi	.	pakkamassa	hi	iyaṃ	phale .
Erra.	missibhūtā		.	pakkamassa	hi		
Mas.	missibhūtā		.				

Gav.	ṇo	hi	iyaṃ	mahatteṇ	eva		cakiye	
Rup.	no	ca	esā	mahattatā				
Sah.	no		iyaṃ	mahattatā	va		cakiye	
Bai.	no	hi	ese	mahattan	eva		cakiye	
Br.	no		hīyaṃ			sakye	mahātpen	eva
Sid.	no	hi	iy.			sakke	ma	eva
Erra.	na			mahatpan	eva	sakiye		
Mas.			iy.	aṭṭhe				

Gav.	pāppotave	.				khuḍḍakena	pi
Rup.	pāppotave	.				khuddakena	pi
Sah.	pāv.tave	.				khuddakena	pi
Bai.							
Br.	pāppotave	.	kāmaṃ	tu	kho	khuddakena	pi
Sid.	pāppotave	.	kāmaṃ	tu	kho	khuddakena	pi
Erra.						khuddakena	pi
Mas.						khuddakena	pi

même il leur est fort possible de gagner le Ciel.

C'est pourquoi cette déclaration a été { faite / proclamée } : pour que petits et grands { soient zélés, que les voisins aussi la connaissent / l'entendent. En agissant ainsi le bon... } et que ce zèle soit durable.

8. Maski : un fidèle de la Loi peut parvenir... ; il ne faut pas penser que les grands seuls peuvent y parvenir.

vipula « Le grand ciel » ? Plutôt neutre adverbial, comme plus bas.

9. Remarquer le caractère pratique et populaire de cette récompense. De même et plus marqué encore, pour *dīghāvuse* plus bas ; v. aussi p. 117, note 16.

Gav.	pakkamamiṇena	vipule[8]	pi cakiye	svagge
Rup.	pakkamaminenā	sakiye	pipule pi	svagge
Sah.	palakkamamīnenā	vipule	pi	s(u)agg
Bai.	kamaminenā	vipule	pi	śvagge
Br.	pakkami . . ṇeṇa	vipule		svagge
Sid.	pa na	vipule		svagge
Erra.	pa(rā)kkamīnena	sakiye	vipule	svagge
Mas.		dhaṃmayuttena		

Gav.		ārādhayitave[9]	.		etāya	ca	aṭṭhāya
Rup.		ārodheve	.		etiya		aṭṭhāya
Sah.	kiye	āla ve	.	se	etāye		aṭṭhāye
Bai.	cakye	ālādhetave	.				
Br.	sakye	ārādhetave	.		etāy		aṭṭhāya
Sid.	sak.	ārādhetave	.	se			ya
Erra.		ārādhetave	.		etāya	eva	aṭṭhāya
Mas.	sakke	adhigatave	.	na	hevaṃ		dakkhitaviye.

Gav.		iyaṃ	sāvaṇe			
Rup.	ca		sāvane	kaṭe	.	
Sah.		iyaṃ	sāvane			
Bai.						
Br.		iyaṃ	sāvaṇe	sāvāpite	.	
Sid.		iyaṃ	sāvaṇe	sāvite	.	yathā
Erra.		iyaṃ	sāvane	sāvite	.	athā
Mas.		uḍālake va	im.	adhigaccheyā ti	.	

Gav.	khuḍḍakā	ca	uḍārā	ca		
Rup.	khuddakā	ca	udalā	ca		
Sah.	khuddakā	ca	uḍālā	ca		
Bai.	kā	ca	uḍālā	ca		
Br.			mahātpā	ca	imaṃ	
Sid.	khuddakā	ca	mahātpā	ca	imaṃ	
Erra.	khuddaka		mahadhanā			
Mas.	khuddake	ca	uḍālake	ca	vattaviyā	.

{Et / Car} cela grandira, et grandira même beaucoup, au moins jusqu'à grandir de moitié.

{Il faut / Faites} graver ceci sur des montagnes (à l'occasion); et s'il y a ici des piliers de pierre, {il faut / faites} le graver sur des piliers de pierre. (Il faut aller en tournée avec ce texte dans toute l'étendue de votre district.)

Cette proclamation a été {faite / proclamée} {après tournée}; deux cent cinquante-six nuits ont été passées en tournée.

10. Sur cette désinence de futur v. § 38.

11. Skr. *avarārdha* « minimum », *avarārdham* « au moins ». Rupnath peut se comprendre par *aparārdhiya* « sans maximum ». Remarquer la différence de traitement de *-rdh-* ici et dans le mot voisin où le sens de « moitié » reste clair. L'expression dans son ensemble étonne.

Gav.	pakkamaṃtu	ti	aṃtā	pi	ca		jāṇaṃtu	
Rup.	pakkamaṃtu	ti	aṃtā	pi	ca		jānaṃtu	
Sah.	palakkamaṃtu		aṃtā	pi	ca		jānaṃtu	
Bai.	palakkamaṃtu	ti	aṃtā	pi	ca		jānaṃtu	ti
Br.	pakkameyu	ti	aṃtā	ca	mai		jāneyu	
Sid.	pakkameyu	ti	aṃtā		ca			
Erra.	parākkamevū		aṃtā		ca	me	jānevu	
Mas.	hevaṃ	ve	kalaṃtaṃ	bhaddake				

Gav.		ciraṭṭhitīke	ca		pakkame	hotu	.
Rup.	iya	pakka	va	kiti	ciraṭṭhitike	siyā	.
Sah.		cilaṭṭhitīke	ca		palakkame	hotu	.
Bai.		cilaṭṭhit					
Br.		ciraṭṭhitīke	ca	iyaṃ	pakk		
Sid.		ciraṭṭhitīke	ca	iyaṃ	pakkame	hoti	.
Erra.		ciraṭṭhitikā	ca	iyaṃ	pakkame	hotu	.
Mas.			se		a tike ca		

Gav.	iyaṃ	ca	aṭṭhe		vaḍḍhissiti[10]	vipule		ca
Rup.	iya	hi	aṭṭhe	vaḍḍhi	vaḍḍhissiti	vipul.		ca
Sah.	iyaṃ	ca	aṭṭhe		vaḍḍhissati	vipulaṃ	pi	ca
Bai.						laṃ	pi	
Br.	iyaṃ	ca	aṭṭhe		vaḍḍhissiti	vipulaṃ	pi	ca
Sid.					vaḍḍhissiti	vipulaṃ	pi	ca
Erra.						vipule	pi	ca

Gav.	vaḍḍhissiti			
Rup.	vaḍḍhissiti			
Sah.	vaḍḍhissati		diyāḍḍhiyaṃ	
Bai.	vaḍḍhissati			
Br. Sid.	vaḍḍhissiti			
Erra.	vaḍḍhissiti			
Mas.	vaḍḍhissiti	cā	diyaḍḍhiyaṃ	hevaṃ ti .

Gav.		diyaḍḍhiyaṃ	pi ca	vaḍḍhissitī	ti	.
Rup.	apaladdhiyenā[11]	diyaḍḍhiyaṃ		vaḍḍhiss.ti		.
Sah.	avaladdhiyenā	diyaḍḍhiyaṃ		vaḍḍhissati		.
Bai.		diyaḍḍhiyaṃ		vaḍḍhissati		.
Br.	avaraddhiyā	diyaḍḍhiyaṃ		vaḍḍhissiti		.
Sid.		yaḍḍhiyaṃ		vaḍḍhissiti		.
Erra.	aparaddhiyā	diyaḍḍhiyaṃ				

Or l'ami des dieux parle ainsi : (il faut faire comme l'ami des dieux le dit. Le contrôleur doit recevoir l'ordre il le proclamera au son du tambour à la population et aux chefs de districts.)

Il faut obéir à ses père et mère, et de même, (obéir) aux maîtres ; { se contraindre à l'égard / avoir pitié } des êtres vivants ; dire la vérité. Ce sont là des vertus de la Loi à pratiquer.

12. Lire *vālate*, skr. *vāratah*.

13. Même formule sur le pilier de Sarnath : *āvote ca tupphākaṃ āhāle savvatta vivāsayātha tupphe etena viyaṃjanena*. On lit de même *-vay-* pour *-vy-* dans l'inscription de Sohgaura *gahitavaya*. S'agit-il d'une véritable insertion vocalique ? Plus simplement sans doute de fautes pour *-viya-*, à en juger par *l(ā)khapetavaya* qui précède et surtout par *vivasetavāya* où le signe de *ā* est un *i* incomplet; cf. § 48.

En pali *vyañjana* « la lettre » s'oppose à *attha* « le sens » ; dans l'édit III Asoka l'oppose à *hetu*.

14. De *vi-vas-*. Le mot semble s'appliquer à Asoka qui donne l'exemple des grandes tournées de la Loi. Pourquoi 256 nuits ? parce que c'est le chiffre exact de la durée des pérégrinations pieuses du moine bouddhiste, calculée suivant le calendrier sidéral usuel dans le brahmanisme (Filliozat, J. As. 1949, p. 143); le reste de l'année la mousson oblige à une résidence fixe.

A partir d'ici le texte de Siddapur, très incomplet, correspond à celui de Brahmagiri; inutile de le transcrire ici.

15. A partir d'ici les inscriptions du Mysore ont un supplément qui reprend un thème plusieurs fois énoncé dans les grands édits sur rocher. La signature du scribe aussi est chose inhabituelle.

16. De *dṛṃh-*. L'idée est exprimée par *saṃyama* dans l'édit IX.

17. Faute évidente; dans l'ensemble, et surtout à partir d'ici, où il n'y a plus guère de contrôle possible, l'inscription est mal lisible ; de plus elle comporte, non seulement des passages en boustrophedon, mais des répétitions abusives et des lignes mêlées. Pour mon compte je ne sais où inscrire à coup sûr le fragment 14 a : *(sa)va(tha) kathitā hia* gravé de façon à s'insérer entre *mātāpitusu su* et *sitaviye*.

Rup. iya ca aṭṭhe pavvatisu lekhāpeta vālat.[12]
Sah. imaṃ ca aṭṭhaṃ pavvatesu likhāpayāthā.

Rup. h.dha ca atthi silāṭṭhaṃbhe silāṭṭhaṃbhassi
Sah. ya cā atthi hettā silātthaṃbhā tatta pi

Rup. likhāpetavay. ti . etinā ca vayajanenā[13] yāvatak.
Sah. likhāpayatha ti .

Rup. tuppak. ahāle savvara vivasetavāy. ti .
Sah. iyaṃ ca savane vivutthena
Sid. iyaṃ ca savaṇe sāvāpite vyūthena
Erra. iyaṃ ca sāvaṇe sāvāpite vyutthena

Rup. vyuṭṭhenā[14] sāvane kaṭe 256 sata vivāsā ti .
Sah. duve sapaṃnā lāttisatā vivutthā ti 256 .
Br. 256 .
Erra. 256 .

Sah. im. ca aṭṭhaṃ
Br. se[15] hevaṃ devānaṃpiye āha .
Erra. hevaṃ devānaṃpiyena .

Erra. yathā devānaṃpiyena savvattha kathitā tathā kaṭṭaviy. rājuke ānāpitaviye. bherinā jānapadaṃ anapayissati

Br. mātāpitisu sussūsitaviye hemeva
Erra. raṭṭhikān(i) ca . mātāpitūsu sussusitaviye . hemeva

Br. garusu prāṇesu drahyitavyaṃ[16]
Erra. garūsu sussusitaviye prānesu dayitaviye

Br. saccaṃ vattaviyaṃ
Erra. sacc. vattaviy.

Br. se ime dhaṃmaguṇā pavattitaviyā .
Erra. susuma[17] dhaṃmagunā pavattitaviyā .

De même le disciple doit honorer son maître et se comporter comme il convient à l'égard de sa famille. C'est un principe antique et qui fait vivre longtemps. Voilà comment il faut faire.

Gravé par le scribe Capaḍa.

Vous-mêmes donnerez ces ordres au nom de l'ami des dieux. Et de même ordonnez aux monteurs d'éléphants, aux chefs de district, aux et aux brahmanes : Prêchez vos disciples selon la règle antique. Il faut écouter ceci : Tous honneurs à mon maître, ... vertueux maître. Pour la famille, se comporter à son égard comme il convient selon la règle antique. Voilà aussi comme il convient de se comporter dans le cas des disciples selon la règle antique comme il convient, de façon que ce soit source de santé. C'est ainsi que vous devez donner des ordres et prêcher les disciples. Tel est l'ordre de l'ami des dieux.

18. Qui sont ces monteurs d'éléphants ? Que désignent les termes qui suivent ? Barua, sans traduire *kāranaka*, penche à y voir des juges, et donne pour *yūgyacariya* (de lecture d'ailleurs peu sûre)

Br. hemeva aṃtevāsinā ācariye apacāyitaviye . ñātikesu ca kaṃ yathāraham pavattitaviye . esā porāṇā pakitī dīghāvuse[21] ca esa hevaṃ esa kaṭṭaviye . capaḍena likhite lipikareṇa[22].

Erra. hevaṃ tupphe ānapayātha devānaṃpiyassa vacanena . hevaṃ dāni hi yathā hatthiyārohāni kāranakāni yūgya-cariyāni[18] baṃbhanāni ca nivesayatha . atha aṃtevāsīni yārisā porānā pakiti iyaṃ sussusitaviye. apacāyanā y. vā[19] ācariyassa savvā me ...yasa yathācariṇ. ācariyassa ñātikāni yathāraham ñātikesu pavattitaviye. hesā[20] pi aṃtevāsīsu yathāraham . pavattitaviye. yārisā porānā pakiti yathārah. yathā iyaṃ ārokaṃ siyā. hevaṃ tupphe ānapayātha nivesayātha ca aṃtevāsīni hevaṃ devānaṃpiye ānapayati.

« chariot-trainer » ; l'ensemble désignerait les gens chargés de diffuser les ordres royaux. Mais la phrase suivante, qui attribue à ces gens des disciples, en fait plutôt des échelons dans la prédication. Cela va bien pour des brahmanes, et pour les *kāranaka*, si ce sont des précepteurs comme *kāraṇika* MBh. II 5. 34 (dans l'Arthaśāstra ce mot s'applique à un commis ; dans l'épigraphie *karaṇika* désigne un comptable de village, cf. marathe *kuḷ-karṇī*); il reste deux termes inexpliqués.

19. Lire *yā vā, y evā* ?

20. V. § 10.

21. *dighāvuse* adjectif. Pour *āroke*, lire *ārogge*, skr. *ārogyam*.

22. Ce dernier mot est écrit en araméo-indien. Dans les petites inscriptions du reliquaire de Bhattiprolu (estuaire de la Kistna) Lüders a dépisté des traces d'habitudes du Nord-Ouest.

Pour le nom du scribe on lisait jusqu'à Hultzsch *Paḍa*, précédé d'un *ca* en vérité mal placé. Par ailleurs *Capaḍa* n'est pas un nom davantage connu.

KOSAM — SANCI — SARNATH

K. — Ordre de l'Ami des dieux. A Kosambi le(s) surintendant(s)... a été unie... ne doit pas être admis dans la Communauté...

Sar. — L'ami des dieux... Pāṭaliputra...

San. — ... disloqu... la Communauté a été unie pour les moines et les nonnes : ceci doit durer avec mes fils et petits-fils, autant que lune et soleil.

Sar. — La Communauté ne doit être disloquée par personne.

K. San. Sar. — Qui brisera la Communauté, moine ou nonne, doit recevoir pour s'habiller des

1. En pali *samaggo saṃgho* est formulaire.

2. Infinitif de *bhedati*, dépend de *(na saki)ye* qui devait précéder. Le *saṃghabheda* prend place dans le Mahāvagga après l'altercation, la querelle, la discussion avec appel à la communauté... le désaccord (*saṃgharāji*) où moins de neuf membres se séparent des autres ; le *saṃghabheda* suppose un groupe d'au moins neuf dissidents.

3. Sur *h* intervocalique, § 11. Comme plus bas *āvāsayiye* répondant à *vāsāpetaviye*, probablement adjectif d'obligation correspondant au type sanskrit en *-ya* § 48. Un optatif du passif de causatif est moins probable, vu la relative simplicité du paradigme verbal chez Asoka.

4. Futur de *bhañj-* ; l'*ā* long, qu'on a lu, ne se voit pas à Sarnath ; à Sanci on lirait aussi bien *o*, à tort sûrement. Le pali n'a au futur que *bhañjissaṃ* ; *bhokkhaṃ* est le futur de *bhuñj-*.

5. C'est le costume laïc, celui des moines est ocre. Le Mahāvagga donne comme première punition aux fauteurs de désunion le *nissā-*

KOSAM-SANCI-SARNATH

K. devānaṃpiye ānapayati . Kosambiyaṃ mahāmāt.
Sar. devā Pāṭa

K. samagge[1] kaṭe
San. yā bhet ghe magge kaṭe
Sar. ye kena pi saṃghe bhettave[2]

K. saṃghassi no lahiye[3]
San. bhikkhūnaṃ cā bhikkhunīnaṃ cā ti puttapapottike
Sar.

K. saṃghaṃ bhakkhati[4]
San. candamasūriyike . ye saṃghaṃ bhakkhati
Sar. e cuṃ kho bhikkhū

K. va bhikkhu vā bhikkhuni vā se pi cā
San. bhikkhu vā bhikkhuni vā
Sar. vā bhikkhuni vā saṃghaṃ bhakkhati se

K. odātāni dussāni[5] saṃnaṃdhāpayitu[6] anāvāsassi[7]
San. odātāni dussāni saṃnaṃdhāpayitu anāvāsassi
Sar. odātāni dussani saṃnaṃdhāpayiyā ānāvāsassi

rana, expulsion temporaire avec vie séparée *parivāsa*. La règle concernant les habits blancs n'est mentionnée, chose curieuse, qu'à propos d'une décision d'Asoka : au concile de Pāṭaliputra, ayant au cours d'interrogations concernant la doctrine, obtenu de certains moines des réponses fausses, il les expulsa en leur donnant des robes blanches *setakāni vatthāni datvā* (Mv. V 270) ; cf. Lin Li-Kouang, Aide-mémoire de la Vraie Loi, p. 89. Accord remarquable entre tradition et documents, de nature à confirmer la réalité historique du concile. Cf. édit XII.

6. *saṃnaṃdhāpayiyā* = skr. *saṃnāhya*. Pour la nasale, cf. pali *pilandhati, pilandhāpeti*.

7. Non en lieu inhabité, mais en lieu impropre à l'habitation des moines.

vêtements blancs ; qu'on le fasse habiter hors d'habitation.

San. — Et je veux que la Communauté soit unie et dure lontemps.

Sar. — Il faut faire connaître cet ordre à la Communauté des moines et à celle des nonnes,

L'ami des dieux parle ainsi : qu'un exemplaire pareil reste chez vous, déposé dans la salle de réunion; et déposez un autre exemplaire pareil auprès des fidèles laïques.

Ces fidèles laïques doivent venir à chaque jeûne pour cet ordre précis. Et à chaque jeûne de façon { régulière / constante } pour... cet ordre et le prescrire,

Dans toute l'étendue de votre district, faites circuler selon ce texte. Et faites de même circuler selon ce texte dans tous les territoires fortifiés.

8. Cette forme de *eka* ne se trouve qu'ici chez Asoka ; elle semble précéder de loin pkr. *ĕkka*.

9. *tupphākaṃtikaṃ*, et plus bas *upāsakānaṃtikaṃ*, pour *tupphākaṃ aṃtikaṃ*, *upāsakānaṃ aṃtikaṃ* ; haplologie ou sandhi par-dessus *ṃ* comme en pali. « Près de vous, à votre portée ».

10. *huvāti* subjonctif à désinence primaire, plutôt que *huvā* (*bhūyāt*) suivi d'un *ti* difficilement explicable ; v. § 43.

11. *saṃsalana*. Traduction conjecturale. Pali *saṃsarati* signifie

K. āvāsayiye .
San. vāsāpetaviye . icchā hi me kiṃti
Sar. āvāsayiye . hevaṃ iyaṃ sāsane

San. saṃghe samagge cilatthitīke siyā ti.
Sar. bhikkhusaṃghassi ca bhikkhunisaṃghassi ca viṃnapayitaviye.

hevaṃ devānaṃpiye āhā. hedisā ca ikkā[8] lipī tupphākaṃtikaṃ[9] huvāti[10] saṃsalanassi[11] nikkhittā ikkaṃ ca lipiṃ hedisaṃ eva upāsakānaṃtikaṃ nikkhipātha. te pi ca upāsakā anuposathaṃ yāvu etaṃ eva sāsanaṃ visvaṃsayitave[12] anuposathaṃ ca dhuvāye ikkikke mahāmātte posathāye yāti, etaṃ eva sāsanaṃ visvaṃsayitave ājānitave ca. āvate ca[13] tupphākaṃ āhāle, savvata vivāsayātha tupphe etena viyaṃjanena. hemeva savvesu koṭṭaviṣavesu[14] etena viyaṃjanena vivāsāpayāthā.

« tourner en rond, transmigrer », *saṃsaraṇam* « rideau ». On a aussi proposé « (déposé dans votre) mémoire » (skr. *saṃsmar*-).

12. On attend un mot comme « prendre connaissance ». Celui-ci inconnu. On pense à *viśvās*- ; mais il ne semble pas que la « confiance » soit en question ici ; d'autre part *viśvās*- demande normalement un complément au locatif ; enfin l'équivalence *ās : aṃs*, voyelle nasale = voyelle longue ne se rencontre qu'à date postérieure.

13. La même formule se retrouve à Rupnath.

14. « Domaines à forteresses ». Sans doute l'équivalent de nos « confins militaires », à ceci près qu'il s'agit de provinces centrales et non frontières ; les garnisons y surveillent sans doute les tribus des plateaux, les *aṭavi* de l'édit XIII.

BHABRA

Le roi du Magadha au regard amical salue la Communauté et lui souhaite contentement et bien être.

Vous savez, Messieurs, jusqu'où vont mon respect et ma foi au Bouddha, à la Loi et à la Communauté.

Messieurs, tout ce que le Bienheureux Bouddha a dit est bien dit. Toutefois ce qui, Messieurs, me paraîtrait propre à rendre la Bonne Loi durable, je me permets de vous le dire.

Messieurs, les sermons sur la Loi que voici : l'Exaltation de la discipline, la Généalogie des Nobles, les Dangers Futurs, les Strophes du Sage, le Traité de la perfection morale, les Questions d'Upatissa et le Discours concernant le mensonge adressé à Rāhula par le bienheureux Bouddha : ces sermons sur la Loi,

1. Seul exemple de l'emploi par Asoka de cette titulature. Aussi bien le contenu de l'édit est-il unique : c'est une intervention auprès du clergé bouddhique local et non une proclamation au peuple ou un ordre aux administrateurs de l'empire. De là l'abondance des formules canoniques.

La titulature se retrouve dans la langue écrite; p. ex. *rājā māgadho seniyo Bimbisāro*. Noter que Mégasthène dit que le roi s'appelait « Pataliputra », du nom de sa capitale, comme Taxile et d'autres, suivant un usage attesté par le grammairien Pāṇini.

2. Absolutif de formation unique chez Asoka, rare en pali,

BHABRA

1. priyadassi lājā māgadhe[1] saṃghaṃ abhivādetūnaṃ[2] āhā appābādhattaṃ ca phāsuvihālattaṃ cā[3]. vidite ve bhaṃte āvatake hama buddhassi dhaṃmassi saṃghassī ti gālave ca prasāde ca. e keci bhaṃte bhagavatā buddhena bhāsite savve se subhāsite vā. e cu kho bhaṃte hamiyāye disseyā hevaṃ saddhaṃme cilaṭṭhitīke hossatī ti alahāmi[4] hakaṃ taṃ vattave. imāni bhaṃte dhaṃmapaliyāyāni vinayasamukkasse aliyavasaṇi anāgatabhayāni munigāthā moneyasūtte upatissapasine e cā lāghulovāde musāvādaṃ adhigicya[5] bhagavatā buddhena bhāsite, etani bhaṃte dhaṃmapaliyāyāni[6]

normale plus tard en prākrit māhārāṣṭrī. On trouve à Nagarjunikonda *parināmetūna*, à Jagayapetta *katūnaṃ*. *-tūna* est vis-à-vis de *-tū* comme pali *-tvāna* en regard de *-tvā*; cf. § 46.

3. « Absence d'ennuis et séjour confortable » : la formule se retrouve dans le canon pali. De même pour *gāravaṃ* (dérivé de *garu*, skr. *guru*) appliqué aux Trois Joyaux.

4. *alahāmi*, pali *arahāmi*, skr. *arhāmi* : « j'ai le droit de ».

5. *adhigicya*. Si, c'est, comme on l'admet, le représentant de skr. *adhikṛtya*, le mot témoigne par *g* substitut de *k* et *cya* représentant *tya*, d'une évolution phonétique différente de la norme d'Asoka et du pali. Seule exception à la règle de la conservation des sourdes intervocaliques : dans les édits sur rocher *hidaloga* à côté de *-loka*. Par contre, *Lāghula* est plus archaïque que pali *Rāhula*; et *cy* représente un stade intermédiaire entre *ty* ancien et *cc* qu'on trouve par exemple dans *āgacca* (skr. *āgatya*) de Rummindei et Nigliva. De ces particularités S. Lévi a déduit l'emploi dans la prédication de l'ancien bouddhisme d'une « langue précanonique» qui serait la « magadhi » dont le nom se serait transmis à la langue différente que nous appelons le pali (*Journal Asiatique*, 1912, II, 495).

6. « Discours explicatifs ». Les meilleurs savants diffèrent sur

Messieurs, je désire que la majorité des moines et des nonnes les écoutent souvent et y réfléchissent. Et de même les laïques des deux sexes.

C'est pour cela, Messieurs, que je fais graver ceci : à savoir pour qu'on connaisse mes intentions.

l'identification des textes proposés par Asoka. Inutile d'instaurer ici une nouvelle discussion, ou de reprendre la longue série des hypothèses; on les retrouvera grâce à Winternitz III, 13, La Vallée Poussin, l'Inde au temps..., p. 127. Rien ne prouve au reste que les titres donnés par Asoka soient déjà traditionnels; les titres donnés aux sculptures de Bharhut diffèrent de ceux que donnent les textes. De toute façon nous tenons ici un document capital prouvant, s'il en est besoin, l'existence ancienne des textes sacrés, présentés

icchāmi [7] kiṃti bahuke bhikkhupāye cā bhikkhuniye cā abhikkhinaṃ [8] suneyu cā upadhālayeyū cā. hevaṃmevā upāsakā cā upāsikā cā. etenā bhaṃte imaṃ likhāpayāmi abhipretaṃ me jānaṃtū ti.

sous une forme qui n'est pas celle des canons transmis jusqu'à nous.

Dans ces conditions la traduction des titres est sans garantie : *samukkasse* (*samutkarṣa*) « exaltation » ou « résumé » ; *aliyavasāni* « les descendances des nobles », c'est-à-dire peut-être « la liste des maîtres », dont on fera plus tard à Ceylan une lecture solennelle chaque année (Epig. Zeylanica III, 182, 3), ou plutôt la généalogie spirituelle du Bouddha, comme pali *buddhavaṃsa* : tout ceci en attribuant à un accident le trait qui fait de l'*n* final une cérébrale.

7. L'indien distingue mal « souhaiter » et « vouloir » ; *abhipretaṃ* qui vient plus bas ne permet pas de décider ici.

8. *abhikkhinaṃ*, pali *abhiṇhaṃ* et, moins courant et moins ancien, *abhikkhaṇaṃ*, skr. *abhīkṣṇam*.

BARABAR

1. Le roi au regard amical, douze ans après son sacre a donné la Grotte du banyan aux Ājīvika.

2. Le roi au regard amical, en la douzième année de son sacre a donné cette grotte sur le mont Khalatika aux Ājīvika.

3. Le roi au regard amical, sacré depuis dix-neuf ans[1],....

1. Au bout de cette inscription, un svastika et un poignard au-dessus d'un poisson.

156

BARABAR

I

1. lājinā piyadassinā duvāḍasavassābhisittenā iyaṃ niggohakubhā dinnā ājivikehi.

II

2. lājinā piyadassinā duvāḍasavassābhisittenā iyaṃ kubhā khalatikapavvatassi dinnā ājivikehi.

III

3. lāja piyadassī ekunavīsativassābhisitte ja o thāt i su.i.e kha nā.

RUMMINDEI

Le roi ami des dieux au regard amical, vingt ans après son sacre est venu en personne et a rendu hommage, car c'est ici qu'est né le Bouddha, le sage Sākya. Il a fait faire une muraille de pierre et monter un pilier de pierre. Parce que le Bienheureux est né ici, le village de Lummini a été libéré de taxe et mis au 1/8e.

1. L'adjectif verbal correspondant au passif *mahīyati* est en pali *mahita*.

2. Le pèlerinage au jardin de Lumbini, lieu de naissance du dernier Bouddha, est l'un des quatre pèlerinages recommandés : les autres sont l'endroit de l'Illumination (*bodhi*; *sambodhi* édit VIII), celui du sermon de Bénarès à Sarnath, celui de sa mort. Cf. par exemple *idha tathāgato jāto ti, Ānanda, satthassa kulaputtassa dassanīyaṃ saṃvejanīyaṃ ṭhānaṃ*, Dīgha nikāya, V. 8. La tradition confirme qu'Asoka a fait sous la conduite d'Upagupta le pèlerinage de Lumbini et celui de Bodhgaya. Hiuan-tsang a vu notre pilier, couronné d'une sculpture représentant un cheval.

3. La construction appelle un composé avec *silā*, comme *silāthaṃbe* suivi aussi d'un verbe.

Parmi les hypothèses proposées en tenant compte de cette analyse, la meilleure est celle de Bhandarkar et de Fleet, à laquelle se rallie M. Foucher : « une muraille de séparation (pas une balustrade, *vedikā*), faite de terre ou de briques, à coins de pierre : tout ce que comportait la main-d'œuvre du Terai ». La phonétique fait difficulté : *bhīcā* ou *bhiccā* ne peut dériver normalement de **bhittikā*, ni même de **bhittiyā* qui en est un substitut possible en moyen-indien ; il faudrait poser **bhityā*, avec F. W. Thomas, J. Greater India Soc. XI 74 n. Quant à *vigaḍa-*, s'il représente *vikṛta-*, il est également en dehors de la norme ; mais il est soutenu chez Asoka même par *adhigicya* (*adhikṛtya*) de Bhabra. Asoka, qui a emprunté certains termes à la langue « précanonique », a-t-il employé ici un terme à la fois technique et courant ?

157

RUMMINDEI (PADERIA)

devānapiyena piyadassina lājina vīsativassābhisittena attana āgācca mahīyite[1] hida[2] buddhe jāte sakyamunī ti silāvigaḍabhī cā[3] kālāpita silātthabhe ca ussapāpite hida bhagavaṃ jāte ti[4] luṃminigāme[5] ubbalike[6] kaṭe aṭṭhabhāgiye ca.

4. *bhagavaṃ jāte ti* ne répète pas ce qui a été dit, mais motive la suite.

5. *Luṃminī*, en pali *Lumbinī*, aujourd'hui *Rummin-dei*.

6. *ubbalika*, c'est-à-dire **udbalika*, comme *ucchulka* de l'Arthaśāstra. Si l'on entend « exempté de *bali* », on doit admettre qu'il s'agit d'une contribution définie, différant de l'impôt en nature auquel semble se rapporter *aṭṭhabhagiya* ; l'Arthaśāstra en effet distingue *bali* de *bhāga* et *ṣaḍbhāga*. Ou alors il s'agit non de la dispense totale d'une espèce d'impôt, mais de la réduction de l'ensemble, définie par *aṭṭhabhāgiya*. Tout ceci matière à conjectures, quoique correspondant à des coutumes connues.

NIGALISAGAR

Le roi ami des dieux au regard amical, quatorze ans après son sacre, a agrandi du double le monument du Bouddha Konākamana. Et... ans après son sacre, venu en personne, il a rendu hommage.... fait monter...

1. *Konākamana-Koṇāgamana* dans la tradition singhalaise, *Konāgamena* à Bharhut, *Konākamuni* ou *Kanakamuni* selon les sources sanskrites. C'est l'avant-dernier des Bouddha qui ont précédé le nôtre, Kāśyapa étant le dernier. On voit que la mythologie bouddhique était au moins partiellement constituée au temps d'Asoka.

NIGALI SAGAR (NIGLIVA)

devānaṃpiyena piyadassina lājina coddasavassābhisittena buddhassa konākamanassa [1] thube [2] dutiyaṃ vaḍḍhite sābhisittena ca attana āgacca mahīyite [3] pāpite.

2. *thube*, pali *thūpa*, prâkrit jaina *thūbha*, skr. *stūpa*, reliquaire monumental.

3. V. Rummindei, note 1.

LA REINE

Au nom de l'ami des dieux, à dire partout aux surintendants.

Ce qui est ici don de la seconde reine, verger de manguiers ou parc on maison de charité ou toute autre (fondation) comptée comme de cette reine, cela est... de la seconde reine Kāluvākī, mère de Tittivala.

1. L'édit V mentionne les *dhammamahāmātta* comme chargés des donations de la famille royale dans la capitale et ailleurs.

2. Maison d'accueil et de libéralité aux moines et aux voyageurs, en pali *dānasālā*.

3. *ṣe nani* répond à *e hettā* et *e vāpi*. L'absence d'un mot (*vinnatt* selon Hultzsch, *ganayatha* selon S. N. Mitra) rend la construction difficile La valeur de *ti* précédant le nom du prince n'est pas claire ;

LA REINE

Devānampiyassā vacanenā savvatta mahāmattā[1] vattaviyā. e hettā dutiyāye devīye dāne aṃbāvadikā vā ālame va dānagahe[2] va e vā pi aṃne kīcchi ganīyati tāye deviye ṣe nāni[3] hevaṃ na dutīyāye deviye ti tīvalamātu[4] kāluvākiye[5].

si du moins il s'agit de *ti* : car le nom de ce prince pourrait être *Titīvala* (**Tittīvala* = *tṛpti-vant-* ?) aussi bien que *Tivala*. car *Tivara* ne se rencontre que dans des documents bien plus tardifs (Ep. Ind. VII 21 n. 5 ; XI 103 n. 4).

4. C'est sans doute à l'occasion de la naissance de son fils que la donation est faite. Quant à l'usage de la « teknonymie », cf. *Jīvaputtāye rājabhariyāye Bṛhasvātimittadhitu Yaśamatāye karitaṃ* S. N. Mitra I. H. Q. VII 458.

5. *Kāruvākiye* nom inconnu, de famille, ou d'origine ; cf. le nom de caste moderne *Karwā* ?

I

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi:

Vingt-six ans après mon sacre j'ai fait graver cette inscription de la Loi.

Ce monde et l'autre sont difficiles à gagner sans un extrême amour de la Loi, une extrême vigilance, une extrême docilité, une extrême circonspection, une extrême énergie. Mais grâce à mes instructions la préoccupation de la Loi et l'amour de la Loi de jour en jour se répandent et se répandront.

Mes agents aussi, supérieurs, subalternes et moyens s'y conforment et la font appliquer, assez pour entraîner les hésitants. De même encore pour les surintendants des frontières.

Car c'est là { la règle / le principe } : gouverner selon la Loi, administrer selon la Loi, contenter selon la Loi, protéger selon la Loi.

1. De la Jamna à la Gandak la distance est d'environ 800 kilomètres. Cependant la langue est la même et le texte identique à quelques variantes près qui sont de pure orthographe. On se bornera ici à transcrire le texte de Topra, en donnant quelques variantes à titre d'exemple.

2. *āhā*. Les autres versions sauf Allahabad ont la finale brève. Plus bas, la longue finale de *likhāpitā* n'est notée qu'à Allahabad. Enfin pour *aggāyā* et la suite, les autres versions ont presque toujours une brève finale. La même irrégularité se constate dans toute la série de ces édits. En ce qui concerne l'initiale, Topra même a *ahā* dans les édits 3, 5, 6.

3. *saḍuvīsati*. Cf. pali *chabbīsatima* « seizième » ; on a vu de

161

I [1]

devānaṃpiye piyadassi lāja hevaṃ āhā [2].

saḍuvīsativassaabhisittena [3] me iyaṃ dhaṃmalipi likhāpitā.

hidattapālatte dusaṃpaṭipādaye [4] aṃnatta aggāyā dhaṃmakāmatāyā aggāya palīkkhāyā [5] aggāya sussūsāyā aggena bhayenā aggena ussāhenā. esa cu kho mama anusatthiyā dhaṃmāpekkhā dhaṃmakāmatā cā suve suve vaḍḍhitā vaḍḍhīsati [6] cevā.

pulisā pi ca me ukkassā cā gevayā cā majjhimā cā [7] anuvidhīyaṃtī saṃpaṭipādayaṃti cā alaṃ capalaṃ samādapayitave.

hemevā aṃtamahāmāttā [8] pi.

esā hi vidhi yā iyaṃ dhaṃmena pālanā dhaṃmena vidhāne dhaṃmena sukhiyana [9] dhaṃmena gottī [10] ti.

même dans l'édit XIII *ṣaṣṣu* locatif, là où le pali aurait *chassu*. Quant à l'*u* de liaison, il semble provenir de la finale de « quatre » ; pali *catuvīsati* « 24 », Asoka *cāvuddasa* « 14 » ; de même pali *paṇṇuvīsa* « 25 » là où Asoka 5 a encore *pannavīsati*.

vassa abhisittena. Les autres versions ont *vassābhi-*.

4. Cf. *supadālaya* Kalsi V, note 5.

5. *palīkkhā* conserve l'*ī* de skr. *parīkṣā* ; pali *parikkhā*.

6. *vaddhīsati* ou *-issati*? De même édit 7 *anupaṭīpajīsati* ; et dans l'édit 2 Mirat comme Topra écrit *saṃpaṭipajīsati*. Partout ailleurs *i* bref.

7. *ukkassa*, skr. *uṭkarṣa* mais dans le sens de *utkṛṣṭa*, pali *ukkaṭṭha*. Pali *ukkaṃsa* est substantif ; *ukkassa*, *ukkussa* existent en prâkrit jain avec le sens adjectif.

gevaya. Le sens ressort du contexte ; le mot est inexpliqué.

majjhima comme en pali, cf. *majjhama* Girnar I.

8. *aṃtamahāmātta*. Cf. Kalinga II.

9. *sukhiyanā*. Dans les autres versions et à Topra même, édit 4, *sukhī°* ; dans l'édit VII *sukhāyanāya*. Le mot manque au pali ; *asukhāyamāna* « mécontent ».

10. *gotti*. Mot inconnu, équivalent de *gutti*, cf. *vacigutti* de l'édit XII? Pour la formule, comparer Mahāvastu III 48-12 : *kulānāṃ rakṣāye guptiye phāsuvihārāye*.

2

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi :

La Loi est bonne. Mais quelle est cette Loi ?

C'est absence de causes de péché, abondance de bonnes actions, pitié, charité, véracité, pureté.

J'ai aussi fait en abondance le don de clairvoyance.

Aux bipèdes et quadrupèdes, aux oiseaux et aux habitants des eaux j'ai donné de nombreuses marques de bonté, jusqu'au don de la vie. Et j'ai encore fait bien d'autres bonnes actions.

Voilà pourquoi j'ai fait graver cette inscription de la Loi : c'est pour qu'on s'y conforme, et pour qu'elle dure.

Et qui s'y conformera agira bien.

1. *sādhū*. Ailleurs *sādhu*.

kiyaṃ. Contracté de *ke iyaṃ* sg. masc. cf. Rupnath *iyaṃ aṭṭhe ;* plutôt que l'équivalent de skr. *kiyān*, qui manque en pali aussi.

2. Le premier terme, *appa*, skr. *alpa*, est comme en pali l'équivalent de la négation.

3. Pali *soceyyaṃ*. Dans l'édit 7 qui est sans variantes, on trouve *socave* qui, vu l'état du contexte, peut être fautif; comparer cependant la correspondance Asoka *āsinava*, pkr. *aṇhaya*. Faut-il admettre ici, soit l'absence du signe de *i*, donc *sociye*, cf. skr. *śaucyam*, soit une graphie imparfaite de *cy*, cf. *v. yajana* à Rupnath ? — Dans l'édit 5 c'est *-seyyake* qui est fautif; pali *sallaka*, skr. *śalya*. Il y a lieu cependant de rappeler la double formation des adjectifs d'obligation en *-ayya* et *-eyya*.

2

devānaṃpiye piyadassi lāja hevaṃ āhā.
dhamme sādhū[1]. kiyaṃ cu dhamme ti.
appāsinave[2] bahukayyāne dayā dāne sacce socaye[3].
cakkhudāne[4] pi me bahuvidhe dinne.
dupadacatuppadesu[5] pakkhivālicalesu[6] vividhe me anuggahe kaṭe ā pānadākkhināye[7] aṃnāni pi ca me bahūni kayyānāni kaṭāni.
etāye me aṭhāye iyaṃ dhaṃmalipi likhāpitā hevaṃ anupaṭipajjaṃtu cilaṃthitikā ca hotū ti.
ye ca hevaṃ saṃpaṭipajjīssati se sukaṭaṃ kacchatī ti.

4. *cakkhu* dans la terminologie bouddhique ne s'applique pas qu'à l'œil de chair *maṃsacakkhu :* il y a *dibbacakkhu, paññācakkhu, buddhacakkhu, samantacakkhu*, v. le dictionnaire, qui cite encore *cakkhudada* Th. I 3 « donneur de clairvoyance ». Asoka la donne par ses proclamations et les sermons qu'il fait faire.

5. *dupada*. Pali *dipada; du-* pour skr. *dvi-* est moins fréquent que *di-* en pali.

6. Composé d'aspect poétique : *vāricara* est du sanskrit épique, le pali a en vers *vārija, vārigocara*. On remarquera l'équivalence métrique *dupada catuppadesu* et *pakkhivālicalesu*.

7. Pourrait s'appliquer aux *udupānāni, āpānāni* distributions d'eau qu'il rappelle ailleurs. Ce ne doit cependant pas être le maximum dont Asoka puisse se vanter. D'autre part malgré l'aspect stéréotypé et clérical de cette proclamation on hésite à penser qu'Asoka se vante ici du sacrifice de sa propre vie. Il doit donc s'agir des interdictions de meurtre coutumières, et, si l'on interprète bien l'édit 4, du sursis aux condamnés et de la libération des prisonniers mentionnée dans l'édit 5.

3

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi :

On ne considère que le bien : « J'ai fait quelque chose de bien », se dit-on. Par contre on ne considère pas le mal ; on ne dit pas : « J'ai fait là quelque chose de mal », ou : « C'est là ce qu'on appelle péché ». A vrai dire c'est un examen difficile.

Mais c'est ainsi qu'il faut considérer les choses : « Ce qu'on appelle accès au péché, c'est à savoir méchanceté, dureté, colère, orgueil, envie. Or pour ces causes-là je ne veux pas me perdre ».

Voici ce qu'il faut considérer surtout : « Ceci m'importe pour ce monde-ci, ceci par contre pour l'autre monde ».

4

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi :

Vingt-six ans après mon sacre j'ai fait graver cette inscription de la Loi.

Mes contrôleurs sont affectés parmi le peuple à

1. « Pas pour cela, pas pour autant » ; la graphie de Mirat *minā* autorise la comparaison avec pali *tad-aminā* « à cause de cela ».

3

devānampiye piyadassi lāja hevaṃ ahā.

kayyānaṃmeva dekkhati. iyaṃ me kayyāne kaṭe ti. no mina[1] papaṃ dekkhati iyaṃ me pāpe kaṭe ti iyaṃ vā āsinave nāmā ti. duppaṭivekkhe cu kho esā.

hevaṃ cu kho esa dekkhiye. imāni āsinavagāmīni nāma atha caṃḍiye[2] niṭṭhūliye kodhe mane issyā[3]. kālanena va hakaṃ mā palibhasayissaṃ[4].

esa bāḍha dekkhiye. iyaṃ me hidattikāye, iyaṃ mana[5] me pālattikāye.

4

devānampiye piyadassi lāja hevaṃ āhā. saḍuvīsativassaabhisittena me iyaṃ dhaṃmalipi likhāpitā.

lajjūkā me bahūsu pānasatasahassesu janassi āyattā. tesaṃ ye

2. Pali *caṇḍikkaṃ, caṇḍittaṃ*. La liste des mauvais penchants qu'on voit ici est voisine de celle du Vibhanga, §§ 353-357.

3. Pali *issā* qu'on trouve dans le 1er édit du Kalinga.

4. *palibhassayissaṃ* ou mieux *palibhaṃsayissaṃ*, injonctif ; skr. *paribhraṃś-*.

5. Pali *mana*, skr. *manāk* « un peu » ne donne pas de sens. Lüders rappelle *(va)maṇo* pour **paṇo*, skr. *punaḥ*, du ms. Dutreuil de Rhins ; malgré la différence des dates et des dialectes, on est tenté en effet de reconnaître ici un traitement exceptionnel du groupe *iyaṃ pana*, *pana* étant le représentant normal en pali de skr. *punaḥ* au sens adversatif.

De toute façon la concordance absolue des diverses versions ici et plus haut interdit de rapprocher *mana* de *minā*, cf. note 1.

des centaines de mille âmes. Leur pouvoir de juger et punir, je l'ai pris sous mon autorité, pour que les contrôleurs accomplissent leur tâche tranquilles et sans crainte, pour qu'ils procurent bien et bonheur au peuple des provinces et lui donnent assistance. Ils sauront ce qui fait le bonheur et le malheur, et avec les fidèles de la Loi endoctrineront le peuple des provinces, de façon à lui faire gagner ce monde-ci et l'autre.

Les contrôleurs auront aussi à m'obéir, et obéiront aussi à mes agents qui sont au courant de mes volontés. Ceux-ci également endoctrineront un certain nombre, en sorte que mes contrôleurs seront en état de me satisfaire.

En effet comme en confiant un enfant à une nourrice intelligente on est tranquille : « c'est une nourrice intelligente, elle pourra s'occuper heureusement de mon enfant » ; de même mes contrôleurs ont été créés pour le bien et le bonheur du peuple. Pour qu'ils remplissent leur tâche sans crainte, tranquilles et sans ennuis, je leur ai conféré le pouvoir de juger et de punir.

1. Tout cet édit est obscur, plein de termes techniques traduits ici de façon conjecturale.

En sanskrit et pali *abhihāra* désigne un présent offert en hommage. Ici le mot à l'air d'un équivalent de *vyohāla* qu'on trouve plus bas.

2. Traduit d'après skr. *ātmādhīna*, et l'avestique *xvapaiθya* « souveraineté ». En comparant le védique *adhipatya*, on comprendrait plutôt « je leur en ai laissé la responsabilité ».

tesaṃ représente les *lajjūkā*, cf. plus bas; *me* a-t-il valeur d'instrumental ou de génitif? En comparant les positions, il semble que le *me* de la phrase précédente porte sur *lajjūkā*, et celui-ci sur *kaṭe*. Asoka reprend aux lajjūka qui ont normalement des pouvoirs judi-

abhihāle[1] vā daṃḍe vā attapatiye[2] me kaṭe kiṃti lajjūkā asvattha abhītā kaṃmāni pavattayevū (ti) janassa jānapadassā hitasukhaṃ upadahevū anugahinevu[3] cā. sukhīyanadukkhīyanaṃ jānissaṃti dhaṃmayuttena[4] ca viyovadissaṃti janaṃ jānapadaṃ kiṃti hidattaṃ ca pālattaṃ ca ālādhayevū ti. lajjūkā pi laghaṃti paṭicalitave[5] maṃ.

pulisāni pi me chaṃdaṃnāni paṭicalissaṃti. te pi ca kāni[6] viyovadissaṃti yena maṃ lajjūkā cagghaṃti ālādhayitave.

athā hi pajaṃ viyattāye dhātiye nissijitu[7] asvatthe hoti viyatta[8] dhāti cagghati me pajaṃ sukhaṃ palihaṭṭave (ti), hevaṃ mamā lajjūkā kaṭā jānapadassa hitasukhāye yena ete abhītā asvattha saṃtaṃ[9] avimanā kaṃmāni pavattayevū ti etena me lajjūkānaṃ abhihāle va daṃḍe vā attapatiye kaṭe.

icchitaviye hi esā kiṃti viyohālasamatā[10] ca siya daṃḍasamatā cā.

ava ite pi ca me āvutti[11].

ciaires certaines attributions pour qu'ils soient plus à leur aise dans les nouvelles attributions qu'il leur confère.

3. De skr. *anugṛhṇ(āti)*, avec insertion de *i* entre les deux dernières consonnes du nouveau radical. Le pali combine ces consonnes en faisant comme à l'ordinaire passer l'aspiration en seconde place : *anugaṇhāti*.

4. Singulier collectif. On pourrait aussi y voir un neutre abstrait : « conformément à la loi ».

5. *laghaṃti* est-il un futur *(lagghanti)* comme *cagghaṃti*? Le mot est inconnu; lire *laṃgh-* de skr. *raṃh-* « se hâter »?

paṭical-. Cf. pali *paricarati* « servir, obéir ».

6. *kāni* indéfini, v. Wackernagel Altind. Gr. III 569.

7. *nissijitu* = skr. *niḥsṛjya*, pali *nissajja*.

8. *viyatta* n'est attesté en pali que dans la formule *sāvakā viyattā vinīta visāradā* « laïques accomplis, exercés, experts ».

9. *asvatthā* dans trois recensions sur cinq. Cf. édit VI, note 9 et § 23.

10. *samatā* « impartialité » ou « uniformité ». D'autres, introduisant un anusvāra, lisent *saṃmattā*, skr. *samyaktā*, cf. pa. *sammattaṃ*, skr. *samyaktvam*, « exactitude, correction ».

11. Topra seul a *ava*; All. *āva*; Ar. Nand. Ram. *āvā*. *ite* a valeur d'ablatif; cf. *āva saṃvatakappā* G. IV et V, *avapaṭivesiyehi* G. XI « jusqu'aux voisins ».

āvutti: **āyukti* plutôt que *āvṛtti* (cf. *anāvuttiye*); comparer l'équivalence de *desāvuttike* et *desāāyuttike* au Kalinga.

Il est en effet désirable qu'il y ait uniformité dans la procédure et les peines.

Jusqu'ici aussi ç'a été ma pratique : pour les prisonniers dont la peine est fixée et qui sont condamnés à mort j'ai laissé trois jours à leur disposition. Leurs parents intercèderont pour leur sauver la vie, ou s'il n'y a personne pour intercéder, ils feront des charités ou accompliront un jeûne en vue de l'autre monde. Car c'est là ce que je veux ; que même après le délai expiré ils gagnent l'autre monde.

Et dans le peuple progressent de diverses façons la pratique de la Loi, la maîtrise de la sensualité et la distribution de charités.

5

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi :

Vingt-six ans après mon sacre j'ai interdit le meurtre de ces animaux, à savoir :

12. S'il s'agit du sens admis ici, on remarquera que le vœu de *vihiṃsā* ne s'étend pas pour Asoka jusqu'à la suppression de la peine capitale.

13. Cf. skr. *yautakam* « prospérité, cadeau »? Toute la fin est particulièrement obscure.

14. La variante *nijjhapayitave* engage à voir ici un nom d'action en *-tar-*, sujet de *nāsaṃtaṃ* absolu « n'étant pas ». Cf. *appakaṭṭā* de l'édit 6.

baṃdhanabaddhānaṃ munissānaṃ tīlitadaṃḍānaṃ pattavadhānaṃ [12] tiṃni divasani me yote [13] diṃne.

nātikā va kāni nijjhapayissanti jīvitāye tānaṃ nāsaṃtaṃ vā nijjhapayitā [14] dānaṃ dāhaṃti [15] pālattikaṃ upavāsaṃ va kacchaṃti.

icchā hi me hevaṃ niluddhassi pi kālassi pālattaṃ ālādhayevū ti.

janassa ca vaḍḍhati vividhe dhaṃmacalane saṃyame [16] dānasavibhāge ti.

5

devānaṃpiye piyadassi lāja hevaṃ ahā : saḍuvīsativassa abhisittena me imāni jatāni [1] avadhiyāni kaṭāni seyathā

15. *dāhaṃti*. Cf. pali *padāhisi* 2 sg., ardhamāgadhī *dāhāmi* futur de *demi*. C'est la même formation que *ehatha* des édits du Kalinga, v. § 38.

16. Deux versions ont *saṃyame*, les autres *sayame* ; cf. VII, note 2.

1. Un grand nombre en sont mal identifiés ou totalement inconnus, v. Monmohan Chakravarti, *Animals in the Inscriptions of Piyadasi, Memoirs of the Asiatic Society of Bengal*, I, XVII. On ignore également les raisons du choix. Enfin, ce qui en est sans doute la conséquence, l'ordre de l'énumération ne se comprend que par endroits. Sur l'interdiction elle-même, comparer l'édit I sur rocher, et l'index de la traduction du Jātaka, sous « Animals not to be killed or injured ».

sālikā, pali *sālikā*, *sāḷika* ou *sāliyā*, fréquemment accouplé comme ici au perroquet, parce que comme celui-ci on le met en cage et on lui apprend à parler : c'est le *mainā* actuel (acridotheres tristis), peut-être le κερκίων d'Elien.

Skr. *aruṇa* « rougeâtre, rose ». Autre conjecture : le « pochard à

perroquet, sansonnet, sarcelle, tadorne, oie sauvage, gaie-figure, colombe, chauve-souris, fourmi des manguiers, tortue d'eau, poisson sans os, vedaveyak, pupuṭa du Gange, poisson pelotonné, tortue et porc-épic, lièvre ailé, simala, lézard, rongeur des maisons, rhinocéros, pigeon blanc, pigeon domestique, tout quadrupède qu'on n'emploie ni ne mange.

De plus chèvre, brebis, truie pleine ou allaitante ne doivent pas être tuées; ni non plus les petits jusqu'à six mois.

Défense de châtrer les coqs.

Défense de mettre le feu aux balles de grain contenant des êtres vivants.

Défense de mettre le feu à un bois sans raison ou pour nuire.

Défense de nourrir l'animal avec l'animal.

Aux trois pleines lunes tous les quatre mois, à la pleine lune de Tiṣya pendant trois jours : le 14, le 15 et le 1er et de façon constante les jours de jeûne, défense de tuer le poisson et même de le vendre.

En outre aux mêmes dates, dans les bois à éléphants et les pêcheries, défense également de tuer les autres espèces d'animaux.

tête rouge » (Johnston, BSOS VIII p. 600). Dans les listes de l'aśvamedha *aruṇa* s'applique à un bouc.

cakravāka, casarca rutila, brahminy duck, ruddy goose.

haṃsa, l'oie sauvage, oiseau migrateur, qui à ce titre tient une grande place dans la mythologie et l'art.

nandīmukha, oiseau aquatique non déterminé.

gelāṭa, en lahnda moderne *gerṛā* (R. L. Turner).

jatūka. La chauve-souris se mange chez les basses castes du Bengale.

aṃbākapīlika, Allah. *ambākipilika*; cf. pali *kipillika*, skr. *pipilika*

suke sālikā alune cakkavāke haṃse naṃdīmukhe gelāṭe jatūkā aṃbākapīlikā daḷi anaṭṭhikamacche vedaveyake[2] gaṃgāpupuṭake saṃkujamacche[3] kaphaṭasayyake paṃnasase simale saṃḍake okapiṃḍe palassate setakapote gāmakapote savve catuppade ye paṭibhogaṃ no eti na ca khādiyati.

ajakā nāni eḷakā cā sūkalī cā gabbhinī vā pāyamīnā va avadhiya potake pi ca kāni āsaṃmāsike vaddhikukkuṭe no kaṭṭaviye.

tuse sajīve no jhāpetaviye. dāve anaṭṭhāye va vihisāye[4] vā no jhāpetaviye.

jīvena jīve no pusitaviye. tīsu cātuṃmāsīsu[5] tissāyaṃ puṃnamāsiyaṃ tiṃni divasāni cāvuddasaṃ paṃnaḍasaṃ[6] paṭipadāye dhuvāye cā anuposathaṃ[7] macche avadhiye no pi vikketaviye.

etāni yevā divasāni nāgavanassi[8] kevaṭṭabhogassi yāni aṃnāni pi jīvanikāyāni no haṃtaviyāni.

« fourmi ». Si l'on entend *ambā* « mère » ce serait la reine, qui fournissait un aphrodisiaque. Rien ne dit du reste qu'il ne s'agisse pas d'un oiseau ici encore.

daḷi, Allah. *duḍi*, Ar. Nam. Rum. *duḍi*.

2. *vedaveyaka*. On entrevoit un adjectif à *vṛddhi*, sur un composé avec *vi-* impliquant privation.

3. *saṁkuja*, cf. *saṁkuc-*? Toute la série est inconnue.

simala. Le *sṛmara* est mentionné dans l'Arthaśāstra entre le yak et le rhinocéros, à la suite du buffle et d'animaux utilisés pour leur fourrure, leurs os, etc.

saṇḍaka, hindi *sāṇḍā*, Skr. *ṣaṇḍa* « taureau en liberté » va mal.

okapiṇḍa, pali *ukkapiṇḍa*; il mange les provisions des moines, Mahāvagga, VI, 17; le mot comprendrait suivant le commentaire à la fois chat, souris, iguane et mangouste.

4. Il s'agit sans doute de la chasse et non d'un procédé d'agriculture.

5. A intervalle de quatre mois; donc à chaque saison.

6. Top. Mir. *tisāyaṃ*, Ram. *tisyaṃ*, Nand. *tisiyaṃ*. — Ar. Nand. *paṃnaḷasaṃ*, Allah. *paṃca-* — Trois versions ont *paṭipadaṃ*.

7. *anuposathaṃ*, c'est-à-dire les 6, 8, 14 et 15 de chaque quinzaine du mois; v. E. Lamotte, *Traité de la grande vertu de sagesse*, p. 825; Renou, *J. As.*, 1943-5, p. 128.

8. *nāgavana*, réserves pour l'armée.

Le 8 de la quinzaine, le 14, le 15, les jours de Tiṣya et de Punarvasu, aux trois pleines lunes quadrimensuelles et aux fêtes, défense de châtrer taureau, bouc, bélier, porc et toute autre bête qu'on châtre.

Le jour de Tiṣya et de Punarvasu, aux lunes quadrimensuelles et pendant les quinzaines de ces lunes, défense de marquer chevaux et bovins.

Jusqu'à la vingt-sixième année après mon sacre j'ai durant cette période vingt-cinq libérations de prisonniers.

6

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi :

Douze ans après mon sacre j'ai fait graver un édit de la Loi pour le bien et le bonheur du monde. Quiconque le respectera doit obtenir de façon ou d'autre le progrès dans la Loi.

Voici comment j'entends le bien et le bonheur du monde. Comme pour mes parents, pareillement

9. *aṭṭhamīpakkhāye* et plus bas *cātuṃmāsipakkhāye*, adjectif féminin en accord avec *tithi* « jour lunaire ». Ordre des termes du composé inverse de l'ordinaire; exemples analogues cités par Bühler, Ep. Ind. II, 266 et O. Franke, K. Z. 34, 434.

10. *punāvasune* locatif pour le sens, gén. dat. pour la forme, comme les mots voisins, § 21.

11. Fêtes occasionnelles, comme pour la naissance ou le mariage

aṭṭhamīpakkhāye[9] cāvuddasāye paṃnaḍasaye tissāye punāvasune[10] tīsu cātuṃmāsīsu sudivasāye[11] gone no nīlakkhitaviye[12] ajake eḍake sūkale e vā pi aṃne nīlakkhiyati no nīlakkhitaviye.

tissāye punāvasune cātuṃmāsiye cātuṃmāsipakkhāye asvassā gonassā lakkhane[13] no kaṭṭaviye.

yāva saḍuvīsativassaabhisittena me etāye aṃtalikāye paṃnavīsati baṃdhanamokkhāni[14] kaṭāni.

6

devānaṃpiye piyadassi lāja hevaṃ ahā:

duvāḍasavassaabhisittena[1] me dhaṃmalipi likhāpitā lokassā hitasukhāye.

se taṃ apahaṭṭā[2] taṃ taṃ dhaṃmavaḍḍhi pāppovā[3].

hevaṃ lokassā hitasukhe ti paṭivekkhāmi atha iyaṃ[4] nātisu

d'un prince royal, pour le couronnement. L'Arthaśāstra a des règles analogues.

12. *gona*, pali *goṇa*. *nīlakkhitaviye*, cf. pali *nillaccheti*, *nillacchita*.

13. *lakkhaṇa*; au fer rouge. On marquait aussi les esclaves.

14. *baṃdhanamokkhāni*. La libération des prisonniers est une tradition constante, qui a duré jusqu'à l'époque moderne et se constate aussi dans l'Indochine d'influence indienne.

1. Ailleurs *vassābhi* comme dans l'édit 1.

2. Nom. sg. de nom d'agent (*a-prahartṛ-*) régissant l'acc. neut. *taṃ* qui précède.

3. *taṃ taṃ dhammavaḍḍhi* acc. féminin. *pāppovā* optatif de **pāppoti*, infinitif *pappotave* à Rupnath. Le pali a *pappuya* plus proche de *pāpunāti*; ici le *y* a été altéré par *o* qui précède.

4. *atha iyaṃ*, « comme ceci », le second terme explétif, comme dans pali *yathayidaṃ* « de façon que ». Le point de départ est sans doute dans des groupes comme *e...iyaṃ* qu'on verra plus bas, ou *kiyaṃ* (*ke iyaṃ*) de l'édit 2.

les proches et les lointains, je veux procurer à certains le bonheur, et prends des mesures en conséquence, tout pareillement j'entends agir à l'égard de tous les groupes.

J'ai même rendu hommage à toutes les communautés avec de nombreuses marques d'hommage. Mais d'aller à elles en personne est ce que je considère comme le plus important.

Vingt-six ans après mon sacre j'ai fait graver cette inscription de la Loi.

7

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi :

Les rois du temps passé cherchaient comment faire progresser le peuple du progrès de la Loi ; mais le peuple ne progressait pas du progrès de la Loi.

Là-dessus le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi :

Voici ce qui m'est apparu. Au temps passé, les

5. Les autres recensions ont *palyā*°.

6. Y a-t-il lieu de comparer la forme exceptionnelle du pali *tadaṃ* « cela précisément » ? Trois recensions écrivent *kiṃmam*. Il faut peut-être lire **kimmaṃ* de **kim imaṃ*, quoique le neutre employé plus bas soit *iyaṃ*. Ou bien **kiṃ naṃ* ?

hevaṃ patiyāsaṃnesu[5] hevaṃ apakaṭṭhesu kimaṃ[6] kāni[7] sukhaṃ āvahāmi[8] ti. tatha ca[9] vidahāmi . hemevā savvanikāyesu paṭivekkhāmi .

savvapāsaṃḍā pi me pūjitā vividhāya pūjāyā. e cu iyaṃ attanā[10] paccūpagamane[11] se me mokhyamate[12].

saḍuvīsativassaabhisittena me iyaṃ dhaṃmalipi likhāpitā[13].

7

devānaṃpiye piyadassi lājā hevaṃ āhā: ye atikkaṃtaṃ aṃtalaṃ lājāne husu hevaṃ icchisu. kathaṃ[1] jane dhaṃmavaḍḍhiyā vaḍḍheyā. no cu jane anulupāyā[2] dhaṃmavaḍḍhiyā vaḍḍhitthā.

etaṃ devānaṃpiye piyadassi lājā hevaṃ āhā. esa me huthā[3]. atikkaṃtaṃ ca aṃtalaṃ hevaṃ icchisu lājāne. kathaṃ

7. Acc. masc. plur. de l'indéfini ; ou particule comme dans l'édit VI.

8. Peut se considérer comme subjonctif Topra seul a *a*- initial bref.

9. *ca* montre que *tatha* ne répond pas à *atha* ; la réponse est dans *hemevā* de Rupnath.

10. *attanā*. Voyelle finale brève à Ar. Nand. Ram.

11. Cf. pali *paccuggacchati* « aller visiter ». Pour l'idée cf. *saṃghaṃ upete* de Rupnath.

12. *mokhyamate* à Topra et Mirat. Ailleurs °*mute*.

13. *likhāpitā*. All. ajoute *ti*.

1. Seul exemple de ce mot chez Asoka. Construction analogue à celle de *kiṃti*. On a proposé de traduire simplement par « que » ; l'embarras vient pour nous du condensé de l'expression « vouloir comment ».

2. Proprement « conforme ». La quantité de l'*u* dans *rupa*, *lupa* varie dans les édits sur rocher.

3. Cf. pali *tass'etad ahosi*, *tass'evaṃ ahosi*, etc. — *kāni* indéfini, ou particule, comme dans l'édit précédent.

rois cherchaient comment faire progresser le peuple du progrès de la Loi souhaité, et pourtant le peuple ne faisait pas de progrès de la Loi souhaité. Comment donc obtenir le consentement du peuple, comment donc le faire progresser du progrès de la Loi souhaité ; comment pourrai-je la redresser par le progrès de la Loi ?

Là-dessus le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi :

Voici ce qui m'est apparu. Je vais faire prêcher les prêches de la Loi, et faire prescrire les prescriptions de la Loi. En les entendant, le peuple s'y conformera, se redressera et fera de grands progrès du progrès de la Loi.

Voici pourquoi j'ai fait prêcher des prêches de la Loi, ordonner diverses prescriptions de la Loi ; en sorte que de nombreux agents aussi ont été affectés au peuple, qui l'instruiront et lui donneront les explications.

Des contrôleurs aussi ont été affectés à plusieurs centaines et milliers de personnes, et ont reçu de moi cet ordre : De telle et telle façon instruisez le peuple adonné à la Loi.

L'ami des dieux au regard amical parle ainsi :

Avec le même objet en vue, des piliers de la Loi ont été érigés, des surintendants de la Loi ont été créés, l'enseignement de la loi a été pratiqué.

4. Pali *kenassu*, Influence de *kiṃ su* ou trace de **kinā* analogue à *iminā, etinā*, § 32.

jane anulupāyā dhaṃmavaḍḍhiyā vaḍḍheyā ti, no ca jane anulupāyā dhaṃmavaḍḍhiyā vaḍḍhitthā.

se kinassu[4] jane anuppaṭipajjeyā, kinassu jane anulupāyā dhaṃmavaḍḍhiyā vaḍḍheyā ti, kinassu kāni abhyuṃnāmayehaṃ[5] dhaṃmavaḍḍhiyā ti.

etaṃ devānaṃpiye piyadassi lājā hevaṃ āhā. esa me huthā. dhaṃmasāvanāni sāvāpayāmi, dhaṃmānusatthini[6] anusāsāmi.

etaṃ jane sutu anuppaṭīpajjīsati abhyuṃnamissati dhaṃmavaḍḍhiyā ca bāḍhaṃ vaḍḍhissati.

etāye me aṭṭhāye dhaṃmasāvanāni sāvāpitāni dhaṃmānusatthini vividhāni ānapitāni yathā pulisā pi bahune[7] janassi āyattā. e te paliyovadissaṃti pi pavitthalissaṃti[8] pi.

lajjūkā pi bahukesu pānasatasahassesu āyattā. te pi me ānapitā. hevaṃ ca hevaṃ ca paliyovadātha janaṃ dhaṃmayuttaṃ[9].

devānaṃpiye piyadassi hevaṃ āhā. etam eva me anuvekkhamāne[10] dhaṃmatthaṃbhani kaṭani dhaṃmamahāmattā kaṭā dhaṃmasāvane kaṭe.

devānaṃpiye piyadassi lājā hevaṃ āhā. maggesu pi me

5. Cf. pali *abbhunnamati, abbhunnāmeti*. Pour la désinence, § 42.

6. *dhaṃmānusatthini* est la première fois accusatif, la seconde fois nominatif Pas d'autre exemple comparable, sinon Kal. 11, 5, la lecture possible *osadhāni*, v. § 26, 18.

7. Considéré généralement comme locatif en accord avec *janassi*; cf. édit 5 *punāvasune*. Plutôt nominatif pluriel; *jana* est dans cet édit un mot qui se suffit à lui-même, cf. § 21. Pour la place de l'adjectif, cf. *āpānāni me bahukāni*, ou dans l'édit 2 *cakkhudāne pi me bahuvidhe* et sans enclitique inséré, édit 5 *tuse sajīve*, ici même *dhaṃmānusatthini vividhāni*.

8. On attendrait un causatif comme pali *vitthāreti*.

9. Abstrait neutre; ou accus. masculin « adonné à la Loi ».

10. *anuvekkhamāne* ne pourrait être un nominatif absolu que si c'était un passif, ceci à cause de *me*. Il y a donc probablement faute par omission de *-na*, quoique ce groupe d'inscriptions soit dans l'ensemble fort correct. On voit un intervalle où cette lettre se placerait bien.

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi :

D'autre part sur les routes, j'ai fait planter des banians ; ils donneront de l'ombre aux hommes et aux bêtes ; j'ai fait planter des vergers de manguiers ; et tous les demi-*kos* j'ai fait creuser des citernes et construire des endroits de repos ; j'ai fait installer un peu partout des puits pour qu'en profitent hommes et bêtes.

Mais ce profit à vrai dire est peu de chose. Car c'est de bien des façons que les rois anciens et moi-même avons travaillé au bonheur du monde.

Mais pour qu'on se conforme à la Loi, voici ce que j'ai fait.

L'ami des dieux au regard amical parle ainsi :

Mes surintendants de la Loi aussi sont occupés à diverses formes d'assistance, concernant ascètes et bourgeois ; ils sont également occupés aux affaires de toutes les sectes.

De la communauté aussi, j'ai décidé qu'ils s'occuperont. Et de même j'ai décidé qu'ils s'occuperaient

11. *aḍḍhakosikyāni*. Sur le suffixe *-kya*, § 11. — On a considéré qu'un demi-*kos*, c'est-à-dire à peu près deux kilomètres, est une distance trop courte pour être vraisemblable, le scrupule a conduit à admettre que *aḍḍha-* équivaut à *aṭṭha* « huit » : 8 kos valant 1 yojana, l'étape normale de marche journalière pour une armée. Une inscription plus tardive de Mansehra (Corpus Inscr. Ind. II, p. 20), donne *aḍhaṣaṭhiya* que Konow traduit par 68 : mais le mot est isolé dans le texte, et surtout le dialecte est bien moins archaïque que celui d'Asoka. Pourquoi ne pas croire Asoka sur parole, au besoin en supposant qu'il a en vue des cas extrêmes ?

12. *udupāna*, pali et skr. *udapāna*.

13. On lit généralement *niṃsidhiyā*. L'anusvāra de *ni* est douteux ; d'autre part il est difficile de décider entre *ḍhi* et *di*. Pour expliquer

niggohāni lopāpitāni chāyopagāni hossanti pasumunissānaṃ aṃbāvaḍikyā lopāpitā.

aḍḍhakosikyāni[11] pi me udupānāni[12] khānāpāpitāni nissidiyā[13] ca kālāpitā.

āpānāni me bahukāni tatta tatta kālāpitāni paṭībhogāye pasumunissānaṃ.

lahuke cu esa paṭībhoge nāma. vividhāyā hi sukhāyanāyā[14] pulimehi pi lājīhi mamayā ca sukhayite loke.

imaṃ cu dhaṃmānupaṭīpattī anuppaṭīpajja(ṃ)tu ti etadathā[15] me esa kaṭe.

devānaṃpiye piyadassi hevaṃ āhā. dhaṃmamahāmāttā pi m'ete bahuvidhesu aṭṭhesu ānuggahikesu viyāpaṭāse[16] pavvajītānaṃ ceva gihitthānaṃ ca savvapāsaṃḍesu pi ca viyāpaṭāse.

saṃghaṭṭhassi pi me kaṭe. ime viyāpaṭā hohaṃti ti. hemeva bābhanesu ājīvikesu[17] pi me kaṭe. ime viyāpaṭā hohaṃti ti. nigaṃṭhesu[18] pi me kaṭe. ime viyāpaṭā hohaṃti. nānā

nisiḍhi on invoque pkr. *seḍhi* = skr. *śreṇi*; il s'agirait donc d'escaliers pour descendre aux réservoirs; les *ghaṭ* des « bowlie » (skr. *vāpī*) d'aujourd'hui. Mais **nisidi* ou plutôt **nissidi*, sans répondant en sanskrit et en pali, est attesté épigraphiquement dans l'Inde orientale, *nisidiyā* chez Khāravela, *vāṣaniṣidiyāye* dans l'inscription de Dasalatha à Nagarjuni (où *ṣ* vaut *s* comme à Kalsi pour Asoka).

14. Ailleurs *sukhi°* ou *sukhī°*.

15. Semble à première vue une formule contenant un ablatif archaïque, comme pali *etadatthā* (Mil.), *bhojanatthā*, et sans composition *pitu atthā* (Jat. III, 5, 68). Mais la dentale de *attha*, qui se rencontre à Kalsi et au Kalinga, n'est pas usuelle ici, surtout, la formule usuelle *etāye aṭṭhāye* se rencontre plus bas dans le même édit. Il est donc préférable de voir ici l'équivalent de skr. *tadyathā* ; le *y-* initial manque normalement dans le relatif; le mot annonce la suite : après un exposé de son activité personnelle, le roi revient à son programme d'ensemble et va en indiquer les moyens d'exécution, à commencer par la création de fonctionnaires spéciaux.

16. *mete* peut se lire *me te* ou *m(e) ete*. Sur *viyāpaṭā se*, § 18.

17. Secte d'ascètes nus, fondée par Gosala, compagnon puis rival du Jina. Le petit-fils d'Asoka leur offrira deux grottes artificielles dès son sacre.

18. Les Jain ont dû avoir une grande influence au Kaliṅga au moins, car on y trouve 35 grottes à eux dédiées; l'une d'elles recevra la grande inscription du roi Jain Khāravela.

des brahmanes et des ājīvika, j'ai décidé encore qu'ils s'occuperaient des nirgrantha, et s'occuperaient de nombreuses sectes. Catégorie par catégorie il y a tels et tels surintendants ; mais les surintendants de la Loi ont à s'occuper de ceux-là et de toutes les autres sectes.

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi : Ceux-là, et de nombreux chefs de service sont occupés aux dépenses charitables, les miennes et celles des reines ; et dans tout mon gynécée ils... de diverses façons les domaines du contentement, ici et partout. Et pour mes fils aussi et pour les autres princes fils de mes reines, j'ai décidé de les occuper aux dépenses charitables, en vue du triomphe de la Loi et du consentement à la Loi. Car c'est ainsi que grandiront dans le monde le triomphe de la Loi et la déférence envers la Loi, c'est-à-dire pitié, libéralité, véracité, pureté, douceur et bonté.

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi : Tout ce que j'ai fait qui mène au bien, le monde y a donné son consentement, et on le prend comme règle. Ainsi se sont répandues et se répandront l'obéissance aux père et mère, l'obéissance aux maîtres, le consentement aux vieillards, les égards aux brahmanes et aux ascètes, aux pauvres et aux faibles, jusqu'aux esclaves et aux domestiques.

19. *paṭīvisiṭṭha*. Même formation (**prati-viśiṣṭa*), mais autre nuance de sens que pali *paṭivisiṭṭha* « particulier ».

20. *mukkha* comme dans l'édit XIII *mukkhamute*, tandis que dans l'édit 6 il y a hésitation entre *mukhyamute* et *mokhyamate*.

pāsaṃḍesu pi me kaṭe ime viyāpaṭā hohaṃti ti. paṭīvisiṭṭhaṃ paṭīvisiṭṭhaṃ[19] tesu tesu te te mahāmāttā.

dhammamahāmāttā cu me etesu ceva viyāpaṭā savvesu ca aṃnesu pāsaṃḍesu.

devānaṃpiye piyadassi lājā hevaṃ āhā.

ete ca aṃne ca bahukā mukkhā[20] dānavisaggassi[21] viyāpaṭāse mama ceva devinaṃ ca savvassi ca me olodhanassi te bahuvidhena ākālena tāni tāni tuṭṭhayatanāni[22] paṭī hida ceva disāsu ca.

dālakānaṃ[23] pi ca me kaṭe aṃnānaṃ ca devikumālānaṃ. ime dānavisaggesu viyāpaṭā hohaṃti ti dhaṃmāpadānaṭṭhāye dhaṃmānupaṭipattiye.

esa hi dhaṃmāpadāne dhaṃmapaṭīpatti ca yā iyaṃ dayā dāne sacce socave maddave sādhave ca lokassa hevaṃ vaḍḍhissati ti.

devānaṃpiye piyadassi lājā hevaṃ āhā.

yāni hi kānici mamiyā sādhavāni kaṭāni taṃ loke anūppaṭīpaṃne taṃ ca anuvidhiyaṃti[24]. tena vaḍḍhitā ca vaḍḍhisaṃti ca mātāpitisu sussusāyā gulusu sussusāyā vayomahālakānaṃ anuppaṭīpattiyā bābhanasamanesu kapanavalākesu āva dāsabhaṭakesu saṃpatīpattiyā.

21. *visagga* ou *vissagga* comme en pali.

22. Le premier terme est *tuṭṭhi* ou **tuṭṭhe* neutre. Le sens premier est « séjour, domaine du contentement ».

23. Génitif en parallèle avec *mama ceva, devinaṃ ceva* plus haut. — Ces *dālaka* ne sont pas tous princes, *kumāla* ; garçons en bas-âge (O. Stein, Archiv Orientální, VI, 37) ; ou peut-être les fils de concubines ?

24. Faute d'être sûr du sens de *anupratipad-* et de *anuvidhā-*, et d'expliquer le passage du passé au futur, on ne peut décider si *taṃ... taṃ ca* désigne deux sortes de *sādhavāni*, ou si, ce qui paraît moins probable, c'est une répétition emphatique.

sādhave neutre dérivé normal de *sādhu*, comme à Bhabra *gālave* = pali *gāravaṃ* est le dérivé normal de *galu* = pali *garu*, skr. *guru* ; skr. *sādhavam* se rencontre Bṛhatkathāślokasangraha, XV 142.

anuvidhiyaṃti est peut-être construit avec *loke* quoique au pluriel. Pas d'exemple comparable. Dans l'édit IX *jano* est suivi d'un verbe au singulier.

Le roi ami des dieux au regard amical parle ainsi :

Ce progrès de la Loi parmi les hommes a été obtenu de deux façons seulement ; par les règles de la Loi et par la méditation. Mais sur ce point les règles sont peu de chose, la méditation compte davantage. Or j'ai établi cette règle de la Loi : interdiction de tuer tels et tels êtres vivants ; bien d'autres règles de la Loi encore ont été établies par moi. Mais c'est par la méditation que s'est obtenu le plus grand progrès de la Loi en vue de la conservation des êtres et de l'abstention de tuer les animaux.

J'ai fait cela, pour que cela dure parmi mes fils et arrière-petits-fils, autant que lune et soleil; et qu'on y donne consentement. Car en y consentant on gagne ce monde et l'autre.

Vingt-sept ans après mon sacre j'ai donné l'ordre de faire graver cette inscription.

L'ami des dieux dit ceci :

Cette inscription sera mise là où il y a des piliers de pierre ou des surfaces de pierre, de façon qu'elle soit de longue durée.

devānampiye piyadassi lājā hevaṃ āhā.

munissānaṃ cu ya iyaṃ dhammavaḍḍhi vaḍḍhitā duvehi yeva ākālehi dhaṃmaniyamena ca nijjhattiyā ca[25]. tatta cu lahu se dhaṃmaniyame, nijjhattiyā va bhuyye. dhaṃmaniyame cu kho esa ye me iyaṃ kaṭe. imāni ca imāni jātāni avadhiyāni. aṃnāni pi cu bahukāni dhaṃmaniyamāni yāni me kaṭāni. nijjhattiyā va cu bhuyye munissānaṃ dhaṃmavaḍḍhi vaḍḍhitā avihiṃsāye bhūtānaṃ anālaṃbhāye pānānaṃ.

se etāye aṭhāye iyaṃ kaṭe puttāpappotike caṃdamasuliyike hotu ti tathā ca anuppaṭīpajjaṃtu ti.

hevaṃ hi anuppaṭīpajjaṃtaṃ hidattapālatte āladdhe hoti.

sattavisativassābhisittena me iyaṃ dhaṃmalibi likhāpāpita ti.

etaṃ devānaṃpiye āhā. iyaṃ dhaṃmalibi atta atthi silāthaṃbhāni vā silāphalakāni va[26] tatta kaṭṭaviyā ena esa cilaṭṭhitike siyā.

25. *niyama* « règle restrictive », *nijjhatti* (**nidhyapti*) « exhortation, persuasion »? plutôt « examen de conscience » ; cf. édit VI, note 8.

26. On n'a pas trouvé d'exemplaires sur rocher.

INDEX

Les références sont aux pages et lignes de cette édition, qui, rappelons-le (v. p. 25) n'est pas absolument complète, mais donne les textes d'Erraguḍi et Gavimaṭh qui ont été découverts postérieurement à l'édition de Hultzsch. Les chiffres en italique signalent que le mot est commenté en note à cet endroit. Les paragraphes renvoient à l'introduction grammaticale. Les chiffres entre parenthèses (6, 28) indiquent les lignes.

Pour les inscriptions multiples, le dispositif en colonnes a permis de ne renvoyer en chaque passage qu'à une des formes pareilles.

La graphie de la « brahmi » est ici restituée telle qu'on la lit sur la pierre, sans interprétation.

L'ordre alphabétique ne tient pas compte des anusvāra : par exemple aṃteṣu *précède* ato.

a

i

u

kh

g

gh

c

ch

j

jh

ñ

t

th

d

dh

n

ph

b

bh

h



Carte extraite, grâce à l'obligeance de l'auteur et des Presses Universitaires de France, de l'*Histoire générale*, Tome X-1 : « Les Empires », par R. Grousset, J. Auboyer, J. Buhot, page 47.

TABLE DES MATIÈRES